Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles
Jeunesse à Bruxelles asbl

Melodie Mbatshi et Laetitia Rouffart
Coordinatrices ATL

Adresse : 56, Avenue de l'Héliport - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08
Courriel : atl@brucity.be - Site Internet : www.jeunesseabruxelles.be

ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES BESOINS

JUIN 2020

VILLE DE BRUXELLES

Code INS : 21004

Madame Faouzia HARICHE,
Echevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines

Adresse : Hôtel de Ville, Grand' Place – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/279.49.11 – Fax : 02/279.49.21

Courriel : Cabinet.F.Hariche@brucity.be

INTRODUCTION GÉNÉRALE 6

REMERCIEMENTS 10

PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES.... 11

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE 12
1.1. LES 7 QUARTIERS DU TERRITOIRE : DESCRIPTION ET ÉVOLUTION 12
a. LAEKEN 15
b. LE PENTAGONE/CENTRE (INCLUANT SENNE ET MAROLLES) 17
c. NEDER OVER HEEMBEEK 19
d. NORD-EST 21
e. BRUXELLES-SUD 23
f. HAREN 25
g. NORD 27
1.2. DES CARACTÉRISTIQUES RENCONTRÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 29
1.3. RÉPARTITION DES HABITANTS SUR LE TERRITOIRE 31
1.4. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE 32
1.5. LES HABITANTS DE LA VILLE DE BRUXELLES : LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES 34
a. Profil démographique 34
1) Une population jeune 34
2) Une population multiculturelle 35
3) Composition des ménages 37
4) Focus sur la monoparentalité 39
b. Profil socio-économique 41
1) Revenus et dépenses des ménages 41
2) Marché du travail 46
3) Focus sur la pauvreté infantile 47
1.6. LOGEMENT 54
1.7. PETITE ENFANCE 59
1.8. ENSEIGNEMENT 60
a. Nombre d'écoles sur le territoire et répartition 60
b. La capacité d'accueil scolaire 63
1) Au niveau de l'enseignement maternel 63
2) Au niveau de l'enseignement primaire 64
d. Un boom scolaire 65
e. Focus sur les enfants à besoins spécifiques/les enfants en situation de handicap 67
1.9. TOURISME ET CULTURE 69
1.10. ZONES VERTES ET AIRES DE JEUX 70
1.11. MOBILITE 79
a. Réseaux de communication 79
1) Réseau routier pour véhicules motorisés 79
2) Réseau ferroviaire 80
3) Réseau de transports publics urbains 81
4) Réseaux cycliste et de transports « partagés » 84
b. Evolution et perspectives 88
2. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES 90
2.1. REPARTITION DES COMPETENCES COMMUNALES LIEES A L'ENFANCE 90
a. Les compétences du collège 90
b. Les services communaux à destination de l'enfance 91
2.2. COORDINATION ATL ET COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL 94
a. La Coordination ATL 94
b. La Commission Communale de l'Accueil 94
Liste des membres de la CCA 2019-2024 95
3. LES MOYENS COMMUNAUX D'INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS 102
4. BUDGET COMMUNAL AFFECTÉ À L'ACCUEIL DE L'ENFANCE 104
5. DESCRIPTION DES OPERATEURS DE L'ACCUEIL 105
5.1. L'Accueil Temps Libre 105
5.2. Le relevé de l'offre des différents types de structures organisant un accueil 106
Les structures d'accueil 108
1) Etablissements scolaires organisant un accueil temps libre ATL (« garderies scolaires ») 108
2) Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles 110
3) Structures organisant une activité de soutien scolaire 111

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

4) Centres de Vacances (CDV) 113
5) Maisons des Enfants (MDE) 114
6) Mouvements de jeunesse 115
7) Structures organisant une activité linguistique 116
8) Les Autres 117
Les lieux d'accueil 117
1) Musées et théâtres 117
2) Bibliothèques et ludothèques 120
3) Centres culturels et Centres sportifs 121
4) Lieux de loisirs 123
5.3. Cartographie des lieux d'accueil 125
a. Laeken 127
b. Pentagone 128
c. NOH 129
d. Nord-Est 130
e. Bruxelles-Sud 131
f. Haren 132
g. Nord 133
5.4. Observations 134
a. Générales 134
b. Spécifiques 135

PARTIE II. ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS EN MATIERE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES 137

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROCESSUS DE RECUEIL DES BESOINS ET ATTENTES, DES CADRES THEORIQUES ET METHODES D'ANALYSE 138

1. TECHNIQUES ET OUTILS DE RECUEIL 139
2. ECHANTILLONNAGE ET MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE RECUEIL 141
3. CADRES THÉORIQUES ET MÉTHODES D'ANALYSE 144
3.1. L'approche quantitative 144
3.2. L'approche qualitative 144
4. UN PROCESSUS D'ANALYSE EN CONGRUENCE AVEC LA FINALITE ET LA PHILOSOPHIE DE L'ATL 148

PERSPECTIVE QUANTITATIVE : INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LES COMPOSANTES DE L'ACCUEIL (CF. ANNEXE 1 A L'ARTICLE 7 DU DECRET ATL) 149

INTRODUCTION 150

1. LE POINT DE VUE DES FAMILLES ET DES OPÉRATEURS 151
1.1. Potentiel d'accueil, potentiel d'activités et qualité des services 151
1) Point de vue des familles 151
2) Point de vue des opérateurs 154
1.2. Les priorités des parents et des opérateurs 157
1) Point de vue des familles 157
2) Point de vue des opérateurs 159
1.3. Formation du personnel 162
1) Point de vue des familles 162
2) Point de vue des opérateurs de l'accueil 162
1.4. Coûts 165
1) Point de vue des familles 165
2) Point de vue des opérateurs 166
1.5. Couverture spatiale et mobilité 169
1) Point de vue des familles 169
2) Point de vue des opérateurs 169
1.6. Accessibilité (accueil de l'enfant en situation de handicap) 170
1) Point de vue des familles 170
2) Point de vue des opérateurs 171
1.7. Matériel 175
1) Point de vue des opérateurs de l'accueil 175
1.8. Locaux/Espaces d'accueil 177
1) Point de vue des familles 177
2) Point de vue des opérateurs de l'accueil 178
1.9. Partenariats et coordination/collaboration 180

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1) Point de vue des opérateurs de l'accueil 180
1.10. Information aux parents 182
1) Point de vue des familles 182

PERSPECTIVE QUALITATIVE : POINTS DE VUE DES PUBLICS 184

1. LE POINT DE VUE DES ENFANTS 185
1.1. Les enfants de 4-5 ans 186
a. Mon activité ATL favorite 186
b. Mon avis sur les différents éléments composant l'accueil 189
1) A propos de la qualité des activités après l'école 190
2) A propos de la qualité des activités ATL pendant les vacances 193
3) A propos du temps libre/repos 194
4) A propos de l'infrastructure 195
5) A propos de l'encadrement/sécurité et confiance en l'adulte 196
1.2. Les enfants de 6-12 ans 198
a. Mon activité ATL favorite 198
b. Mon avis sur les différents éléments composant l'accueil 201
1) A propos de la qualité des activités après l'école 202
2) A propos de la qualité des activités pendant les vacances 207
3) A propos de l'infrastructure 211
4) A propos de l'encadrement 214
5) A propos de la prise en compte de l'avis de l'enfant 217
6) A propos du temps libre/repos 218
1.3. Analyse des dessins « Mon activité ATL idéale » 219
a. Hit-parade des activités ATL 220
b. Les grandes tendances 224
c. De manière spécifique 224
1.4. Conclusion 226
2. LE POINT DE VUE DES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT À UN MILIEU D'ACCUEIL/FAMILLES 228
2.1. Offre d'activités 228
2.2. Organisation de l'accueil 229
2.3. Communication professionnels-familles 230
2.4. Aspects relatifs à la professionnalisation de l'accueil 230
3. LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS 232
3.1. Offre d'activités 233
De manière générale 233
De manière spécifique 234
3.2. Organisation de l'accueil 235
a. Horaire 235
b. Coût 235
c. Espace 236
d. Accessibilité 237
e. Encadrement 237
3.3. Communication professionnels-familles 238
3.4. Aspects liés à la professionnalisation de l'accueil 239
a. Formation 239
b. Reconnaissance professionnelle et communication interne 239
c. Divers 240
- Budget 240
- Etat des lieux « versus » actions concrètes 240

CONCLUSION : BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS 241

1. LES ACTIVITÉS 243
1.1. Transversalités 243
1.2. Spécificités 244
2. LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET PROFESSIONNELLES 246
2.1. Transversalités 246
2.2. Spécificités 246
a. Espace d'accueil 246
b. Encadrement 247
c. Conditions de travail 248
d. Qualité de l'accueil/formation des encadrants 248

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3. LA QUALITÉ ET LA VARIÉTÉS DES ACTIVITÉS 250
3.1. Transversalités 250
3.2. Spécificités 250

CONCLUSION GÉNÉRALE 252

Contexte : une Ville qui bouge ! 253
1) Dans tous les domaines 253
2) Dans le domaine de l'ATL 256
Le paradigme ATL 256
Les Acteurs du secteur ATL 257
1) Ce que nous apprennent les enfants : 257
2) Ce que nous apprennent les parents 258
3) Ce que nous apprennent les professionnels 260

BIBLIOGRAPHIE 262

OUVRAGES ET PÉRIODIQUES 262
TEXTES LÉGISLATIFS 263
WEBOGRAPHIE 264

ANNEXES 266

1. ANNEXE 1 : EXTRAIT DU DECRET ATL – ART.7. 267
2. ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES FAMILLES 268
3. ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS 278
4. ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE ET DEROULEMENT DE L'ANIMATION A DESTINATION DES ENFANTS 285
4.10. Pour les 4-5 ans 285
4.11. Pour les 6-12 ans 287
5. ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE SAISIE DE L'OEJAJ 290
5.10. Pour les parents 290
5.11. Pour les opérateurs de l'accueil 300
5.12. Pour les enfants 311
6. QUELQUES DESSINS DES ENFANTS… 315

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

L'état des lieux de l'offre d'Accueil Temps Libre (ATL) et l'Analyse de Besoins dans le domaine de l'accueil extrascolaire des enfants de 2.5 à 12 ans constituent une opportunité de réaliser une photographie actualisée en la matière sur le territoire communal que cet accueil soit organisé par une école, ou par d'autres structures présentes dans la commune (services de la Ville, CPAS, associations).

Conformément au canevas de l'ONE, l'état des lieux se structure selon deux axes :

- *Un axe descriptif- l'état des lieux* composé de données contextuelles quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier le territoire dans ses aspects géographiques, institutionnels et humains, et comportant une partie plus détaillée relative à la description des opérateurs (partie I)
- *Un axe de données plus « dynamiques » - l'analyse des besoins et attentes des publics,* appuyé par le recueil des besoins et attentes auprès des enfants, des familles et des professionnels concernés par l'accueil temps libre des enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles (partie II).

De la même manière, la méthodologie de recueil des données se déploie selon deux modalités :

- *L'actualisation de données existantes*, avec une attention à la fiabilité et à la diversité des sources. A ce niveau, il a été tenu compte des états des lieux communaux antérieurs ;
- *la mise en place de dispositifs de recueil de données auprès des publics concernés* : l'envoi de questionnaires « papier » et électroniques aux familles et de questionnaires électroniques aux opérateurs d'accueil scolaires et non scolaires, la réalisation d'animations auprès d'enfants pendant le temps d'accueil extrascolaire.

La partie I : L'ETAT DES LIEUX

La partie « état des lieux » de ce document actualise les données présentées au sein de l'état des lieux réalisé en 2015, tout particulièrement pour ce qui regarde :

- la description du territoire communal et du contexte d'intervention (point I.);
- la manière dont s'organise l'accueil sur le territoire communal (point II.) ;
- le recensement et la description des opérateurs professionnels (point III.).

Pour ce qui regarde spécifiquement la description du territoire communal et du contexte d'intervention (point I.), l'état des lieux 2020 propose également un apport de données plus contextuelles ou sociologiques, tant quantitatives que qualitatives. Celles-ci peuvent concerner l'évolution des quartiers qui composent la commune, certains enjeux sociaux ou éducatifs (ex : les questions relatives à la mobilité et les « nouveaux » modes de transport, les inégalités et la pauvreté infantile, la monoparentalité, …).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Enfin, d'une part, il est à noter que les données chiffrées retenues pour satisfaire à l'objectif de description complexe (sous plusieurs angles de vue) du territoire, ne sont pas toujours disponibles à l'échelle communale. D'autre part, les fréquences du recueil de données existantes sont variables (annuelle, triennale, quinquennale, etc.) et ne coïncident pas spécialement avec le cycle du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). En regard de cette double contrainte, et dans la limite de ses compétences techniques, la CATL de la Ville de Bruxelles a privilégié :

- le recours aux données régionales ou nationales existantes dès lors qu'elles peuvent raisonnablement contribuer à une meilleure compréhension de la réalité communale ;
- l'utilisation des données les plus actuelles possibles, en se gardant de procéder à des projections/extrapolations peu fiables.

Ont généralement été retenues les données les plus actuelles. Il peut arriver cependant que des données moins récentes soient indiquées. Dans ce cas, ce choix se justifie par les impératifs de l'analyse (comparée ou diachronique).

La partie II : L'ANALYSE DES BESOINS

La partie « analyse des besoins » de ce document part à la rencontre des publics en les interrogeant par le biais de questionnaires, d'entrevues ou de focus-groupes. Ces rencontres ont permis à la Coordination ATL de mettre à jour leurs besoins en matière d'accueil temps libre. Plusieurs types de publics ont été interrogés :

- des enfants de 2.5 à 12 ans participant à des activités extrascolaires sur le territoire de la Ville de Bruxelles. ;
- des familles (ou personne(s) confiant leurs enfants aux professionnels de l'accueil) ;
- des professionnels de l'accueil temps libre dont les activités se déroulent sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Pour chacune des catégories précitées, une série de questions sur les différentes composantes de l'accueil ont été posées en se référant au canevas imposé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (voir annexe 5).

L'analyse des besoins s'articule selon deux axes :

- La présentation des données quantitatives sous forme de graphiques commentés
- La retranscription des données qualitatives développant le point des vues des publics

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Il a cependant été décidé de commencer les perspectives qualitatives par le développement du point de vue et des attentes des enfants de 2.5 à 12 ans puisque ce sont, avant tout chose, les premiers bénéficiaires d'un accueil qui se doit de répondre à leurs besoins en constante évolution.

Nous tenons également à avertir le lecteur sur le fait que ces données ont été récoltées avant la période de confinement qui a eu lieu en Belgique à la mi-mars 2020. Au vu des mesures qui ont été prises à ce sujet, le secteur ATL peut s'attendre à des modifications dans le comportement de ses usagers, ce qui pourrait engendrer des besoins nouveaux pour les familles, les enfants et les opérateurs.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

REMERCIEMENTS

Par ailleurs, ce travail de récolte et d'analyse a été largement nourri par les échanges avec les autres coordinations de la région bruxelloise, lors des réunions d'intervision et au sein des groupes de travail spécifiquement dédiés à la réalisation de l'état des lieux ATL. Cet état des lieux a également été l'occasion de multiples collaborations avec des acteurs que la Coordination Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles tient tout particulièrement à remercier. Il s'agit des familles, des enfants et des professionnels consultés au sein des sept quartiers du territoire communal.

La CATL tient également à remercier la direction de Jeunesse à Bruxelles ASBL pour la relecture de l'ensemble de ce document et ses précieux commentaires.

Nous remercions également la cellule Démographie de la Ville de Bruxelles pour leur consciencieux travail de cartographie des opérateurs de l'accueil sur le territoire.

PARTIE I : ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

1.1. LES 7 QUARTIERS DU TERRITOIRE : DESCRIPTION ET ÉVOLUTION

Le territoire de la Ville de Bruxelles s'étend sur une *superficie* de 32.6 km² regroupant 7 quartiers partiellement adjacents et s'étendant du centre au nord, au sud et à l'est de la Région. Cela s'explique par l'élargissement historique de la Ville, notamment suite aux différentes annexions de territoires voisins.

Source image[1]

La Ville de Bruxelles (VBX) est découpée en *7 quartiers principaux,* au sein desquels la population et les « services » se répartissent inégalement.

[1] http://ibsa.brussels/images/chiffres/chiffres-par-commune/Bruxelles.jpg/image, consulté le 22/04/2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Il s'agit des quartiers de « Laeken » ; du « Centre » (ou Pentagone) ; de « Neder-Over-Heembeek » ; du « Nord-Est », du « Nord », de « Bruxelles-Sud » et de « Haren ».

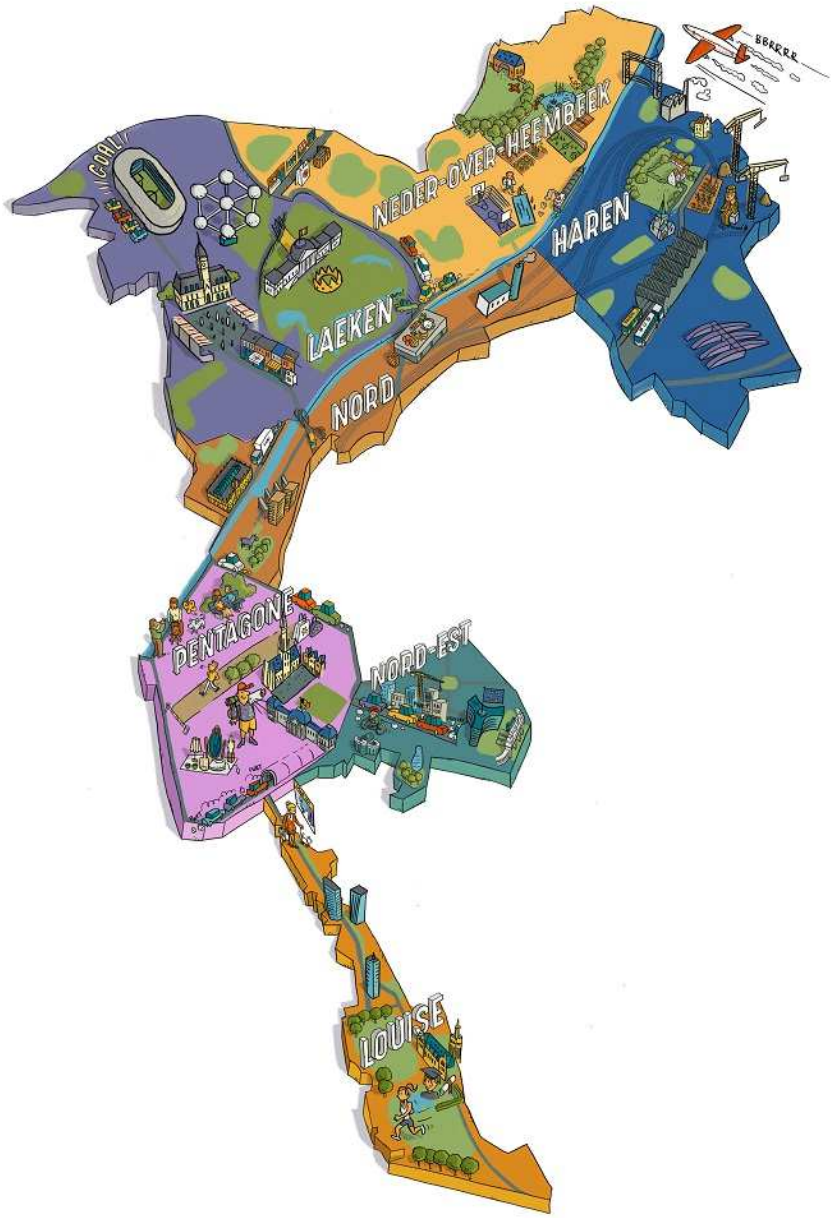

Source image[2]

Dans cet état des lieux, une autre découpe du territoire est proposée en scindant le pentagone en trois quartiers :

[2]https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- Quartier Senne
- Quartier Centre
- Quartier Marolles

Au total 9 quartiers composent donc le territoire de la Ville de Bruxelles :

Source image[3]

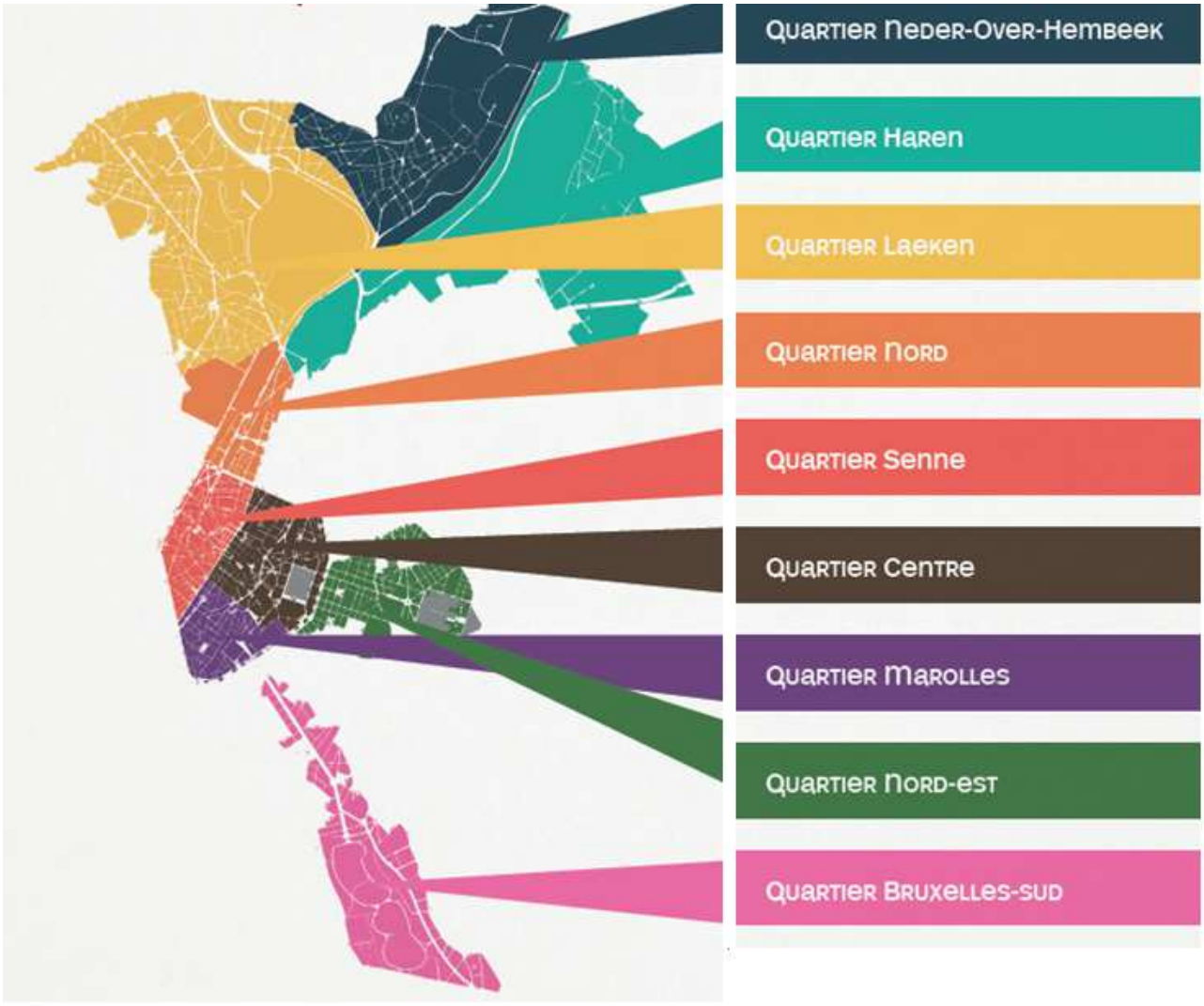

[3] Ville de Bruxelles (2016). Pose ton Cartable.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

a. LAEKEN

Situation géographique : Au nord-ouest de la commune, Laeken est limité à l'ouest par la commune de Jette, au nord par la chaussée Romaine et les communes flamandes de la périphérie (Wemmel et Grimbergen), au nord-est par l'avenue des Croix-de-Feu et au sud-est par le canal. Laeken est territorialement relié au Pentagone par les terrains du port de Bruxelles et de l'ancienne gare de Tour & Taxis sur la rive gauche du canal et les quartiers de logements sociaux de l'Allée verte et de la chaussée d'Anvers sur la rive droite.

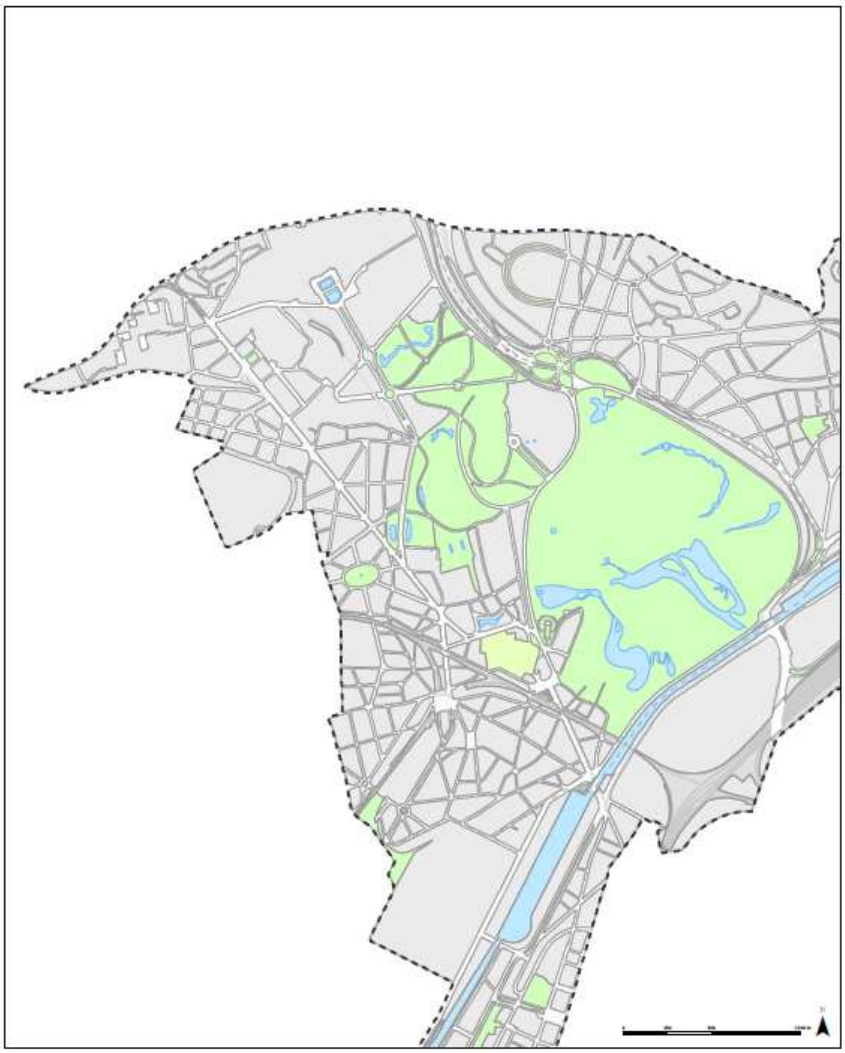

Laeken

- **Laeken SUD**

Avec un territoire étendu et très hétérogène, « Laeken Sud » est habité par une population principalement issue de l'immigration internationale. Les habitants manquent d'espaces verts. Ce quartier connaît un taux de chômage élevé et possède une forte présence de jeunes de moins de 18 ans. La zone aux alentours de la Place Emile Bockstael abrite un tissu associatif développé et est animé par une forte activité commerciale. Il est à noter également qu'une partie de la zone sud du quartier fait l'objet d'un enjeu urbanistique important et est en pleine mutation. En effet, de nombreux nouveaux bureaux et logements voient le jour notamment sur et aux alentours du site de Tour et Taxis mais aussi sur le site du Byrrh (13 000 m^2) qui devient un pôle d'activités économiques, artistiques, sociales et durables permettant aux habitants d'investir l'espace public. Le centre commercial DOCKS au pont Van Praet a vu le jour en 2016 et veut redynamiser cette zone du quartier.

- **Laeken Nord**

Cette zone est composée d'un tissu mixte d'habitats individuels et collectifs, en partie social (« Cité modèle »). Cette partie de Laeken est plus résidentielle. L'essentiel de la population est concentrée au Sud du domaine royal et du plateau du Heysel. Le tissu associatif y est moins développé que dans le Sud de Laeken. Laeken Nord comprend le domaine royal et ses nombreux espaces verts, ainsi que le pôle économique et récréatif du Heysel. Une redéfinition complète du plateau du Heysel est à prendre en compte dans le cadre du projet NEO avec la création de nombreux logements, des espaces verts, un centre de congrès et d'autres infrastructures touristiques et de loisirs qui vont voir le jour. Ce projet vise le renforcement du rayonnement international de Bruxelles et la création de lieux de rencontre.

Source image [4]

[4] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

b. LE PENTAGONE/CENTRE (INCLUANT SENNE ET MAROLLES)

Situation géographique : Le Pentagone constitue le **centre historique**, il est délimité principalement par les actuels boulevards de la petite ceinture. Le Pentagone est traversé du nord au sud par les boulevards Lemonnier, Anspach, Adolphe Max et Emile Jacqmain. Le Pentagone se caractérise par une forte densité de population ainsi qu'une forte urbanisation, une grande présence de bureaux et de commerces, peu d'espaces verts et une population paupérisée importante. Les sous-quartiers « Senne » et des « Marolles » y constituent des lieux significatifs en termes de densité et/ou historiquement parlant.

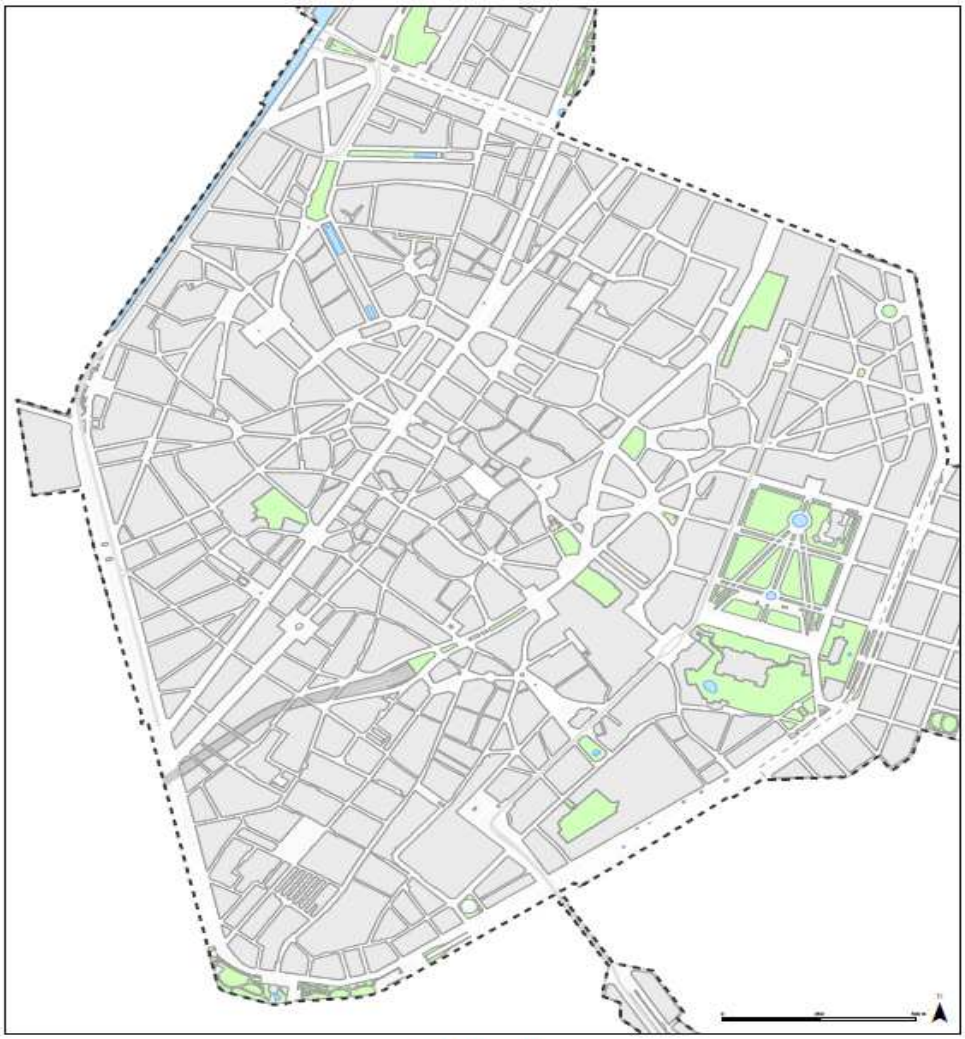

Pentagone

Le sous-quartier « Senne », densément peuplé est caractérisé par une population très jeune et une forte présence d'habitants issus de l'immigration marocaine et turque. Le tissu associatif y est bien développé, notamment aux abords de la place Anneessens.

Le sous-quartier des « Marolles » avec son Marché aux Puces et ses antiquaires est l'un des plus vieux quartiers de Bruxelles. Il est considéré depuis toujours comme un quartier « populaire ». Il est composé de plusieurs sites de logements sociaux et est, lui aussi, densément peuplé, avec une forte présence de jeunes. Le tissu associatif y est très développé.

Dans le cadre du « Plan 1000 Logements » de nombreux logements sociaux ont été construits. La rénovation des alentours de la cité administrative est toujours partiellement en cours. Le centre-ville fait l'objet d'un grand plan de rénovation et l'implémentation du Piétonnier de Bruxelles a sensiblement modifié la zone notamment en matière de mobilité mais aussi d'un point de vue économique. Ce projet vise aussi à développer les lieux publics de rencontre ou festifs et la verdurisation du quartier.

Source image [5]

[5] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

c. NEDER OVER HEEMBEEK

Situation géographique : Au nord-est de Laeken ; Neder-over-Heembeek (NOH) est limité au nord par la commune flamande de Vilvoorde et à l'est par le canal.

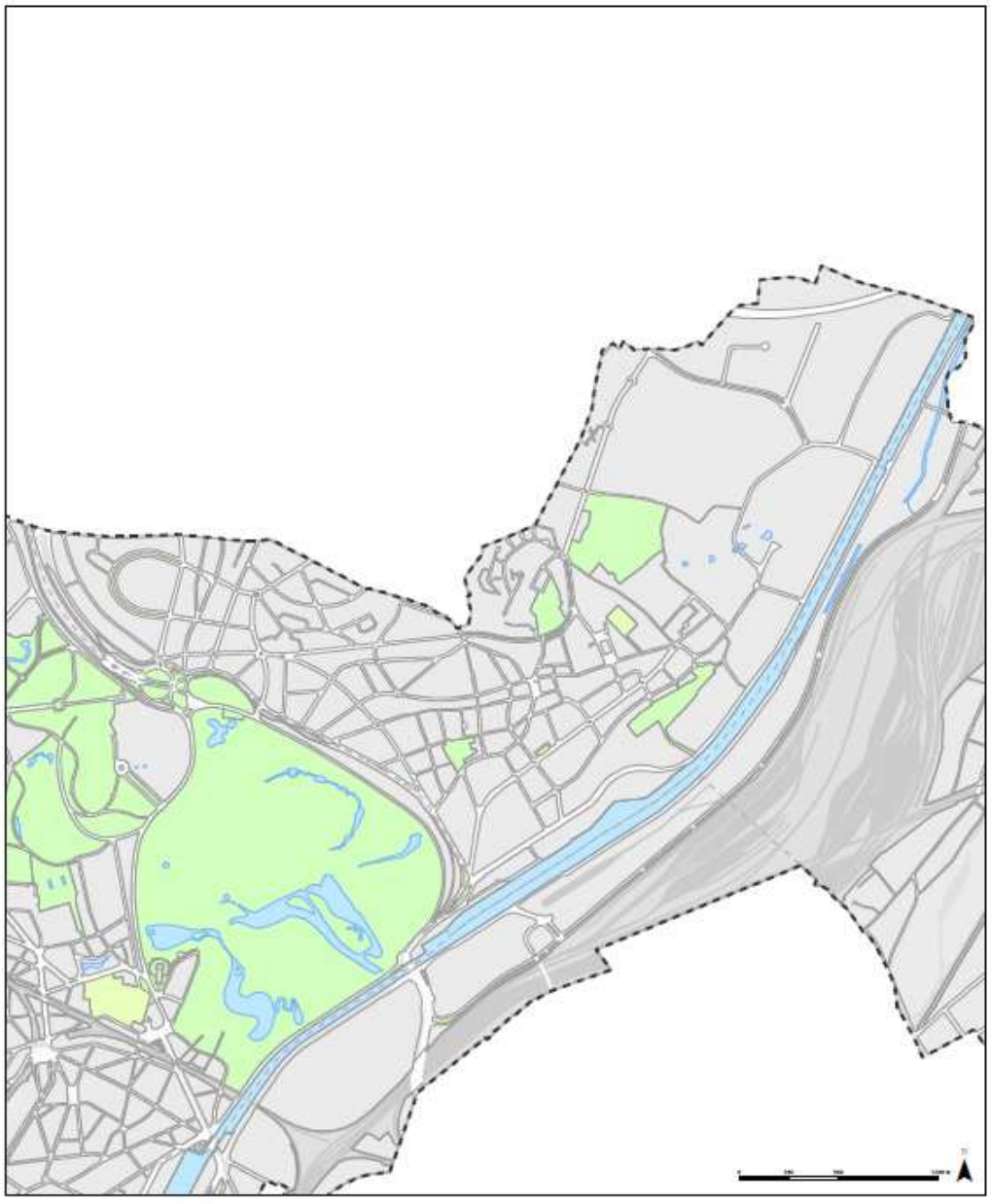

Neder-Over-Heembeek/Mutsaard

« NOH » se caractérise par son côté « petit village » et par la forte présence d'espaces verts. Très éloigné du Centre et peu desservi par les transports en commun, ce territoire est enclavé ; ce qui renforce l'impression d'isolement. La population y est concentrée au sud. Le nord de NOH conserve de nombreux terrains libres ou occupés par diverses activités (parc d'activités économiques, hôpital militaire) alors que les rives du canal sont occupées par les infrastructures portuaires et des friches industrielles en voie de reconversion. De nombreuses nouvelles habitations ont été construites à NOH dans le cadre du « Plan 1000 Logements ». Le parc Meudon a été réaménagé et de nombreux logements sociaux et moyens ont été construits au niveau du Chemin Vert. La pression démographique récente fait émerger de nouveaux projets de logements tout en maintenant un cadre verdoyant. Il est à noter également qu'une nouvelle école fondamentale à pédagogie active « A la Croisée des Chemins » a vu le jour en septembre 2019 dans le sud de NOH.

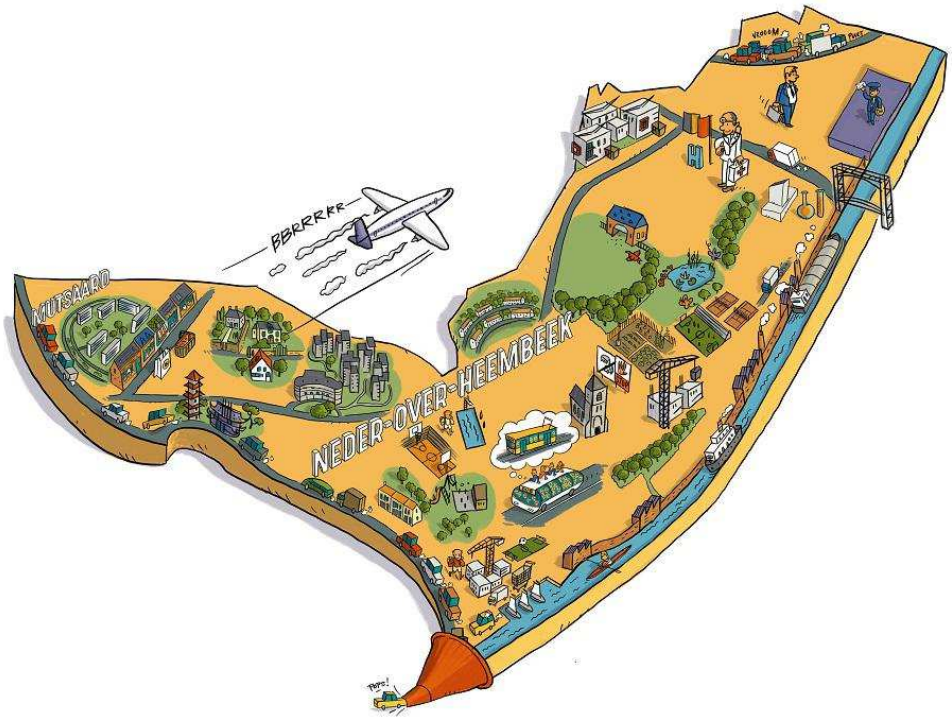

Source image [6]

[6] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

d. **NORD-EST**

Situation géographique : l'est de la commune est composé du quartier européen, squares, Parc Léopold, Porte de Tervuren et Cinquantenaire. L'ensemble de la zone s'allonge de part et d'autre de la rue de la Loi jusqu'au Cinquantenaire, et est délimitée par Saint-Josse-ten-Noode au nord, Schaerbeek, Etterbeek et Woluwe-Saint-Lambert à l'est, Etterbeek et Ixelles au sud.

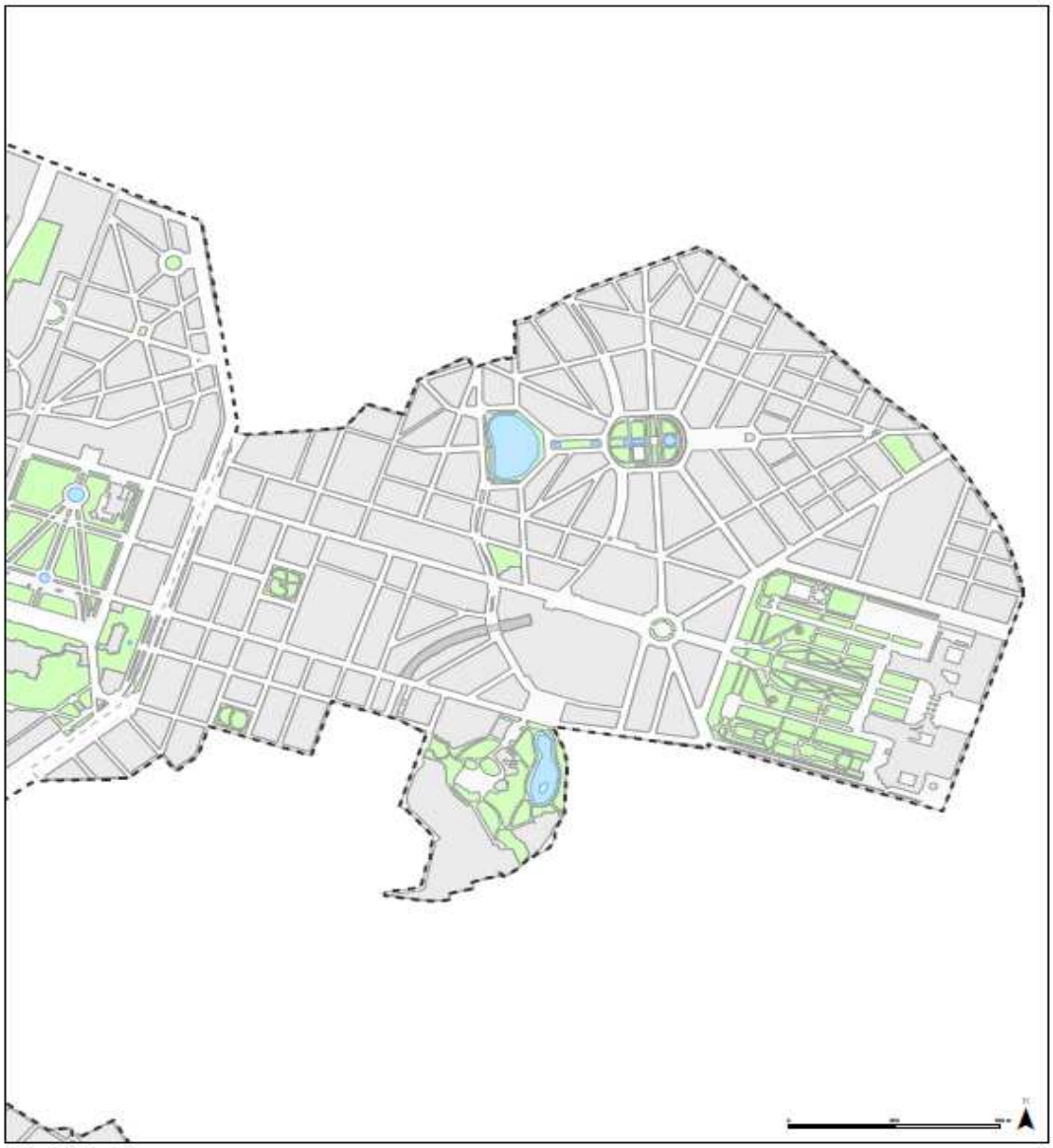

Nord-Est

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Le quartier NORD-EST est donc marqué par la présence d'institutions internationales (quartier européen), de nombreux bureaux (rue de la Loi), mais aussi par un habitat de type résidentiel (Quartier des Squares). La population localisée à proximité de la Chaussée de Louvain est plus fragilisée : souvent issue de l'immigration marocaine ou turque, la présence de jeunes y est plus élevée et peu d'associations en faveur des enfants y sont répertoriées.

Ce quartier est bien desservi en transports en commun et bénéficie donc d'une bonne accessibilité.

La rénovation/réhabilitation progressive des immeubles de bureaux vieillissants est en cours.

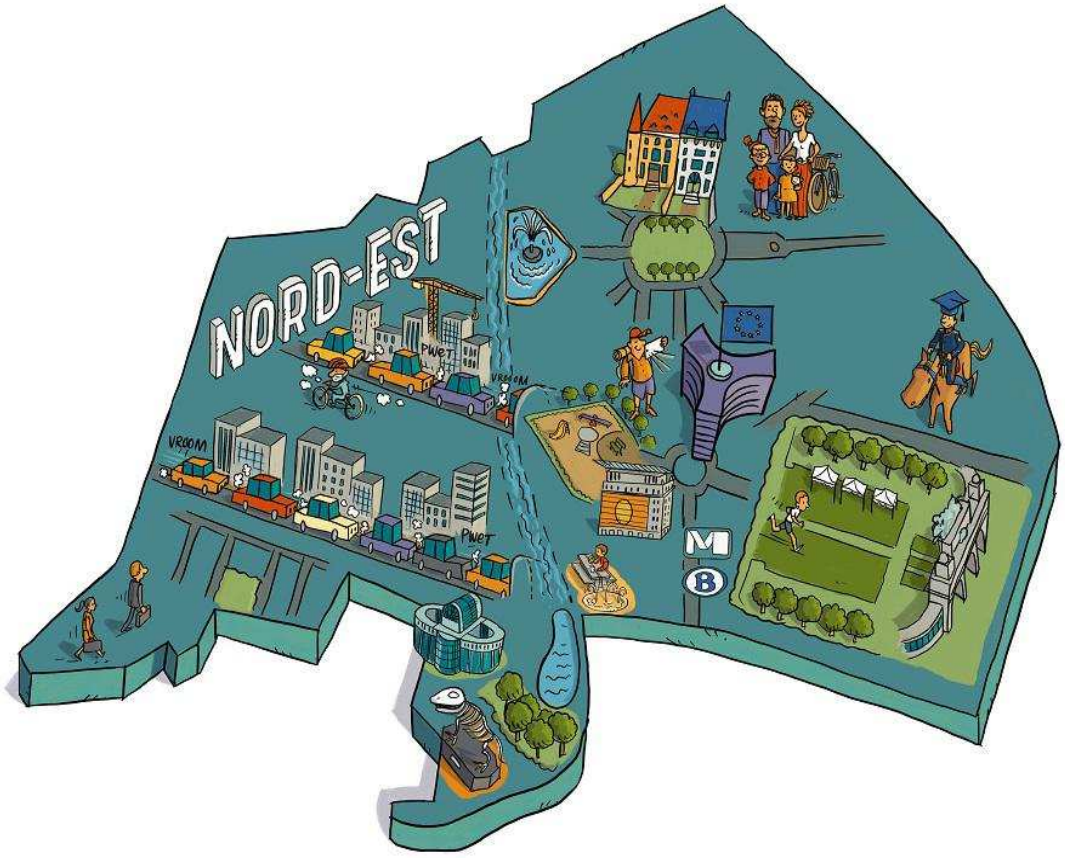

Source image [7]

[7] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

e. **BRUXELLES-SUD**

Situation géographique : cette partie située au sud-est de la commune forme un appendice territorial étroit et est constituée notamment par les avenues Louise et Roosevelt ainsi que le Bois de la Cambre. Une partie de ce tronçon sépare en deux la commune d'Ixelles, et l'autre (plus au sud) jouxte Watermael-Boitsfort et Uccle.

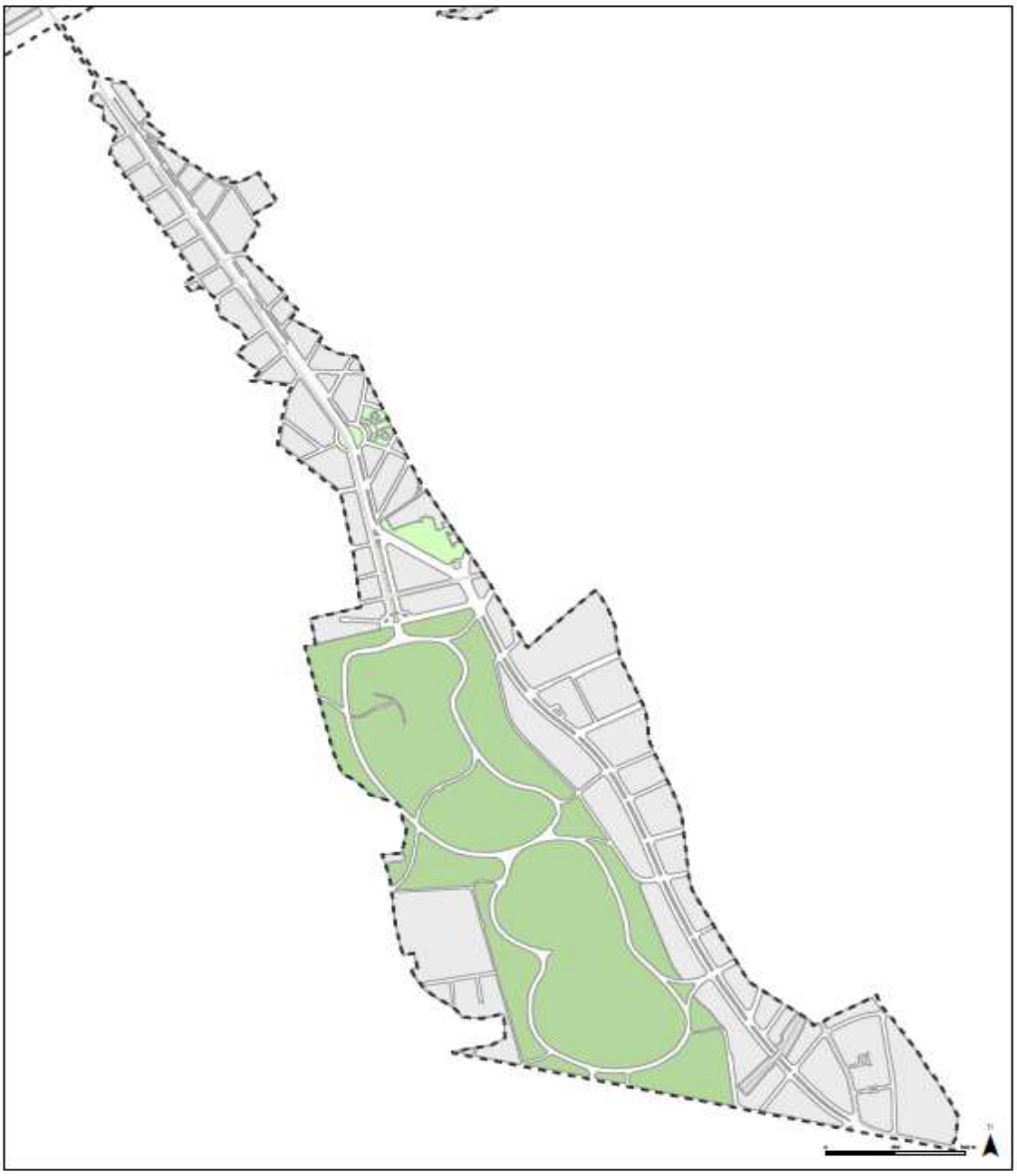

Louise

Le quartier Sud se caractérise par un habitat de prestige, la présence de nombreuses ambassades et du Bois de la Cambre. Ce quartier comporte aussi des bureaux et commerces, situés le long de l'avenue Louise. Ce quartier exigu accueille peu de structures ATL et le tissu associatif y est peu développé.

*Source image [8]

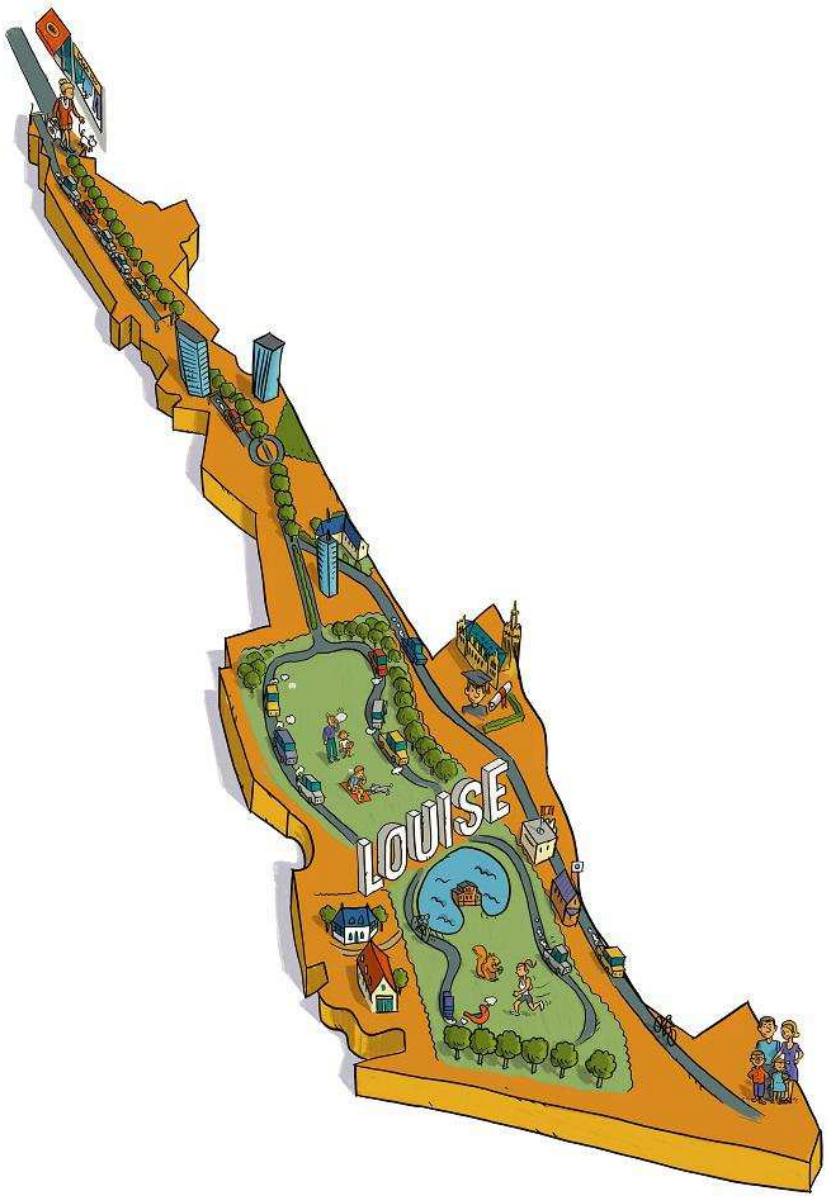

[8] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

f. **HAREN**

Situation géographique : le quartier de Haren se situe sur la rive droite du canal, au nord des communes de Schaerbeek et d'Evere et s'étend jusqu'à l'Est de Machelen.

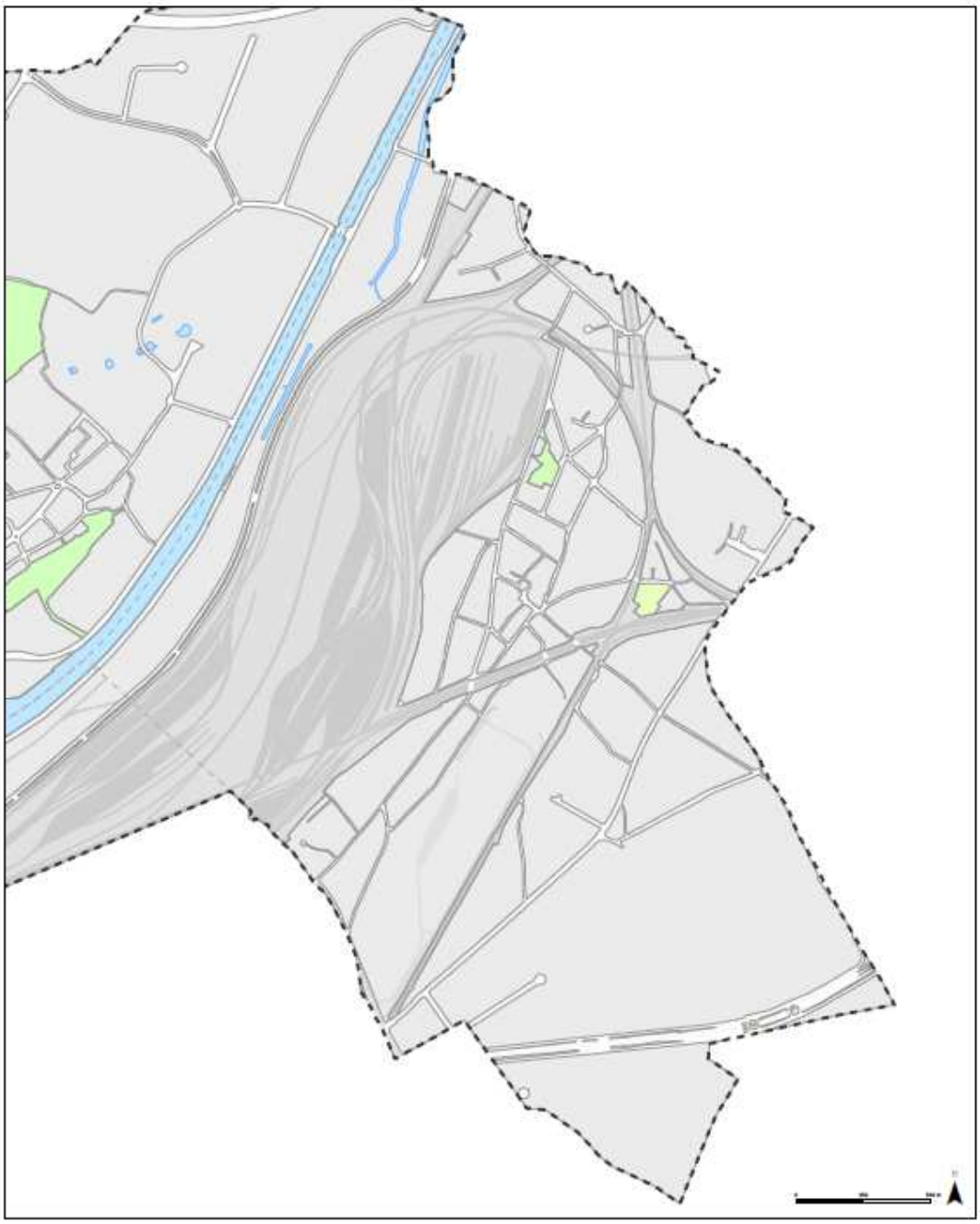

Haren

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Ce quartier reste très isolé car il n'est en continuité avec le reste du territoire de la Ville de Bruxelles que par l'entremise de grands terrains ferroviaires. Ces terrains du chemin de fer et du port de Bruxelles forment une barrière topographique conséquente. Ce fait combiné à la présence d'autres sites d'activités et à la présence de l'OTAN au sud implique que le quartier de Haren se caractérise par un habitat résidentiel localisé autour du vieux village (le long de la rue de Verdun et d'un tronçon de la Chaussée d'Haecht). De nombreuses maisons unifamiliales accueillent des familles souvent nombreuses. Peu d'activités sont organisées en faveur des enfants, excepté les activités sportives.

En plus de la construction de nouvelles habitations rue de Verdun, de vastes chantiers sont programmés (relocalisation des activités liées à la présence de l'OTAN et projet de construction d'une méga-prison de 18 ha) et vont profondément transformer la zone. *Source image [9]

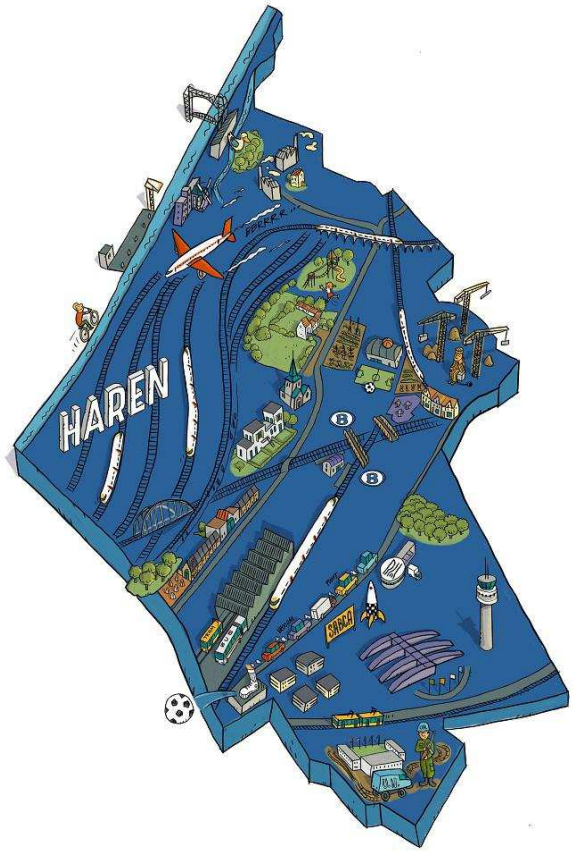

[9] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 19/02/2020. (Issu du Plan Communal de développement durable de la Ville de Bruxelles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

g. **NORD**

Situation géographique : Le quartier Nord est délimité par le quai de Willebroek et le quai des Usines. Le quartier est situé à la jonction de Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

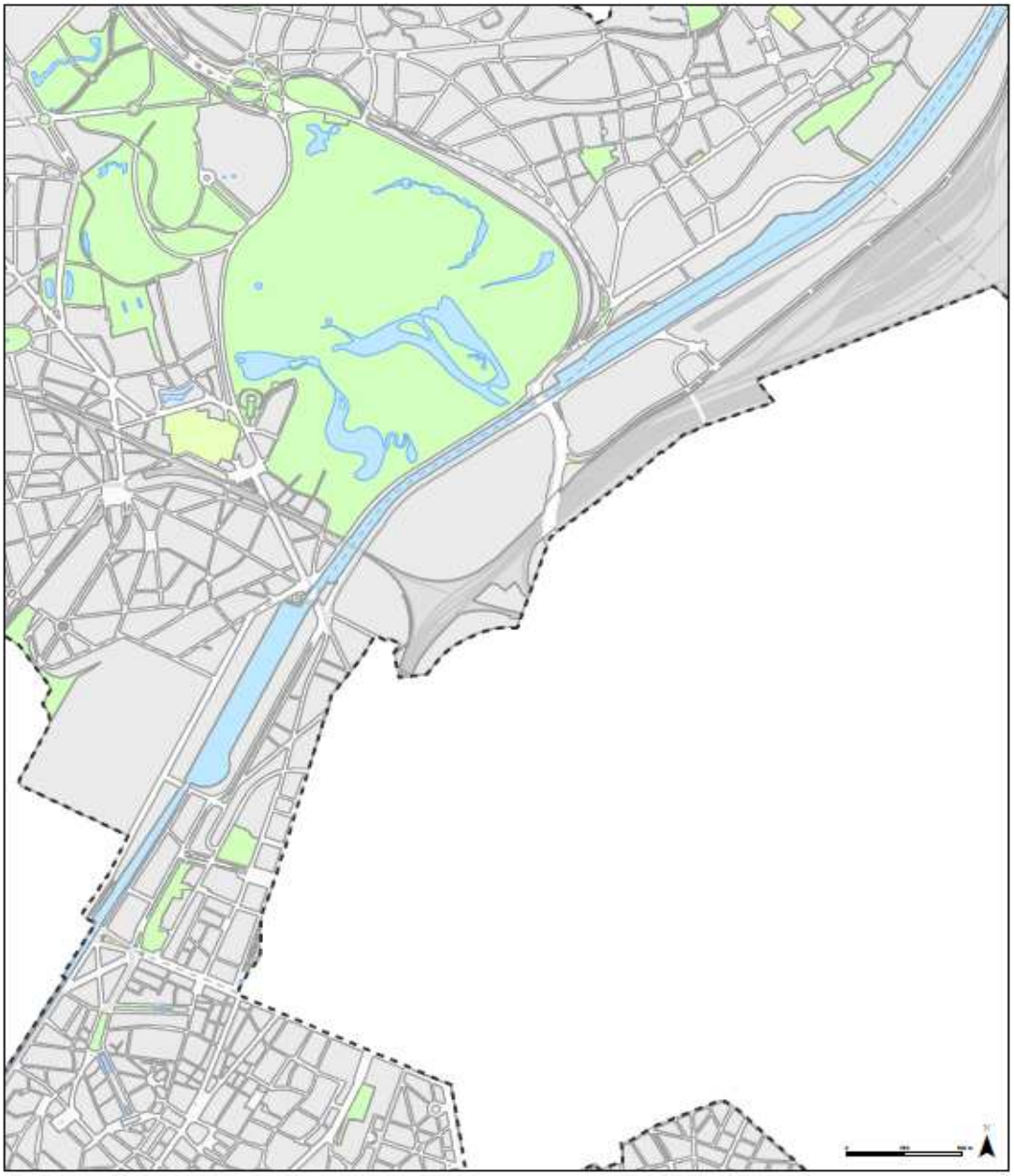

Nord

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Ce quartier inclut la gare du Nord avec ses nombreux navetteurs. Suite au projet « Manhattan » élaboré dans les années 60, c'est plus de 1 200 000 m² de bureaux qui sont créés pour obtenir un véritable quartier d'affaires aux alentours de la gare du Nord. Plus au Nord, le quartier se caractérise par un bâti plus ancien de maisons uni ou pluri-familiales. Il est marqué par la présence du canal, et donc des zones industrielles ou anciennement industrielles qui s'y localisent. Il présente une densité importante de population, majoritairement issue de l'immigration. Les jeunes y sont nombreux et le tissu associatif y est très actif, en dépit d'un nombre d'opérateurs d'accueil moins élevé que dans certains autres quartiers du territoire.

Le quartier Nord et plus précisément les alentours de la Gare du Nord sont témoins de la tragédie que vivent les nombreux migrants en transit. Le facteur humain et une mixité des fonctions de ce quartier font l'objet d'une étude à l'occasion du plan communal de développement durable (PCDD*) « La Ville en devenir »*. Ce PCDD aura pour but de répondre aux défis actuels posés pour tout le territoire de la Ville de Bruxelles. [10]

Le PCDD élaboré par la Ville de Bruxelles se décline selon 3 objectifs :

- la revitalisation de l'habitat,
- le soutien à un développement économique intégré,
- la promotion d'un environnement durable.

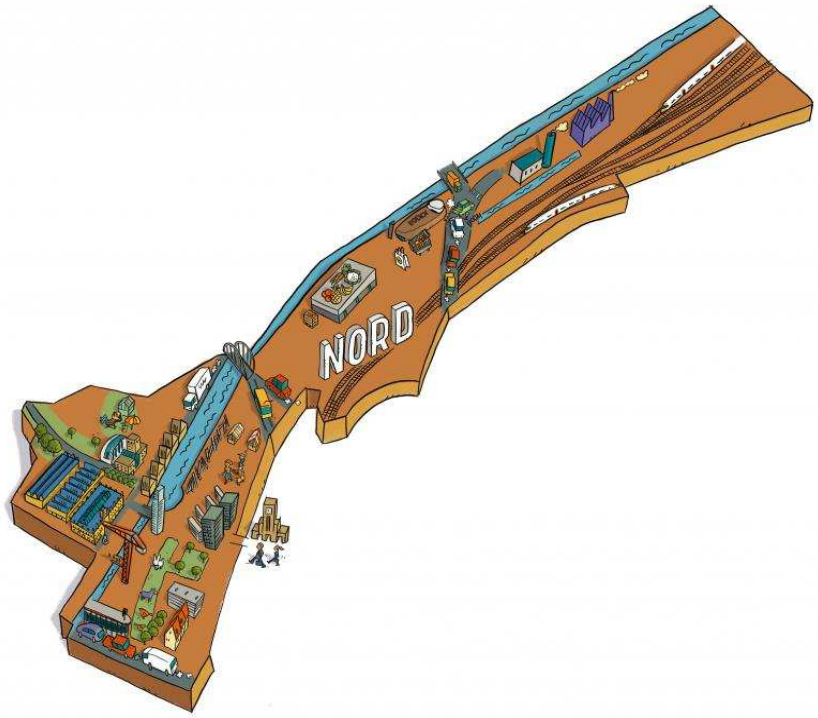

[10] https://www.bruxelles.be/lavilleendevenir, consulté le 6/01/2020.

1.2. DES CARACTÉRISTIQUES RENCONTRÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- ***"la banane de pauvreté"*** : l'expression désigne la répartition des quartiers précarisés qui suit principalement l'axe du canal, à l'Ouest du Centre-Ville (Anneessens, Marolles), ainsi que les faubourgs du 19ème siècle (Quartier Nord, Laeken-centre). Ces quartiers aux logements de très faible qualité mis sur le marché locatif, ont été réinvestis, suite au déclin industriel de la Ville dans les années 60, essentiellement par les populations d'origine immigrée et/ou peu qualifiées. Les populations précarisées se rabattent sur les marchés qui leur restent accessibles, ce qui a permis d'éviter une dépopulation et un abandon massif de ces quartiers. La « banane de pauvreté » formée par ces quartiers parfois comparée à une banlieue est cependant à proximité immédiate du Centre-Ville;
- ***la « suburbanisation »*** : les quartiers plus aisés, de seconde couronne (Mutsaard et Stiénon dans le Nord de Laeken, quartier de l'avenue Roosevelt) et les quartiers bourgeois plus anciens (Sablon, Louise, Squares, Notre-Dame-aux-Neiges), ont suivi le mouvement de suburbanisation des populations aisées, entamé dès le 19ème siècle et amplifié à partir des années 50. Ces quartiers présentent un environnement architectural et/ou urbanistique nettement plus attirant. La suburbanisation a été particulièrement forte à Bruxelles, propulsant les populations aisées en périphérie, au contraire de la plupart des villes européennes, connaissant un ancrage beaucoup plus fort des populations aisées en Centre-Ville. Le phénomène de bruxellisation et de métamorphose qu'a connu Bruxelles n'est pas étranger à ce mouvement;
- ***la « gentrification »*** : l'investissement de quartiers centraux populaires par des groupes sociaux plus favorisés visible dans le Pentagone, participe au mouvement de revitalisation du cœur de la ville. Il s'agit essentiellement de quartiers anciens ayant fait précisément l'objet d'importantes opérations de vitalisation et de rénovation urbaine grâce aux contrats de quartier (espace public, logement via les contrats de quartier, chemins de la Ville, etc.) et qui sont réappropriés par des ménages jeunes à niveau socio-culturel élevé. Ces populations s'installent dans un tissu social marqué par un appauvrissement accru, ce qui peut être source de tensions. Parallèlement, dans ces espaces, on est parvenu à renouveler l'attractivité commerciale, ce qui draine, pour les loisirs et la consommation, une population extérieure à ces quartiers. L'augmentation de l'attractivité d'un quartier pour les groupes sociaux plus favorisés concerne par exemple le quartier des Quais (anciennement appelé le « Quartier de Chicago »), aux alentours du site de Tour et Taxis, etc…

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- ***les « anciens villages »*** : il s'agit de quartiers comportant encore des noyaux de nature plus villageoise, relativement excentrés et rattachés tardivement à la ville : « Haren » et « NOH ». Ils sont caractérisés par une faible densité de population et peu d'opportunités de logement. A tout le moins jusqu'ici, car avec le plan « Mille logements » entamé en 2007, la Ville a montré sa volonté d'augmenter fortement l'offre de logements, notamment à NOH. Avec leur urbanisation croissante, ces quartiers peuvent évoluer vers des problématiques rencontrées dans d'autres quartiers.
- ***les sites de logements sociaux*** : il existe une forte concentration de logements encadrés par les pouvoirs publics sur de territoire de la Ville. Les concentrations sont importantes dans les Marolles, dans le quartier Anneessens, le quartier Nord et autour du square Léopold. La « Cité modèle » (Heysel), « Versailles » et « Val Marie » (NOH) constituent actuellement les trois principaux sites de logements sociaux éloignés du Centre-Ville. Il s'agit la plupart du temps de grands ensembles modernistes. Combinés à une forte concentration de situations de précarité critique, ces sites de logements sociaux peuvent être le lieu de conflits intergénérationnels et interculturels.
- ***les quartiers « monofonctionnels »*** : on note également la présence de quartiers à prédominance monofonctionnelle de services, quasiment vides d'habitants, principalement à l'Est, mais aussi au Nord (quartier « Manhattan »). Sans qualité de vie, ils sont peu animés le soir et peuvent induire un sentiment d'insécurité spécifique. Notons que la spéculation immobilière, les démolitions ou la mono-fonctionnalité ont fragilisé ces quartiers.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.3. RÉPARTITION DES HABITANTS SUR LE TERRITOIRE

Au 1er janvier 2019, d'après les données de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA)[11], la Ville de Bruxelles comptait 181 726 habitants.

La ville de Bruxelles est la commune bruxelloise qui compte le plus d'habitants en 2018 pour une superficie communale représentant 20 % du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

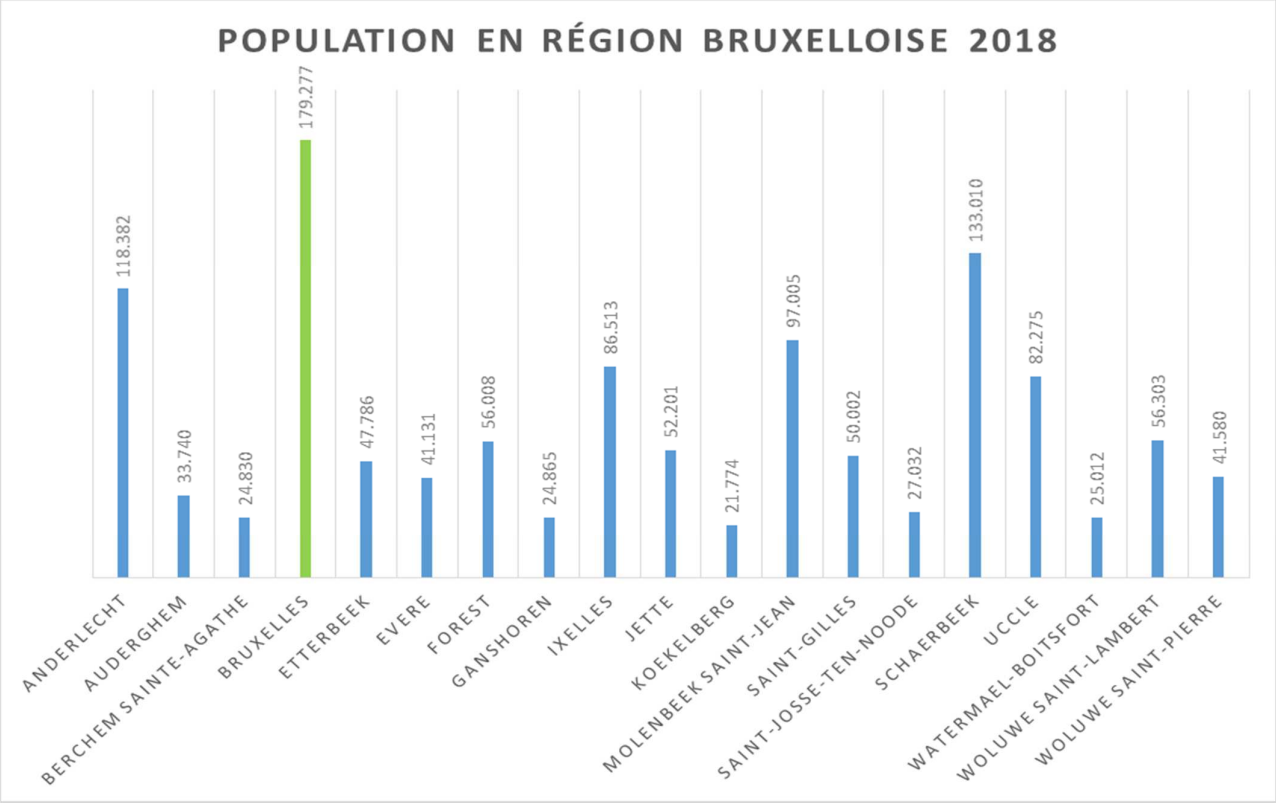

Cette population est répartie inégalement sur son territoire.

On observe de fortes variations entre les différents quartiers principaux. Les densités de population les plus élevées sont observées dans l'ouest du quartier « Centre » et à Laeken. Certains quartiers sont peu peuplés car ils comprennent des zones industrielles ou de vastes espaces verts (comme le bois de la Cambre, le parc du Cinquantenaire, le domaine royal de Laeken…) ou des nombreux bureaux (par exemple le quartier Européen ou le quartier Nord).

[11] http://ibsa.brussels/themes/population#.XS2SYFX7S70 , consulté le 16/07/2019.

1.4. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Toujours selon les chiffres avancés par l'IBSA, on observe une croissance démographique en constante progression sur le territoire de la Ville de Bruxelles[12].

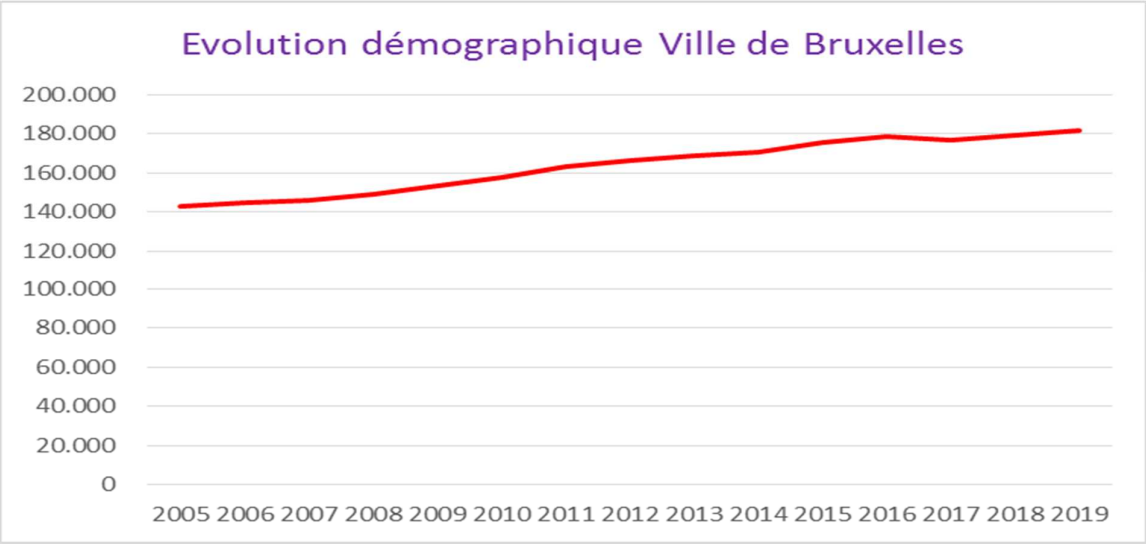

Le tableau ci-dessous compare le taux de croissance de la population par commune bruxelloise entre 2008 et 2018. Nous observons qu'un des enjeux majeurs à la Ville de Bruxelles est de faire face à un taux toujours grandissant de la population[13].

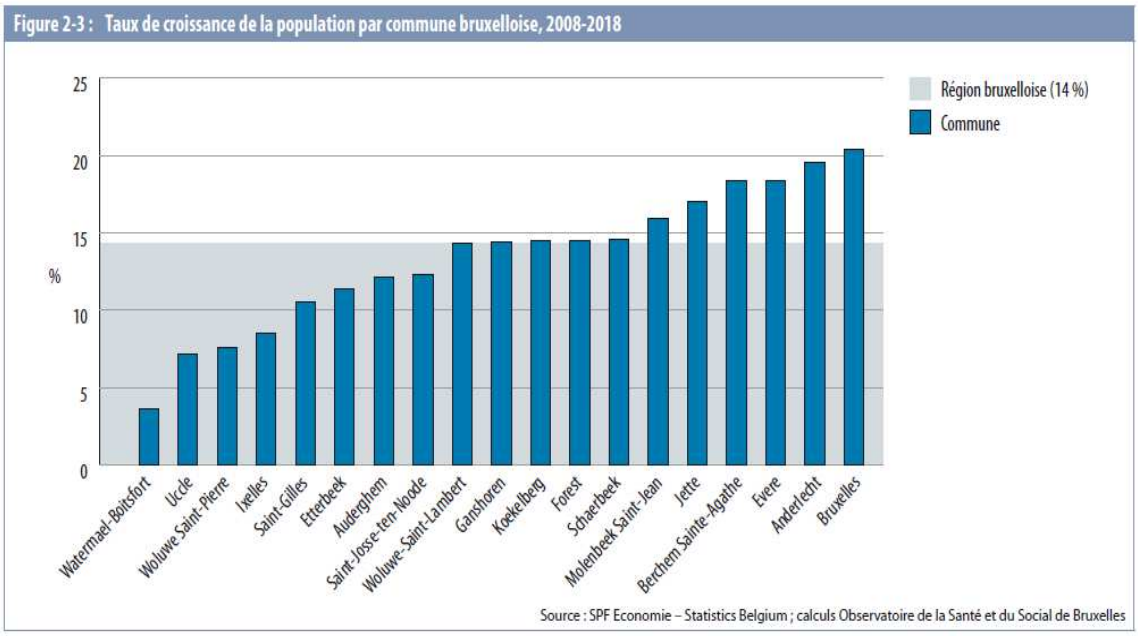

[12] http://ibsa.brussels/themes/population#.XS2SYFX7S70, consulté le 06/01/2020.
[13] Observatoire de la Sante et du Social de Bruxelles-Capitale (2018). *Baromètre social 2018.* Bruxelles : Commission communautaire commune.

La tendance indique que cette évolution démographique continuera de progresser[14].

CARTE 1 : Évolution (relative et absolue) de la population par commune entre 2015 et 2025

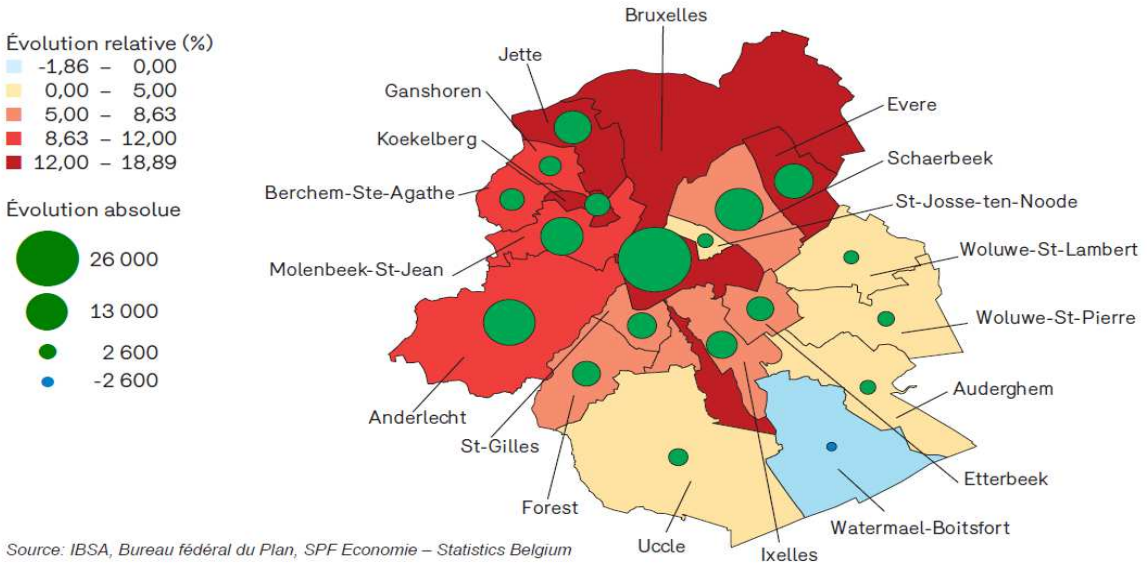

Source: IBSA, Bureau fédéral du Plan, SPF Economie – Statistics Belgium

L'IBSA a décliné des projections démographiques au niveau des 19 communes bruxelloises. Les communes du nord et de l'ouest de la Région bruxelloise connaîtront les plus importantes croissances relatives entre 2015 et 2025. En termes absolus, toujours sur la période 2015-2025, la Ville de Bruxelles se détache très nettement avec une croissance de plus de 25 300 personnes en dix ans, soit le quart de la croissance totale de la Région et pourra dépasser le seuil des 200 000 habitants en 2025.

Cela s'explique par un surcroît de naissances par rapport au nombre de décès, principalement dans les familles d'origine non-européenne et un bilan migratoire international positif[15]. De manière générale, les quartiers centraux (du « Croissant pauvre ») sont caractérisés par une intensité migratoire[16].

La Ville de Bruxelles subit une grande pression démographique et doit répondre à cet enjeu important.

[14] DEHAIBE, X., HERMIA, J-P., LAINE. B., & ROMAIN., A. (2016). Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025. Octobre 2016. Les cahiers de l'IBSA. 6. p. 11

[15] ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-libsa/focus_27_octobre_2018, consulté le 19/12/2019.

[16] https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2018-barometre-social, consulté le 19/12/2019.

1.5. LES HABITANTS DE LA VILLE DE BRUXELLES : LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES

a. Profil démographique

1) Une population jeune

L'âge moyen au sein de la Ville de Bruxelles est de 36 ans et le coefficient de vieillissement est nettement inférieur à celui de la Région. La Ville de Bruxelles abrite une grande proportion de jeunes de moins de 18 ans et d'adultes d'âge actif (18-64 ans) pour à peu près 2/3 de la population.

En janvier 2019, la commune de la Ville de Bruxelles comptait un pourcentage de 23.5 % d'enfants de moins de 18 ans sur son territoire[17]. Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire (6-12 ans) connait une croissance significative[18].

Entre 2015 et 2025, la tendance au rajeunissement entamé depuis plusieurs décennies devrait se poursuivre, notamment via l'augmentation particulièrement importante des adolescents (12-17 ans).

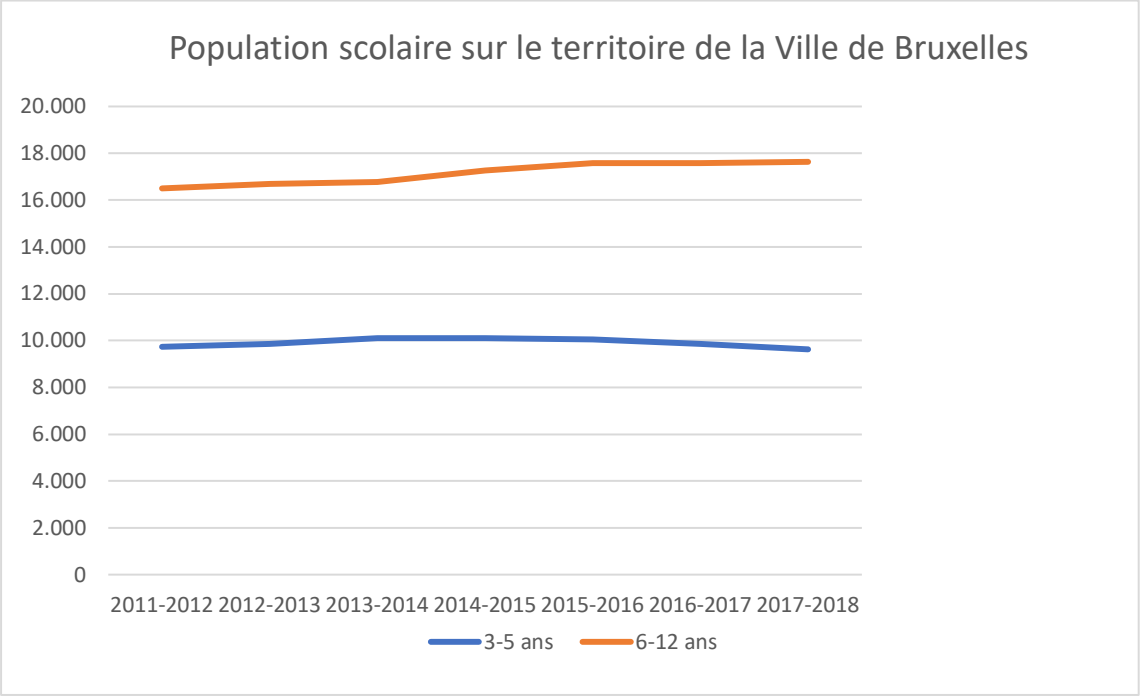

[17] http://perspective.brussels/fr/actualites/nouveau-chiffres-cles-par-commune, consulté le 16/01/2020.

[18] https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=http%3A%2F%2Fibsa.brussels%2Ffichiers%2Fchiffres%2F6.1_enseignement_pop_scolaire.xls, consulté le 6/12/2019.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

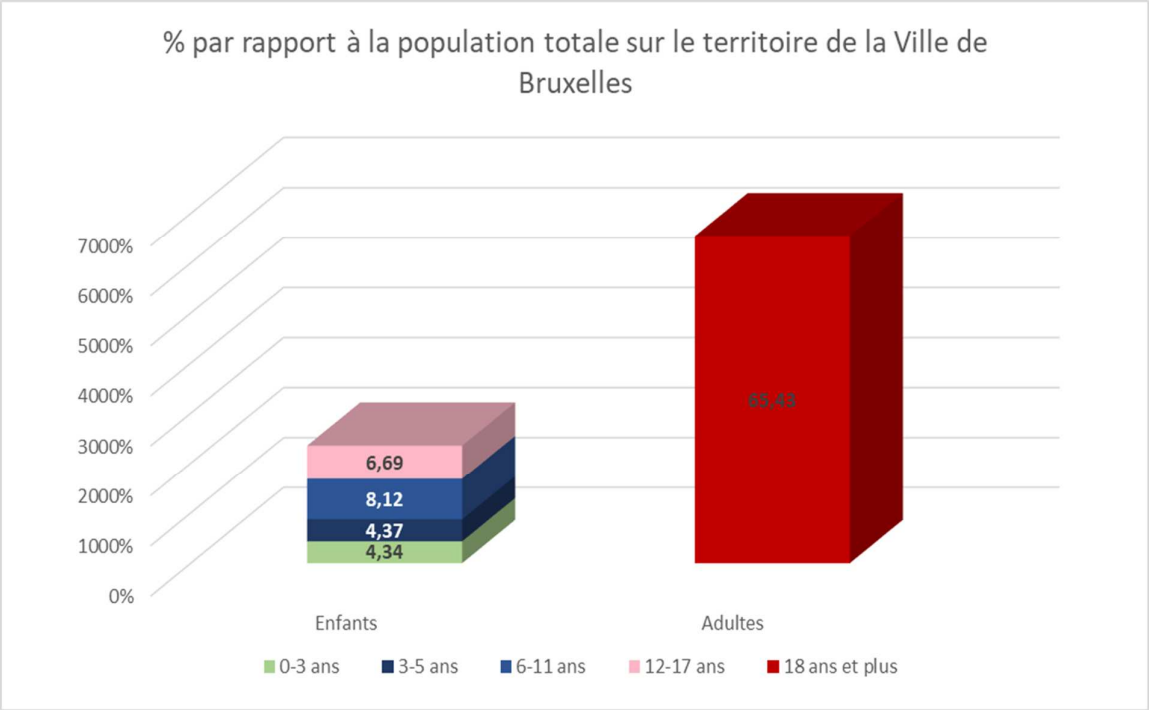

Source image[19]

Selon les chiffres de l'IBSA, au 1/1/2019, la Ville de Bruxelles comptait 22 688 enfants âgés entre 3 et 11 ans. Soit 12,42 % de la population totale résidant sur le territoire[20].

Ce rajeunissement de la population est particulièrement marqué à Laeken et dans l'ouest du Pentagone (Anneessens et Marolles). **La Ville de Bruxelles est une commune peuplée par une grande proportion de jeunes de moins de 18 ans. En 2019, près d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans.**

2) *Une population multiculturelle*

Population de nationalité actuelle étrangère au 1er janvier	Ville de Bruxelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2013	2018	2013	2018
Part de la population de nationalité étrangère dans la population totale (%)	35,0	36,1	33,1	34,8
Part des ressortissants de l'UE-28 (sans la Belgique) dans la population totale (%)	20,6	21,9	21,4	23,0

Source image [21]

Les personnes de nationalité étrangère représentent plus d'un tiers de la population de la commune. Les ressortissants d'Afrique du nord et sub-saharienne sont nettement représentés au sein de cette population.

[19] STABEL. (2019).Chiffres clés : aperçu statistiques de la Belgique. p. 112.

[20] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Bruxelles.pdf , consulté le 16/01/2020.

[21] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_Bruxelles.pdf, consulté le 22/04/2020.

Parmi les principales nationalités étrangères fortement représentées, nous comptons un pourcentage conséquent de Français, de Marocains, de Roumains, d'Italiens, d'Espagnols et de Polonais (classés par ordre décroissant).

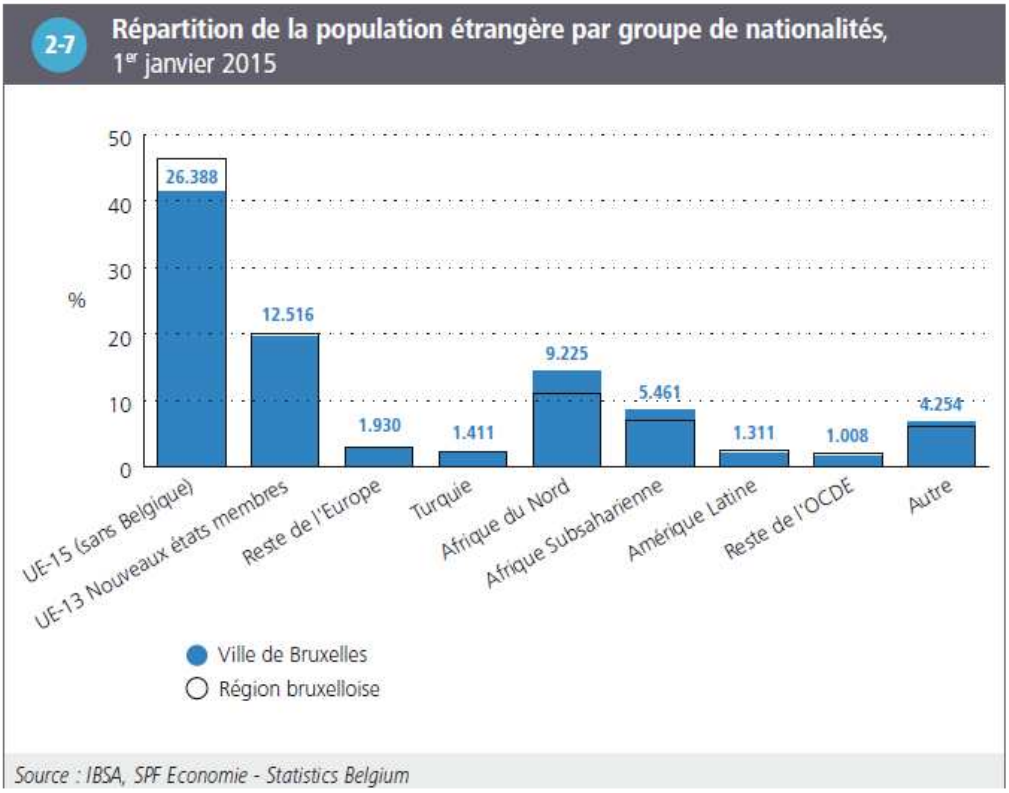

Les ressortissants d'Afrique du Nord et subsaharienne sont surtout localisés dans « le croissant pauvre »[22] de la Ville de Bruxelles, dans l'ouest du Pentagone et au Sud de Laeken. Les ressortissants de l'union Européenne (UE-15 et UE-13) sont fortement représentés à l'est du territoire (en lien avec les institutions européennes)[23]. **La Ville de Bruxelles abrite et cultive la richesse multiculturelle de ses habitants. Un habitant sur 3 est issu d'un pays étranger.**

[22] « Croissant Pauvre » : zone la plus précarisée de Bruxelles avec des taux de chômage des jeunes qui dépassent les 30 %.
[23] Observatoire de la Sante et du Social de Bruxelles-Capitale (2018). *Baromètre social 2018*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3) Composition des ménages

D'après les informations fournies par l'Administration de la Ville (chiffres arrêtés au 31/12/2012), la taille des ménages varie fortement selon le quartier. On observe que Haren est à la fois le quartier accueillant le plus petit nombre d'habitants et celui où la taille des ménages est la plus importante.

Taille des ménages par quartier :

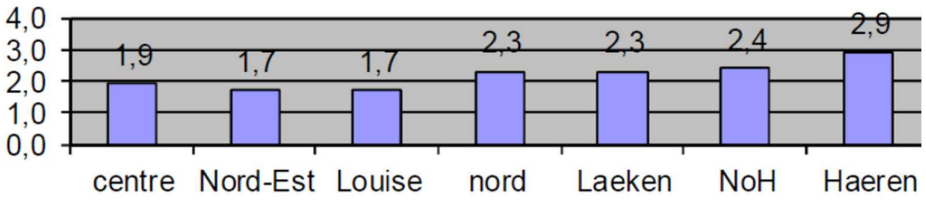

Source image[24]

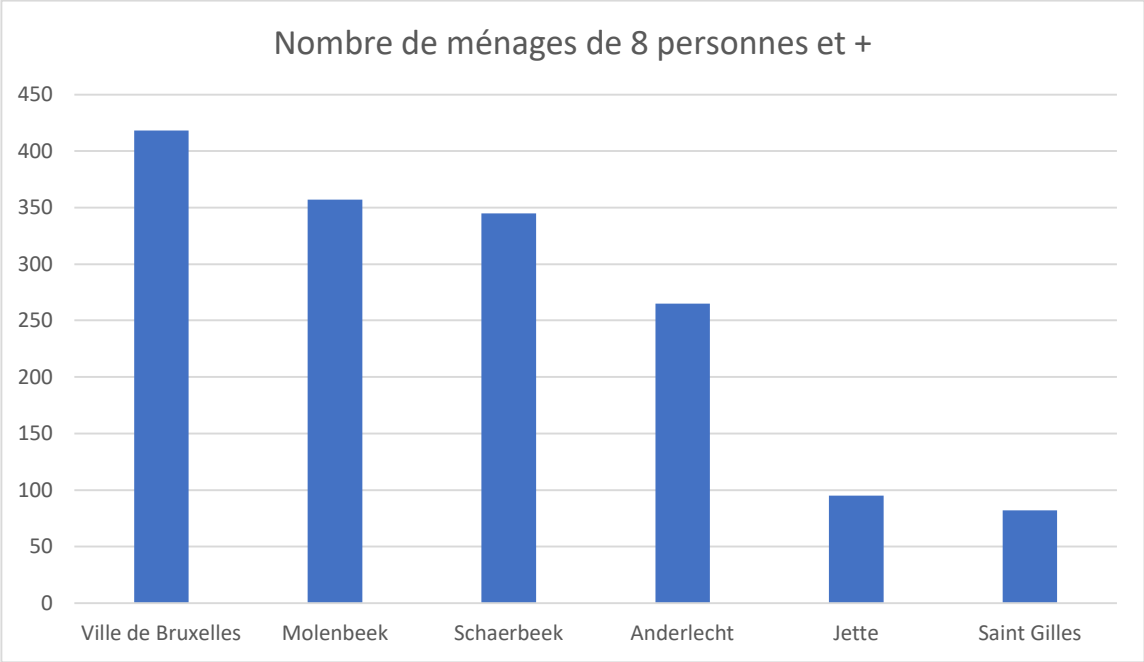

De même, la part des ménages de 6 personnes ou plus est plus importante sur le territoire communal que dans les autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale[25].

Plus de la moitié des ménages privés sont composés de personnes isolées, majoritairement des hommes[26].

[24] Ville de Bruxelles (2013). Rapport annuel 2012. p. 358.

[25] http://ibsa.brussels/themes/population#.XfuHE_ZFzRQ, consulté le 19/12/2019.
[26] http://ibsa.brussels/themes/population#.XfuHE_ZFzRQ, consulté le 19/12/2019.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

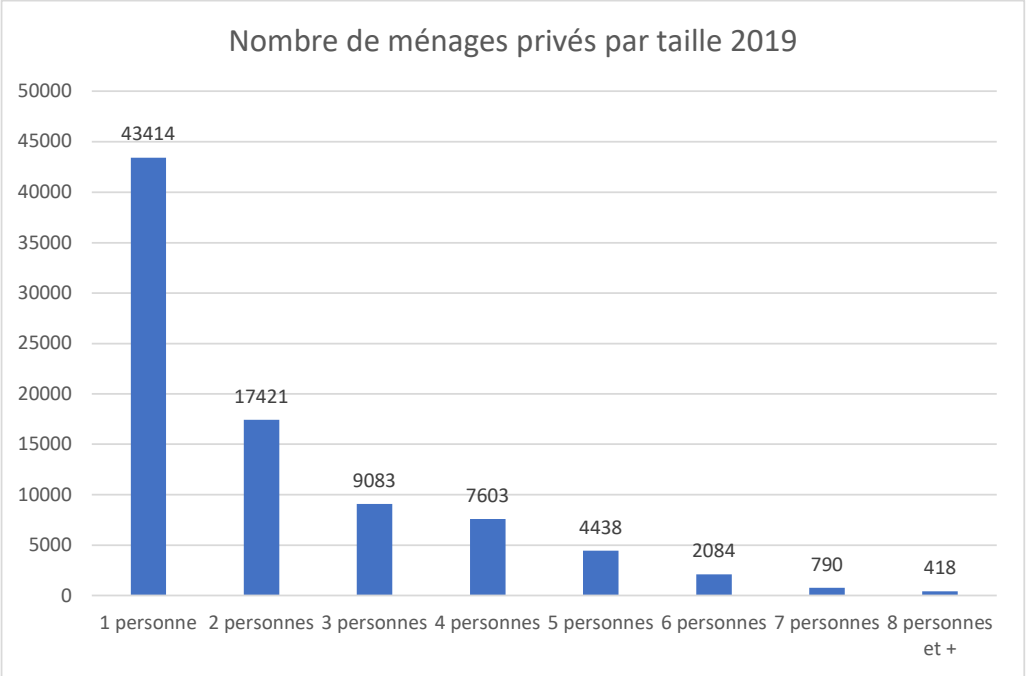

Les couples avec enfants habitent surtout dans les parties les plus pauvres de la commune (en particulier dans les quartiers maritimes et Vieux Laeken) et représentent 22 % des ménages privés. Quant aux familles monoparentales, elles représentent un pourcentage de 10,5 % sur le total des ménages privés[27].

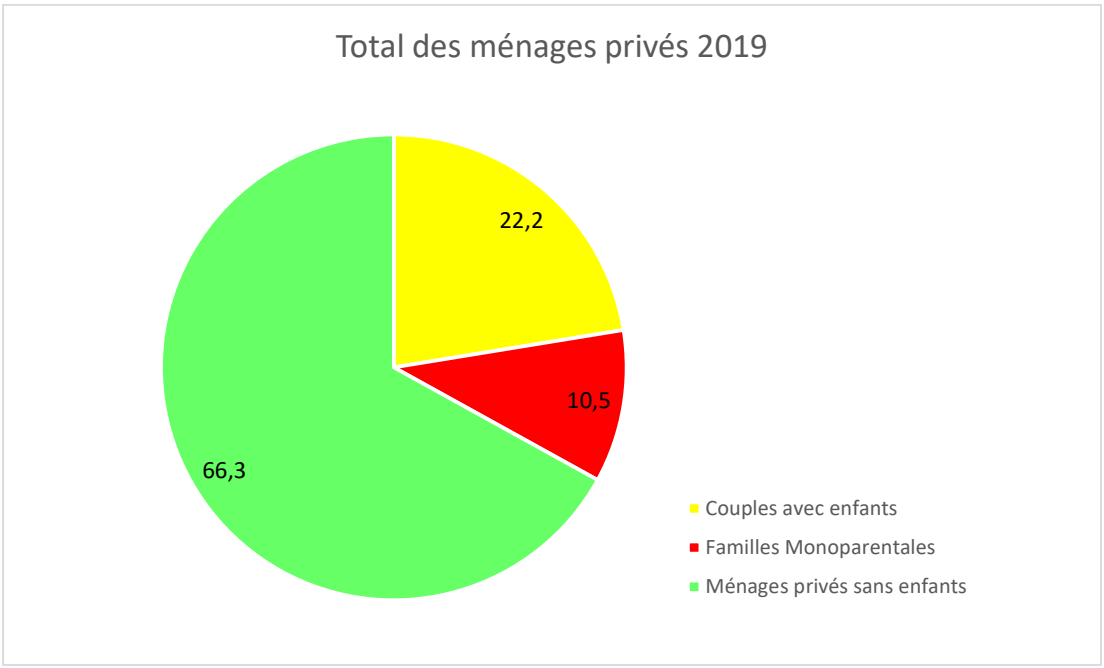

[27] https://monitoringdesquartiers.brussels/tables/ , consulté le 19/12/2019.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

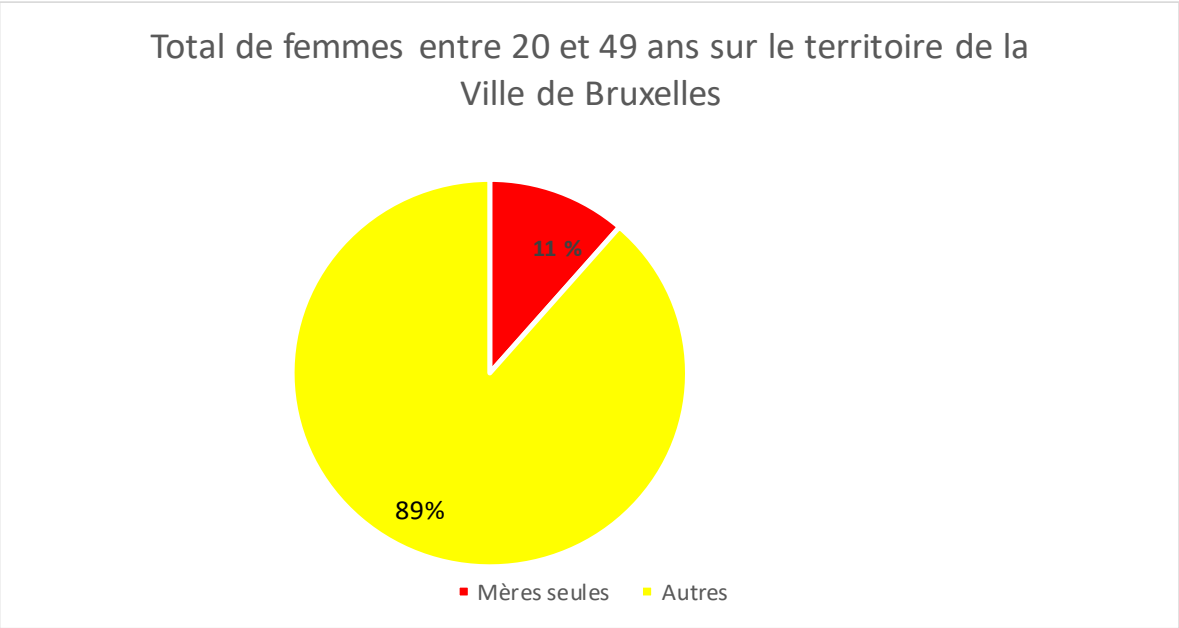

La Ville de Bruxelles est habitée par une proportion conséquente de familles nombreuses et 1 ménage sur 10 est un ménage monoparental (un parent seul avec son/ses enfants). Parmi les familles avec enfants (33%) : une famille sur 3 est monoparentale.

Il peut être intéressant également de souligner qu'une femme sur 10 (entre 20 et 49 ans) habitant le territoire est une mère de famille seule avec enfant(s).

La monoparentalité et les « familles recomposées » sont également des indicateurs propres à alimenter cet état des lieux de l'offre ATL.

4) Focus sur la monoparentalité

L'état des lieux de la Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-capitale (novembre 2013) [28] nous indiquait déjà qu'un enfant bruxellois sur quatre grandit au sein d'une famille monoparentale. Neuf fois sur dix, c'est sous la responsabilité de la maman (86%). Le nombre d'enfants vivant avec un seul parent va croissant avec leur âge. L'état des lieux indique également que la mobilité conjugale est telle que 15 % des mères bruxelloises vivent seules au moment où elles accouchent.

La Recherche-Action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales de la Ligue des Familles (2018) [29] et l'état des lieux de la Plateforme technique de la Monoparentalité dressent

[28] LEMAIGRE T. et WAGENER M. (2013). Monoparentalité à Bruxelles, Etat des lieux et perspectives. Hayez. pp. 1-68.
[29] Simon., N. (2018). Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales. La ligue des familles. pp. 1-14.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

un portrait des monoparentalités bruxelloises en mettant en évidence les risques sociaux et les besoins spécifiques de ces familles.

Il nous a semblé important d'en retirer brièvement quelques constatations afin d'alimenter cet état des lieux ATL :

- la monoparentalité agit comme un **facteur de « sur-fragilisation » sociale, économique et sanitaire** ;
- Le parent en situation de monoparentalité a tendance à se mettre dans une **posture sacrificielle**, en privilégiant la réponse aux besoins des enfants, avant les siens ;
- le vécu de séparation **peut générer des ressentis et comportements « difficiles » chez les enfants** ;
- On observe une **fragilisation du parent face à l'emploi. Le taux d'activité (39%) et d'emploi (33%) est particulièrement bas.**
- le manque de place en crèche a une incidence particulière sur la **difficulté d'articuler monoparentalité et vie professionnelle**, elle peut déboucher sur un arrêt « contraint » du travail ;
- Le parent isolé est plus exposé au **risque d'épuisement professionnel et parental ;**
- Le parent « mono » est souvent **victime des jugements négatifs**, des préjugés et a besoin de (re) prendre confiance en soi, d'être soutenu dans son rôle de parent.
- on relève également des **inégalités en termes de logement** : d'une part le caractère « subi » des familles monoparentales par rapport au logement, en lien avec la saturation du parc social, le budget limité à y consacrer, le mal-logement, l'insécurité, etc. ; d'autre part un effet « mères assignées à résidence », en conséquence des différents facteurs précités : priorisation des enfants, absence d'emploi et/ou manque de place d'accueil, jugement social, etc…

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

b. Profil socio-économique

La Ville de Bruxelles adopte un profil socio-économique très diversifié. Cependant, il s'agit souvent de ménages de la classe populaire et de la classe moyenne. Le revenu moyen est inférieur à celui de la Région bruxelloise.

1) Revenus et dépenses des ménages

REVENUS ET DÉPENSES DES MÉNAGES

Statistique fiscale des revenus	Ville de Bruxelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Revenu total net imposable médian des déclarations (euros)	16.405	17.802	17.771	19.072
Indice de richesse (Belgique = 100)	71	70	80	78

Source : Statbel

Source image[30]

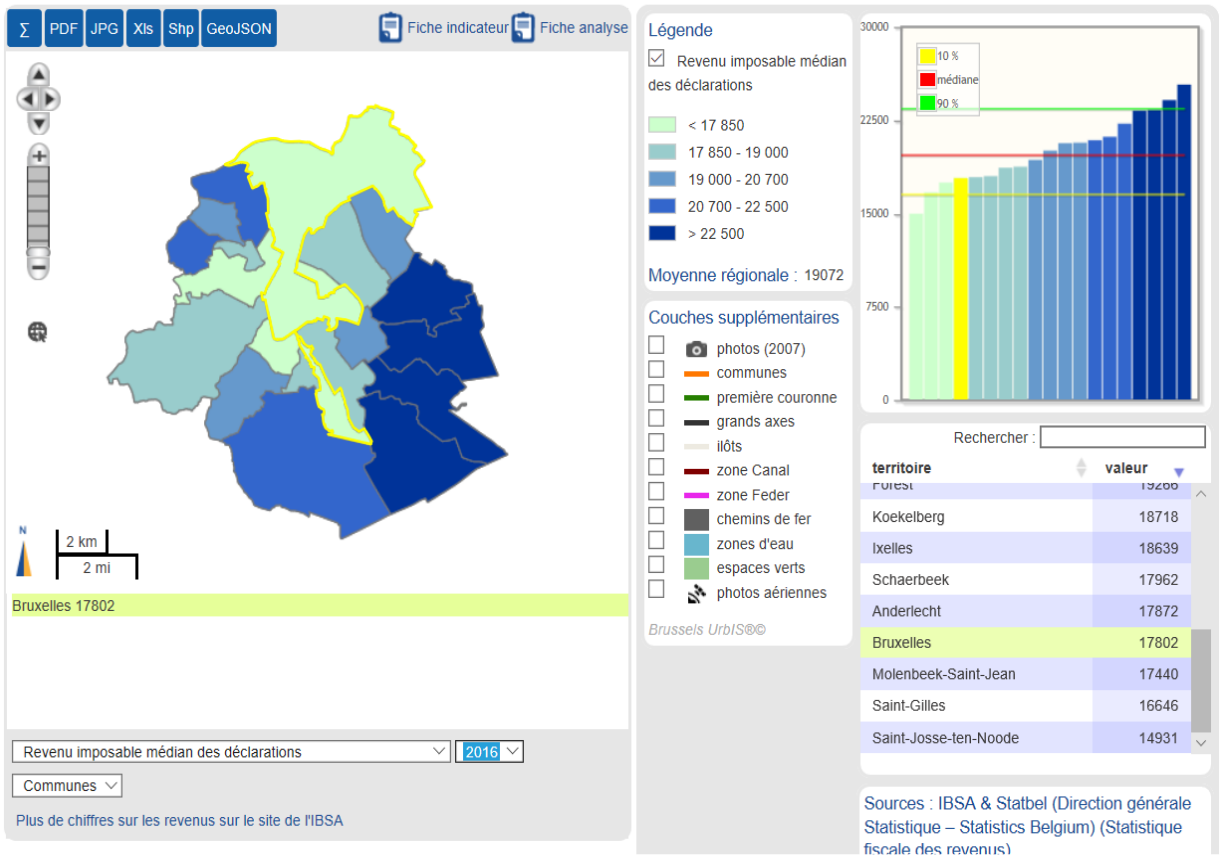

Source image[31]

[30] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_19communes.pdf , consulté le 19/12/2019.
[31] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-revenus-bruxelles/revenus-fiscaux-region-bruxelloise/revenu-moyen-par-habitant/1/2015/, consulté le 20/12/2019.

Les revenus moyens sont les plus bas dans le « croissant pauvre » de Bruxelles.

Le « croissant pauvre » sur la Ville de Bruxelles concerne :

- le sud de Laeken, le quartier Nord et le quartier maritime
- le sud-ouest du Pentagone (Anneessens, Stalingrad et Marolles).

Les revenus les plus élevés se retrouvent :

- à l'extrême nord : dans le quartier Mutsaard et quelques endroits à Heembeek ;
- à l'extrême sud de la commune : Avenue Louise et Boondael ;
- au Sud Est du Pentagone : Petit Sablon et Grand place.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Carte illustrant les quartiers défavorisés et favorisés sur le territoire :

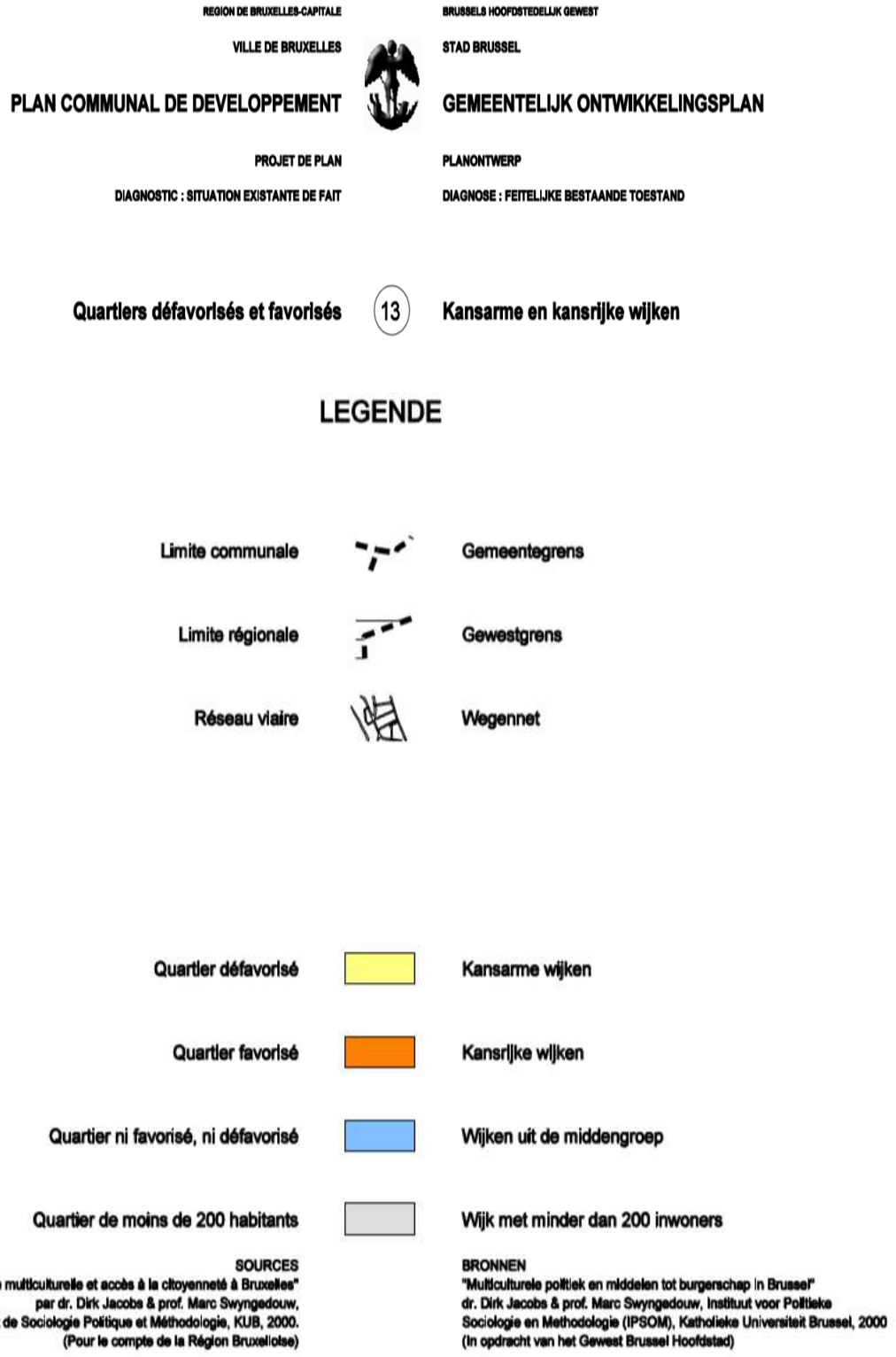

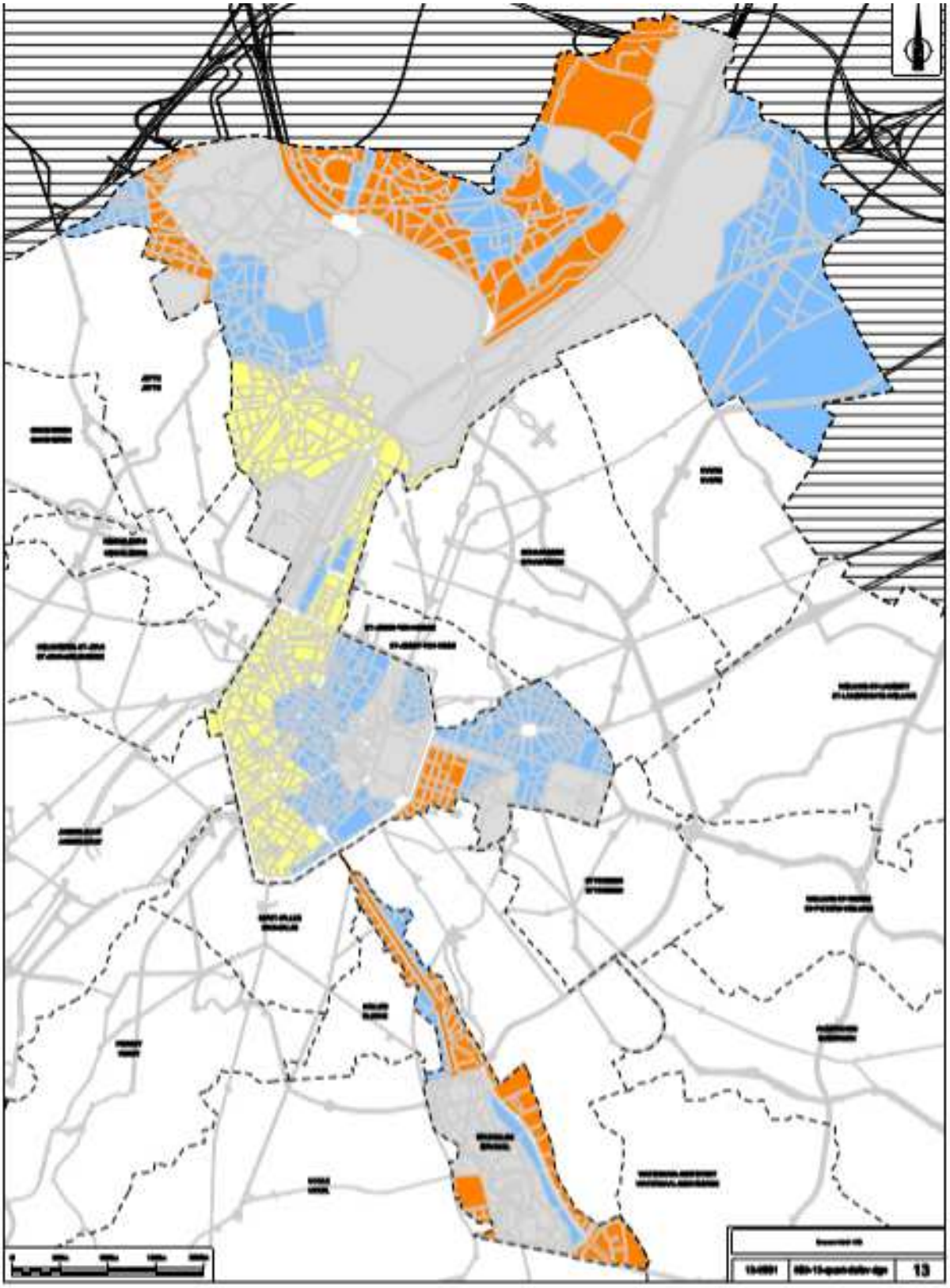

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

De manière générale, la part de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est plus importante à la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise et encore plus par rapport à l'échelle nationale. À savoir que plus d'un cinquième de la population d'âge actif (18-64 ans) en région bruxelloise vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) dont la plupart des montants minimum sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté.

4. Seuil de risque de pauvreté et montant des allocations minimales (par mois) en Belgique au 01/09/2018

	Isolés	Couple avec deux enfants*
Seuil de risque de pauvreté (EU-SILC 2017, revenus 2016)	**1 139 €**	**2 392 €**
Revenu d'intégration sociale (CPAS)	911 €	1 255 €
Allocation d'insertion	911 €	1 238 €
Allocation de chômage minimum	1 052 €	1 271 €
Allocation maximum de remplacement de revenus pour personne handicapée	911 €	1 255 €
Indemnités d'invalidité	1 245 €	1 556 €
Garantie de revenus aux personnes âgées	1 118 €	

* Dans le tableau, les montants présentés pour ce ménage correspondent à une situation où le partenaire de la personne avec charge de famille ne perçoit pas de revenu. Les allocations familiales ne sont pas prises en compte; pour une famille composée de deux enfants de moins de 6 ans, le montant des prestations familiales garanties est de 350 €.

Source : EU-SILC 2016, FAMIFED (Agence fédérale pour les allocations familiales), Office national de l'Emploi, Service fédéral des Pensions, SPP

Près d'un tiers des habitants sont bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) pour l'assurance de soins de santé soit autant de personnes qui vivent dans des situations financières difficiles.[32]

[32] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Bruxelles.pdf , consulté le 23/12/2019.

2) *Marché du travail*

Le taux de chômage communal est légèrement supérieur à la moyenne bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. Les femmes sont majoritairement salariées à temps partiel ; facteur qui les exposent d'autant plus au risque de précarité. [33]

MARCHÉ DU TRAVAIL

Population active occupée (lieu de résidence)	Ville de Bruxelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans) (%)	50,8	51,2	53,2	53,8
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans) (%)	39,8	40,1	43,5	44,2
Taux d'emploi (15-64 ans) (%)	45,5	45,9	48,3	49,0

Chômage	Ville de Bruxelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Taux de chômage des hommes (15-64 ans) (%)	24,1	21,5	21,9	19,4
Taux de chômage des femmes (15-64 ans) (%)	25,5	23,1	23,2	20,8
Taux de chômage (15-64 ans) (%)	24,7	22,2	22,5	20,0
Taux de chômage (15-24 ans) (%)	34,9	31,0	34,4	30,8

Travail à temps partiel	Ville de Bruxelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2016	2011	2016
Part des hommes salariés à temps partiel (15-64 ans) (%)	18,8	19,7	18,6	19,6
Part des femmes salariées à temps partiel (15-64 ans) (%)	40,7	41,9	42,5	43,5

Source : Steunpunt Werk

Plus de statistiques sur le marché du travail ici

On peut noter ici que les écarts concernant le taux de chômage entre les quartiers populaires et les quartiers plus aisés de la commune sont importants. En effet, le taux de chômage peut varier du simple au triple.

[33] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_19communes.pdf, consulté le 19/12/2019.

Sur le territoire communal, le taux de mineurs vivant dans un ménage sans revenus de travail est de 17,3 %[34].

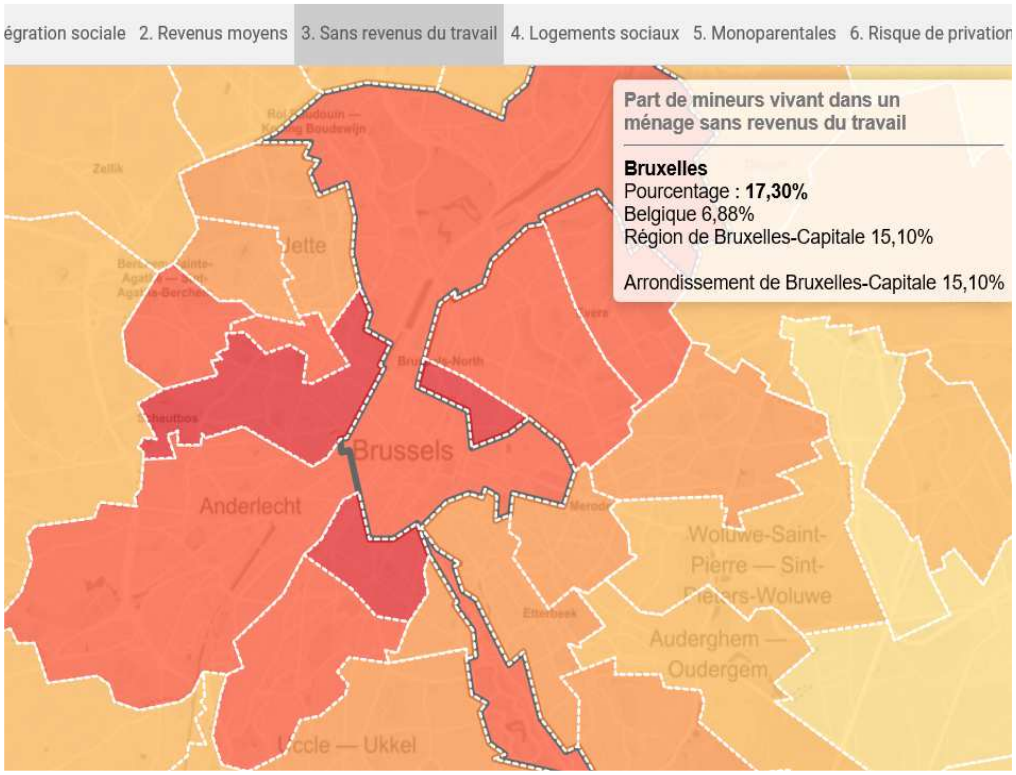

Il est à noter également que 44% de la population de la Ville de Bruxelles habite dans des quartiers où se concentrent les difficultés socio-économiques.

3) Focus sur la pauvreté infantile

Dans le domaine spécifique de l'accueil temps libre, le critère d'accessibilité financière est un élément très important pour les familles. Réunir les conditions optimales pour l'accueil de tous et plus spécifiquement de l'accueil des enfants en situation de précarité est une des grandes préoccupations des opérateurs d'accueil extrascolaire. C'est pourquoi, il nous a semblé important d'apporter quelques chiffres-clés concernant la pauvreté infantile dans cet état des lieux ATL. Nous proposons d'adopter un point de vue « régional » sur la question. Ces constats sont transposables au territoire communal. A tout le moins, ceux-ci permettent d'inscrire la commune dans un ensemble plus large avec lequel elle ne manque pas d'interagir.

A Bruxelles, près d'un enfant sur 3 vit sous le seuil de pauvreté

[34] https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile?utm_source=newsletter&hq_e=el&hq_m=5955793&hq_l=11&hq_v=c9824bb97c, consulté le 20/12/2019.

Remarque : Le taux de pauvreté monétaire est une mesure relative qui dépend du niveau de revenu dans chaque pays : sont considérées comme pauvres les personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national [35].

Pour mieux saisir les nuances du phénomène de la pauvreté infantile, nous pouvons reprendre un indicateur agréé au niveau européen en mars 2018 : la déprivation. Le taux de déprivation mesure les difficultés quotidiennes des enfants qui peuvent être différentes de celles rencontrées par leurs parents. 17 critères ou items ont été considérés comme nécessaires pour tout enfant vivant en Europe (ils sont donc identiques dans n'importe quel pays d'Europe).

On considère qu'un enfant est en situation de déprivation lorsqu'il est privé d'au moins 3 de ces 17 items[36].

[35] Guio, A-V., et Vandenbroucke, F. (2018). La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique, Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins. Fondation Roi Baudouin. p. 9.

https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/20181211NT, consulté le 22/04/2020.

[36] Ibid., p. 18.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale :

- 33 % des enfants bruxellois sont privés de vacances
- 19,8 % des enfants bruxellois sont privés de loisirs réguliers
- 15,7 % des enfants bruxellois sont privés d'habits neufs
- 10 % des enfants bruxellois sont privés de livres

et

- 54 % des enfants à Bruxelles manquent d'au moins 1 item
- 29 % manquent d'au moins 3 items
- 22 % manquent d'au moins 5 items.

Proportion d'enfants privés d'un certain nombre d'items, par région (2018):

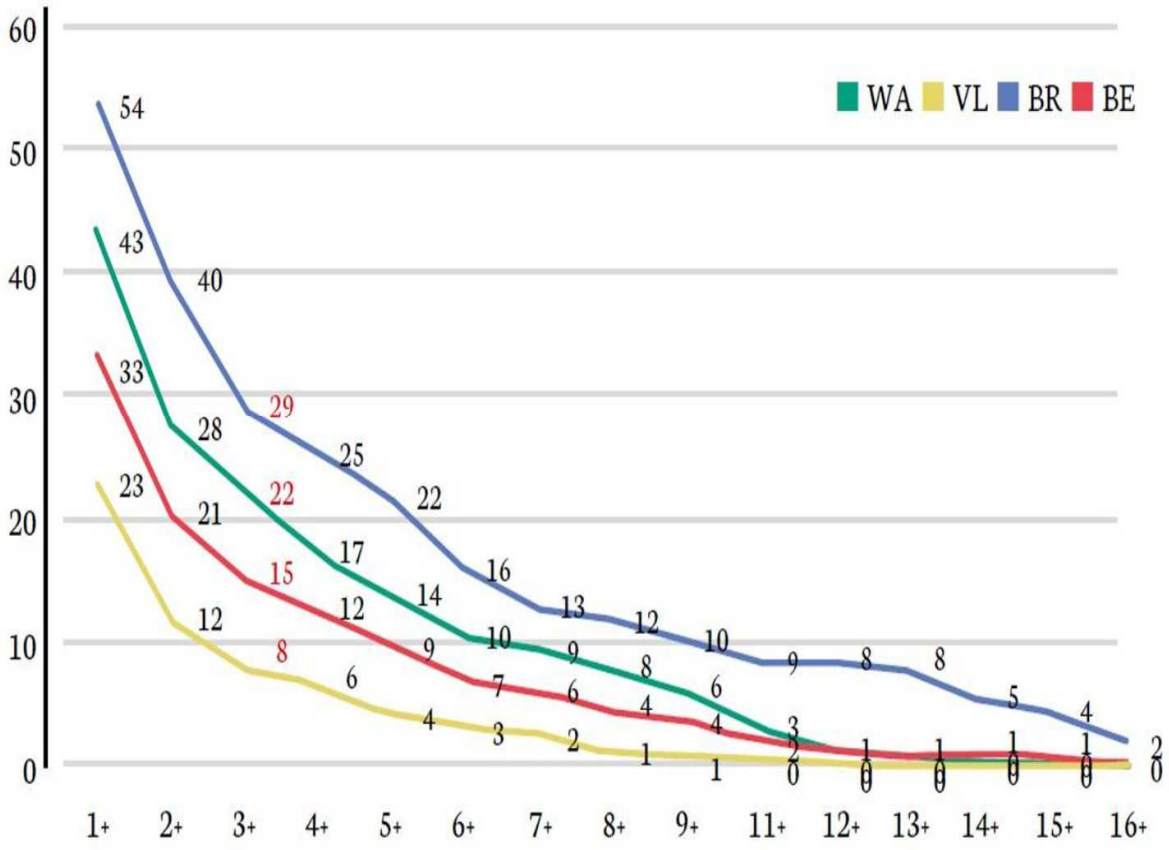

© *Fondation Roi Baudouin* [37]

[37] Ibid., p. 22.

Comme on peut le remarquer, Bruxelles souffre d'un niveau élevé de déprivation des enfants.

Voici quelques facteurs de risque selon la récente étude menée par l'université de Mons [38]publiée en octobre 2019 :

- 54% des enfants vivant dans des ménages sans emploi sont considérés comme étant déprivés (contre seulement 8,2 % pour les familles composées de deux adultes et deux enfants).
- Les familles monoparentales sont susceptibles de courir un risque plus élevé de pauvreté familiale et donc de pauvreté infantile (d'après les résultats de l'indicateur européen de pauvreté (53 %))
- Les enfants vivant dans des logements publics sociaux sont considérés comme étant plus à risque de déprivation matérielle que les enfants vivant dans des ménages « privés » (78%)
- Les familles nombreuses sont particulièrement visées ainsi que les enfants migrants et réfugiés.
- Plus particulièrement, la catégorie d'âge des 0 à 17 ans est la plus touchée en comparaison avec le groupe des adultes (18-64 ans) et les aînés (65 ans et +).

[38] Lahaye W., Pannecoucke I., et Sansen F. (2009). Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques, CERIS, Université de Mons. p. 12.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Source image [39]

Tableau 3 : Proportion d'enfants souffrant de déprivation grave (au moins cinq items), de déprivation standard (au moins trois items) et privés de moins de trois items, vivant dans des groupes à risque spécifiques, Régions belges, 2014

	Enfants non déprivés (< 3 items)		Enfants souffrant de déprivation standard (3+ items)		Enfants souffrant de déprivation grave (5+ items)	
Variable	VL	WA/BR	VL	WA/BR	VL	WA/BR
Sans emploi	4%	10%	41%	54%	57%	64%
Dipl. primaire, sec inf.	5%	10%	33%	46%	32%	50%
Dipl. sec. sup.	30%	36%	44%	38%	47%	37%
Mauvaise santé	5%	8%	29%	30%	40%	31%
Lourd endettement	4%	23%	31%	31%	33%	33%
Coûts de logement jugés très lourds	15%	53%	57%	82%	76%	84%
Coûts de logement jugés un peu lourds	40%	32%	35%	17%	20%	14%
Locataire	16%	26%	70%	78%	83%	83%
Parent isolé	9%	15%	45%	36%	51%	36%
Migrant	14%	20%	39%	36%	36%	38%

Source : EU-SILC 2014 données transversales, calculs des auteurs.
Note : parmi les enfants privés de moins de trois items en Flandre, 4% vivent dans des ménages sans emploi. Ce pourcentage s'élève à 57% parmi les enfants privés d'au moins cinq items.

[39] Guio, A-V., et Vandenbroucke, F. (2018). La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique, Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins. Fondation Roi Baudouin, p. 33.

Voici les 9 leviers d'actions mis en évidence par l'étude réalisée par l'université de Mons [40] pour tenter de répondre à ce risque de précarité toujours plus grandissant :

« **1. La garde d'enfants** – De nombreux parents en situation de pauvreté n'ont recours ni aux crèches, ni aux garderies, ni aux activités extrascolaires auxquelles les autres enfants accèdent. Cela s'explique à la fois par une méconnaissance de ces services, par leur coût et leur faible disponibilité[41]. Or, les études montrent que ces services sont importants tant pour les enfants – qui y gagnent en autonomie et en sociabilité – que pour leurs parents, car devoir prendre soin d'enfants en bas âge est souvent un frein à la reprise d'un emploi ou d'une formation. L'accès aux services de garde d'enfants est facilité par la mise en réseau des institutions qui s'adressent aux publics précarisés.

2. L'enseignement – Les communes peuvent intervenir sur trois aspects liés à l'enseignement : ses coûts réels, l'accompagnement des familles et l'intégration de l'école dans le tissu social communal. Malgré la gratuité officielle de l'enseignement en Belgique, de nombreux coûts annexes à la scolarité peuvent entraver le parcours des élèves en situation de pauvreté. Afin de réduire ces coûts, de nombreuses communes ont déjà mis en place divers systèmes en faveur des publics les plus précarisés. De plus, l'école est un lieu de socialisation qui gagne à créer des collaborations avec les divers acteurs communaux. Bien que cela ne soit pas sa mission première, certaines mesures facilitent la mise en relation des familles, via l'école, avec d'autres institutions pouvant leur offrir des services (Kind en Gezin ou l'ONE, les CPAS, les écoles de devoirs ou l'offre d'activités extrascolaires, les cours de langue, etc.).

3. L'outil extrascolaire – Tout comme la garde d'enfants, les activités extrascolaires permettent non seulement à l'enfant de se développer personnellement et socialement, mais elles permettent aussi aux parents de disposer de temps pour leurs activités professionnelles, administratives et personnelles. Dans le cas de ce levier également, les communes peuvent avoir un impact sur les coûts, la visibilité de l'offre et la mise en réseau des acteurs et actrices locaux.

4. Soutien aux familles et à la parentalité – Offrir une attention particulière à l'accompagnement et au soutien parental des familles précarisées permet de limiter les conséquences négatives de la pauvreté sur le développement des enfants. À cet égard, l'étude montre qu'il est important d'intégrer les parents de manière participative dans les divers services. Par exemple, soutenir les lieux de rencontre parents-enfants, notamment en garantissant un nombre de places suffisant pour tous, c'est favoriser le tissage de relations parentales stables et rompre l'isolement social des familles en situation de précarité.

[40] Lahaye W., Pannecoucke I., et Sansen F. (2009). Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques, CERIS, Université de Mons, pp 10-12.

[41] Par « faible disponibilité », les auteurs entendent « faible taux d'accueil ». Cela concerne certaines activités extrascolaires faisant l'objet d'une forte demande (les activités d'apprentissage de la langue, certains sports, les activités pour les 3 -5 ans, etc…)

5. Santé – En matière de santé, l'action des communes peut porter sur deux paramètres : l'accessibilité des soins et le soutien financier. Ce dernier vise bien entendu les subsides directs. En ce qui concerne les soins qui ne sont pas totalement remboursés par les mutuelles, par exemple, il peut s'orienter vers des actions de prévention, notamment en matière d'alimentation. De ce point de vue, les mesures peuvent être très variées et prendre place dans différents lieux à l'échelle locale : offre de repas sains dans les écoles, soutien à des jardins partagés, aux banques alimentaires, etc. La prévention peut aussi porter sur l'accompagnement des familles, comme dans les projets de soutien périnatal des femmes en situation de précarité.

6. Logement – Les communes peuvent jouer un rôle efficace pour rendre le droit au logement effectif pour les familles en situation de précarité. Pour les familles qui habitent sur leur territoire, elles peuvent veiller à l'existence d'une offre suffisante de logements sociaux, de logements d'urgence pour l'accueil de personnes sans-abri ou de logements de transit. En matière d'énergie, les communes peuvent agir sur le coût à travers des primes ou des tarifs préférentiels, mais aussi en favorisant l'augmentation de la part de logements sociaux à basse consommation d'énergie.

7. Travail – Une approche intégrale, qui prend en compte à la fois la question de l'emploi et du bien-être des parents en situation de précarité, permet de mieux répondre aux besoins de leurs enfants. Pour ce faire, la collaboration des communes avec les services de transports publics, les agences pour l'emploi (Actiris, le VDAB ou le Forem) et leurs CPAS sont une clé de succès. Les communes peuvent également créer de l'emploi, en particulier dans les secteurs recourant à de la main-d'œuvre peu qualifiée, que ce soit via des entreprises d'insertion sociale, l'économie de services au niveau local, etc.

8. Revenus – Les communes disposent de plusieurs outils leur permettant d'augmenter les revenus des personnes les plus précarisées sur leur territoire : elles peuvent augmenter leur soutien au CPAS, accorder des aides financières pour certaines thématiques ou dans certaines situations ou adapter les impôts qu'elles prélèvent en fonction de différents critères en faveur des familles en situation de pauvreté.

9. Transversalité - Concerne la coordination des intervenants et intervenantes des différents services, l'évaluation permanente de la qualité des dispositifs mais aussi « la participation des enfants à leur environnement et aux services qui les accueillent. Ce levier est encore trop peu activé, alors qu'il permet non seulement de mieux identifier les besoins des familles qui se trouvent dans des situations complexes, mais aussi de renforcer la confiance et les compétences des enfants à qui l'occasion de participer est donnée ».

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.6. LOGEMENT

En moyenne, les loyers et le prix de l'immobilier sur le territoire de la Ville de Bruxelles sont relativement proches de ceux enregistrés au niveau de la Région voire légèrement inférieurs (une moyenne de 760 € pour le loyer sur la Ville de Bruxelles en 2018 pour 770 € pour la Région de Bruxelles-Capitale)[42].

Logement	Ville de Bruxelles		Région de Bruxelles-Capitale	
	2013	2018	2013	2018
Nombre de logements au 1er janvier	82.890	90.869	552.793	577.200
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés au 31 décembre	9,5	9,3	7,3	7,2
Loyer mensuel moyen d'un appartement deux chambres (euros)	-	760	-	770
Prix médian des ventes d'appartements (euros)	180.000	199.500	180.000	199.000

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP, SLRB, calculs IBSA

Cette moyenne est à prendre avec réserve puisqu'elle ne met pas à jour les écarts de prix du loyer entre les différents quartiers de la Ville de Bruxelles. Le prix du loyer sera nettement plus élevé à Bruxelles Sud qu'à Neder-Over-Heembeek.

Il peut par contre être intéressant de noter ici que près de trois quart des logements sont occupés par des locataires, soit une part supérieure à la moyenne régionale. Sachant que le pourcentage de logements loués sur la Région est déjà élevé comparé à l'échelle nationale.

[42] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/ibsa_cc_19communes.pdf, consulté le 20/12/2019.

Figure 7-1 : Pourcentage de logements loués parmi l'ensemble des logements, Belgique, Région bruxelloise et grandes villes, 2011

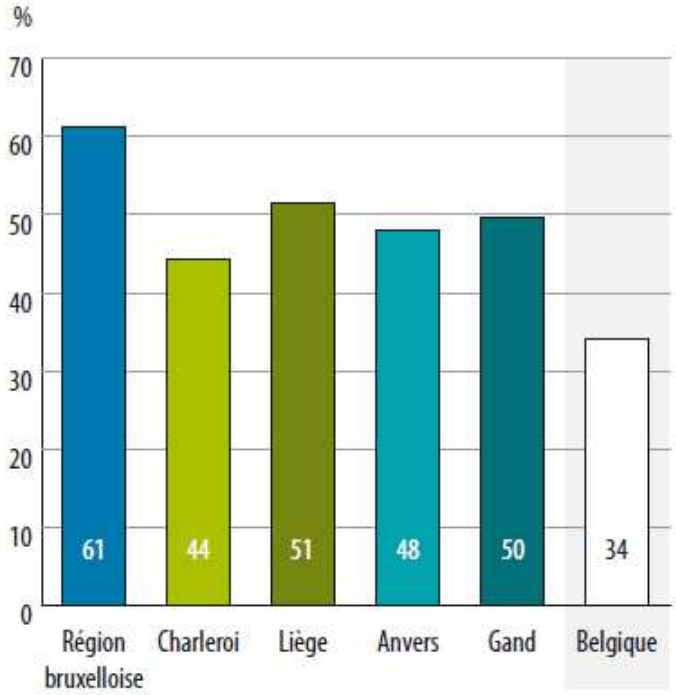

Source : SPF Economie - Statistics Belgium, CENSUS 2011

Selon le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018 de la COCOF[43], un nombre important de Bruxellois fait face à de grandes difficultés pour obtenir un logement décent. Les ménages consacrent une proportion importante de leurs revenus pour se loger comparativement à la Région Flamande et la Wallonie (34 % du budget en moyenne est consacré au logement et aux charges, contre 29,5 % en Flandre et 31 % en Wallonie). Une partie des Bruxellois vit dans des logements surpeuplés, de qualité médiocre ou sont sans logement privé. On observe également une part importante de Bruxellois à revenus moyens et le plus bas qui migrent vers les communes péri-urbaines.

[43] Observatoire de la Sante et du Social de Bruxelles-Capitale (2018). Baromètre social 2018. Bruxelles : Commission communautaire commune.

Carte 7-1 : Pourcentage de logements loués parmi l'ensemble des logements, par secteur statistique, Région bruxelloise, 2011

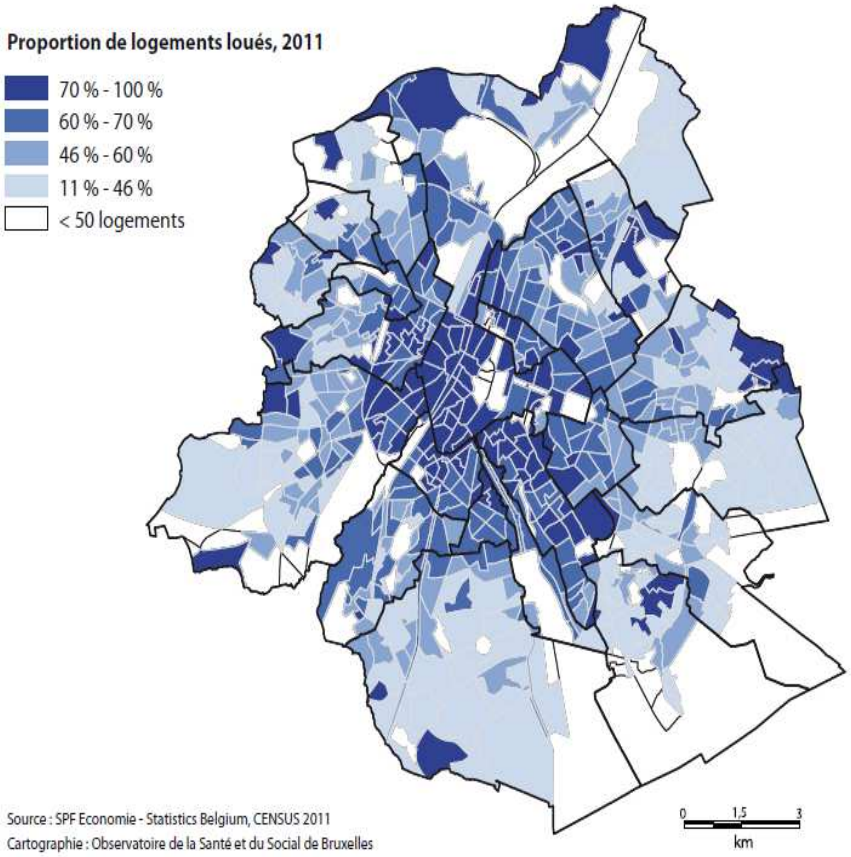

La Ville de Bruxelles compte un peu plus de 9 logements sociaux pour 100 ménages et près de ¾ des logements disponibles sur le territoire sont occupés par des locataires[44].

La moyenne régionale est 7 logements sociaux pour 100 ménages.

[44] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Bruxelles.pdf, consulté le 20/12/2019.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Carte représentant le pourcentage de logements sociaux sur la Ville de Bruxelles :

Source image [45]

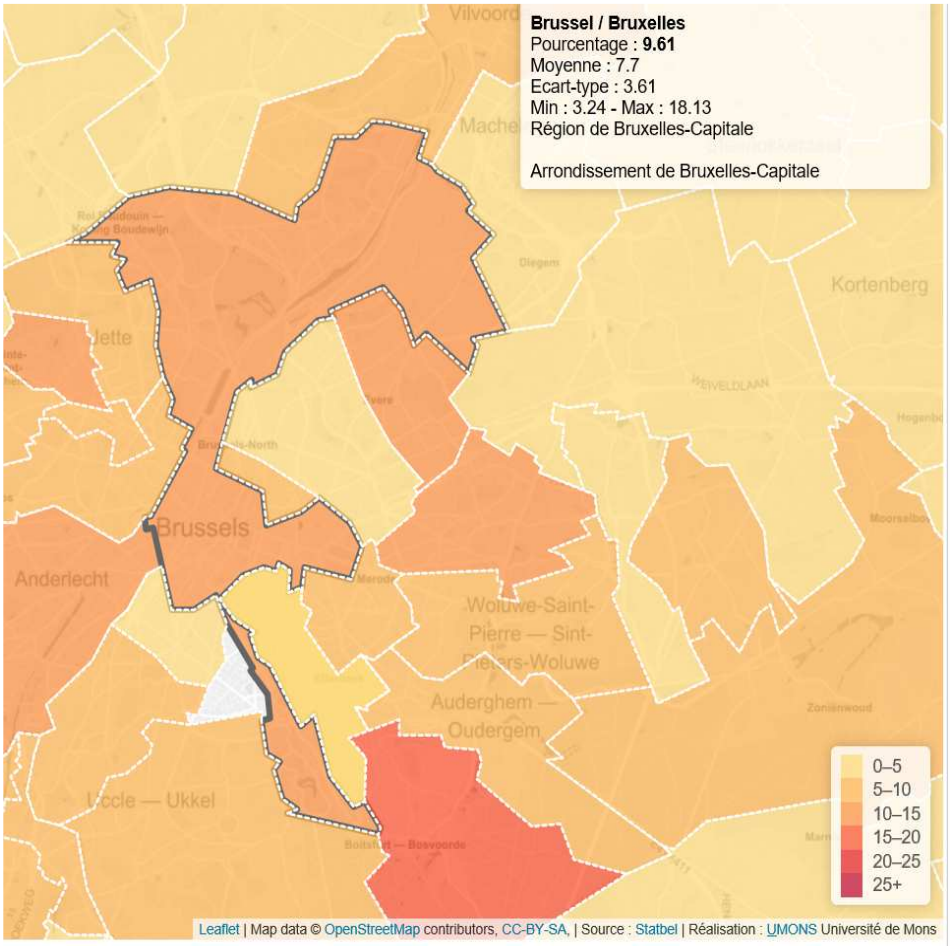

Evolution et perspectives :

Dans le cadre de son plan communal de développement (PCD[46]), la Ville de Bruxelles met en œuvre un de ses objectifs majeurs qui est la revitalisation de l'habitat en menant entre autre une politique de logements dynamique.

En effet, la diversité du territoire de la Ville de Bruxelles permet d'envisager de nombreuses solutions :

- L'urbanisation de terrains encore libres,
- La reconversion d'immeubles occupés par d'autres fonctions (par exemple au niveau du Pentagone et la lutte des étages vides au-dessus des commerces…),

[45] https://www.kbs-frb.be/fr/cartographie_pauvreteinfantile?utm_source=newsletter&hq_e=el&hq_m=5955793&hq_l=11&hq_v=c9824bb97c, consulté le 20/12/2019.
[46] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46.

- La réappropriation de friches,
- La rénovation et l'occupation d'immeubles vides,
- La promotion du parc de logements privés de la Ville (Régie foncière propre) tout en attribuant une part de ces logements aux habitants à faibles revenus (y compris en partenariat avec le privé) et en augmentant l'offre notamment dans l'hypercentre et les quartiers en difficulté (maintien des loyers modérés, aide aux familles, …),
- La construction de logements sociaux en vue de favoriser une mixité sociale dans les quartiers (notamment dans les quartiers en situation de précarité comme le Pentagone Ouest, le Sud de Laeken et le Quartier Nord dont la qualité des logements est inférieure à celle des autres quartiers de la Ville),
- L'embellissement et la protection du patrimoine,
- La mise en place de dispositifs de contrôle des logements insalubres non-déclarés en partenariat avec la Région.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.7. PETITE ENFANCE

« Avec quatre places pour dix enfants (de moins de 3 ans), le taux de couverture de l'accueil pour les enfants de cet âge est plus élevé dans la Ville de Bruxelles qu'au niveau régional. Le taux de couverture est toutefois nettement moins élevé dans les parties les plus défavorisées de la commune - qui comptent de nombreux enfants (dans plusieurs quartiers de Laeken notamment) - que dans les quartiers plus aisés »[47].

[47] Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire commune). (2016). Zoom sur les communes : Ville de Bruxelles. p.9.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.8. ENSEIGNEMENT

a. Nombre d'écoles sur le territoire et répartition

La Ville de Bruxelles compte 74 établissements scolaires ordinaires et spécialisées/maternels et primaires confondus francophones et 9 établissements scolaires ordinaires néerlandophones.

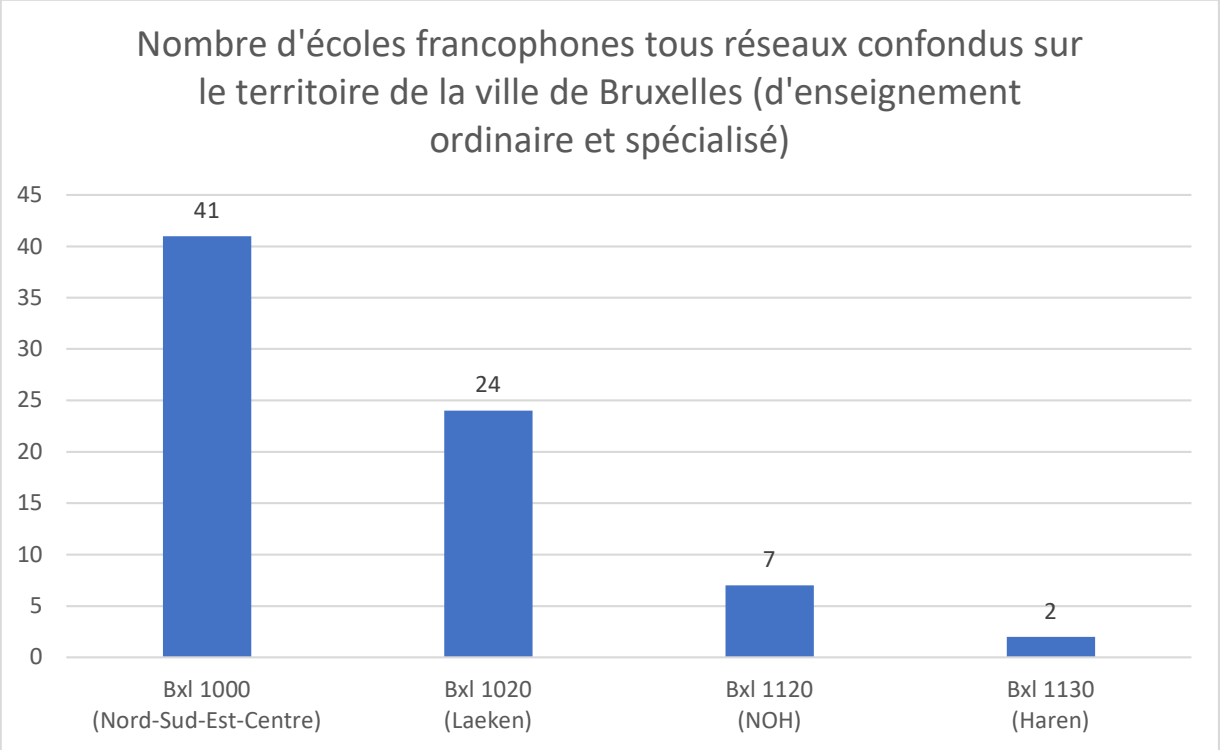

Nous comptons 28 implantations scolaires francophones dans le Pentagone (Senne, Centre et Marolles : voir carte ci-dessous). 24 établissements scolaires francophones sont présents sur le territoire de Laeken. Il est à noter que Laeken et le Pentagone (particulièrement les quartiers des Marolles et Senne) sont densément peuplés et doivent répondre à une forte demande scolaire.

On remarque également que seulement 7 établissements sont recensés à Neder-Over-Heembeek alors que ce quartier subit une forte pression démographique. Pour répondre à cette demande, une nouvelle école communale (fondamentale) à pédagogie active a vu le jour en septembre 2019.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

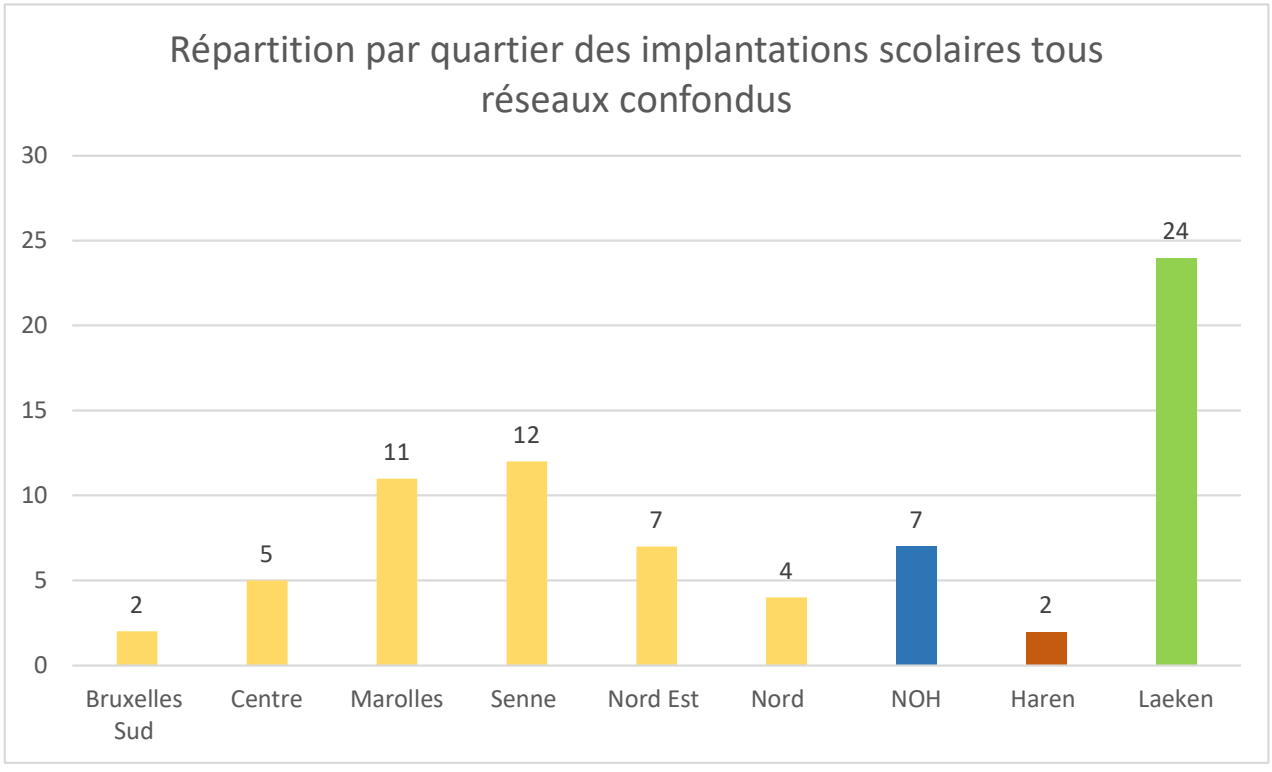

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Avec 46 établissements (niveaux maternelle, primaire et spécialisé) ainsi que l'école Robert Dubois ; une école permettant aux enfants hospitalisés de continuer leur scolarité, le réseau d'enseignement communal est le plus représenté sur le territoire.

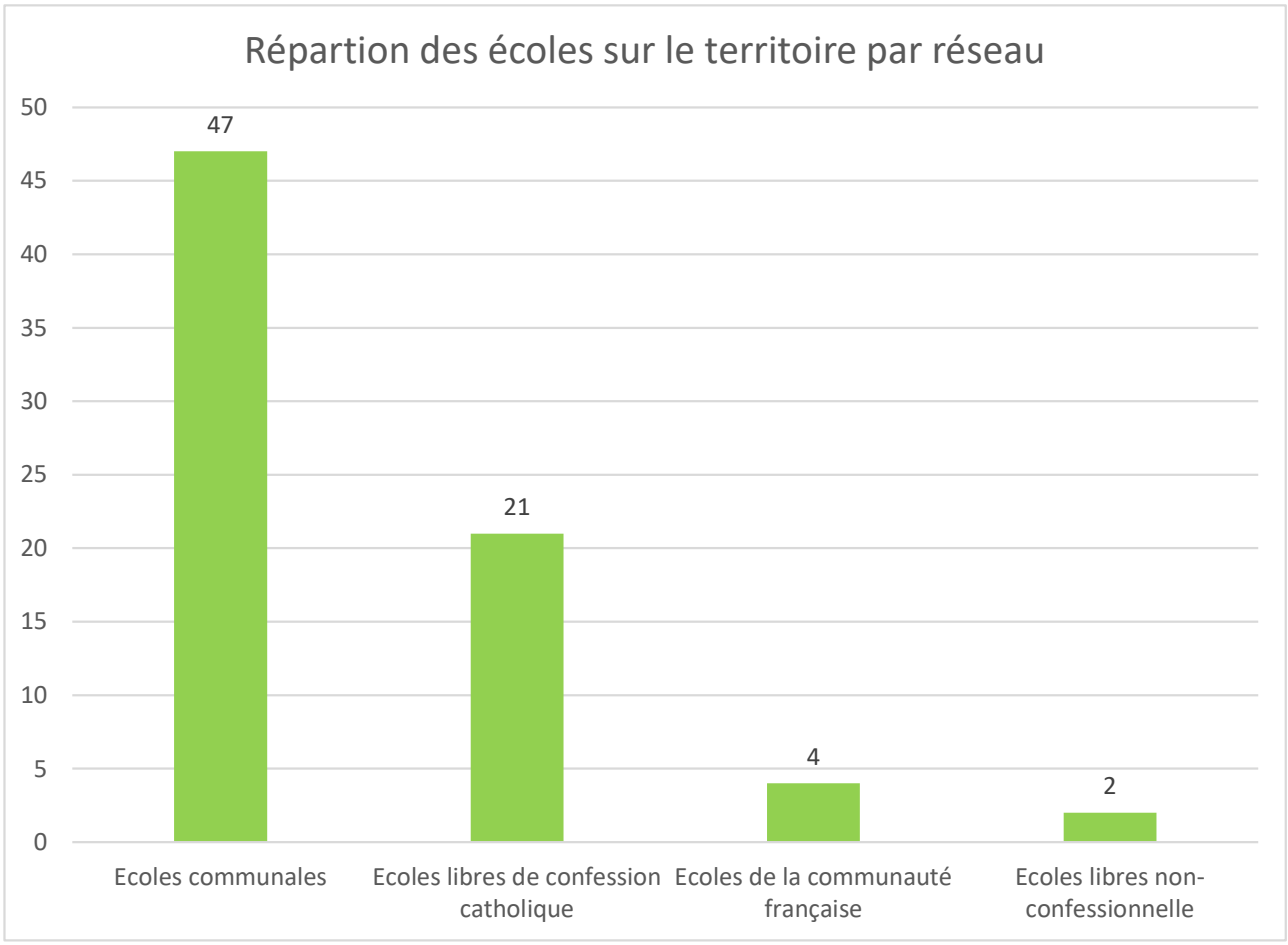

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

c. La capacité d'accueil scolaire

1) *Au niveau de l'enseignement maternel*

La Ville de Bruxelles a une capacité d'accueil scolaire de 1.12 place pour 1 enfant. Ce qui signifie concrètement que pour l'instant, tout enfant âgé de 2.5 ans à 6 ans présent sur le territoire peut trouver une place en école maternelle. Sachant que la moyenne régionale est de 1.09, la Ville de Bruxelles jouit d'une relativement bonne capacité d'accueil scolaire de niveau maternel.

Source graphique [48]

Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (maternel) 2017-2018 (nb d'élèves/nb enfants)

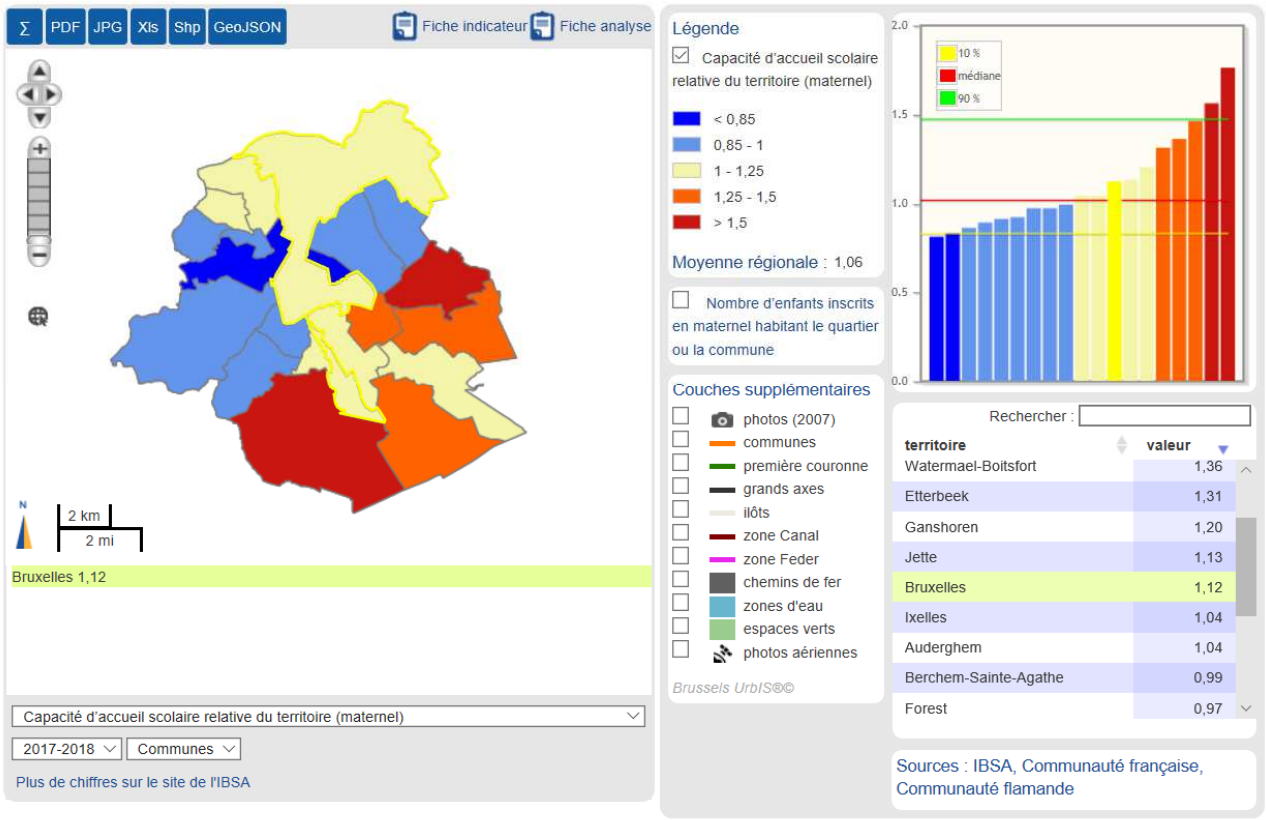

[48] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-enseignement-petite-enfance-bruxelles/enseignement-region-bruxelloise/capacite-daccueil-scolaire-relative-maternel/0/2017-2018/ , consulté le 20/02/2020.

2) *Au niveau de l'enseignement primaire*

La Ville de Bruxelles a une capacité d'accueil scolaire pour le niveau d'enseignement primaire de 1.25 place pour 1 enfant. Ce qui signifie concrètement que pour l'instant, tout enfant âgé de 6 à 12 ans présent sur le territoire peut trouver une place en école primaire. Sachant que la moyenne régionale est de 1.09, la Ville de Bruxelles jouit d'une bonne capacité d'accueil scolaire de niveau primaire.

Source graphique [49]

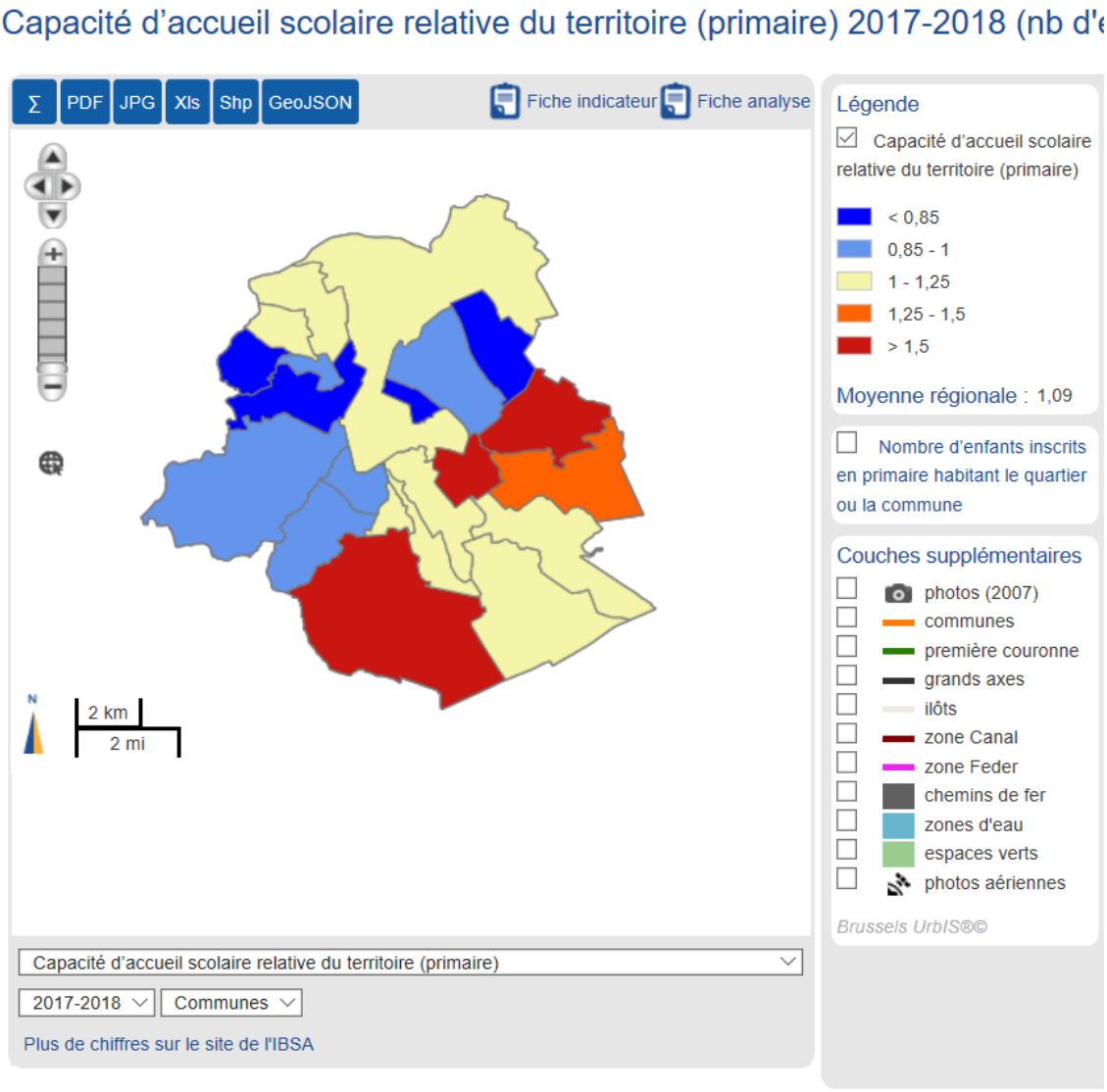

[49] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-enseignement-petite-enfance-bruxelles/enseignement-region-bruxelloise/enseignement-capacite-daccueil-relative-primaire/0/2017-2018/ , consulté le 20/02/2020.

e. Un boom scolaire

La Ville de Bruxelles tout comme le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) continue de faire face à une croissance de sa population scolaire. Entre 2005 et 2015, la population scolaire a augmenté de 19 % en Région de Bruxelles-Capitale et les prévisions parlent d'une augmentation de 7% au total en FWB dont + 13% à Bruxelles entre 2015 et 2025[50].

Figure 9

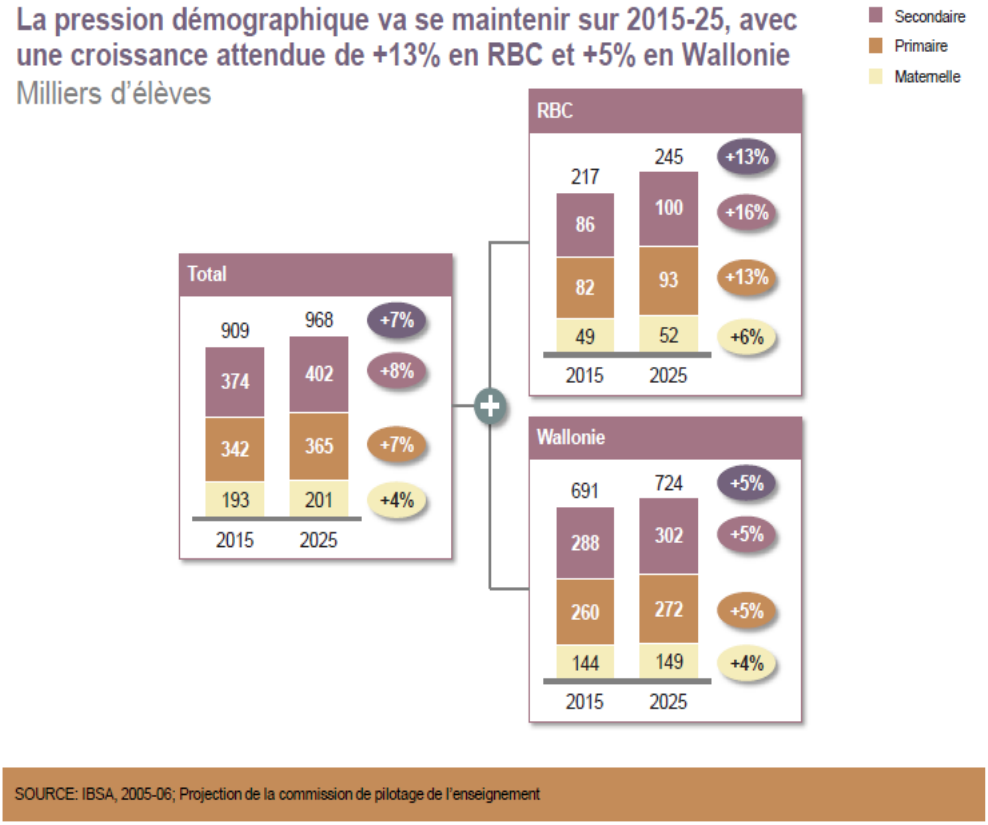

D'après les données fournies par l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA), *au cours de l'année scolaire 2017-2018* [51] :

- 9 624 enfants étaient scolarisés dans un établissement du *niveau maternel* dont le siège principal se trouve dans la commune.
- 17 631 enfants étaient scolarisés dans un établissement du *niveau primaire* dont le siège principal se trouve dans la commune.

[50] McKinsey&Company. (2015). Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB, Rapport à la Vice-Présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance Fédération Wallonie-Bruxelles. p. 24.

[51] http://ibsa.brussels/themes/enseignement#.Xk5BE_ZFxPY, consulté le 20/01/2020.

Ce qui représente, tous niveaux et langues d'enseignement confondus, un total de 27 255 enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans un établissement dont le siège principal se trouve dans la commune (NB : pour un nombre total de 22 688 enfants résidant sur le territoire communal au 1/1/2019) soit une augmentation de 716 enfants scolarisés en regard des chiffres communiqués pour l'année scolaire 2012-2013 ou soit +2.7 %.

Cette évolution de la population scolaire trouve son origine dans l'évolution démographique et un rajeunissement de sa structure d'âge.

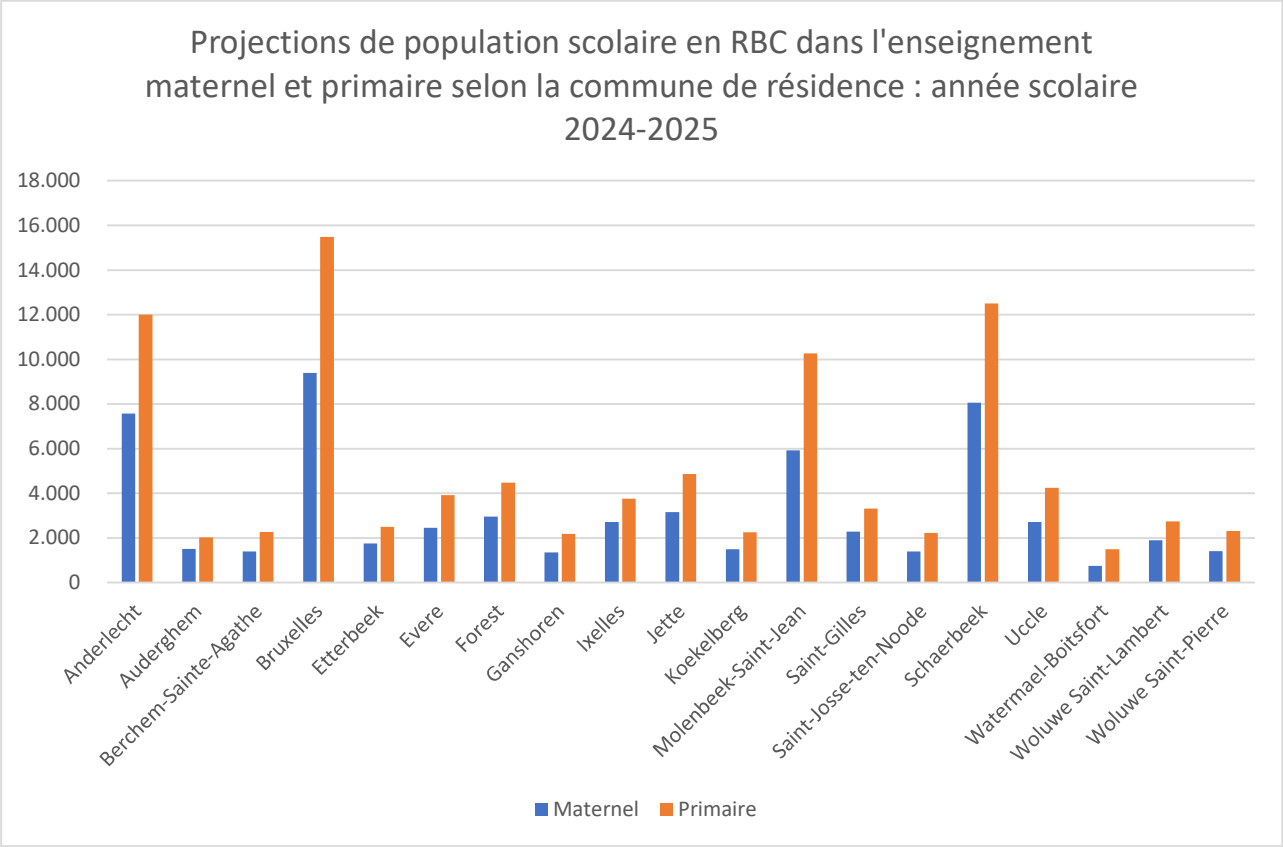

Unité : nombre d'élèves

Échelle géographique : commune

Source : IBSA

Selon les prévisions de l'IBSA, nous pouvons observer que la Ville de Bruxelles comptait en 2017-2018 et comptera encore en 2024-2025 ; le nombre le plus élevé d'enfants scolarisés sur son territoire en comparaison des autres communes de la Région bruxelloise.

La Ville de Bruxelles est une commune comptant un grand nombre d'écoles avec un réseau d'écoles communales largement représenté. Elle jouit d'une relativement bonne capacité d'accueil scolaire mais inégalement répartie entre les différents quartiers.

f. Focus sur les enfants à besoins spécifiques/les enfants en situation de handicap

Au total 9 établissements scolaires d'enseignement spécialisé sont présents sur le territoire : 6 structures communales, 2 écoles appartenant au réseau libre confessionnel et un établissement appartenant au réseau libre non-confessionnel.

5 écoles situées sur 1000 Bruxelles et 4 écoles sur 1020 Laeken permettent aux enfants en situation de handicap de suivre un enseignement adapté. De plus, comme le prévoit et l'impose le décret « Aménagements raisonnables » du 7 décembre 2017, divers dispositifs d'accompagnement individualisé sont mis en place dans les écoles d'enseignement ordinaire afin d'accompagner les équipes éducatives dans un aménagement raisonnable pour accueillir les enfants à besoins spécifiques.

Par « enfants à besoins spécifiques » on entend tout élève en situation de handicap physique, sensoriel, de déficience intellectuelle, avec des troubles de l'apprentissage ou du comportement ou/et avec une maladie chronique.

A notre connaissance, aucun chiffre fiable concernant le nombre d'accueils inclusifs en milieu scolaire et extrascolaire pratiqués sur le territoire ne peut être avancé dans le présent rapport. Nous pouvons seulement faire part des témoignages des acteurs de terrain consultés lors de nos visites qui relèvent un nombre toujours grandissant d'enfants à besoins spécifiques et plus précisément les enfants présentant des troubles de l'apprentissage et/ou du comportement (Trouble Déficitaire de l'Attention avec/ou sans Hyperactivité, dyscalculie, dyslexie, etc…). Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans la partie II Analyse des Besoins du présent rapport et de développer nos propos spécifiquement pour les temps ATL.

Toujours est-il que, selon le rapport « Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB » adressé au Ministère de l'Education de la FWB[52] nous pouvons observer une augmentation significative du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles (+16% au cours des dix dernières années : à comparer avec une croissance de la population scolaire totale de +5%). Il peut être intéressant de souligner que les élèves à « Indice Socio-Economique » (ISE)[53] faible sont surreprésentés dans l'enseignement spécialisé. Ceci ajoute un facteur supplémentaire à la complexité des situations individuelles auxquelles sont confrontés les professionnels du monde scolaire et extrascolaire.

[52] McKinsey&Company.(2015). Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB, Rapport à la Vice-Présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance Fédération Wallonie-Bruxelles. p. 10.
[53] *ISE = L'Indice Socio-Economique (ISE) est calculé sur la base du secteur statistique de résidence de l'élève. Il prend notamment en compte le revenu par habitant de ce secteur, le niveau moyen de diplôme ou encore le taux de chômage. Cet ISE est disponible dans les bases de données « Elèves » de la FWB.

Le boom de la population scolaire et particulièrement la croissance du nombre d'enfants « à besoins spécifiques » sont des facteurs à prendre en compte dans cet état des lieux puisque ce sont autant d'enfants qui ont le droit comme tous les autres d'accéder aux loisirs de qualité.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.9. TOURISME ET CULTURE

La Ville de Bruxelles constitue un pôle touristique prépondérant en Région bruxelloise. Elle possède de nombreux sites touristiques fort fréquentés, un patrimoine folklorique bien ancré et une culture urbaine développée. À cela vient s'ajouter de nombreux musées, centres culturels et théâtres comme le théâtre de la Montagne Magique ou le théâtre des Riches Claires par exemple qui proposent une programmation de qualité spécialement dédiée aux enfants pour la tranche d'âge qui nous concerne. La Ville de Bruxelles s'attelle à la création d'un réseau de centres culturels de proximité sur tout le territoire.

Des ponts entre le secteur jeunesse et le secteur culture sont construits afin de permettre à un maximum d'enfants d'accéder à des spectacles/manifestations culturelles sur le territoire (partenariats comme par exemple avec les Jeunesses Musicales Bruxelles, tarifs avantageux et préférentiels comme Arsène 50 ou CurioCity, octroi de subsides spécifiques etc…).

De nombreux événements émaillent la vie de la commune. Dans leur grande majorité, ces festivals ou autres moments festifs récurrents sont destinés à un public large et familial (Festival d'arts de rue HOpla !, Guignolet dans le Parc, Théâtres Nomades, Fête de la Jeunesse, Solstice d'été et d'Hiver, Plaisirs d'Hiver, Bruxelles les Bains etc…).

Dans le cadre de son plan communal de développement durable[54], la Ville de Bruxelles reconnait la culture comme élément essentiel de la qualité de vie et de l'équilibre social. Dans le prolongement de l'opération « Bruxelles, ville européenne de la culture de l'an 2000 », la Ville souhaite donner à la culture des structures d'accueil adéquates. C'est dans cette logique, que par exemple, le Centre culturel et sportif de la Tour à Plomb a vu le jour en 2019. Toutes ces initiatives ont pour but de promouvoir la pratique artistique et l'intérêt de la population pour les arts en général notamment par des conditions tarifaires avantageuses particulièrement pour les jeunes, des amplitudes horaires d'ouverture plus conformes aux temps de loisirs (musées gratuits tous les 1ier dimanche du mois, nocturnes, etc…) ou par l'intégration de l'art dans l'espace publique (Recyclart, parcours BD, …) ou encore par une décentralisation de la culture dans les quartiers éloignés des foyers culturels habituels (Maison de la Création à NOH, etc…).

La Ville de Bruxelles est une commune a fort rayonnement culturel et touristique. De nombreuses activités (socio)culturelles pour les enfants et leurs familles sont organisées. Le quartier de Haren reste le plus mal loti en matière d'offre culturelle.

[54] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.10. ZONES VERTES ET AIRES DE JEUX

La présence d'espaces verts ou d'aires de jeux sur le territoire communal constitue une ressource pour les structures d'accueil extrascolaires, et plus largement pour la qualité du temps libre des enfants. A noter que les espaces verts et aires de jeux peuvent dépendre d'instances communales ou régionales (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement/IBGE) ou supra communales.

Force est de constater que les communes et quartiers restent inégalement desservis, tant pour ce qui concerne le nombre que la qualité des zones vertes et aires de jeux.

Selon un dossier réalisé par Bruxelles Environnement[55] « Environnement pour une ville durable – focus : Le maillage jeux », la disponibilité en espaces verts et espaces de jeux extérieurs de qualité est un enjeu important dans une ville puisque ceux-ci constituent un ingrédient essentiel à la qualité de vie en milieu urbain. De plus, les espaces de jeux contribuent au développement psychomoteur, physique et social des enfants. Le besoin en aires de jeux est d'autant plus important que suite à la pression de l'urbanisation, de nombreux terrains en friches ont été investis par l'immobilier et n'offrent donc plus de terrain de jeux et d'aventures informels aux enfants. De nombreuses maisons unifamiliales sont divisées pour accueillir plusieurs familles et toujours suite à la pression démographique, de nombreux bâtiments de type « immeubles à appartements » sont construits. Ce sont autant de familles qui n'ont pas accès à un jardin privatif pour compenser le manque d'espaces publics ludiques et sportifs.

[55] https://environnement.brussels/etat-de-lenvironnement/rapport-2011-2014/environnement-pour-une-ville-durable/focus-le-maillage-jeux, consulté le 6/02/2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

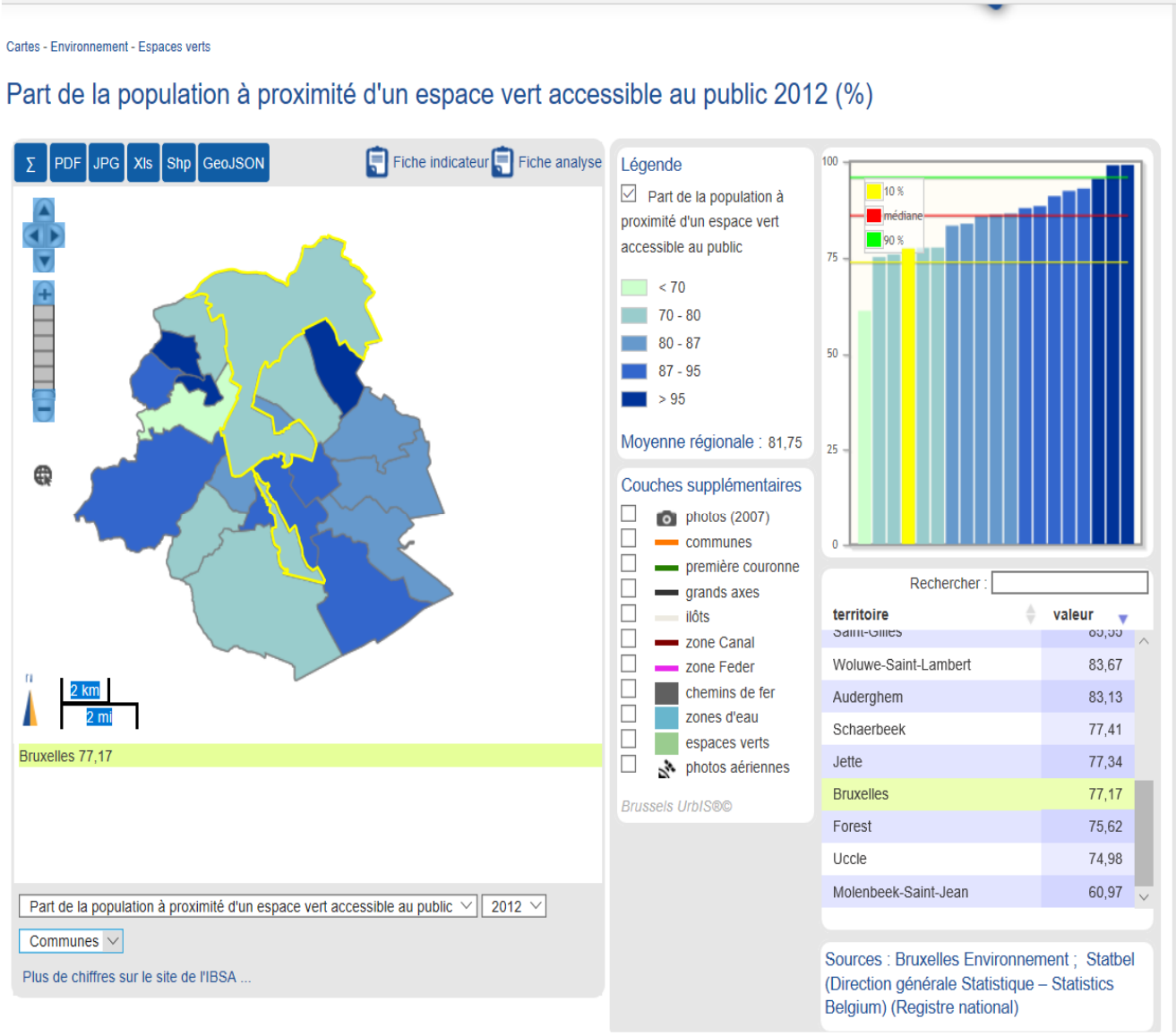

D'un point de vue quantitatif, le monitoring des quartiers de l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (IBSA) propose une carte statistique de la part de population habitant à proximité d'un espace vert accessible au public.[56] A noter que cet indicateur a été construit en considérant les espaces verts d'une surface minimale de 500 m2, ainsi qu'un rayon d'action d'environ 300 m à vol d'oiseau. En considérant cet indicateur : 77,17 % du total de la population de la Ville de Bruxelles vit à proximité d'un espace vert, alors que le pourcentage médian, en Région de Bruxelles capitale (RBC) est de 81,75 %. La Ville de Bruxelles, ainsi que 5 autres communes bruxelloises, se situent en deçà de ce pourcentage médian.

Il est important de noter qu'à l'inverse de certaines communes où le manque d'espaces verts accessibles au public est compensé par la présence de jardins privatifs comme à Uccle par

[56] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-environnement-bruxelles/espaces-verts-region-bruxelloise/part-de-la-population-proximite-dun-espace-vert/1/2012/, consulté le 6/02/2020.

exemple (voir la carte thématique ci-dessus), la Ville de Bruxelles reste davantage marquée par un développement de ville du 19ème siècle, où l'accueil d'industries et d'une population travailleuse importante a laissé peu de place aux espaces ouverts de récréation. Ce sous-équipement est aujourd'hui compensé par la création de nouveaux espaces verts comme par exemple le projet du Parc des sports (NEO)[57] sur le site historique du Heysel (27 hectares) qui a été validé depuis peu ou les nombreux projets de verdurisation comme sur le Piétonnier. Le but de ces projets est de créer des espaces verts qui participent à la vie des habitants et d'être intégrés au paysage urbain.

[57] https://www.bruxelles.be/parc-des-sports-neo, consulté 07/02/2020.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

VILLE DE BRUXELLES

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

PROJET DE PLAN

DIAGNOSTIC : SITUATION EXISTANTE DE FAIT

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

STAD BRUSSEL

GEMEENTELIJK ONTWIKKELINGSPLAN

PLANONTWERP

DIAGNOSE : FEITELIJKE BESTAANDE TOESTAND

Degré de verdurisation par îlot (23) Begroeningsgraad per bouwblok

LEGENDE

Limite communale		Gemeentegrens
Limite régionale		Gewestgrens
Réseau viaire		Wegennet

96-100 %		96-100 %
51-95 %		51-95 %
16-50 %		16-50 %
1-15 %		1-15 %
0 %		0 %

SOURCES :
IBGE division espaces verts

BRONNEN :
BIM afdeling groene ruimte

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

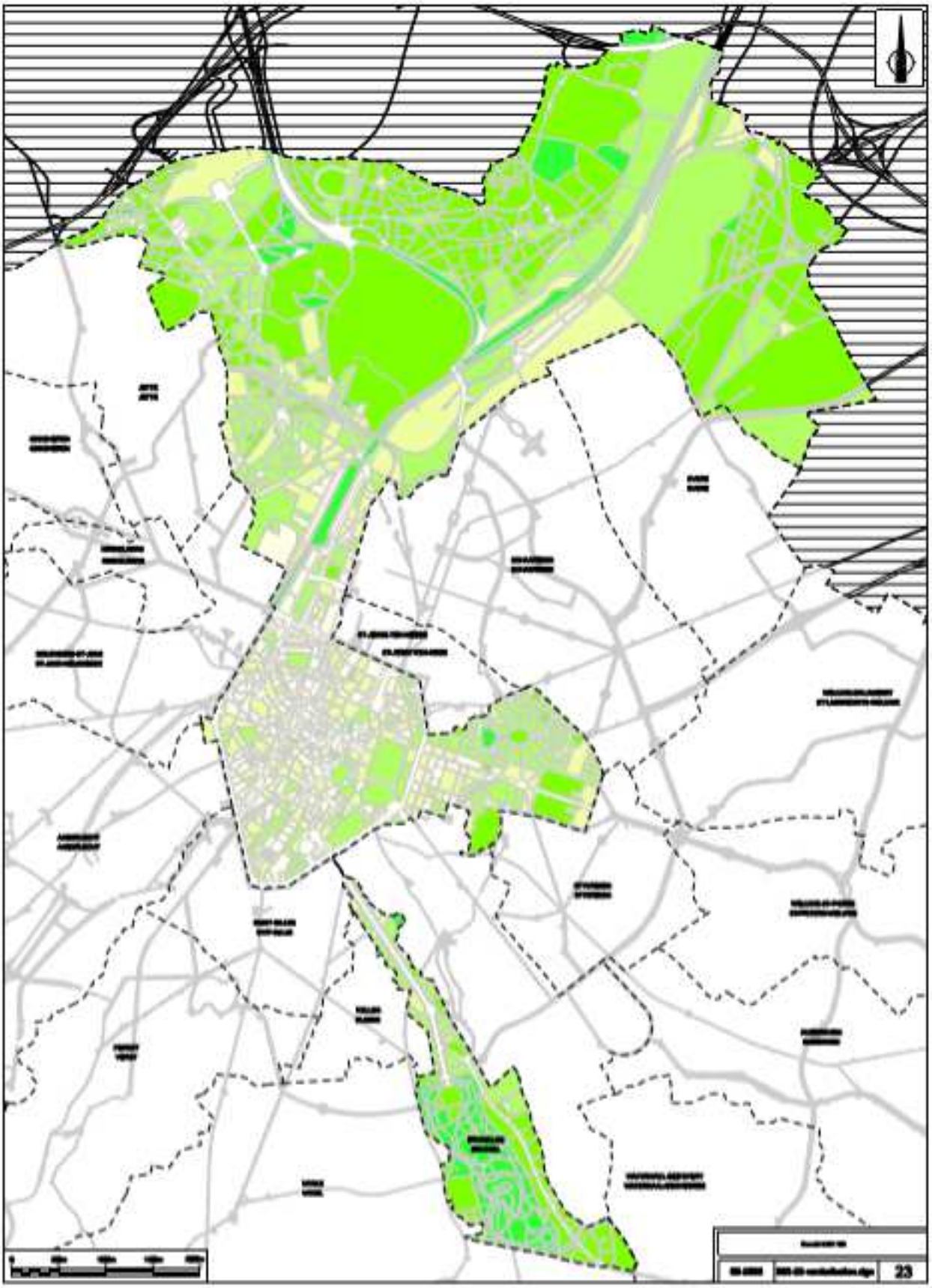

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Cette carte issue de la recherche réalisée pour la construction du plan communal de développement durable [58] fait état du degré de verdurisation par îlot (2003). On peut noter que la verdurisation est moindre dans le Pentagone, le quartier Nord et le bas de Laeken (de 0 à15%).

D'un point de vue quantitatif, au niveau communal, le service des Espaces verts de la Ville de Bruxelles recense deux types d'espaces récréatifs mis à la disposition des enfants[59]:

- *L'aire de jeux* qui est un terrain public comportant au moins un équipement (balançoire, toboggan, bac à sable, engin à ressort, etc.) (...) destiné à l'amusement ou la détente (...) et à être utilisé par des personnes de moins de 18 ans. Cet équipement à usage collectif fait exclusivement intervenir la pesanteur ou la force physique de l'enfant. On recense actuellement 49 aires de jeux correspondant à cette description sur tout le territoire de la Ville (1000, 1020, 1120 et 1130).
- *Le terrain de spor*t *multifonctionnel* qui est un terrain physiquement délimité, comportant généralement deux goals, (et) destiné à la pratique d'un sport. On recense actuellement 18 terrains de ce type sur l'ensemble du territoire de la Ville (1000, 1020, 1120 et 1130).

D'un point de vue qualitatif, Bruxelles Environnement, en tant qu'organisme public a mené en 2009 une évaluation quantitative et qualitative des aires de jeux et de sport en Région bruxelloise[60]. Cette étude insiste précisément sur l'importance de la dimension qualitative pour apprécier au mieux la présence d'espaces verts et de jeux sur le territoire. Il faut donc garder à l'esprit que les chiffres repris ci-dessus peuvent comprendre des aires de jeux dotées d'un équipement vétuste ou/et pas (plus) adapté aux besoins actuels des usagers.

Sur le territoire communal, on peut dire qu'il y a approximativement une aire ludique ou sportive pour 566 enfants de moins de 15 ans. En comparaison avec l'échelle régionale, en moyenne une plaine de jeux pour 435 enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel et primaire est disponible. La Ville de Bruxelles manque donc encore d'espaces publics ludiques à destination des enfants et des familles.

[58] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46.

[59] https://www.bruxelles.be/aires-de-jeux , consulté le 16/07/2019.

[60] https://environnement.brussels/etat-de-lenvironnement/rapport-2011-2014/environnement-pour-une-ville-durable/focus-le-maillage-jeux, consulté le 3/02/2020.

Bruxelles Environnement a recensé plus de 321 aires ludiques et sportives inégalement réparties sur le territoire de la Région bruxelloise.

Le travail cartographique réalisé tend à montrer qu'aucune influence géographique ne semble influencer la répartition des aires, quel que soit leur niveau d'importance. Ce qui signifie que tant au centre qu'en périphérie de Bruxelles, de fortes concentrations locales ou, au contraire, des zones non équipées sont observées. On notera ici qu'il existe d'évidents manques d'aires de jeux de niveau «complet », pour toute la zone du croissant pauvre élargi (de l'ouest d'Uccle à l'ouest de Schaerbeek en contournant le Pentagone).

Pour rappel, le « croissant pauvre » sur le territoire de la Ville de Bruxelles concerne :

- le sud de Laeken, le quartier Nord et le quartier maritime
- le sud-ouest du Pentagone (Anneessens, Stalingrad et Marolles).

Des constats toujours issus d'une étude[61] réalisée par Bruxelles Environnement et formulés pour l'ensemble de la Région de Bruxelles peuvent alimenter la réflexion locale.

De façon assez systématique, le réseau existant des aires de jeux formelles ne rencontre pas certaines attentes de base des usagers effectifs et usagers potentiels, particulièrement pour ce qui regarde les éléments suivants :

- le besoin d'activités les plus simples et les plus essentielles, comme courir, bouger librement, jouer avec un petit relief ou encore jouer avec de l'eau… ;
- l'accueil des familles dans les espaces verts, notamment pour ce qui regarde les commodités de base (eau potable, possibilités de pique-nique[62]) ;
- la gestion des équipements dans la durée, souvent perçue comme déficitaire, avec un manque de surveillance et d'entretien ;
- l'attention apportée aux enfants en situation d'handicap moteur ;
- l'attention portée aux familles avec des enfants de tranches d'âges différentes et les enfants en bas âge ;
- les filles et les enfants plus âgés (10-14 ans) semblent, de façon générale, délaissés par le maillage de jeux actuel ;
- les possibilités d'utilisation souvent trop univoques des jeux ;

[61] Fery., J. & Cornet., A. (2015). Le jeu dans la ville – Pour un maillage jeux à Bruxelles. Bruxelles Environnement. p.122.
[62] A propos de l'insuffisance de commodités de base constatée par l'IBGE, on pourrait également évoquer le manque de sanitaires/toilettes publiques.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- la faible inventivité dans la conception des espaces (…). Bien souvent les aires de jeux se limitent à des enclos appliqués dans l'espace public, plutôt qu'intégrés à celui-ci. Or, l'originalité est toujours appréciée, surtout lorsque les projets sont gérés dans une optique participative.

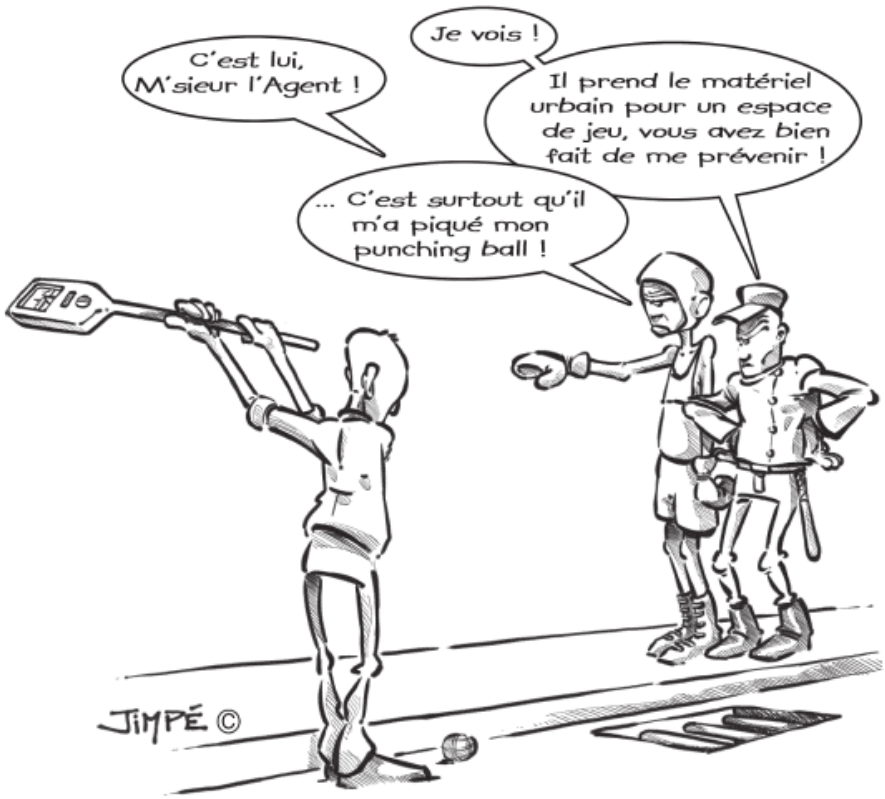

Suite à cet état des lieux qualitatif et quantitatif des aires de jeux ludiques et sportives, Bruxelles Environnement a édité une publication[63] reprenant des recommandations et des principes pour l'adaptation et la création de nouvelles aires ludiques à destination des enfants.

Il peut être intéressant d'en reprendre les grandes lignes dans cet état des lieux ATL :

- Les besoins des usagers sont multiples et variables : un petit équipement de proximité peut suffire à assurer les « besoins » journaliers, par exemple en rentrant de l'école. Une aire plus fournie sera intéressante à un rythme hebdomadaire, le week-end par exemple et sa proximité est alors moins importante. En effet, de nombreux parents n'hésitent pas à parcourir des distances importantes pour profiter de lieux plus exceptionnels. Il faut prendre en compte cette stratification des besoins dans l'élaboration d'un maillage jeux équilibré.

[63] Bruxelles Environnement. (2018). Développement d'une stratégie globale de redéploiement du sport dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale Phase 3 : Recommandations. pp. 1-78.

- L'importance des espaces verts dans les pratiques ludiques montre que les grands espaces libres prennent une place importante dans les pratiques de jeu des enfants. Il est donc important que les espaces conçus pour le jeu ne se limitent pas à des modules de jeux, mais prennent aussi en compte l'importance de l'espace.
- A un niveau planologique, on observe d'ailleurs que la satisfaction des usagers est supérieure en seconde couronne (de la Région de Bruxelles-Capitale), parce qu'elle est soutenue par la présence d'espaces verts, et non parce que les aires de jeux y seraient de meilleure qualité. Dans les zones plus centrales, en l'absence d'espaces verts, il importe que d'autres éléments de l'espace public puissent prendre le relais et introduire une certaine ludicité dans la ville (squares, places, trottoirs, abords de bâtiments publics, etc...).
- Intégrer la nature dans des aires de jeux écologiques ;
- Développer prioritairement les aires de jeux au centre des quartiers ;
- Intégrer l'eau dans l'espace public et dans les aires ludiques ;
- Privilégier l'originalité (ex : structures mobiles favorisant l'imaginaire, des luges sur roulettes, etc…) ;
- Privilégier le sport et les espaces multimodaux ;
- Privilégier les espaces familiaux et conviviaux ;
- Développer les jeux d'aventure et les espaces de jeux informels ;
- Créer des espaces publics intégrant les interactions entre enfants aux autres dynamiques urbaines ;
- Privilégier la participation des enfants et futurs usagers lors de l'aménagement d'aires de jeux et plus largement d'espaces publics ;
- Intégrer les objectifs du maillage jeux au cœur des nouveaux projets de logements.

Même si l'offre est encore insuffisante en matière d'aires de jeux ludiques et sportives adaptées au besoin des usagers, la Ville de Bruxelles comme les autres communes de la Région s'inscrit dans une politique de développement d'un maillage de jeux. Depuis 2009, de nombreuses aires de jeux ont été rénovées ou créées en intégrant ces recommandations.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.11. MOBILITE

a. Réseaux de communication

1) Réseau routier pour véhicules motorisés

Comme précisé dans l'état des lieux 2015, la Ville de Bruxelles est traversée par de nombreux axes routiers. Elle se trouve au centre d'un système de voiries régionales importantes comme le ring et la "petite ceinture" (série de tunnels qui entourent le centre). Elle est traversée par de grands axes qui permettent de rallier rapidement les autres communes bruxelloises (Avenue Louise, Boulevards Lemonnier, Bockstael, et Jacqmain, Rues de la Loi et Belliard, Allée verte, etc.)

La Ville de Bruxelles est concernée par l'engorgement causé par les véhicules motorisés essentiellement aux heures de pointes. En matière d'accessibilité automobile, la Ville accorde une priorité aux transports publics et autres usagers non-motorisés tout en spécialisant son réseau routier afin de permettre un passage le plus aisé possible vers les grands axes routiers mais la question de la mobilité routière reste un enjeu majeur à Bruxelles de manière générale.

De l'Usage de la voiture :

En 2010, l'état des lieux précisait qu'un ménage sur deux ne disposait pas de voiture sur le territoire communal. Les données disponibles pour la Région de Bruxelles-Capitale, applicables à la Ville de Bruxelles, confirment :

- une tendance à la baisse du taux de motorisation des ménages ;
- doublée d'une diminution drastique de la part modale de la voiture.

Les recherches menées dans le cadre de l'enquête nationale « Beldam » sur la mobilité des Belges, expliquent ces constats par la conjonction de différents facteurs : « paupérisation, rajeunissement et, dans une moindre mesure, un choix volontaire, facilité par l'amélioration des alternatives à la voiture »[64].

En effet, l'évolution des habitudes de déplacement en Région bruxelloise semble confirmer le recours toujours plus important à la « multimodalité », tout particulièrement pour les communes centrales telles que la Ville de Bruxelles. La combinaison « marche » et « transport public » étant largement privilégiée, avec également un recours important au vélo.

[64] HUBERT, M., LEBRUN, K. et al. (2013). La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. Brussels Studies. Numéro 71. p.22.

Les données d'enquête Beldam mettent également en évidence le recours toujours croissant aux systèmes de voiture partagée ou d'«autopartage». « A Bruxelles (Capitale), Cambio est le principal pourvoyeur de voitures en libre-service. Notons que ce système nécessite de toujours ramener le véhicule emprunté à son lieu de départ, ce qui le différencie du service de vélos partagés et de certaines autres formules d'autopartage. Ce service attire un nombre croissant de clients avec une augmentation annuelle moyenne de 40% (…), on constate qu'il y a moins de stations dans les quartiers populaires que dans les quartiers plus nantis (…)»[65].

2) Réseau ferroviaire

S'il est peu utilisé en tant que réseau de transport urbain, le réseau ferroviaire constitue l'un des principaux moyens d'accès au cœur de la Région de Bruxelles Capitale. Les gares principales du groupe SNCB constituent d'ailleurs les nœuds structurants du réseau des transports collectifs de l'agglomération. Le plan communal de développement durable[66] (PCDD) projette une optimalisation de l'accessibilité ferroviaire et spécialement du centre-ville (jonction Nord-Midi) en augmentant notamment la desserte internationale et en renforçant les relations IC/IR. Ce rapport souligne l'importance de renforcer la dynamique du Quartier Nord-Est en augmentant la desserte ferroviaire et de relier le quartier Nord le plus rapidement possible au site de Tour & Taxis actuellement en développement. Des efforts sont consentis au niveau de l'articulation entre les horaires des trains et des transports en commun afin de pouvoir faciliter les modes de transports multimodaux.

La plupart des réseaux ferrés sont connectés aux trois principales gares bruxelloises de la Jonction Nord-Midi (Gares de Bruxelles-Nord, Bruxelles-Central et Bruxelles-Midi), permettant une très forte desserte du centre-ville de Bruxelles et de ses abords.

La Région de Bruxelles-Capitale comptabilise 32 haltes et gares ferroviaires dont 7 (+/- 25%) se trouvent sur le territoire de la Ville de Bruxelles, notamment les gares du Pentagone (Bruxelles-Chapelle, Bruxelles-Congrès et Bruxelles-Centrale) et celles du quartier européen (Bruxelles-Schuman et Bruxelles-Luxembourg). Les autres gares situées à Bruxelles-Ville se trouvent dans les quartiers du Nord (la gare de Bockstael pour Laeken, les gares de Haren et Haren-Sud pour Haren) qui sont les quartiers les moins bien lotis en matière de transports en commun. Sans oublier le cas de Nerder-Over-Heembeek qui ne jouit à ce jour ni de la présence d'une gare ferroviaire ni d'un réseau de transport en commun efficient pour rejoindre le centre-ville.

[65] Ibid, p. 32.

[66] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3) Réseau de transports publics urbains

Constitué principalement du réseau de la STIB, le Plan Communal de Mobilité[67] de la Ville de Bruxelles relève, à propos du réseau de transports publics urbains bruxellois, combien son importance est cruciale. En effet, les distances parcourues sont pour la plupart comprises entre 3 et 10km, ce qui peut être long à effectuer à pied.

Globalement, on observe que « le réseau de transports publics urbains à Bruxelles (Capitale) est bien maillé quoique dominé par des lignes radiales, ce qui rend les déplacements transversaux parfois difficiles. La zone du Canal constitue en maints endroits une barrière pour la circulation Est-Ouest, surtout au Nord et au Sud. Quant à l'accès aux zones d'emploi situées en bordure de la Région de Bruxelles Capitale ou plus loin dans l'espace métropolitain, il reste hasardeux sans automobile »[68].

L'IBSA, au sein du monitoring des quartiers, s'est intéressé à la *part de population vivant à proximité d'un arrêt de transport en commun*. Tous types de transports confondus, on observe en 2018 que 94,57% des habitants du territoire de la Ville de Bruxelles vivent à proximité d'un arrêt de transport en commun. Ce pourcentage se situe un peu en-dessous de la médiane régionale qui est de 94,62%. [69]

[67] https://bral.brussels/sites/default/files/bijlagen/PCM_BXL_Rapport_final_phase3.pdf ,consulté le 20/02/2020.
[68] HUBERT, M., LEBRUN, K. et al. (2013). La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. Brussels Studies. 71. p.5.

[69] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-mobilite-bruxelles/transport-en-commun-region-bruxelloise/part-de-la-population-proximite-dun-arret-de-transport-en-commun-3modes-confondus/0/2018/, consulté le 10/02/2020.

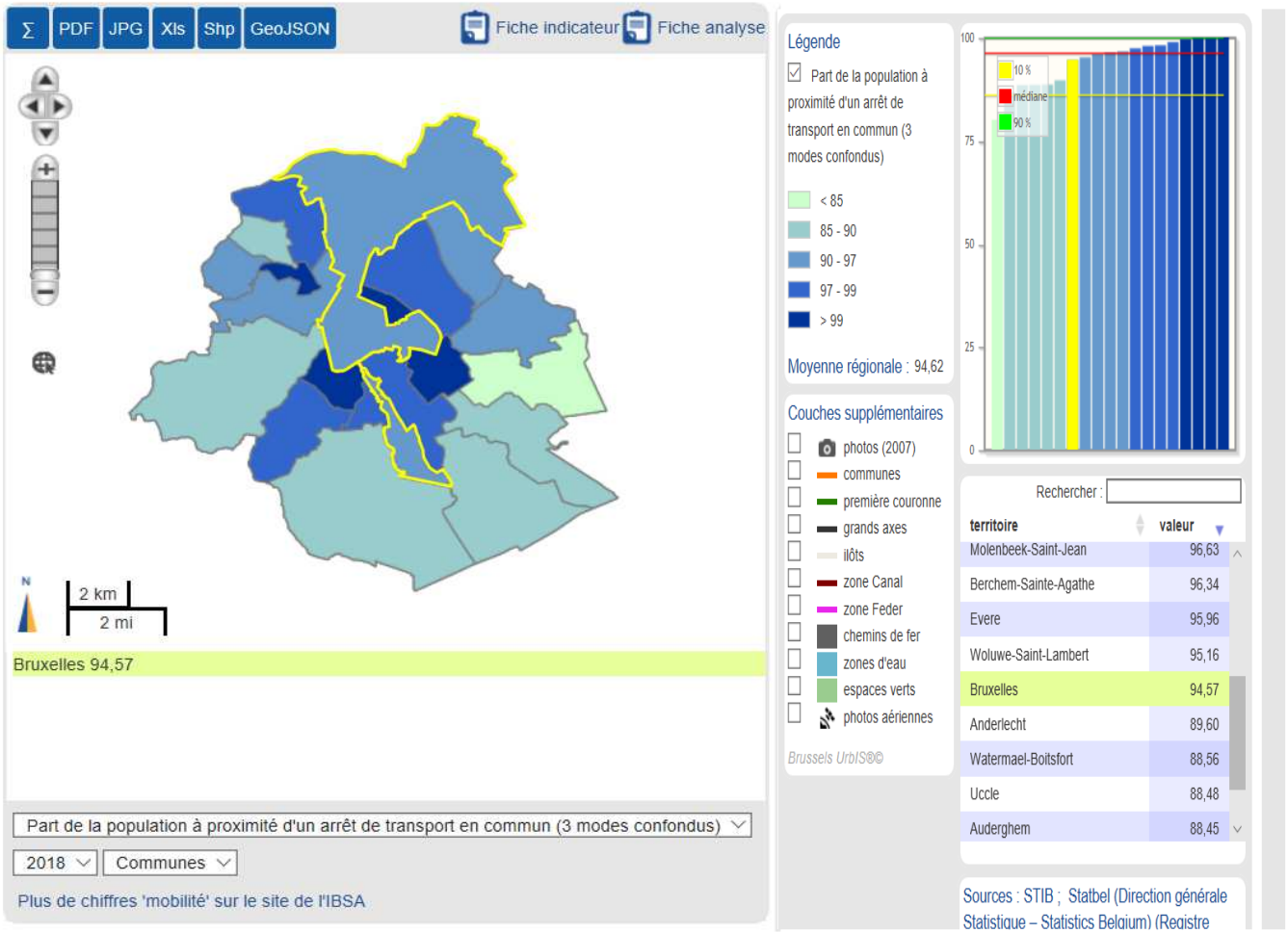

Source Graphique [70]

Sur le territoire de la Ville, certains quartiers continuent à souffrir d'une desserte moins importante (lignes moins nombreuses, plages horaires moins étendues et faible fréquence).

Il s'agit surtout de Haren puis de Neder-Over-Heembeek (NOH), du quartier Mutsaard et de l'Est de Laeken (vieux Laeken). Soulignons que, dans le cas de NOH et de Haren, la situation est d'autant plus préoccupante que ces quartiers devraient connaître une hausse importante de leur population à l'horizon 2030.

[70] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-mobilite-bruxelles/transport-en-commun-region-bruxelloise/part-de-la-population-proximite-dun-arret-de-transport-en-commun-3modes-confondus/0/2018/ ,consulté le 10/02/2020.

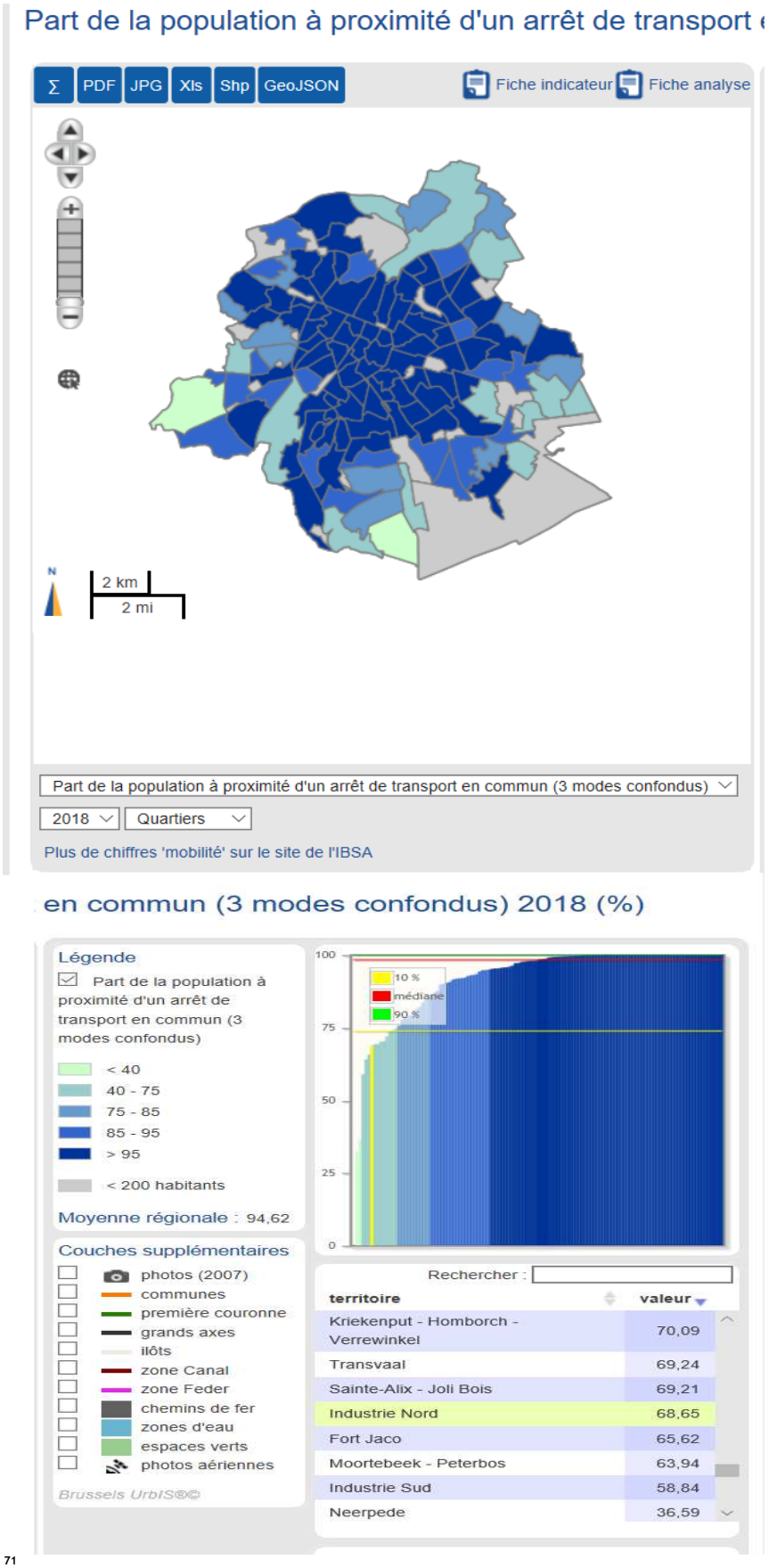

Source graphique [71]

De l'usage des transports en commun :

D'après le Plan Communal de Mobilité de la Ville de Bruxelles[72], plus de 40% des habitants de la Ville possèdent un *abonnement de transport public*. A défaut de chiffres plus récents au niveau communal, on peut utilement se référer aux données nationales. Ainsi, des recherches ultérieures sur le thème de la mobilité en Région bruxelloise (Beldam 2012) montrent qu'une part toujours croissante de la population vivant en ville utilise les transports en commun, en combinaison (cf. «intermodalité ») avec d'autres modes de transport doux : marche ou vélo. Le rapport Beldam 2012[73] indique que : « Bruxelles (au sens de Bruxelles-Capitale) se démarque par son haut pourcentage d'utilisation (très) régulière des transports en commun ; l'offre plus importante dans cette métropole urbaine est certainement un facteur permettant d'expliquer ce recours plus systématique au transport public. (…) Globalement, les femmes sont de plus grandes consommatrices des transports publics que les hommes. Par rapport à l'âge, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui sont, de loin, les plus captifs des transports en commun. Cela peut s'expliquer par un besoin de se déplacer de préférence de manière indépendante et motorisée qui ne peut être satisfait par la voiture car on n'a pas de permis et/ou pas de voiture. On remarque aussi une remontée des usages assez réguliers (au moins une fois par semaine) à partir de 65 ans ; les mesures sociales (gratuité) en faveur des seniors n'étant certainement pas étrangères à cet état de fait. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont beaucoup moins nombreux à ne jamais se déplacer en transport public mais ils sont aussi un peu moins nombreux à le faire régulièrement ; cela semble signifier qu'il s'agit là pour eux d'un mode qu'ils ne rejettent pas mais auquel ils ne recourent pas en priorité. Cette diversité de comportements reflète une variété d'attitudes vis-à-vis du transport public, allant de sa « promotion » pour, par exemple, des motifs environnementaux à son rejet pour, par exemple, des raisons de lenteur.

4) Réseaux cycliste et de transports « partagés »

Effet combiné de l'évolution des mentalités, des politiques de mobilité et de l'impératif de déplacement, le territoire de la Ville de Bruxelles présente un réseau cyclable, des équipements pour cyclistes et une offre de transports alternatifs partagés en constante évolution.

Le PCM de la Ville de Bruxelles[74] confirme qu'un nombre croissant de voiries de la Ville comporte un aménagement spécifique pour les cyclistes. Il peut s'agir de pistes cyclables séparées, de

[71] https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-mobilite-bruxelles/transport-en-commun-region-bruxelloise/part-de-la-population-proximite-dun-arret-de-transport-en-commun-3modes-confondus/1/2018/ ,consulté le 10/02/2020.

[72] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46
[73] http://www.mobilit.belgium.be/fr/binaries/Rapport_final_beldamfr_tcm467-217712.pdf, consulté le 20/02/2020.
[74] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

pistes cyclables marquées, de bandes cyclables suggérées/fil rouge ou d'une bande de bus ouverte aux cyclistes.

La Ville de Bruxelles a installé plusieurs centaines d'attaches fixées au sol pour parquer son vélo en toute sécurité (principalement dans le centre-ville). D'autres parkings à vélos sécurisés ou boxes à vélos doivent encore voir le jour afin de répondre aux besoins des usagers.

Les recherches (2013) déployées dans le cadre de l'enquête Beldam signalent que « seulement 39,9 % des ménages bruxellois (au sens de Bruxelles-Capitale) disposent d'un vélo contre 74,8% en périphérie. En outre, trois fois plus de ménages à Bruxelles-Capitale (29,7%) que de ménages de la périphérie (8,5%) déclarent ne pas disposer d'un espace approprié dans leur logement pour abriter un vélo (…). Malgré cela, on a assisté au triplement de l'usage du vélo en 10 ans, sans doute grâce à l'amélioration de l'équipement des voiries, à l'existence d'une offre de vélos partagés et à l'évolution des mentalités »[75].

Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, si on veut louer un vélo, on peut compter sur :

- Villo! (et vélos électriques eVillo!) ;
- Blue-bike ;
- Pro Velo ;
- Swapfiets ;
- Billy Bike (vélos électriques partagés) ;
- Jump (vélos électriques partagés).

Plusieurs initiatives ont vu le jour et doivent encore se développer. Les initiatives qui nous intéressent dans le cadre de cet état des lieux ATL visent l'amélioration de l'accessibilité des enfants aux infrastructures sportives, extrascolaires et/ou aux transports en commun. On peut citer par exemple, les rangs piétons organisés par la Ville de Bruxelles depuis 2016 qui permettent à des enfants fréquentant une école communale de se rendre à pied de manière sécurisée à la piscine, dans une structure ATL ou à une station de transport en commun afin de rejoindre leur domicile. Les rangs piétons diminuent sensiblement l'usage des bus communaux (diminution de l'impact environnemental et financier), favorisent l'activité physique des enfants mais aussi la découverte et l'apprentissage des différents moyens de déplacements en ville. De plus, cette pratique permet à des enfants dont les parents ne sont pas disponibles pour les

[75] HUBERT, M., LEBRUN, K. et al. (2013). La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. Brussels Studies. 71., p8.

véhiculer, de fréquenter des lieux d'accueil ATL extérieurs à l'école (cours de musique, sports, etc..).

Pour sa part, le *réseau de voitures partagées* géré par la société Cambio (location de voitures pour de courtes durées) compte plus d'une vingtaine de stations sur le territoire de la Ville de Bruxelles, avec min. 1 à max. 8 voitures disponibles par station. Il est à noter que l'offre s'étoffe progressivement pour concerner l'ensemble du territoire communal. Les stations les plus utilisées sont De Brouckère, Dansaert et Bockstael. En Région de Bruxelles-Capitale, près d'un tiers des clients de Cambio sont des familles avec enfants.

D'autre part, un nouveau moyen de transport comme les trottinettes électriques a vu le jour notamment sur le territoire de la Ville de Bruxelles augmentant ainsi les modes alternatifs de transports. Une utilisation harmonieuse entre tous les usagers est encore à définir.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

De l'usage du vélo :

En 2019, les comptages effectués à 26 carrefours-clés par l'Observatoire du Vélo en Région de Bruxelles-Capitale, mettent en évidence la tendance suivante[76] ; tendance susceptible d'alimenter également les réflexions au niveau communal :

Le vélo continue de s'imposer comme mode de déplacement urbain. Une augmentation de + 8,9 % par rapport à l'année 2018. Une reprise de croissance donc après une stagnation enregistrée entre 2016 et 2017. La tendance à la hausse observée depuis 2010 perdure : +13 % de taux de croissance annuel moyen.

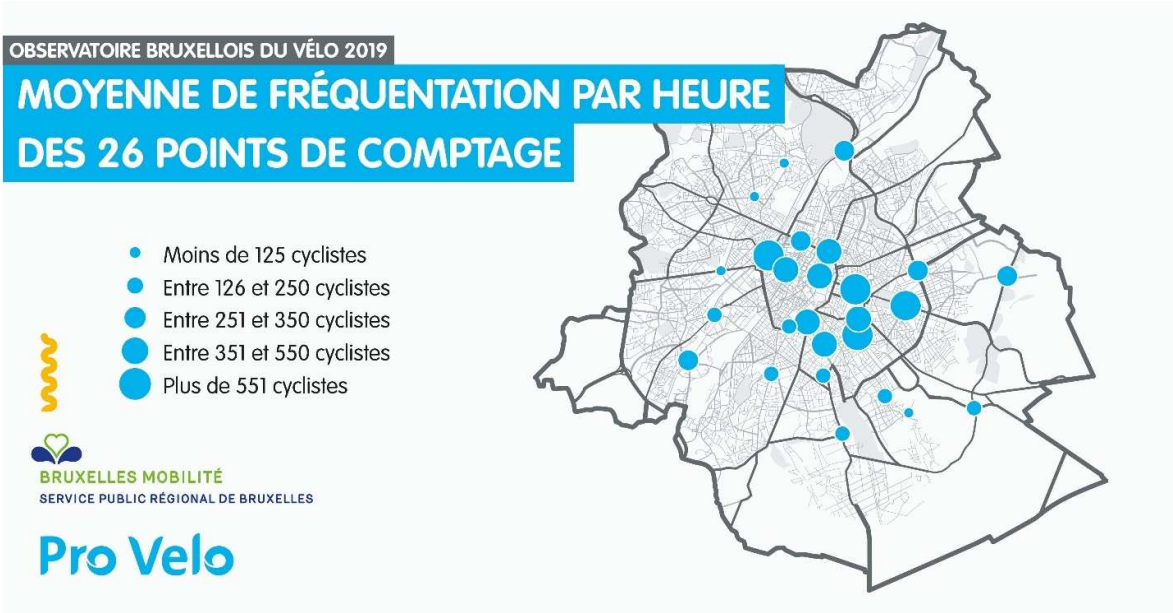

Peu répandu à Bruxelles il y a encore 5 ans, le vélo cargo représente aujourd'hui 4 % des vélos comptabilisés en heure de pointe. Un autre fait marquant : en 2019, il devient le dispositif le plus prisé par les familles qui roulent avec enfant. De 12 % en 2018, les cargos familiaux passent à 30 % des vélos équipés pour le transport d'enfants en 2019. Les sièges-enfant, follow-me et troisième-roue se partageant les 70 % restants.

[76] https://www.provelo.org/fr/page/observatoire-velo-bruxelles-2019, consulté le 24/02/2020.

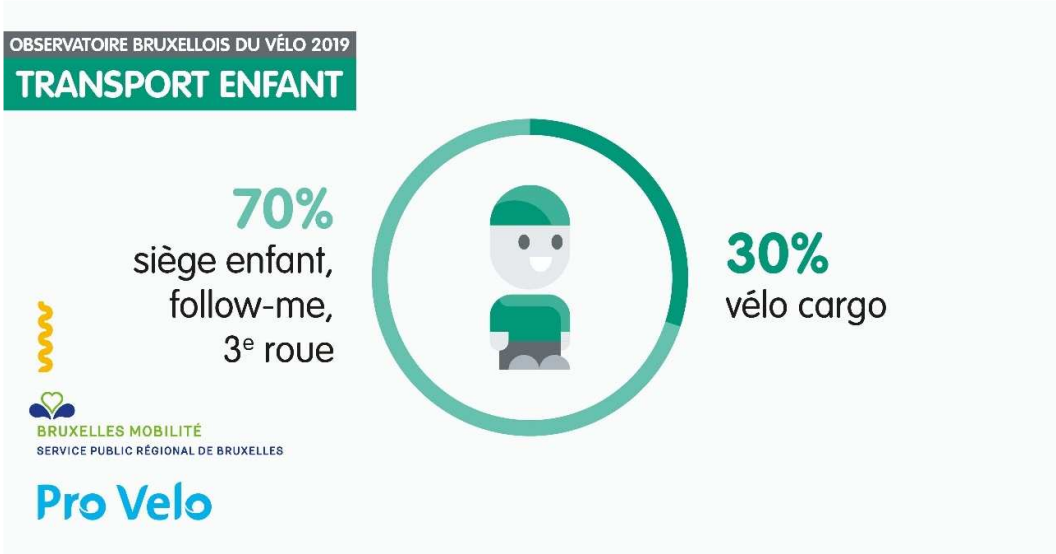

b. Evolution et perspectives

Selon le plan communal de développement durable[77], un des objectifs prioritaires de la Ville de Bruxelles est de maintenir l'accessibilité en ville en optimisant la place des différents services. Ceci signifie que la politique d'accessibilité n'est pas basée sur une logique de gestion de flux mais sur une logique de combinaisons modales en recherchant l'équilibre entre accessibilité de proximité (tous modes) et accessibilité à moyenne et longue distance.

Cela s'exprime par :

- La mise en place de services de transports publics plus ciblés et intégrés dans la Ville ;
- La gestion du stationnement automobile ;
- La conscientisation des acteurs de la Ville à une mobilité durable ;
- Accorder une place de choix aux usagers non-motorisés sur toutes les voiries.

« Cette politique volontariste a pour objectif d'améliorer l'accessibilité, non seulement de ses parties centrales mais aussi de ses centres secondaires et de réduire progressivement la part de la voiture particulière, surtout pour les navettes quotidiennes. Dans ce cadre, les pôles d'échanges intermodaux présents sur le territoire de la Ville (ou à la limite de celui-ci) joueront

[77] Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora. pp. 1-46.

de plus en plus un rôle important, en fonction de leur importance mais aussi leurs différentes fonctions (existantes ou potentielles)»[78].

La mobilité est un enjeu important notamment pour les enfants de 2.5 à 12 ans qui souhaitent accéder aux activités des structures sportives, culturelles ou ludiques et se développer en dehors du cercle familial et scolaire. Ce besoin se fait d'autant plus sentir dans des quartiers de la Ville de Bruxelles encore fort isolés des foyers d'activités ATL. C'est notamment le cas de Haren qui ne compte que très peu de structures ATL et qui, de par sa position enclavée est éloignée des activités extrascolaires centrales (Marolles, Senne, Nord, etc…). L'éducation à la mobilité douce prend ici tout son sens mais tout en s'appuyant sur un réseau de transports intermodal efficace et étendu à tout le territoire.

[78] Ibid.

2. ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

2.1. REPARTITION DES COMPETENCES COMMUNALES LIEES A L'ENFANCE

a. Les compétences du collège

Au sein du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles, les compétences ayant un lien direct ou indirect avec l'enfance sont réparties de la manière suivante :

- *Mme Faouzia Hariche* :

Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines.

Compétences liées à l'Enfance : en charge notamment des différents services et structures proposant des activités extrascolaires à destination des enfants et des jeunes de 2,5 à 18 ans (Maisons des Enfants, activités de vacances, Centre de Jeunes, Coordination ATL, etc.) ainsi que des écoles communales (y compris les garderies scolaires), des bibliothèques ;

- *Mr. Benoit Hellings* :

Echevin du Climat et des Sports.

Compétences liées à l'Enfance : en charge notamment des infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles ainsi que des services proposant des activités sportives extrascolaires à destination des enfants ;

- *Mme Delphine Houba* :

Echevine de la Culture, du Tourisme, des Grands évènements et du Matériel communal.

Compétences liées à l'Enfance : en charge notamment des infrastructures culturelles de la Ville de Bruxelles ainsi que des services proposant des activités extrascolaires culturelles à destination des enfants.

- *Mr. Arnaud Pinxteren* :

Echevin de la Petite enfance, de la Participation citoyenne et de la Rénovation urbaine.

Compétences liées à l'Enfance : en charge notamment des différents services et structures proposant des activités extrascolaires à destination des enfants de 0 à 3 ans.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

b. Les services communaux à destination de l'enfance

Au sein de la Ville de Bruxelles, les deux Départements dont la mission principale est l'offre de services à destination de l'enfance sont, d'une part, le Département « Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports » et, d'autre part, le Département de « l'Instruction publique ».

Au sein du Département "Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports", le Service de la Jeunesse est le service qui organise le plus d'activités à destination des enfants et des jeunes puisqu'il s'agit là de sa mission première. Concrètement, il veille à :

- assurer le fonctionnement des 9 « Maisons des Enfants », lieux d'accueil extrascolaire à destination des enfants âgés de 2,5 à 12 ans, accessibles pendant toute l'année ;
- organiser les activités de vacances pour tous les enfants de la Ville de Bruxelles durant les périodes de congés scolaires ;
- assurer la gestion des infrastructures de la Jeunesse ;
- soutenir l'organisation d'activités à destination de la jeunesse, dans tous les quartiers de la Ville, en partenariat avec les habitants, les jeunes, les associations et les services administratifs locaux, régionaux et fédéraux ;
- assurer le fonctionnement et la gestion de la Maison d'Art Actuel des Chartreux (MAAC), espace culturel mettant des locaux gratuitement à disposition d'artistes pendant une période déterminée, en échange de l'organisation d'animations artistiques à destination des enfants ;
- assurer le fonctionnement et la gestion de l'Espace informatique BRUSURF, espace accueillant les jeunes à partir de 12 ans et proposant des formations à l'utilisation de l'outil informatique ;
- assurer le fonctionnement et la gestion du Centre culturel et sportif « Pôle nord » et du Centre sportif et culturel « Tour à Plomb », notamment par l'organisation du calendrier d'occupation des salles sportives et culturelles, ainsi que par l'organisation d'événements ponctuels ou réguliers (tournois de mini foot, spectacles gratuits à destination des enfants et de leurs parents, conférences pédagogiques à destination des professionnels de l'accueil extrascolaire etc...) ;
- assurer, en collaboration avec l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », le fonctionnement et la gestion du « Centre Elisabeth Carter – Centre de Formation & Bibliothèque spécialisée en animation », service responsable de l'organisation de formations au Brevet d'Animateur/trice en Centre de Vacances, au brevet de Coordinateur de Centres de Vacances et en charge de la formation continue pour les professionnels de l'accueil 3-12

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

ans, ainsi que d'une bibliothèque recensant les ouvrages en lien avec le métier d'animateur/trice pour enfants.

Afin de soutenir son action et faciliter son fonctionnement, le Service de la Jeunesse travaille en étroite collaboration avec deux asbl paracommunales : « Jeunesse à Bruxelles » et « Jeugd in Brussel ».

Créée il y a plus de 40 ans, l'asbl « Jeunesse à Bruxelles » a pour mission première d'organiser, en collaboration avec le Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, l'accueil des enfants de 3 à 12 ans, habitant ou scolarisés sur le territoire de la Ville, durant tous les congés scolaires.

Sous l'impulsion de Mme Faouzia Hariche, l'Echevine de la Jeunesse et Présidente de l'asbl, de nombreuses initiatives ont été réalisées afin de diversifier l'accueil, améliorer sa qualité et son accessibilité : application de tarifs avantageux et de réductions tarifaires, augmentation du nombre de lieux d'accueil pour les plaines de vacances, organisation d'activités supplémentaires durant les petites vacances (automne et carnaval), organisation de séjours résidentiels à thème, augmentation et diversification des stages ainsi que mise sur pied d'événements ponctuels à destination des enfants et des familles (Fête du solstice, Fête de la Jeunesse etc…). Aujourd'hui, Jeunesse à Bruxelles asbl accueille des milliers d'enfants et de jeunes chaque année.

L'asbl « Jeudg in Brussel » est le pendant néerlandophone de l'asbl « Jeunesse à Bruxelles » puisqu'elle propose le même type d'activités, à une échelle moins grande, à destination des enfants néerlandophones.

Au sein du Service des Sports, la Maison des Sports organise, en collaboration avec l'Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et de nombreux clubs sportifs privés, des stages sportifs (pendant les vacances scolaires) pour les jeunes de 8 à 16 ans. Ces activités visent l'initiation et le perfectionnement sportifs dans diverses disciplines : multisports, tennis, football, rugby, athlétisme, aviron, voile, etc… Le Service des Sports assure également la promotion des événements auxquels il collabore. Il met à disposition, gratuite ou payante, les infrastructures sportives dont il assure la gestion et l'entretien. Le Service des Sports travaille en synergie et en complémentarité avec l'ASBL Prosport Bruxelles Stade Roi Baudouin.

Le Service de la Culture propose lui aussi diverses activités culturelles (pendant l'année et pendant les vacances scolaires) à destination des enfants de 3 à 12 ans. Il est aussi en charge des infrastructures culturelles dont le théâtre "La Montagne Magique".

Enfin, le Département de « l'Instruction publique » étant responsable des écoles de la Ville de Bruxelles, il est, par conséquent, responsable de l'organisation des « garderies »/accueils extrascolaires au sein de chaque école maternelle et primaire dépendant du réseau communal.

Dans ce cadre, un accueil est proposé le matin et après le temps scolaire, en soirée, au sein de chaque école de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé. Certaines garderies scolaires proposent, en supplément des activités habituelles, différentes activités dites « parascolaires » (ateliers musicaux, sportifs, créatifs, ludiques ou autres). Un accueil est aussi organisé par alternance, pendant les petites vacances scolaires (automne et carnaval). Une collaboration étroite entre l'Inspection Pédagogique de l'Instruction Publique et la Coordination ATL a permis d'améliorer le plan de formations continues des auxiliaires d'éducation, la qualité des projets pédagogiques de l'accueil extrascolaire et de manière générale la qualité des activités extrascolaires dans les écoles communales via notamment des appels à projets répondant aux besoins actuels du terrain (Projets sur la thématique du Développement Durable ou l'Education à la Diversité, Aménagement des cours de récréation et de l'espace ATL, projet « Récré Jeu t'Aime », projet « Utilisation des jeux de société en ATL », etc…).

Le Département de « l'Instruction publique » est aussi en charge du réseau des bibliothèques situées sur le territoire communal (catalogue informatisé commun, soutien logistique, tarifs uniformisés, etc.) ainsi que d'assurer la gestion et le fonctionnement des 19 bibliothèques communales dont, parmi elles, une structure particulièrement liée à l'accueil extrascolaire : le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles, lieu de référence à destination des professionnels, regroupant des collections d'ouvrages portant sur le thème de la littérature de jeunesse.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2.2. COORDINATION ATL ET COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL

a. La Coordination ATL

Par décision du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles, la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire sont dévolus à Mme Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines. L'Echevine ayant gardé cette compétence depuis la précédente législature communale, cela a permis à la Coordination ATL de travailler dans la continuité et la cohérence depuis 2001.

Par convention et par facilité d'organisation, la Ville de Bruxelles a délégué les missions de la Coordination ATL à l'asbl Jeunesse à Bruxelles, sous la direction de Mme Valérie Lemaigre. Les deux coordinatrices ATL sont Mmes Melodie Mbatshi Makonde et Laetitia Rouffart.

b. La Commission Communale de l'Accueil

Dans le cadre du décret ATL, l'ensemble des opérateurs d'accueil existant sur le territoire communal est représenté au sein de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) de la Ville de Bruxelles, constituée de cinq composantes représentant le Conseil communal, le milieu scolaire, les opérateurs de l'accueil extrascolaire et les parents. Elle a été mise sur pied pour la première fois en novembre 2004, suite au vote du décret ATL en juillet 2003. En octobre 2019, elle a été dernièrement renouvelée suite aux élections communales, comme le prescrit le décret ATL.

Pour rappel, la CCA est composée de vingt-cinq membres effectifs et leurs suppléants, de quatre membres consultatifs ainsi que de membres invités. Son rôle est d'émettre un avis sur l'Etat des Lieux, le programme CLE, le rapport d'évaluation du programme CLE, ainsi que de définir les objectifs prioritaires et d'évaluer plan d'action annuel mis en œuvre par la coordination ATL. Elle se réunit au minimum deux fois par an.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

LISTE DES MEMBRES DE LA CCA 2019-2024

EFFECTIFS	*SUPPLÉANTS*

COMPOSANTE 1 : CONSEIL COMMUNAL

VILLE DE BRUXELLES **Mme Faouzia HARICHE** Echevine PS de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et des Ressources Humaines HÔTEL DE VILLE Grand Place, 1 1000 Bruxelles Tél. : 02/279 49 11 Mail : cabinet.f.hariche@brucity.be	VILLE DE BRUXELLES **Mr Khalid ZIAN** Echevin PS du Logement, du Patrimoine Public et de l'Egalité des Chances Boulevard Emile Jacqmain, 1 1000 Bruxelles Tél : 02/279 41 30 Mail : cabinet.k.zian@brucity.be
VILLE DE BRUXELLES **Mr Mustapha AMRANI** Conseiller Communal PS Place Saint-Géry, 25b 1000 Bruxelles Gsm : 0488/88 21 21 Mail : mustapha.amrani@brucity.be	VILLE DE BRUXELLES **Mr Mohamed OURIAGHLI** Conseiller Communal PS Avenue de la Bugrane, 118 1020 Bruxelles Mail : mohamed.ouriaghli@brucity.be
VILLE DE BRUXELLES **Mr Arnaud PINXTEREN** Echevin ECOLO de la Petite Enfance, de la Participation Citoyenne et de la Rénovation Urbaine HOTEL DE VILLE Grand Place, 1 1000 Bruxelles Tél : 02/ 279 50 50 Mail : cabinet.a.pinxteren@brucity.be	VILLE DE BRUXELLES **Mr Jérôme JOLIBOIS** Conseiller communal ECOLO-GROEN Rue Pieremans 43/A 1000 Bruxelles Gsm : 0477/72 31 45 Mail : jerome.jolibois@brucity.be
VILLE DE BRUXELLES **Mme Clémentine BARZIN** Conseillère Communale MR Rue Van Artevelde, 8 BT3 1000 Bruxelles Gsm : 0477/94 64 50 Mail : cbarzin@hotmail.com Clementine.barzin@brucity.be	VILLE DE BRUXELLES **Mme Céline VIVIER** Conseillère Communale MR Rue de Montserrat 28 1000 Bruxelles Gsm : 0476/88 22 60 Mail : celine@celinevivier.be
VILLE DE BRUXELLES **Mme Fatima MOUSSAOUI** Conseillère Communale CDH Gsm : 0487/20 75 04	VILLE DE BRUXELLES **Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA** Conseillère Communale CDH

Mail : fatima.moussaoui@hotmail.com Fatima.moussaoui@brucity.be	Avenue des Croix de Guerre 263/5 1120 Bruxelles Gsm : 0473/94 93 83 Mail : mie-jeanne.nyanga-lumbala@brucity.be

COMPOSANTE 2 : POUVOIR ORGANISATEUR DES ÉCOLES

ECOLE MATERNELLE HENRIETTE DACHSBECK **Mme Valérie BOURGEOIS** Directrice Rue Blaes, 47 1000 Bruxelles Tél. : 02/500.70.80 Mail : Valerie.Bourgeois@brucity.education	ECOLE PRIMAIRE ROBERT CATTEAU **Mme Véronique VERLE** Directrice Rue des Minimes, 81 1000 Bruxelles Tél. : 02/289.24.92 Mail : Veronique.Verle@brucity.education
INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES **Mme Myriam SOTTIAUX** Inspectrice Pédagogique Adjointe pour l'Enseignement Fondamental Boulevard Anspach, 6 (bureau 14/03) 1000 Bruxelles Tél. : 02/279 38 70 Mail : Myriam.Sottiaux@brucity.education	ECOLE PRIMAIRE HENRIETTE DACHSBECK **Mr Gaëtan HUYGENS** Directeur Rue de Rollebeek 22 1000 Bruxelles Tél. : 02/500.85.70 Mail : gaetan.huygens@brucity.education
ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE BRUXELLES II **Mr Olivier ERAUW** Directeur Rue Princesse Clémentine 46 1020 Bruxelles Tél. : 02-425 14 00 Mail : olivier.erauw@arbxl2.org	ECOLE FONDAMENTALE ANNEXEE RIVE GAUCHE **Mr Karl DUJARDIN** Directeur Rue Marie-Christine, 83 1020 Bruxelles Tél. : 02/422 04 79 Mail : k.dujardin@arrg.be
P.O. DU RESEAU FONDAMENTAL LIBRE CONFESSIONNEL- ENTITE BRUXELLES **Mr Christian DEKEYSER** Président P.O. de la Retraite du Sacré-Cœur Rue de Vrière, 23 1020 Bruxelles Tél. :02/528 64 68 Gsm : 0486/10 28 84 Mail : christian.dekeyser@minsoc.fed.be	P.O. DU RESEAU FONDAMENTAL LIBRE CONFESSIONNEL – ENTITE BRUXELLES **Mr Jean-Louis VAN MEERBEEK** Administrateur P.O. La Fraternité Av. Van Volxem, 107 BT5 1190 Bruxelles Tél. : 02/343 05 27 Mail : jean-louis.vanmeerbeek@telenet.be
ECOLE FONDAMENTALE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE NOS PILIFS **Mme Hélène WASTIAUX** Directrice Avenue des Pagodes 212 1020 Bruxelles Tél : 02/268.03.71 Mail : nospilifs@hotmail.com	ECOLE SECONDAIRE SPECIALISEE NOS PILIFS **Mme Véronique DIDIER** Directrice Rue de Heembeek, 127 1120 Bruxelles Gsm : 0488/91.25.92 Mail : adospilifs@gmail.com

COMPOSANTE 3 : ASSOCIATION DE PARENTS & MOUVEMENTS D'ÉDUCATION PERMANENTE

Fédération Nationale pour la promotion des handicapés (FNPH) **Mme Frédérique DE JONGE** Rue du Midi, 111 1000 Bruxelles Tél : 02/546 14 52 Mail : Frederique.deJonge@fmsb.be	Fédération Nationale pour la promotion des handicapés (FNPH) **Mme Adeline LERICHE** Rue du Midi, 111 1000 Bruxelles Tél : 02/ 546 15 44 Mail : Adeline.Leriche@fmsb.be
Ecole maternelle H. Dachsbeck Représentant A.P. réseau communal **Mme Gabriella IZZI** Rue Blaes 47 1000 Bruxelles Tél : 0476/086 555 Mail : gabriella.izzi@gmail.com	*VACANT*
Ecole fondamentale d'enseignement spécialisé Nos Pilifs Représentant A.P. réseau libre NON Confessionnel **Mme Patrizia GARAU** Av. des Pagodes 212 1020 Bruxelles Tél : 0486/261486 Mail : patriziagarau@hotmail.com	Ecole fondamentale d'enseignement spécialisé Nos Pilifs Représentant A.P. réseau libre NON Confessionnel **Mme Nathalie MAUPIN** Av. des Pagodes 212 1020 Bruxelles Tél : 0473452943 Mail : nmaupin@gov.brussels
Représentant A.P. réseau libre confessionnel *VACANT*	*VACANT*
Représentant A.P. réseau libre CF *VACANT*	*VACANT*

COMPOSANTE 4 : OPÉRATEURS DÉCLARÉS À L'ONE

SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE BRUXELLES **Mme Saïda BENGHALLAM** Coordinatrice des Maisons des Enfants Rue Roger Van der Weyden, 3 1000 Bruxelles Tél. : 02/279 59 27 Mail : saida.benghallam@brucity.be	SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE BRUXELLES **M. Reda ABAGHAD** Coordinateur adjoint des Maisons des Enfants Rue Roger Van der Weyden, 3 1000 Bruxelles Tél. : 02/279 59 23 Mail : reda.abaghad@brucity.be
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL **Mme Valérie LEMAIGRE** Directrice Avenue de l'Héliport, 56 1000 Bruxelles Tél. : 02/274 21 18 Mail : valerie.lemaigre@brucity.be	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL **Mr Rémy HENRARD** Coordinatrice Stages Cellule Activités de Vacances Avenue de l'Héliport, 56 1000 Bruxelles Tél. : 02/274 21 12 Mail : remy.henrard@brucity.be
ENTRAIDE BRUXELLES ASBL **Mme Anastasia PAPADOPOULOS** Directrice Rue Drootbeek, 35 1020 Bruxelles Tél. : 02/427 57 01 Gsm : 0475/97 44 48 Mail : anasta5853@gmail.com	ENTRAIDE BRUXELLES ASBL **Mme Fadila ZOGHALMI** Coordinatrice Ecole des Devoirs Rue Drootbeek, 35 1020 Bruxelles Tél. : 0475/97 44 48 Mail : zoghlamif@hotmail.com
FERME PEDAGOGIQUE DU PARC MAXIMILIEN **Mr Yves WAUTERS** Directeur Quai du Batelage, 21 1000 Bruxelles Tél. : 02 201 56 09 Mail : lafermemaximilien@gmail.com	FERME PEDAGOGIQUE DU PARC MAXIMILIEN **Mme Philippine BRAYE** Animarice – Responsable artistique Quai du Batelage, 21 1000 Bruxelles Tél. : 02 201 56 09 Mail : philippine.braye@gmail.com
CENTRE TEFO **Mme Asia AZEEBAL** Directrice Quai du commerce, 44 1000 Bruxelles Tel : 02/502 97 73 Mail : centretefo@yahoo.fr	CENTRE TEFO **Mme Lucie FLAMANT** Coordinatrice Ecole des Devoirs Quai du commerce, 44 1000 Bruxelles Tel : 02/502 97 73 Mail : lucieflamant@outlook.be

COMPOSANTE 5 : OPÉRATEURS DÉPENDANTS D'UN DÉCRET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Académie des Arts de la ville de Bruxelles **Mr. Philippe COLPAERT** Directeur Adjoint Rue Claessens 10 1020 Bruxelles Tél. : 0476/300.958 Mail : Philippe.Colpaert@brucity.education	Académie des Arts de la ville de Bruxelles **Mr. Samir BEN HASSEN** Surveillant éducateur Rue Claessens 10 1020 Bruxelles Tél. : 0465/365 987 Mail : Samir.BenHassen@brucity.education
CLUB JEUNESSE ASBL **Mme Chloé MEURICE** Coordinatrice pédagogique Rue des Tanneurs 178 1000 Bruxelles Tél : 02/511.08.46 Mail : chloe.meurice@clubdejeunesse.be	CLUB JEUNESSE ASBL **Mme Jeanne-Marie SEVAUX** Membre du C.A. Rue des Tanneurs 178 1000 Bruxelles Tél : 02/511.08.46 Mail : jeannemarie.sevaux@clubdejeunesse.be
FEDERATION DES CENTRES DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FCJMP) **Mr Henri ZIMMERMANN** Coordinateur pédagogique Rue Saint-Ghislain, 26 1000Bruxelles Tél : 02/513 64 48 Mail : henri.zimmermann@fcjmp.be	FEDERATION DES CENTRES DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FCJMP) **Mr Pierre EVRARD** Directeur Rue Saint-Ghislain, 26 1000Bruxelles Tél : 02/513 64 48 Mail : pierre.evrard@fcjmp.be
CENTRE DE LITTÉRATURE JEUNESSE DE BRUXELLES **Mme Céline CORDEMANS** Responsable du Centre de Littérature jeunesse de Bruxelles Rue du Frontispice 8, 1000 Bruxelles Tél. : 02.428.74.48 Mail : celine.cordemans@brucity.education	BIBLIOTHEQUE DES RICHES CLAIRES **Mme Anne-Marie PANZERA** Responsable de la section jeunesse de la bibliothèque des Riches Claires Rue des Riches Claires 24, 1000 Bruxelles Gsm : 0475/211.727 Mail : AnneMarie.Panzera@brucity.education
ESPACE MAGH **Mme Nesrine M'HAMMEDI** Assistante en Communication pour la Médiation Culturelle Rue du Poinçon, 17 1000 Bruxelles Tél. : 02/274 05 27 Mail : nesrine.mhammedi@espacemagh.be	ESPACE MAGH **Mme Laura MELARDY** Chargée de Communication Rue du Poinçon, 17 1000 Bruxelles Tél. : 02 274 05 22 Mail : laura.melardy@espacemagh.be

MEMBRES CONSULTATIFS

ONE **Mme Deniz KOCAK** Coordinatrice Accueil pour la Ville de Bruxelles Boulevard Louis Schmidt, 87 1040 BRUXELLES Tél. : 02/545 76 27 Gsm : 0497/ 33 79 28 Mail : Deniz.Kocak@one.be	Observatoire de l'enfant - COCOF **Mr Stéphane AUJEAN** Collaborateur Rue des Palais, 42 1030 BRUXELLES Tél. : 02/800 84 86 Mail : saujean@spfb.brussels
COORDINATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE – JEUNESSE A BRUXELLES ASBL **Mme Melodie MBATSHI MAKONDE** Coordinatrice ATL Avenue de l'Héliport, 56 Tél. : 02/204 00 04 Fax : 02/204 00 08 Mail : atl@brucity.be	COORDINATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE – JEUNESSE A BRUXELLES ASBL **Mme Laetitia ROUFFART** Coordinatrice ATL Avenue de l'Héliport, 56 Tél. : 02/204 00 05 Fax : 02/204 00 08 Mail : atl@brucity.be

MEMBRES INVITÉS

VILLE DE BRUXELLES **Mme Amal BENGHALLAM** Cabinet de l'échevine Faouzia Hariche Hôtel de Ville – Grand Place, 1 1000 Bruxelles Tél. : 02/279 49 18 Mail : amal.benghallam@brucity.be	Espace Populaire d'Education et d'Expression (EPEE)ASBL **Mme Aurore Margaro** Coordinatrice Rue de l'Epée, 8 1000 Bruxelles Mail : auroreasblepee@gmail.com
GYM Equilibre **Mr Youssef SERIFI** Coordinateur Rue des fleuristes 12 a 1000 Bruxelles Tél. : 0488/888166 Mail : gym.equilibre.bxl@gmail.com	Le Colombier ASBL **Mme Françoise DARDENNE** Responsable Boulevard E. Bockstael, 246A 1020 Laeken Tél : 0485/16.93.36 Mail : asblcolombier@gmail.com
CARIA asbl (Centre-Accueil- Recherche-Information-Animation) **Mr Raoul MONSALVEZ** Coordinateur Rue Haute 119-135 1000 Bruxelles Tél : 02/511 02 12 ou 02/5130014 Mail : raoul.m@asblcaria.be	ONE **Mme Maggy NDEZE NDAMUKIZA** Coordinatrice Accueil pour la Ville de Bruxelles Mail : Maggy.NdezeNdamukiza@one.be

3. LES MOYENS COMMUNAUX D'INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS

Les deux principaux outils d'information développés par la Ville de Bruxelles et concernant spécifiquement l'accueil extrascolaire à destination des enfants de 2,5 à 12 ans sont la brochure « Pose ton cartable » et le site Internet de l'asbl Jeunesse à Bruxelles.

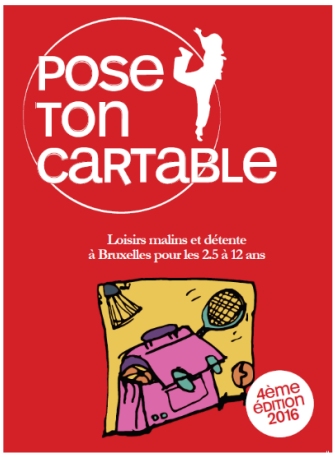

La brochure « Pose ton cartable » reprend les informations concernant tous les opérateurs de l'accueil extrascolaire à destination des enfants de 2,5 à 12 ans, sur l'ensemble du territoire communal.

Historiquement, lors de l'état des lieux effectué en 2002, tant les parents que les acteurs de terrain ont exprimé leur souhait de disposer d'une source d'information simple et complète. C'est pourquoi, en 2003 et 2004, un premier outil d'information sous forme de dépliant avait été réalisé spécifiquement sur les deux quartiers prioritaires de la Ville, le quartier Nord et le quartier Anneessens. Le succès de cette initiative a été tel qu'en 2005, une seconde édition a été proposée, cette fois sous la forme d'un guide plus complet, reprenant tous les opérateurs de l'accueil extrascolaire sur l'ensemble du territoire communal : la brochure « Pose ton cartable » était née. La 4ème édition de la brochure a été créée en 2016, reproduite en 10.000 exemplaires et distribuée, à nouveau gratuitement, aux parents via les établissements scolaires et les structures extrascolaires.

Pour améliorer encore l'accès à l'information, le site de Jeunesse à Bruxelles ; www.jeunesseabruxelles.be propose des informations concernant l'accueil des enfants de 3 à 12 ans puisqu'il reprend non seulement l'offre d'activités de vacances (plaines, séjours et stages) ainsi que toutes les informations à propos de la Coordination ATL mais aussi un moteur de recherche actualisé, basé sur le contenu de la brochure "Pose ton cartable", permettant d'accéder rapidement et facilement à toutes les informations à propos des structures d'accueil extrascolaires proposant des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal.

En outre la Coordination ATL répond de manière individualisée à toute personne cherchant une activité extrascolaire sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

La Ville de Bruxelles propose également plusieurs autres supports d'information générale ou plus spécifique :

- le site Internet de la Ville de Bruxelles (www.bruxelles.be) qui regroupe toutes les actualités et informations communales. Plusieurs onglets spécifiques ("Enfance-Jeunesse", "Culture et Loisirs", etc.) renseignent directement les services ou activités à destination des enfants ;
- le magazine d'information "Le Brusseleir" reprend toutes les informations communales (événements, informations à propos des services de l'Administration, etc.). Il paraît mensuellement et est distribué gratuitement sur l'ensemble du territoire communal (toutes boîtes, mise à disposition dans les différents services communaux, etc.) ;
- la brochure "Prosport" reprend les coordonnées de l'ensemble des clubs sportifs présents sur le territoire communal ainsi que les informations à propos des stages sportifs organisés par le Service des Sports. Elle est éditée une fois par an et diffusée gratuitement à tous les habitants de la Ville ;
- la brochure « vacances sportives » du Service des sports qui reprend les stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires (Carnaval, Printemps, Eté, Hiver).
- le "Perbru News" journal bimestriel qui s'adresse aux agents de la Ville de Bruxelles. Il contient diverses informations communales (agenda des loisirs, etc.) et est distribué à tous les agents ainsi que consultable sur le réseau intranet de la Ville.

Enfin, la mise en ligne par Badje ASBL du site www.bruxellestempslibre.be en 2012 a permis à la CATL de diffuser auprès des familles des communes frontalières à Bruxelles, les activités organisées sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Une actualisation des données relatives au territoire est effectuée chaque année par la Coordination ATL et une brochure actuellement intitulée « Le P'tit Temps Libre » reprenant toutes les activités ATL proposées sur le territoire régional est éditée annuellement par Badje ASBL. Chaque année, Jeunesse à Bruxelles ASBL assure la distribution de cette brochure aux établissements scolaires de la Ville de Bruxelles mais aussi aux structures ATL et familles qui en font la demande.

4. BUDGET COMMUNAL AFFECTÉ À L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Le budget annuel du Service de la Jeunesse s'élevait en 2019 à 2.036.260 euros par an.

Les autres moyens communaux affectés, de manière directe ou indirecte, à l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans sont multiples et variés et il serait difficile d'en donner le détail exact ici.

En effet, les sommes allouées à l'accueil des enfants dans le cadre des « garderies »/accueils scolaires ou des activités organisées par les autres services communaux (Culture, Sports, bibliothèques, etc.) se retrouvent dans des enveloppes budgétaires globales.

Sur l'ensemble des opérateurs de l'accueil extrascolaire recensés sur le territoire communal, plus d'une centaine dépendent de la Ville de Bruxelles (« garderies » scolaires, Maisons des Enfants, antennes Jeunesse du CPAS, etc.), ce qui représente plus d'un tiers du nombre total d'opérateurs recensés sur le territoire.

Parmi ces *opérateurs Ville*, plus de la moitié d'entre eux participent activement au programme CLE mis en place par la Coordination ATL.

De plus, signalons que, chaque année, le Département de l'Instruction publique participe aussi financièrement à l'organisation des « garderies » scolaires du réseau libre (dans le cadre de l'application du Décret de la Communauté française relatif aux "Avantages sociaux") et le Service de la Jeunesse soutient plusieurs associations organisant des activités à destination des jeunes et des enfants, par l'octroi d'un subside ponctuel annuel. Le budget attribué spécifiquement aux associations dont le public est constitué d'enfants de 2,5 à 12 ans représente 85.600 euros de l'enveloppe globale en 2019.

Soulignons que tous ces moyens, qu'ils soient financiers, matériels, en termes de personnel ou d'infrastructures, contribuent de manière directe et indirecte à la mise en place sur le terrain des actions développées dans le cadre du programme CLE.

5. DESCRIPTION DES OPERATEURS DE L'ACCUEIL

5.1. L'Accueil Temps Libre

« L'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques »[79]

L'accueil extrascolaire est appelé « Accueil Temps Libre » (ATL) depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire [80]. L'ATL est « au sens le plus large, l'accueil d'enfants en âge scolaire, en dehors des temps scolaires et du cadre familial : avant et après les heures d'école, le mercredi après-midi, le week-end et pendant les congés ou vacances scolaires (…) » [81]. Il apparaît ainsi que l'appellation « Accueil Temps Libre » renvoie davantage à une notion de temps qu'à un secteur d'activités bien délimité.

Qu'entend-on par conséquent par « opérateur de l'accueil » ? Selon le décret ATL, article 1er alinéa 2 : « On entend par "opérateur de l'accueil", *toute personne morale ou physique ne dépendant pas d'une personne morale, accueillant de manière régulière et en dehors d'un cadre privé les enfants conformément à l'article 2.* »[82] . L'article 2 du « Chapitre 1er : Dispositions Générales » précise que l'ATL regroupe « les *activités autonomes encadrées, les animations éducatives, culturelles, sportives ou autres* ».

Lister les opérateurs de l'accueil temps libre est dès lors une tâche complexe car les opérateurs sont multiples et appartiennent à différents secteurs. En partant des définitions citées précédemment et en essayant d'obtenir une liste aussi complète que possible, 269structures organisant des activités extrascolaires pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans sont recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Afin de se représenter la variété des activités organisées sur le territoire, les 269 structures ont été classées par type d'accueil (I). Puis, afin de pouvoir visualiser l'implantation géographique des structures ATL, elles ont été situées dans les quartiers du territoire de la Ville de Bruxelles (II). Enfin, à la lumière des données présentées dans l'Etat des Lieux 2010, des observations ont été réalisées (III).

---

[79] ***Convention Internationale des Droits des enfants*** *art.31 de la CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANTA.G. res. 44/25, annex, 44 U.N. GAOR Supp. (No. 49) à 167, U.N. Doc. A/44/49 (1989) : « 1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. 2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »*

[80] Décret du 3 juillet 2003 relatif à « *la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire* », M.B., 19 août 2003, téléchargeable sur le site de l'ONE.

[81] La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) en collaboration avec Badje asbl. (2013). Manifeste « *Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités* ? ». p. 1.

[82] Ibid.

5.2. Le relevé de l'offre des différents types de structures organisant un accueil

En ajoutant les clubs sportifs (85) aux 269 structures répertoriées, nous listons 354 structures d'accueil organisant des activités extrascolaires pour les enfants de 2.5 à 12 ans sur le territoire communal. A ce chiffre, nous pouvons rajouter 236 lieux ou espaces dans lesquels peuvent se dérouler des activités extrascolaires encadrées dédiées aux enfants.

Les structures ont ainsi été réparties en trois catégories ; les structures d'accueil, les activités sportives et les lieux d'accueil.

Ces catégories sont à leur tour subdivisées en différents types. Ces 14 types d'accueil sont :

Activités sportives	Structures d'accueil	Les lieux d'accueil
- Les clubs sportifs - Les Structures organisant des activités sportives (associations sportives).	- les Etablissements scolaires organisant un accueil temps libre (« garderies scolaires ») ; - les Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles ; - les Ecoles de Devoirs et les Structures organisant un soutien scolaire ; - les Centres de vacances ; - les Maisons des Enfants ; - les Mouvements de jeunesse ; - les Structures organisant des activités linguistiques ; - les Autres.	- les Centres culturels et centres sportifs - les lieux de loisirs ; - les Musées ; - les Théâtres et salles de spectacle ; - les Bibliothèques ;

Certaines structures pourraient se retrouver dans plusieurs catégories, aussi il a été choisi de les classer en fonction de leur activité principale et/ou selon leur reconnaissance.

Par exemple, un Centre de Vacances qui propose des stages d'immersion en néerlandais sera comptabilisé dans la catégorie "Centre de Vacances" et non dans la catégorie « structure organisant une activité linguistique » :

- son activité principale est en effet l'organisation de stages, séjours, plaines ;
- et il est reconnu en tant que tel.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Une distinction peut être faite entre les clubs sportifs et les structures organisant des activités sportives. Les clubs sportifs affilient leur membre à un seul sport et souvent, à une fédération nationale ou internationale tandis que les structures organisant des activités sportives proposent plusieurs sports différents et ne sont pas forcément affilées à des fédérations. 80 clubs sportifs et 5 structures organisant des activités sportives répartis en 25 types d'activités (arts martiaux, athlétisme, aviron, badminton, basket, boxe, cyclisme, danse, équitation, sport pour personnes handicapées, football, futsal, gymnastique, handball, hockey, lutte, mini Basketball, natation, plongée, roller hockey, rugby, tennis, tennis de table, tir à l'arc, voile et volley) ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il est important de distinguer les lieux qui accueillent des activités sportives libres que nous nommerons infrastructures (tels le Centre omnisports de Laeken et les piscines) des lieux qui proposent une activité physique encadrée, individuelle ou collective que nous nommerons clubs/associations sportives.

Les activités sportives recensées sont organisées principalement dans les quartiers du « Centre », de « Laeken », « Never-Over-Heembeek » (NOH), « Senne » et des « Marolles ». Ceci s'explique par l'implantation géographique des infrastructures qui permettent la pratique sportive. En effet, elles sont essentiellement présentes dans ces cinq quartiers (cf. partie 2. Cartographie des lieux d'accueil*)*.

Les 85 associations/clubs sportifs sont répartis sur le territoire de la manière suivante :

- 13 dans le quartier « Centre »
- 11 dans le sous-quartier « les Marolles »
- 7 dans le sous-quartier « Senne » ;
- 18 dans le quartier « NOH » ;
- 11 dans le quartier « Laeken » ;
- 5 dans le quartier « Haren » ;
- 2 dans le quartier « Nord » ;
- 2 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 2 dans le quartier « Bruxelles Sud ».
- 14 « Inter-quartier », c'est-à-dire dont les activités se déroulent dans plusieurs quartiers en même temps.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

De manière générale, ces structures proposent des activités sportives, entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche, pendant toute l'année.

Les sports pratiqués sont très variables, nous notons cependant une présence prépondérante de clubs/associations de football, ou mini-football, mais aussi d'arts martiaux et de natation.

Le coût de ces activités varie entre 100 € et 500 €, par activité, pour la cotisation annuelle. Il faudra ensuite acheter l'équipement sportif ainsi que participer aux frais de déplacements pour les matchs ayant lieu hors Région bruxelloise.

Des stages sportifs sont aussi organisés par le Service des Sports de la Ville de Bruxelles pendant les vacances « Vacances sportives », pour les enfants âgés de 8 à 16 ans. En 2019, des stages multisports, de football, de voile, d'athlétisme, d'aviron, de basketball et de tennis ont été proposés[83]. Ils se déroulent de 9h00 à 16h00 et les coûts varient selon la durée du stage et le lieu d'habitation ; les stages peuvent ainsi coûter entre 40 € et 72 € la semaine.

Pour cette première catégorie d'opérateurs de l'accueil, il est difficile de quantifier le nombre d'enfants accueillis. En effet, ils sont souvent accessibles à un public allant de 0 à 77 ans et le nombre et les périodes d'activités/de stages sportifs varient d'une structure à une autre.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

1) *Etablissements scolaires organisant un accueil temps libre ATL (« garderies scolaires »)*

Par établissements scolaires organisant un accueil temps libre, on entend ici l'accueil organisé par les écoles maternelles, primaires, de l'enseignement fondamental et/ou de l'enseignement spécialisé, avant ou après les heures de cours, en semaine et en dehors de périodes de congés scolaires.

104[84] « ATL dans les établissements scolaires » (anciennement garderies scolaires) ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dont 46 dépendent du réseau d'enseignement communal, 20 dépendent du réseau libre confessionnel, 3 du réseau libre non-confessionnel, 3 dépendent du réseau de la Communauté française et 33 néerlandophones. Ils sont géographiquement répartis de la manière suivante :

[83] La Maison des Sports de la Ville de Bruxelles. (2019). Brochure « Vacances Sportives 2019 ». p.17.
[84] https://instructionpublique.bruxelles.be/; http://www.enseignement.be et www. http://enseignement.catholique.be: consultés le 20 janvier 2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- 39 dans le quartier « Laeken » (5 pour le maternel, 11 pour le fondamental, 7 pour le primaire, 3 pour l'enseignement spécialisé et 13 pour l'enseignement néerlandophone) ;
- 6 dans le quartier « Centre » (1 pour le spécialisé, 3 le fondamental, 1 pour le Primaire, 2 pour l'enseignement néerlandophone)
- 13 dans le sous-quartier des « Marolles » (3 pour le maternel, 3 pour le fondamental, 3 pour le primaire et 2 pour l'enseignement spécialisé et 2 pour l'enseignement néerlandophone) et
- 14 dans le sous-quartier « Senne » (4 pour le maternel, 4 pour le fondamental, 2 pour le primaire et 1 pour l'enseignement spécialisé et 3 pour l'enseignement néerlandophone);
- 8 dans le quartier « Nord-est » (2 pour le maternel, 3 pour le fondamental, 2 pour le primaire et 1 pour l'enseignement néerlandophone) ;
- 11 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek » (1 pour le maternel, 2 pour le fondamental, 1 pour le primaire, 1 pour l'enseignement spécialisé et 6 pour l'enseignement néerlandophone) ;
- 6 dans le quartier « Nord » (1 pour le maternel, 2 pour le fondamental et 1 pour le primaire et 2 pour l'enseignement néerlandophone) ;
- 2 dans le quartier « Bruxelles Sud » (1 pour le maternel et 1 pour le primaire) ;
- 5 à Haren (2 pour le fondamental et 3 pour l'enseignement néerlandophone).

Toutes les écoles situées sur le territoire communal proposent un accueil le matin, de 7h à 8h30 et le soir, de 15h30 à 18h, du lundi au vendredi ainsi que le mercredi de 13h à 18h, hors période de congés scolaires. Parfois, elles proposent également un accueil centralisé pendant les vacances scolaires.

Tous les accueils extrascolaires dans les écoles, tous réseaux confondus, proposent des activités diversifiées (bricolages, jeux intérieurs et extérieurs, dessins, lecture, sorties, etc.). De manière générale, ces activités sont organisées dans le réfectoire, les salles de classe ou dans la cour de récréation quand la météo le permet. Certaines écoles ont parfois un local spécifiquement dédié à l'ATL ce qui permet aux équipes d'auxiliaires d'éducation d'organiser un accueil plus centralisé. La plupart des écoles offrent également des activités parascolaires dirigées (sports, projet artistique, informatique, etc.) encadrées par un intervenant extérieur (asbl, artiste) ou un enseignant, à des coûts et des horaires variés. Enfin, certaines écoles organisent aussi des sorties les mercredis après-midi (musées, théâtres, parcs,…).

Le coût de cet accueil varie entre 1€ et 5€ par jour pour deux services (matin et soir).

Chaque jour, plusieurs milliers d'enfants fréquentent les accueils temps libre proposés par les établissements scolaires.

2) *Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles*

Par « activités artistiques et culturelles », nous entendons les activités créatives proposées en vue de développer les compétences artistiques et les connaissances culturelles des enfants.

69 structures offrant des activités artistiques et/ou culturelles ont été recensées sur le territoire communal, dont 25 implantations d'Académies des Arts de la Ville de Bruxelles (ACA)[85], 11 implantations de la « Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans », 27 accueils privés constitués en asbl[86] et 6 Centres d'Expression et de Créativité (CEC)[87].

Ces structures sont réparties selon la géographie suivante:

- 3 dans le quartier « Centre »
- 13 dans le sous-quartier« les Marolles »
- 14 dans le sous-quartier « Senne » ;
- 17 dans le quartier « Laeken » ;
- 4 dans le quartier « Nord » ;
- 5 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 2 dans le quartier « Bruxelles Sud » ;
- 6 dans le quartier « Neder-Over-Heembeek» ;
- 1 dans le quartier de Haren.
- 3 « Inter-quartier », c'est-à-dire dont les activités se déroulent dans plusieurs quartiers en même temps.

Le panel d'activités des ACA et CAC est très riche, allant de la musique, aux arts de la parole, arts du cirque et aux arts plastiques, en passant par l'informatique, la lecture, les activités multiculturelles ou encore les ateliers "nature". Les lieux d'accueils privés constitués en asbl peuvent également organiser tout type d'activité.

[85] http://www.acabxl.eu, consulté le 20 janvier 2020.
86 www.bruxellestempslibre.be, consulté le 20 janvier 2020.
[87] http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=4088#c28504, consulté le 23 janvier 2020.

En 2019, l'*Espace Magh* organisait notamment des stages artistiques faisant découvrir aux enfants de 8 à 12 ans l'improvisation comme forme d'art scénique. Autour de l'improvisation et de jeux théâtraux, les enfants explorent le thème du héros et du super-héros, inventant une petite pièce de théâtre dans laquelle ils interprètent les personnages qu'ils ont créés. En fin de stage, le résultat est dévoilé aux parents et aux plus curieux sur la petite scène de l'Espace Magh[88].

L*es Jeunesses musicales asbl*[89] dont l'objectif est « l'ouverture des jeunes à la musique dans un esprit d'échange, de partage et d'épanouissement » propose, quant à elle des ateliers « découverte », d'éveil musical, concerts dans les écoles, formations,… . Cette dernière asbl a notamment de nombreux partenariats avec les écoles localisées sur le territoire de la Ville de Bruxelles et avec *Jeunesse à Bruxelles asbl*, pour l'organisation de stages thématiques, par exemple : les stages d'été 2019 « l'appel de la Forêt » ou stage de carnaval 2020 « Le carnaval de Venise ».

De manière générale, les horaires proposés par ces structures sont diversifiés et se déploient entre 8h30 et 22h, pendant toute l'année.

Le coût de ces activités varie entre 0 et 325 € par an et par activité.

Il est difficile de quantifier le nombre d'enfants accueillis par ces structures car les activités sont généralement ouvertes à un jeune public allant de 0 à 20 ans et le nombre d'ateliers, de cours ou stages est variable d'une structure et d'une période à une autre.

3) Structures organisant une activité de soutien scolaire

Dans cette catégorie sont comptabilisés, aux côtés des Ecoles de Devoirs (EDD)[90] reconnues par le Décret EDD de l'ONE, plusieurs types de lieux d'accueil : les Maisons de quartier, les Centres Communautaires, les Maisons de Jeunes dont le soutien scolaire n'est pas la mission principale mais qui, suite aux demandes renouvelées de parents et aux divers diagnostics locaux (Livret Blanc de NOH de 2012[91], Plan Global de Revitalisation de Laeken de février 2013[92] notamment), ont développé une activité de soutien scolaire.

Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, nous recensons 37[93] structures organisant une activité de soutien scolaire dont 34 Ecoles De Devoirs :

[88] https://www.espacemagh.be/ateliers-stages/, consulté le 03 février 2020.
[89] www.jeunessesmusicales.be, consulté le 23 janvier 2020.
[90] Décret de la Communauté française du 20 avril 2004, relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs. M.B. 29-06-2004.
[91]: http://en.calameo.com/read/00247942782d6514e667f, consulté le 27 janvier 2020, p. 17-19.
[92]: http://www.picol.be/sites/www.picol.be/IMG/pdf/pgrl_2012-2018.pdf, consulté le 27 janvier 2020, p.40-44.
[93]: www.one.be, http://www.inforjeunesbruxelles.be et http://www.ceddbxl.be , consultés le 27 janvier 2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- 3 dans le quartier Centre
- 7 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 8 dans le quartier « Senne » ;
- 11 dans le quartier de « Laeken » ;
- 3 dans le quartier "Nord-Est" ;
- 3 dans le quartier "Nord" ;
- 1 dans le quartier de « Haren » ;
- 2 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek ».

N'ont pas été comptabilisées les écoles primaires du territoire qui, tous réseaux confondus, offrent pour la plupart un accompagnement scolaire, soit à travers le Dispositif d'Aide à la Scolarité (DAS), soit via les Ateliers d'Aide à la Réussite (AAR) ou par le biais des études dirigées avec le soutien d'un professeur (payant ou gratuit selon l'organisation de l'école).

Aucune structure n'a été recensée dans le quartier « Bruxelles Sud ». Les cours particuliers organisés par des personnes individuelles ne sont pas recensés ici.

Le rôle et les missions des Ecoles de devoirs va « au-delà du soutien scolaire », comme le souligne une étude de la ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl[94], même si « c'est ce qui fait leur spécificité par rapport à d'autres lieux d'accueil des enfants durant leur temps libre »[95].

Aussi, elles proposent, pendant toute l'année, des activités de soutien scolaire et également des animations (artistiques, ludiques, culturelles et/ou sportives) qui permettent aux enfants de sortir de leur milieu de vie habituel, de découvrir et d'expérimenter. « Une EDD n'est pas qu'un lieu d'étude, elle met en place une pédagogie plus large, plus complexe. Elle ne travaille pas uniquement la dimension purement scolaire (…)[96] ».

Pendant les périodes scolaires, ces structures sont généralement ouvertes du lundi au vendredi, entre 15h et 18h, et le mercredi entre 14h et 18h. Pendant les vacances scolaires, ces structures proposent également des activités extrascolaires diverses à des horaires variés tels que des stages ou des plaines.

Le coût d'inscription varie entre 0 et 50 € par an. Bien souvent, les structures demandent un paiement annuel pour le soutien scolaire. Pour les activités extrascolaires, il est demandé un supplément en fonction des activités organisées.

[94] Silberberg, V. & Bazantay, A. (2011). Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire. p. 1.
[95] Ibid p.56
[96] Ibid p.67

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

4) Centres de Vacances (CDV)

Sont répertoriés comme « Centres de Vacances » les structures agréées par le Décret[97] de la Communauté française et qui proposent des camps, plaines, séjours et stages durant les vacances scolaires.

20 CDV[98] ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dont :

- 2 dans le quartier « Centre »,
- 3 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek » ;
- 3 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 dans le quartier de « Haren » ;
- 1 dans le quartier « Nord » ;
- 10 « Inter-quartier », c'est-à-dire dont les activités se déroulent dans plusieurs quartiers en même temps.

Aucun CDV n'a été recensé le quartier de « Bruxelles-Sud », des « Marolles » ou dans le quartier « Nord-Est ». Dans les faits, les CDV qui ont des points d'accueil dans plusieurs quartiers (repris dans la catégorie Interquartier) peuvent de façon ponctuelle proposer un accueil dans l'un de ces quartiers, c'est par exemple le cas de Jeunesse à Bruxelles asbl. Pour ces opérateurs, l'adresse du siège social est donc à dissocier du lieu des activités qui peut varier d'une période à l'autre. Nous tenons à rappeler que si certaines structures proposent également des camps, des séjours ou des plaines de vacances pendant les périodes de congés scolaires, elles ne sont pas forcément reconnues en tant que CDV et elles ne sont dès lors pas répertoriées dans cette catégorie.

Les activités sont organisées pendant les périodes de congés scolaires. Elles couvrent soit des périodes allant du lundi au vendredi de 7h à 18h, soit des périodes de plusieurs jours consécutifs dans le cadre de séjours résidentiels.

Les activités proposées sont très variées, allant du sport et des ateliers à thème, aux séjours résidentiels dans les Ardennes, à la Côte belge ou à l'étranger, en passant par des activités d'apprentissage des langues. De manière générale, ces activités sont destinées aux enfants et jeunes âgés de 2,5 à 16 ans.

En termes de coût, les prix varient entre 25 € et 1.200 € par semaine.

[97] Décret de la Communauté française du 17 mai 1999, relatif aux centres de vacances. M.B. 30-11-1999
[98] http://www.centres-de-vacances.be/index.php?id=15, consulté le 15/12/2019.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Le nombre de plaines, stages et séjours étant variable d'une structure et d'une période à l'autre, il est difficile de quantifier précisément le nombre d'enfants accueillis par les CDV. Cependant, on peut estimer que plusieurs milliers d'enfants participent à des activités organisées par un CDV. En effet, les structures du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles reconnues en tant que CDV ont accueilli en 2019 près de 5886 enfants (JAB 4764 enfants et MDE 1122). A l'échelle de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon les chiffres de l'ONE, au moins 207 311 enfants[99] ont été inscrits au moins un jour dans un Centre de Vacances.

5) Maisons des Enfants (MDE)

Par Maisons des Enfants, nous entendons les structures dépendant du Service de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles, qui accueillent les enfants de 6 à 12 ans en dehors du temps scolaire, pendant toute l'année.

9 MDE ont été recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dont :

- 2 dans le quartier « Pentagone», uniquement dans le sous-quartier « Senne » ;
- 2 dans le quartier « Nord » ;
- 2 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 1 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek»;
- 1 à Haren.

Aucune MDE n'a été recensée dans le quartier de « Bruxelles Sud » ou dans le sous-quartier « les Marolles ».

Il existe dans le quartier Nord une autre Maison des Enfants issue d'une association privée constituée en ASBL. Il s'agit de la « Maison des Enfants l'Avenir ASBL ».

Ces structures sont accessibles, pendant l'année scolaire, les mardi, jeudi, vendredi de 15h à 19h et les mercredi et samedi de 13h à 19h et, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 10h à 18h.

Toutes les Maisons des Enfants offrent des activités éducatives, ludiques, culturelles et sportives, qui permettent d'associer des moments agréables de détente, d'amusement et aussi d'apprentissage pour contribuer à l'épanouissement des enfants.

[99] ONE. (2018). Rapport d'activité - L'ONE en chiffres. ONE. pp. 32-33.

L'inscription est gratuite et les activités (sorties, ateliers, etc.) coûtent entre 1 et 4 €.

Toutes les périodes confondues, les MDE accueillent en moyenne 150 enfants par jour.

6) Mouvements de jeunesse

Dans la catégorie « Mouvement de jeunesse », on retient les structures reconnues en tant qu'organisations de jeunesse par le Décret de la Communauté française[100] et qui proposent généralement des activités hebdomadaires d'extérieur.

8[101] Mouvements de jeunesse ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont :

- 4 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 2 dans le quartier « Neder-Over-Heembeek » ;
- 1 dans le quartier « Haren ».

Aucun mouvement de jeunesse à destination des enfants n'a été recensé dans les quartiers « Bruxelles Sud » ou « Nord-est ».

Parmi ces Mouvements de jeunesse :

- 5 dépendent de la Fédération « Les Scouts » ;
- 2 dépendent d'organisations de mouvement de jeunesse néerlandophone ;
- 1 de la Fédération des « Patros ».

Pendant l'année scolaire, les activités se déroulent le samedi ou le dimanche, entre 10h et 18h. Pendant les vacances d'été, chaque Mouvement de jeunesse organise un "camp" en résidentiel, dont la durée moyenne varie entre 7 et 15 jours.

De manière générale, les Mouvements de jeunesse proposent des activités variées et le plus souvent en extérieur: camp résidentiel pendant les vacances, grands jeux collectifs, découverte de la nature, etc..

Les prix de ces activités sont assez variables. Ils comprennent deux cotisations : une cotisation annuelle à destination de la Fédération et une seconde cotisation à destination du Mouvement de jeunesse. Le camp et certaines activités sont payantes (sorties, visites, etc.).

[100] Décret de la Communauté française du 26 mars 2009, fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse. M.B. 16-12-2009.
[101] http://www.mouvementsdejeunesse.be et http://www.servicejeunesse.cfwb.be, consultés le 13 janvier 2020.

Par jour d'activités (principalement le samedi ou le dimanche pendant l'année scolaire), l'ensemble de ces structures accueille en moyenne 800 enfants de 3 à 12 ans.

7) Structures organisant une activité linguistique

Par structure organisant une activité linguistique, on entend ici les structures francophones proposant des activités d'apprentissage des langues étrangères accessibles aux enfants, sous forme de cours ou de stages.

3 structures privées constituées en asbl, proposant des activités linguistiques ont été recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont :

- 1 dans le quartier « Nord-Est » ;
- 1 dans le quartier « Senne » ;
- 1 dans le quartier « Centre ».

Comme de nombreuses communes, la Ville de Bruxelles est marquée par une diversité linguistique importante. Pour un grand nombre de Bruxellois, la langue maternelle, la langue véhiculaire et la langue utilitaire sont distinctes. Ainsi selon le plan Culturel pour Bruxelles[102], « la conscience du multilinguisme progresse ainsi que la nécessité d'apprendre une ou plusieurs langues étrangères à des fins d'insertion socio-professionnelle» ou pour réussir sa scolarité. Aussi, si Bruxelles est « un véritable patchwork linguistique »[103,] l'apprentissage d'une langue étrangère, en dehors des heures scolaires, est principalement organisé par des structures privées constituées en asbl.

Ces activités sont accessibles soit sous forme de stage pendant les vacances, soit pendant l'année scolaire les mercredis après-midi ou samedis entre 9h et 15h.

De manière générale, il s'agit d'activités variées visant à chaque fois l'apprentissage d'une langue étrangère (néerlandais, anglais, etc.) par l'utilisation d'exercices pédagogiques ou par des jeux organisés dans la langue d'apprentissage.

Le coût s'élève entre 20 € (le cours) et 3.000 € (séjour) en fonction de la formule choisie : inscription annuelle et/ou cours et/ou stage et/ou séjour de plusieurs semaines.

Les activités linguistiques (cours, stages, séjours) étant variables d'une structure à une autre et d'une période à une autre, il est difficile de quantifier précisément le nombre d'enfants accueillis par ces structures. A titre indicatif, Kiddy-School précise sur son site Internet[104] qu'en 2019 « *plus de 7.000 enfants ont suivi un stage Kiddy & Junior Classes, 320 enfants ont participé*

[102] Collaboration de Réseau des Arts à Bruxelles et BKO. (2009). Bruxelles Ba(b)el du Plan culturel pour Bruxelles. p.13.
[103] Ibid[36].
[104] http://www.kiddyclasses.net/home3.asp?ClubID=62&LG=FR, consulté le 13 février 2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

régulièrement aux cours du mercredi et du samedi et près de 600 enfants ont bénéficié d'ateliers-langues organisés dans leurs écoles. » Cependant toutes les structures ne mentionnent pas la fréquentation de leurs activités.

8) Les Autres

Dans cette catégorie sont classés tous les opérateurs qui ne rentrent pas dans les catégories détaillées précédemment.

- Les *activités* qui regroupent les parents et les enfants (3).
- Les *opérateurs mixtes (9),* c'est-à-dire ceux qui ne se limitent pas à une catégorie en particulier. Selon les cas, ils peuvent proposer des activités créatives et culturelles, des activités sportives et même du soutien scolaire mais ne sont reconnus ni comme Centre de vacances, ni comme école de devoirs.
- Les « *Services d'aide aux jeunes en milieu ouvert » (5),* plus couramment appelé « AMO » sont avant tout des lieux d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'accompagnement pour le jeune. Une AMO tente de remédier aux problèmes qui touchent les jeunes dans leur quotidien. Dans certains cas, elles proposent également des activités extrascolaires[105].

LES LIEUX D'ACCUEIL

1) Musées et théâtres

- *Musées et expositions*

63[106] musées ont été recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont 22 dépendent de la Ville de Bruxelles. La grande majorité de ces 22 musées se situent principalement dans le Pentagone :

- 30 dans le quartier « Centre » ;
- 7 dans le quartier « Marolles » ;
- 7 dans le quartier « Senne »
- 7 dans le quartier « Nord » ;

[105] https://www.bruxelles-j.be/ton-autonomie/tu-es-mineur/amo/, consulté le 10 mars 2020
[106] http://www.brusselsmuseums.be/fr/ et http://www.bruxelles.be, consultés le 20 janvier 2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- 6 dans le quartier« Nord-est » ;
- 5 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 dans le quartier de « Neder-Over-Heembeek ».

Aucun musée n'a été recensé dans les quartiers suivants : « Bruxelles Sud » et « Haren ».

30 musées sur les 57 ont un service éducatif qui organise des activités spécifiques à destination des enfants et des familles (goûters d'anniversaire, stages ludiques/créatifs, visites en familles, stages d'animations,…) et cette proportion a tendance à augmenter.

Les activités proposées sont principalement des visites guidées/parcours ludiques des collections, en relation avec le thème du musée ou des collections temporaires.

On note également que les musées sont ouverts à mettre en place des partenariats avec les structures accueillant des enfants pour organiser des stages artistiques. C'est le cas, sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de *Jeunesse à Bruxelles asbl* qui organise régulièrement des stages en collaboration avec des musées tels que le Musée ADAM - Brussels Design Museum pour le stage « Et si les punks étaient nos amis ? » de carnaval 2020 ou avec le musée ARGOS Centre for art and media pour le stage « La mémoire des objets» de carnaval 2019.

Enfin, on remarque que les musées ont une volonté de s'ouvrir à tous les publics. Depuis presque 10 ans, suite à un colloque organisé en 2011, le Conseil des musées bruxellois a souhaité favoriser l'accès de leurs services, professions et loisirs, à un nombre croissant de personnes avec un handicap. Ils ont à cet effet mis en ligne l'outil digital et collaboratif « *Musée et handicap. Guide pratique de l'accessibilité* » ; ce guide à destination des professionnels donne des conseils sur les différentes façons dont les musées peuvent accueillir des personnes en situation de handicap (enfants comme adultes).

De manière générale, les musées proposent leurs activités pendant toute la semaine, y compris les week-ends, de 9h30 à 20h. Certains musées sont aussi accessibles sur rendez-vous et les enfants doivent en général être accompagnés par leurs parents ou encadrés par des animateurs

Les prix d'entrée des musées peuvent varier entre 0 et 10 €. Des prix de groupe sont également possibles, avec ou sans guide. Le coût des stages varie entre 30 et 150 €.

Le nombre de visites guidées et de stages à thème variant d'un musée et d'une période à l'autre, il est difficile de quantifier le nombre d'enfants accueillis par ces structures. En 2019, les musées de Bruxelles ont accueilli un nombre record de 4.200.000 visiteurs, une augmentation de 25% par rapport à 2018 (3.340.773 visiteurs)[107].

[107] http://www.brusselsmuseums.be/fr/, consulté le 03 février 2020.

- *Théâtres et salles de spectacles*

Nous avons recensé 26 théâtres[108] sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Sur ces 20 théâtres 3 sont spécialisés « théâtre jeunesse » et 15 proposent (parfois de manière ponctuelle) une programmation « jeunes publics ». Ils sont répartis sur le territoire de la manière suivante :

- 15 dans le quartier « Centre »
- 1 dans le sous-quartier « les Marolles » ;
- 7 dans le sous-quartier « Senne »
- 2 dans le quartier « Laeken » ;
- 1 dans le quartier « Nord ».

Les théâtres, comme d'autres espaces culturels, proposent de plus en plus fréquemment une programmation à destination des enfants. Certains théâtres, à l'instar des musées, disposent par exemple d'un service éducatif, comme le Théâtre National de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui organise des saisons culturelles à l'attention exclusive du jeune public. D'autres disposent d'un service « relations aux publics », spécialisé dans la mise en place de divers projets à destination d'un jeune public, des familles, des écoles,… comme le Théâtre des Tanneurs.

On recense également l'existence de trois théâtres spécialisés pour un jeune public : Le *Théâtre de La montagne Magique, le Théâtre du Copeau et le Théâtre jeunesse Bronks*.

Le théâtre de la montagne magique organise différents types d'activités : spectacle jeune public, formations pour les professionnels qui travaillent avec les enfants, projet de partenariat théâtre-école, participation à des événements culturels. Le *Théâtre du Copeau* diffuse des spectacles « itinérants » pour le jeune public tandis que *le Théâtre jeunesse Bronks* est un lieu de représentations qui laisse la place non seulement aux œuvres « maison », mais aussi à celles des autres ; aux jeunes en quête de leur voie artistique, aux organisations proposant des activités complémentaires, aux initiatives passionnantes n'ayant pas de scène et aux artistes dépourvus de lieu[109].

Dans le cadre scolaire, des séances spéciales sont organisées pendant la journée. Pendant l'année scolaire, les programmations « jeunes publics » sont proposées en général les mercredis après-midis (à partir de 14h00) et durant le weekend. Pendant les congés scolaires, les jours importent moins ; on le remarque notamment à l'occasion des festivals de théâtre qui se déroulent durant une à deux semaines.

[108] *www.bruxelles. et www.demandezleprogramme.be*, consultés le 27 janvier 2020.
[109] https://www.bronks.be/fr, consulté le 03 février 2020.

Les prix d'entrée des théâtres peuvent osciller entre 4 € et 15 €. Des systèmes de « pass » ou d'« abonnement » permettent également d'obtenir des places à prix réduit.

2) Bibliothèques et ludothèques

Par bibliothèque, on entend les bibliothèques qui proposent une section jeunesse et/ou des services accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans.

24[110] bibliothèques et 5 ludothèques ont été recensées sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Elles sont réparties comme suit :

- 6 bibliothèques et 2 ludothèques dans le quartier « Centre »
- 3 bibliothèques et 2 ludothèques dans le sous-quartier « les Marolles »,
- 4 bibliothèques dans le sous-quartier « Senne » ;
- 4 bibliothèques dans le quartier « Laeken » ;
- 1 bibliothèques dans bibliothèques le quartier « Nord »
- 2 bibliothèques dans le quartier « Nord-Est » ;
- 2 bibliothèques et une 1 ludothèque dans le quartier « Neder-Over-Heembeek »;
- 2 bibliothèques dans le quartier « Haren ».

Aucune bibliothèque proposant une section jeunesse et/ou des services accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans n'a été recensée dans les quartiers « Bruxelles Sud ».

Parmi ces 24 bibliothèques, 19 dépendent de la Ville de Bruxelles (subventionnées, en partie, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission Communautaire Française et organisées par le pouvoir communal) et 5 sont des associations privées constituées en asbl comme par exemple : « le Club de jeunesse 88 » dans le sous-quartier « les Marolles », La Maison de la Littérature de Jeunesse (le WOLF, créée en 2009) et la « Bibliothèque Espace El Baroudi » Espace Magh) toutes deux dans le quartier « Centre ».

De manière générale, les bibliothèques proposent un prêt de livres et de revues à destination d'un large public ainsi que, ponctuellement, des animations à thème. En ce qui concerne les enfants de moins de 12 ans, ceux-ci doivent être accompagnés d'un parent ou encadrés par des animateurs, pour pouvoir bénéficier des services des bibliothèques. Les groupes sont les bienvenus moyennant réservation.

[110] www.bruxelles.be, https://biblio.brussels/iguana/www.main.cls?surl=home et http://www.bibliotheques.be/ consultés le 27 janvier 2020.

Les bibliothèques publiques disposent aujourd'hui de « référents jeunesse » qui mettent en place de nombreuses activités pendant l'année et les congés scolaires. Le Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles (CLJBxl) met ainsi à la disposition des collectivités des outils d'animation, des malles de livres en langues étrangères et des expositions. Des formations, des conférences, des journées d'étude, des voyages d'étude sont aussi programmées. *Le Wolf* a des activités spécifiques et propose par exemple aux enfants de découvrir les auteurs et illustrateurs dans un espace original et contemporain. L'asbl organise également des expositions, des animations, stages, un "Juke box à histoires". Enfin, elle met également à disposition des visiteurs une bibliothèque de consultation et une "cantine du chaperon" pour se restaurer.

Les bibliothèques ont des horaires variés et, ensemble, elles sont accessibles du lundi au vendredi, de 9h à 20h, et le samedi de 9h à 12h pendant l'année scolaire. En période de congé, les horaires sont modifiés et les bibliothèques sont accessibles de 9h à 12h et de 13h à 17h30. A titre d'exemple, les bibliothèques de la Ville de Bruxelles organisent pendant l'été des activités liées à la lecture (ateliers conte, prêt de livre, etc.) dans les parcs bruxellois.

Un BIBLIO-PASS de la Région Bruxelles-Capitale est aujourd'hui disponible gratuitement dans toutes les bibliothèques publiques et donne accès à chacune des bibliothèques du réseau régional (après s'être inscrit auprès d'une des bibliothèques). La diffusion de ce Pass a débuté en 2009. Il permet l'accès aux services en ligne pour les usagers et le prêt dans toutes les bibliothèques publiques de la région.

Le prêt de livres dans les bibliothèques est en général gratuit jusqu'à 18 ans et les prix des activités proposées peuvent aller de 0 à 100 €.

3) Centres culturels et Centres sportifs

- *Centres culturels*

Selon l'association des centres culturels de la Communauté francophone de Belgique[111], définir ce qu'on entend par « centre culturel » est difficile car : « *le nom de "Centre culturel" est un nom générique qui n'est pas réservé à un type particulier d'institution. Il existe donc, en Communauté française, comme ailleurs, des Centres culturels de conceptions différentes. On peut appeler "Centre culturel" des associations privées regroupant des populations particulières désireuses de se retrouver autour d'activités à caractère culturel ou de loisirs : par exemple, un Centre culturel de quartier ou un Centre culturel créé par des immigrés d'une origine particulière.* »

[111] http://www.centres-culturels.be/les-centres-culturels/definition, consulté le 24 janvier 2020.

En partant de cette définition large, 15 « Centres culturels »[112] offrant un programme d'activités culturelles aux enfants ont été comptabilisés. Ils sont répartis géographiquement comme suit :

- 3 dans le quartier « Centre »
- 2 dans le quartier « Senne »,
- 2 dans le quartier « NOH »
- 1 dans le quartier « Haren »,
- 1 dans le quartier « Nord » ;
- 2 dans le quartier « les Marolles »,
- 4 dans le quartier « Laeken » dont 1 reconnu par la Communauté Française[113].

Aucun Centre Culturel n'a été recensé dans les quartiers « Bruxelles-Sud » ou « Nord-Est ».

Les Centres Culturels se distinguent des « Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles » répertoriés dans la catégorie 2. En effet, leur mission principale est la diffusion culturelle et non un enseignement artistique.

Les activités proposées sont très variées. Elles vont de la découverte d'un spectacle, la possibilité de faire des visites guidées d'expositions, à la mise en place de stages/ateliers artistiques.

Ces lieux ont des horaires qui se modulent en fonction des activités proposées. Ils sont en général accessibles de 13h00 à 22h00, en période scolaire et de 10h00 à 18h00 en période de congés scolaires.

Les prix varient en fonction des activités proposées de 0 à 150 €. Les centres culturels ont des offres tarifaires variées car une de leur mission est de faciliter l'accès à des activités culturelles vis-à-vis d'un public fragilisé.

- *Centres sportifs*

Dans le cadre de cet état des lieux, le centre sportif est considéré comme tout bâtiment capable d'accueillir des activités sportives. Les centres sportifs sont des pôles dynamiques accessibles aux associations établies ou non sur le territoire communal. Ils permettent, par exemple, à des ASBL ne disposant pas de local ou à des établissements scolaires de profiter d'une infrastructure qui permet le développement de l'activité physique et sportive. Les centres sportifs peuvent aussi accueillir des évènements ou des compétitions sportives. Sur le territoire communal, les 16

[112] www.bruxelles.be, consulté le 11 janvier 2020.
[113] http://www.centresculturelsbruxellois.be/Maison-de-la-Creation et http://be.brussels/culture-tourisme-loisirs/culture/centres-culturels, consultés le 11 janvier 2020.

centres sportifs et les 3 piscines communales accueillent les 85 clubs sportifs répertoriés plus haut. Ils se répartissent sur le territoire de la manière suivante :

- 1 centre sportif dans le quartier « Centre » ;
- 4 centres sportifs dans le sous-quartier « Senne »,
- 4 centres sportifs et 1 piscine dans le quartier « NOH »
- 1 centre sportif dans le quartier « Haren »,
- 1 centre sportif dans le quartier « Nord » ;
- 1 centre sportif et 1 piscine dans le sous-quartier « les Marolles »,
- 4 centres sportifs et 1 piscine dans le quartier « Laeken ».

4) Lieux de loisirs

Par lieux de loisirs, on entend l'ensemble des structures qui peuvent proposer ou accueillir de manière ponctuelle des activités de loisirs accessibles aux enfants et à leur famille. A noter que les structures faisant partie de cette catégorie peuvent parfois appartenir au secteur marchand (par exemple, le cinéma).

Nous comptons ainsi 78 structures constituées d'entreprises privées, d'asbl et de structures publiques. Parmi elles, nous avons:

- 45 aires de jeux ;
- 14 parcs
- 8 cinémas ;
- 6 parcs d'attraction ;
- 2 « Point Culture » (il s'agit d'un lieu « concept » succédant aux médiathèques, il veut constituer un lieu de découverte dédié à toutes les disciplines artistiques qui dépendent de la Fédération Wallonie Bruxelles. On peut y accéder au prêt de livres et de matériel audio, à des formations, des animations, des conférences…).« *Point Culture a pour but d'offrir au public des moyens privilégiés d'accès à la culture et aux arts dans un esprit non-marchand, en visant la promotion socioculturelle du plus grand nombre, en toute neutralité politique, religieuse et philosophique . » Ceci à destination de publics de tous âges et de toutes conditions sociales (…)* ».[114]

Les parcs d'attraction et cinémas sont répartis comme suit :

[114] http://pointculture.be/infos-pratiques/administration_3646#2-objet-social, consulté le 10 février 2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

- 7 cinémas dans le quartier « Centre » et 1 dans le quartier de « Laeken » ;
- 1 parc d'attraction dans le quartier de « Laeken ».
    - *Mini Europe :* Mini-Europe est avant tout une « invitation au voyage ». Le Carillon de Big Ben, les Gondoles devant le Palais des Doges, la Grand-Place de Bruxelles, l'Acropole… un périple visuel, sonore et animé parmi 350 monuments et animations miniatures que vous ne ferez nulle part ailleurs[115].
    - *Un Bowling : Le « Delva Bowling »*
- 3 parcs d'attraction dans le quartier « Centre »
    - *Escape Room :* Les escape rooms sont des jeux d'évasion. En groupe, les joueurs doivent résoudre des énigmes et avancer de pièces en pièces.
    - *Un bowling : Le « Crosly Empereur »*
- 1 parc d'attraction dans le quartier « Senne ».
    - *Koezio :* Koezio crée des expériences de loisirs innovantes et divertissantes. Koezio est un concept de parcs d'aventure où les joueurs doivent traverser quatre mondes en équipe, réussir des épreuves collectives d'action et de réflexion afin de récolter un maximum d'indices et résoudre une énigme finale[116].
    - 2 « Point culture » dans le quartier « Centre » ;
- 2 bowlings dans le quartier « Centre ».

Aucune structure proposant des activités de loisir n'a été recensée dans les quartiers « Bruxelles Sud », « Nord-Est », « Haren », « Neder-Over-Heembeek » ou « Nord ».

De manière générale, ces structures accueillent un public de tout âge. Toutes n'ont pas une programmation spécifique pour les enfants, mais certaines activités artistiques ou culturelles sont accessibles aux enfants et aux groupes scolaires. Pour pouvoir y accéder, les enfants doivent être accompagnés d'un parent ou encadrés par des animateurs.

Ensemble, ces structures couvrent des périodes d'accès allant du lundi au dimanche entre 10h et 2h du matin.

Le prix d'une activité varie entre 0 et 15 euros.

[115] https://www.minieurope.com/le-parc/description/, consulté le 13 février 2020.
[116] https://koezio.co/befr/pages/activites-koezio, consulté le 13 février 2020.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

5.3. Cartographie des lieux d'accueil

La Ville de Bruxelles est subdivisée en 7 quartiers principaux : « Bruxelles Sud », « Centre/Pentagone « (comprenant les deux sous-quartiers : « Senne » et « Marolles »), « Haren », « Laeken », « Neder-Over-Heembeek », « Nord » et « Nord-est ».
Sur les pages suivantes, 7 cartes géographiques sont présentées, chacune représentant un quartier. Elles permettent la localisation des différents opérateurs extrascolaires et structures présentés dans le point suivant et qui organisent un accueil sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Les lieux d'accueil ont été géolocalisés par quartier, selon un code couleur (repris sur chaque carte). Sont présentes sur les cartes, les catégories suivantes :

- les Structures organisant des activités sportives (85);
- les Accueil temps libre organisés dans les établissements scolaires (garderies scolaires) (104) ;
- les Structures organisant un soutien scolaire (EDD) (37);
- les Centres d'Expression et de Créativité, Académies d'Arts et Structures organisant des activités artistiques/culturelles (69) ;
- les Musées (63) ;
- les Théâtres et salles de concert (26);
- les Bibliothèques et ludothèques (29) ;
- les Centres de Vacances (CDV) (20) ;
- les Maisons des Enfants (MDE) (9);
- les Organisations de Jeunesses (8);
- les Centres culturels (15);
- les Centres sportifs (16);
- les Structures organisant des activités linguistiques (4)
- les Opérateurs organisant des activités mixtes (9);
- les AMO (5) ;
- les activités parents/enfants (3);
- Les piscines communales (3) ;

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Ne sont pas localisés sur les cartes les lieux suivants : les aires de jeux, les parcs, les parcs d'attraction, les cinémas et les Points Culture. En effet, ces lieux n'organisent pas en tant que telles des activités extrascolaires. Ils ne sont donc pas considérés comme des opérateurs.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

a. **Laeken**

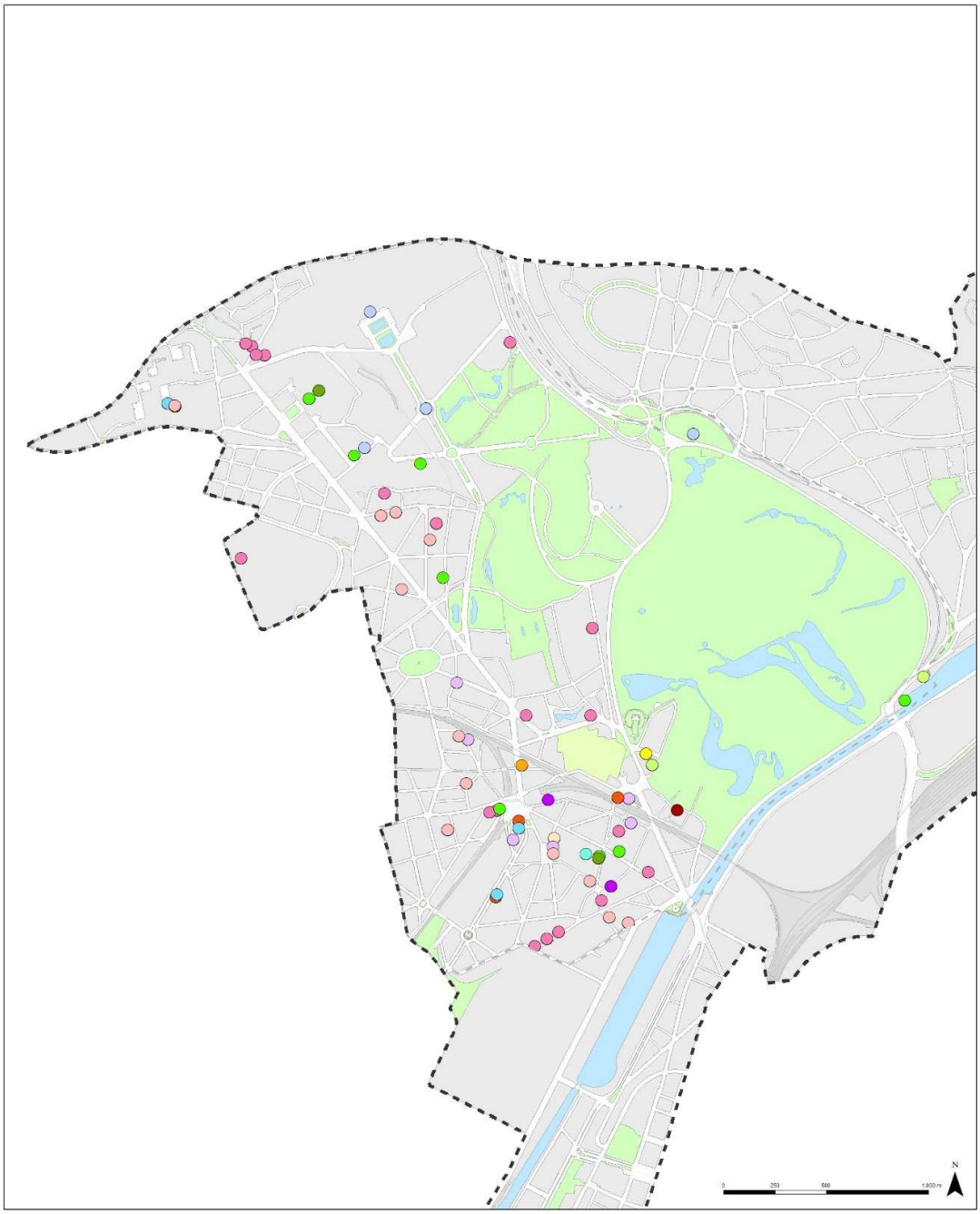

Laeken

- Activités créatives/culturelles (16)
- Activités Parents/Enfants (1)
- Bibliothèques (3)
- Centres culturels (4)
- Centres de vacances (2)
- Centres sportifs (2)
- Clubs sportifs (14)
- Ecoles (42)
- Ecoles de devoirs (10)
- Maisons des Enfants (2)
- Musées (4)
- Organisations de jeunesse (2)
- Piscines (1)
- Structures mixtes (1)
- Théâtres (1)

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2,5 - 12 ANS)

Sources:
Date : 14/04/2020
Carte réalisée par la Cellule Cartographie-Dessin de la Ville de Bruxelles

b. **Pentagone**

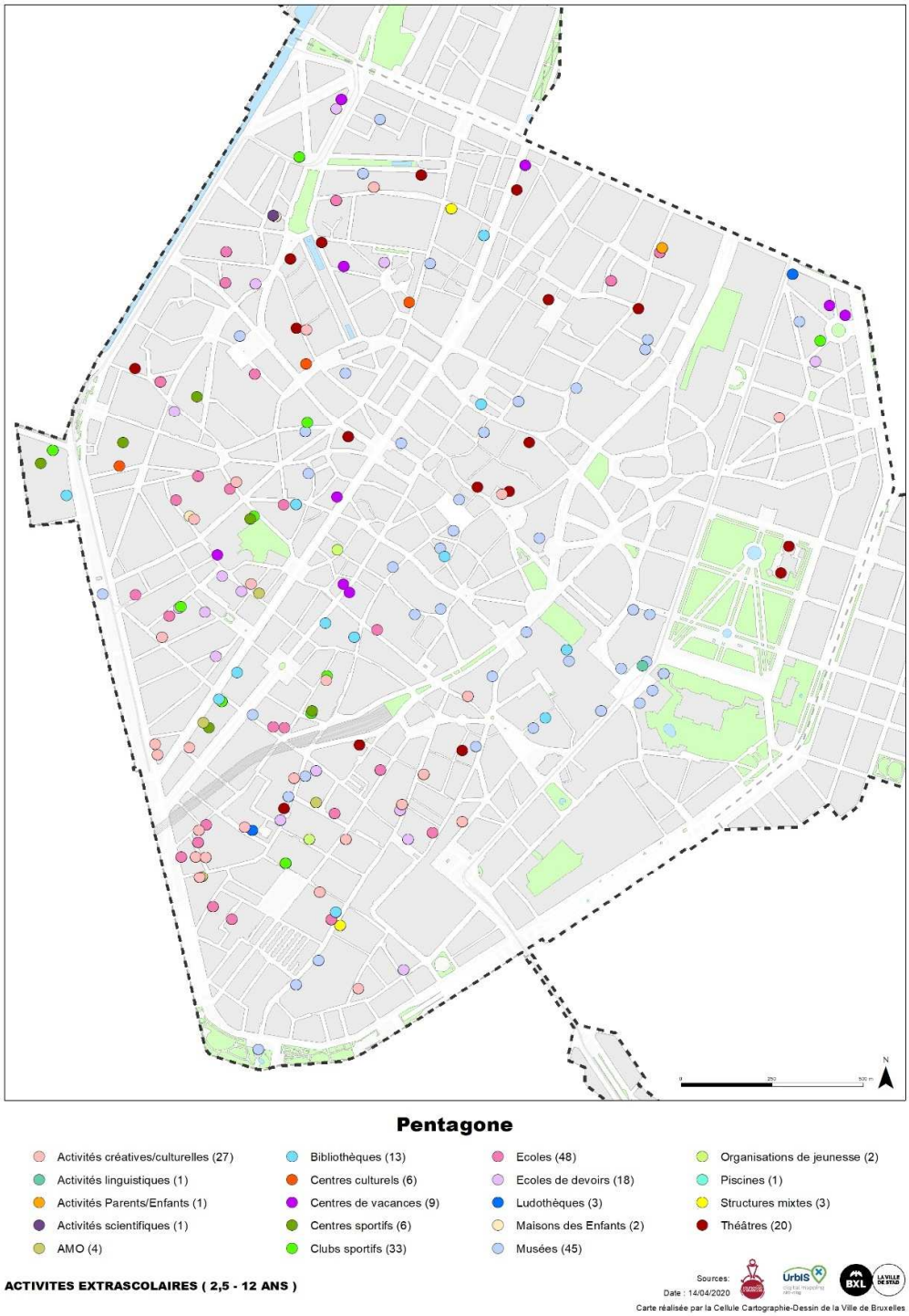

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

c. **NOH**

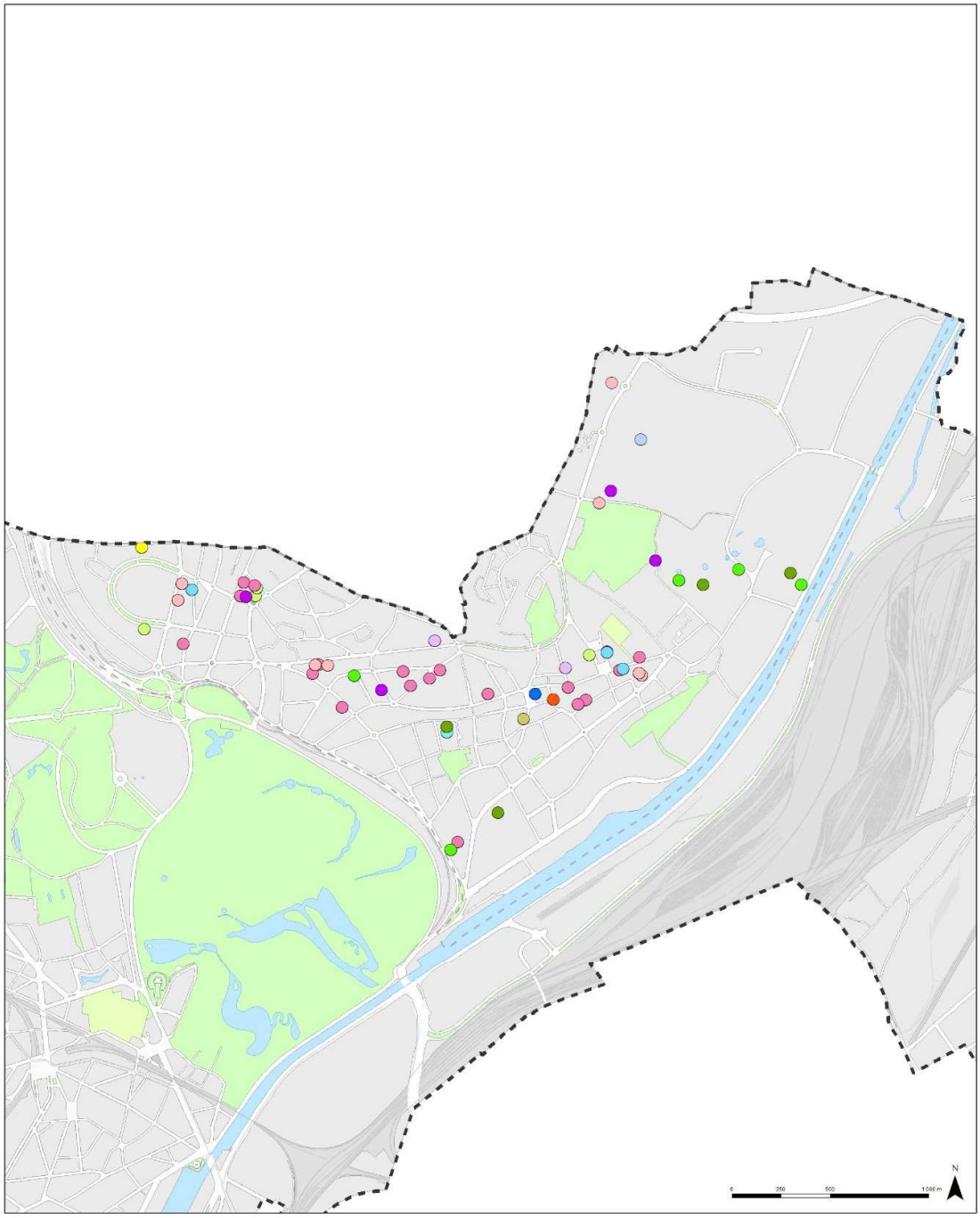

Neder-Over-Heembeek/Mutsaard

- Activités créatives/culturelles (8)
- AMO (1)
- Bibliothèques (3)
- Centres culturels (2)
- Centres de vacances (4)
- Centres sportifs (4)
- Clubs sportifs (18)
- Ecoles (36)
- Ecoles de devoirs (2)
- Ludothèques (1)
- Maisons des Enfants (1)
- Musées (1)
- Organisations de jeunesse (5)
- Piscines (1)
- Structures mixtes (1)

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2,5 - 12 ANS)

Sources:
Date : 14/04/2020
Carte réalisée par la Cellule Cartographie-Dessin de la Ville de Bruxelles

d. **Nord-Est**

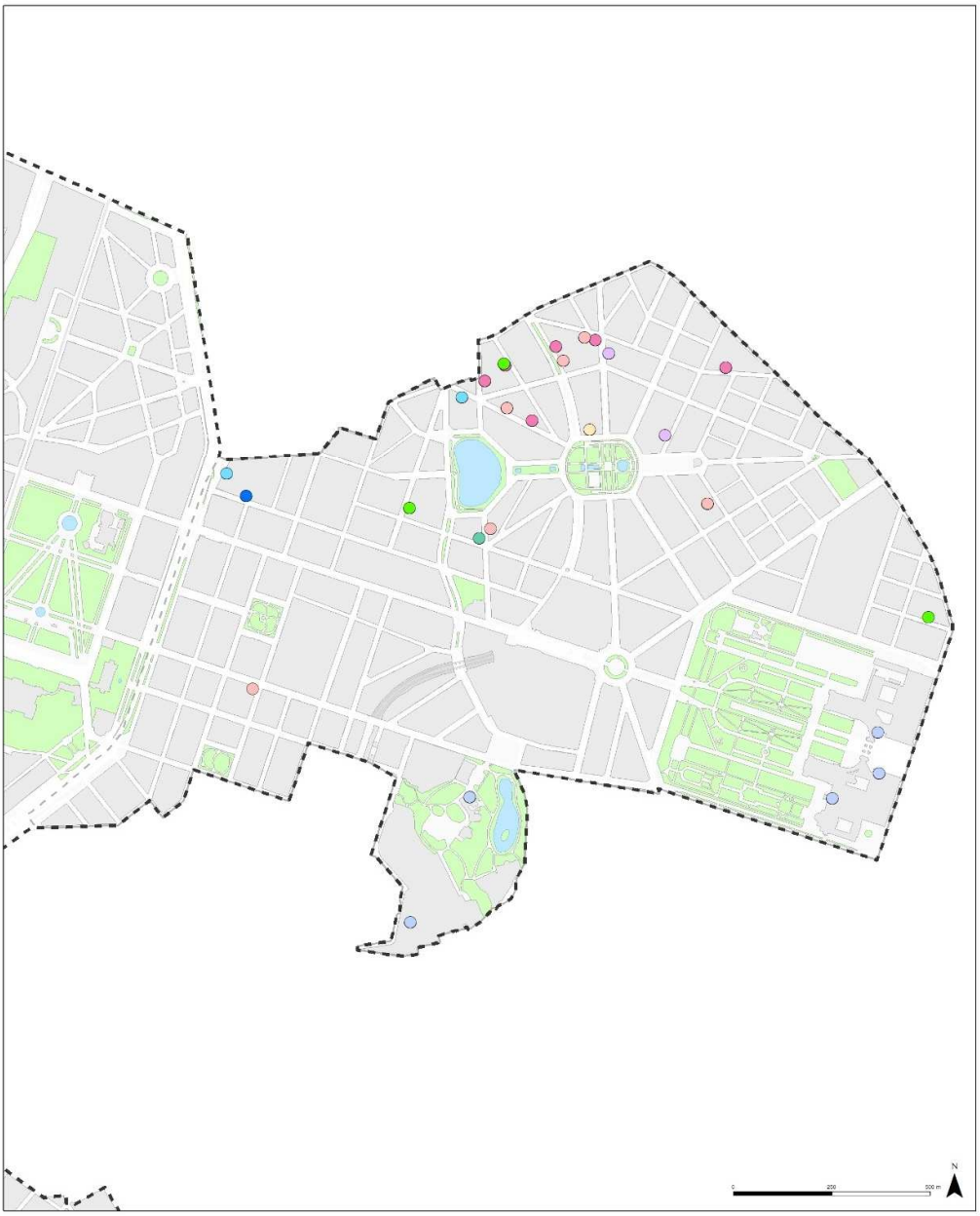

Nord-Est

- Activités créatives/culturelles (6)
- Activités linguistiques (1)
- Bibliothèques (2)
- Clubs sportifs (3)
- Ecoles (12)
- Ecoles de devoirs (2)
- Ludothèques (1)
- Maisons des Enfants (1)
- Musées (5)

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2,5 - 12 ANS)

Sources:
Date : 14/04/2020
Carte réalisée par la Cellule Cartographie-Dessin de la Ville de Bruxelles

e. **Bruxelles-Sud**

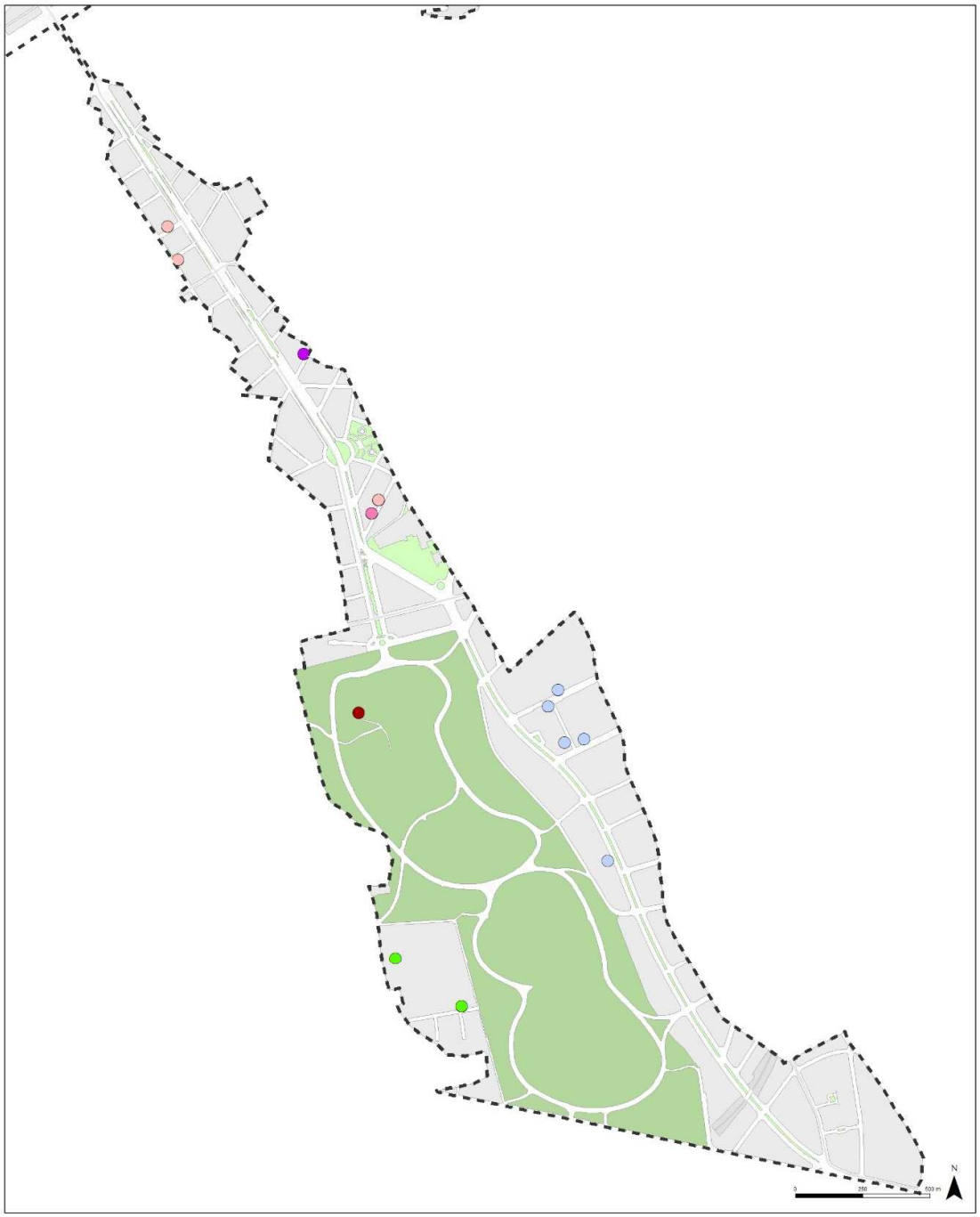

Louise

- Activités créatives/culturelles (3)
- Centres de vacances (1)
- Clubs sportifs (2)
- Ecoles (2)
- Musées (5)
- Théâtres (1)

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2,5 - 12 ANS)

Sources:
Date : 14/04/2020
Carte réalisée par la Cellule Cartographie-Dessin de la Ville de Bruxelles

f. **Haren**

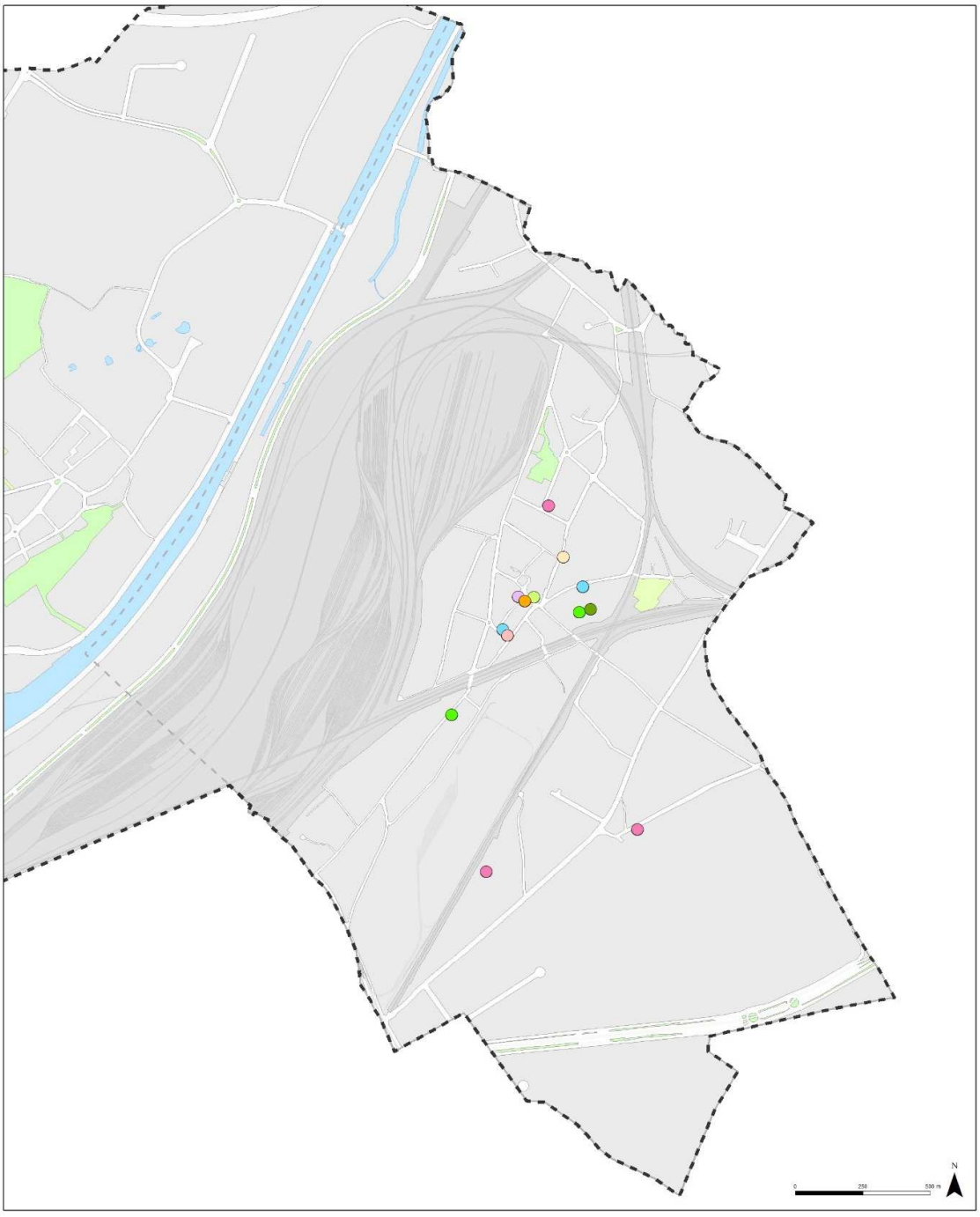

Haren

- Activités créatives/culturelles (1)
- Activités Parents/Enfants (1)
- Bibliothèques (2)
- Centres culturels (1)
- Centres sportifs (1)
- Clubs sportifs (5)
- Ecoles (10)
- Ecoles de devoirs (1)
- Maisons des Enfants (1)
- Organisations de jeunesse (1)

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2,5 - 12 ANS)

Sources:
Date : 14/04/2020
Carte réalisée par la Cellule Cartographie-Dessin de la Ville de Bruxelles

g. **Nord**

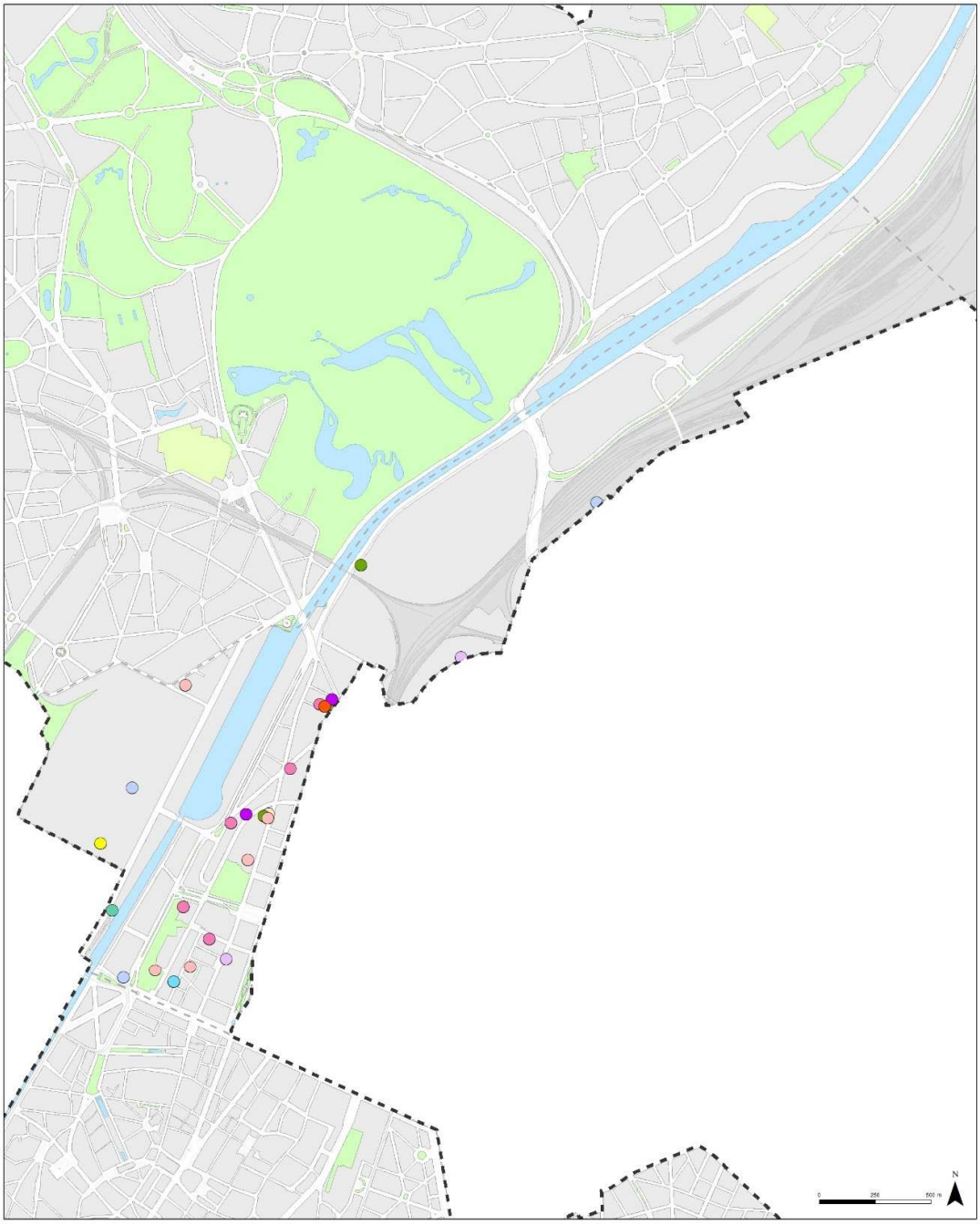
Nord
Activités créatives/culturelles (5)
Activités linguistiques (1)
Bibliothèques (1)
Centres culturels (2)
Centres de vacances (3)
Centres sportifs (3)
Clubs sportifs (1)
Ecoles (8)
Ecoles de devoirs (4)
Maisons des Enfants (2)
Musées (3)
Structures mixtes (2)
ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (2,5 - 12 ANS)
Sources:
Date : 14/04/2020
Carte réalisée par la Cellule Cartographie-Dessin de la Ville de Bruxelles

5.4. Observations

a. Générales

Le nombre d'opérateurs présents sur le territoire communal avait peu évolué entre l'Etat des lieux réalisé en 2010 et celui de 2015. En effet, 284 structures d'accueil avaient été répertoriées en 2010, contre 288 en 2015. Par contre, en 2020, nous comptons 354 structures d'accueil répertoriées, ce qui fait une augmentation de 70 structures, soit une augmentation de quasi 25% de l'offre d'activités extrasolaires sur le territoire de la Ville de Bruxelles. A ces 354 activités et structures, nous pouvons rajouter 236 lieux d'accueil. Au total, 587 activités, structures, ou lieux ont été répertoriés sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

La classification des quartiers en fonction du nombre d'opérateurs présents s'avère intéressante lorsqu'on la met en parallèle avec les mouvements de population constatés au sein de ces mêmes quartiers.

On note que globalement le « classement » des quartiers dans l'ordre décroissant du nombre d'opérateurs présents n'a pas fortement évolué. Le quartier de « Laeken » est toujours en première position avec 128 activités, structures ou lieux répertoriés, le Centre est en deuxième position avec 108 activités, structures ou lieux répertoriés mais notons que 30 d'entre elles sont des musées, 15 des théâtres et 8 des salles de concert, le dernière place du podium est prise par le quartier « Senne » avec 89 activités, structures ou lieux répertoriés.

Plus précisément, on remarque que les opérateurs de l'accueil sont, comme en 2010, fortement concentrés dans le quartier « Pentagone ». En effet, 267 des 587 activités, structures ou lieux répertoriés se situent dans le Pentagone soit 46 % de l'offre totale. Cette concentration peut être liée :

- à une implantation historique des opérateurs du fait de la concentration historique de la population dans ce quartier (le quartier « Centre » était caractérisé par une urbanisation importante marquée par une forte densité de population et notamment un nombre très élevé de jeunes) ;
- à une facilité d'accès aux transports (cf. partie I).

Dans l'état des lieux précédent, « Laeken » était en deuxième position en regard de l'offre présente sur le territoire communal. Il passe en première position en 2020. Cette augmentation de l'offre (81 à 128) peut s'expliquer par le fait que « Laeken » est le quartier le plus densément peuplé (cf. partie I) et que la demande en activités est fort élevée.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Deux quartiers proposent une offre relativement restreinte, il s'agit de « Bruxelles Sud » et « Haren. Ceci peut-être dû notamment au fait que :

- « Bruxelles Sud » est principalement constitué de bureaux, commerces et d'habitations dites « de prestige » ;
- « Haren » est un quartier très rural, isolé du reste du territoire et peu desservi par les transports en commun.

b. Spécifiques

Progression

- Le nombre de **structures organisant un soutien scolaire** reconnues par le Décret EDD, a évolué depuis 2015. De 30 structures, on passe à 37, soit une augmentation de 18%. Malgré cette progression, on constate néanmoins que leur implantation géographique quant à elle n'a pas forcément évolué. Malgré tout, l'Etat des lieux nous fait constater une hausse du nombre de structures organisant un soutien scolaire en plus des activités ludiques proposées. Dans les faits, il n'est pas possible de chiffrer cette progression mais, le soutien scolaire devient, de la part des parents, une condition importante lorsqu'il s'agit des activités qui ont lieu après le temps scolaire.

- **20 Centres de Vacances** ont été répertoriés contre 9 en 2010 et 15 en 2015. La plupart sont concentrés dans les quartiers « Centre » et « Laeken ». Cela peut-être dû :
    - à la présence de nombreux transports en commun qui en facilitent l'accès ;
    - à un nombre de demandes d'accueil extrascolaire pendant les vacances peut-être plus important dans ces quartiers, par ailleurs plus densément peuplés ;
    - à la localisation/orientation aisée au sein du quartier « Centre » (Anneessens ; Bourse) souvent bien connu des habitants de Bruxelles.

Stabilisation

- En 2015, on notait une forte progression (+262.5%) du nombre de **musées** organisant des activités à destination d'un jeune public en 2015 (29) par rapport 2010 (8). On ne constate par contre pas de grande différence en 2020 puisque 30 musées sur les 63 ont un service éducatif qui organisent des activités à destination d'un jeune public. Concernant les théâtres qui proposent une programmation spécifique, l'augmentation entre 2010 et 2015 était de 50%, en 2020, on ne constate aucune augmentation significative. Les musées et

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

théâtres sont fortement concentrés dans le quartier du « Centre », à hauteur de 54% pour les musées, et de 60% pour les théâtres.

- En 2015, on remarquait une progression du nombre de **bibliothèques** offrant des activités à destination des enfants, augmentation de l'ordre de 26.6% (de 15 en 2010, on en recense 19 en 2015). En 2020, on constate une augmentation encore plus significative qu'il y a 5 ans (+26,6%) puisque 24 bibliothèques proposent à l'heure actuelle un service éducatif et des activités pour les jeunes publics.

Diminution

- Le nombre de **Maisons des Enfants** n'est pas resté identique depuis 2015 puisque la Maison des Enfants « Epargne » a fermé. On remarque cependant que la capacité d'accueil des 9 autres Maisons des Enfants a augmenté. Selon les données récoltées auprès du Service Jeunesse de la Ville, le nombre d'enfants inscrits a augmenté de 21.7%, entre 2011 et 2014 avec 964 enfants inscrits. En 2017, l'augmentation continue puisque les MDE comptaient 1122 inscriptions soit une augmentation de 16 %.

En règle générale, l'offre d'activités extrascolaires sur le territoire de la Ville de Bruxelles a relativement augmenté. On constate une augmentation significative dans certaines catégories notamment les activités de soutien scolaire ou les clubs sportifs pour lesquels le nombre a augmenté mais aussi la fréquentation.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

PARTIE II. ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS EN MATIERE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROCESSUS DE RECUEIL DES BESOINS ET ATTENTES, DES CADRES THEORIQUES ET METHODES D'ANALYSE

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1. TECHNIQUES ET OUTILS DE RECUEIL

Trois techniques de recueil de données ont été retenues pour la réalisation de l'analyse des besoins 2020 :

- les animations collectives : pour les publics « enfants » rencontrés par groupes d'une douzaine d'enfants de 4-5 ans (3ème maternelle) ou de 6 à 12 ans, au départ de différents types de lieux d'accueil (« garderies » scolaires, associations/écoles de devoirs) ;
- les questionnaires individuels auto-administrés : en version électronique et à compléter électroniquement pour *les familles et les publics « professionnels scolaires » et « non scolaires »* (« opérateurs d'accueil »);
- la revue documentaire des comptes-rendus et synthèses de différentes rencontres et réunions avec des *professionnels de l'accueil* (réunion de coordination, sous-groupes de travail thématiques, temps de préparation des animations « enfants », etc.), pour en extraire l'information propre à nourrir le point de vue des opérateurs de l'accueil.

De manière générale:

- les questionnaires privilégient les questions à choix multiples, fermées ou semi-fermées (possibilité de compléter librement une catégorie « autres »). Dans le questionnaire à destination des familles, figurent trois questions ouvertes.

    1. L'une porte sur la qualité de l'accueil et invite le répondant à exprimer brièvement (« mot-clé ») ; un élément à maintenir pour préserver la qualité l'accueil et un élément à améliorer pour préserver la qualité de l'accueil ;
    2. La deuxième question ouverte, invite le parent qui a répondu *oui* à la question « votre/vos enfants a-t-il/ont-ils des besoins spécifiques ? » à préciser par un texte écrit les besoins spécifiques de son/ses enfant(s) ;
    3. La dernière question ouverte figure en fin de questionnaire et invite le parent/répondant à exprimer librement, dans un espace de cinq lignes, toute suggestion, question ou réflexion à propos de l'offre d'ATL sur le territoire communal (voir en Annexes 2 et 3 - les modèles de questionnaires à destination des professionnels (scolaires et non scolaires) et des familles.)

- les animations à destination des enfants favorisent l'expression des opinions et des ressentis des enfants sur l'ATL, à travers le jeu (ballon, déplacements dans l'espace) et le dessin. La durée et le contenu des animations ont été spécifiés selon deux groupes d'âges ; le groupe

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

des 3 à 6 ans (priorité à la rencontre des enfants de 4-5 ans) et le groupe des 6 à 12 ans. Dans chacun des lieux où ont pris place les animations, une préparation de l'animation a été effectuée avec les personnes (direction, accueillant(e)s)) habituellement en charge des enfants. Dans le même ordre d'idées, les accueillant(e)s habituel(le)s des enfants étaient présent(e)s lors de l'animation et invité(e)s à y participer en tant que co-animateurs/trices (voir en Annexe 4: le déroulement des animations réalisées avec les enfants).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2. ECHANTILLONNAGE ET MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE RECUEIL

Chaque démarche de recueil spécifique (par questionnaire, animation ou par groupe focalisé) a fait l'objet d'un travail d'échantillonnage répondant à une même recherche de *diversification* (géographique, des âges, des types de structures, des réseaux d'enseignement, etc.), et de mise en correspondance avec l'hétérogénéité du territoire communal. Quand la diversification n'a pu se faire au sein d'un recueil en particulier, elle est à trouver dans l'addition des différents recueils. En bref, la CATL de la Ville de Bruxelles s'est saisie de la démarche d'état des lieux pour tenter de rencontrer le territoire dans toute sa/ses diversité(s).

Comme pour l'état des lieux précédent, le questionnaire à destination des familles a été diffusé principalement depuis les établissements scolaires. Le public « familles » (au sens de parents d'enfants de 3 à 12 ans concernés par l'ATL et dont un ou plusieurs enfants fréquente(nt) les activités extrascolaires) étant difficile à circonscrire et pouvant être numériquement important, il a été approché à partir du lieu de vie scolaire via un contact avec les directions. Pour maximiser, l'obtention de réponses, la CATL a également profité de la Fête de la Jeunesse 2019 pour diffuser le questionnaire en ligne et aider certains parents à le remplir directement à l'aide de tablettes.

Le territoire de la VBX compte un total de 73 établissements scolaires francophones accueillant les enfants de 3 à 12 ans, tous réseaux d'enseignement confondus. Dans la perspective de pouvoir traiter l'ensemble des questionnaires récoltés, un travail d'échantillonnage a été réalisé selon une perspective pragmatique. Il était en effet plus opérationnel pour la CATL de solliciter les écoles du réseau communal, réseau d'enseignement également le plus représenté sur le territoire de la Ville de Bruxelles. L'orientation pragmatique a cependant été tempérée par la volonté de rencontrer un ensemble le plus diversifié possible de familles dont les enfants sont scolarisés sur la commune.

Lors du traitement des questionnaires, aucune pondération des résultats n'a été effectuée à partir du nombre total d'enfants fréquentant l'établissement échantillonné ou, plus largement, selon le réseau d'enseignement. La finalité de l'état des lieux étant territoriale, la construction même de l'échantillon et les orientations d'analyse qui lui font suite ne cherchent pas à établir d'effets "établissement" ou "réseau d'enseignement" sur l'offre d'accueil temps libre.

Avec l'appui des directions d'école, les questionnaires ont été transmis aux parents par le biais du journal de classe ou de communication, ou par l'entremise du personnel d'accueil.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Les questionnaires à destination des professionnels ont été envoyés électroniquement à l'ensemble des opérateurs d'accueil recensés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, ce qui représente:

- 110 opérateurs scolaires, tous réseaux d'enseignement confondus,
- 244 opérateurs non-scolaires issus majoritairement du secteur associatif.

Soit, au total 354 institutions actives dans le champ de l'ATL.

Plusieurs démarches de "relance" ont été effectuées pour augmenter le taux de réponse des opérateurs d'accueil au questionnaire : relances téléphoniques systématiques en rappelant à l'opérateur d'accueil la possibilité d'être accompagné individuellement pour la navigation au sein du questionnaire électronique, relances téléphoniques ou orales ponctuelles à l'occasion de contacts/rencontres entre la CATL et les opérateurs d'accueil.

La mobilisation des opérateurs d'accueil de la Ville de Bruxelles (Maisons des Enfants et Etablissements scolaires), par ailleurs opérateurs du CLE, a été tout particulièrement accompagnée par les administrations de la Jeunesse et de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles.

Des animations à destination des enfants ont été proposées dans un échantillon de lieux d'accueil construit sur base de critères semblables à ceux énoncés pour les recueils par questionnaires, et avec la même recherche de diversification par quartier, par type d'accueil/de structure, par âge.

Ont par conséquent été retenus pour le recueil du point de vue des enfants par le biais d'animations :

- 1 Maison des Enfants de la Ville de Bruxelles basée à Neder Over Hembeek;
- 2 "garderies maternelles" du réseau communal basées respectivement dans le quartier Sud et le Centre (Marolles).
- 2 Centres de créativité, également reconnus comme Ecoles de devoirs basés respectivement dans les quartiers Marolles et Nord-Est ;
- 1 Ecole des devoirs organisée par le CPAS basée dans le quartier Nord-Est ;
- 2 « garderies primaires » du réseau communal basées respectivement dans le quartier Nord et Laeken.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Les animations réalisées dans 8 lieux d'accueil temps libre ont permis d'entendre environ une centaine d'enfants, rencontrés en groupes de maximum 18 enfants. Sur ces 102 enfants, au moment du recueil:

- 79 enfants étaient âgés de 6 à 12 ans;
- 23 enfants étaient âgés de 4 à 5 ans et demi ;

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3. CADRES THÉORIQUES ET MÉTHODES D'ANALYSE

Les recueils (questionnaires ou entretiens/rencontres) sollicitant tant le positionnement des publics à propos d'items prédéfinis (questions fermées/à choix multiples) que la production libre d'idées, avis, représentations à partir d'un thème ou d'une question ouverte, les méthodes d'analyse utilisées combinent les approches quantitative et qualitative.

3.1. L'approche quantitative

Dans leur grande majorité et à l'exception des données recueillies à l'aide de questions ouvertes, les données issues des questionnaires « parents » et « professionnels » ont été analysées avec les outils de comptage et de mesure classiquement utilisés dans l'approche quantitative. L'application de tels outils de comptage et de mesure (« moyennes ») permet de produire des *tendances*, d'appréhender les orientations générales des réponses des professionnels et des parents à propos d'une série d'éléments/domaines qui participent à la description de l'accueil temps libre. Ces éléments/domaines sont listés comme suit par l'ONE (Annexe 5) : le potentiel d'accueil ; le potentiel d'activités ; le temps d'accueil/les horaires ; les coûts ; la couverture spatiale ; la qualité des services ; la formation du personnel ; le matériel ; la mobilité et l'accessibilité ; les locaux ; l'information des parents ; les partenariats et la coordination.

3.2. L'approche qualitative

Comme décrit précédemment, la construction de l'échantillon et des méthodes d'enquête traduit la volonté de rencontrer une *diversité de points de vue* :

- les publics ont été entendus de différentes manières (questionnaires, animations, groupes focalisés) ;
- dans des lieux (géographiques et institutionnels) variés ;
- et dans des contextes/à des moments différents : les mercredis après-midi ou les autres jours de la semaine ; lors d'une réunion de parents après l'école ou lors d'une rencontre à la Maison de quartier pendant le temps scolaire ; à partir de l'école ou d'autres lieux de vie.

Dans une recherche de complémentarité et d'innovation par rapport aux démarches d'Analyse des besoins réalisées en 2010 et en 2015, l'Analyse des besoins effectuée en 2020 a surtout cherché à produire un *point de vue plus comparatif sur les besoins et attentes des différents publics* obtenus lors des analyses précédentes.

Dès lors, l'analyse des données qualitatives (recueillies à l'aide de questions ouvertes, d'entretiens ou d'animations) s'est construite en référence à différents cadres conceptuels et méthodologiques adaptés à la lecture des données qualitatives et propres à les « faire parler » :

- *L'analyse de contenu thématique (ACT)* qui consiste à repérer les occurrences thématiques dans les discours ou tout matériau signifiant (y inclus le dessin), à établir des regroupements thématiques et à les examiner, dans ce cas, à l'aune de la notion d'accueil temps libre. Cette approche a été appliquée comme principe général d'analyse, transversalement aux différents matériaux qualitatifs recueillis (questions ouvertes ; animations et entretiens en groupe focalisé).
- *La pyramide des besoins* selon Abraham Maslow[117] constitue un cadre de référence de première intention autant pour la construction des questions à destination des enfants que dans l'analyse des données qualitatives. Ce modèle hiérarchise les 5 besoins fondamentaux de tout individu pour un accomplissement de soi. Les cinq besoins concernent la physiologie, la sécurité, l'appartenance (besoins sociaux), l'estime (la reconnaissance) et pour finir l'accomplissement de soi (créativité et volonté propre de développement cognitif). Ces besoins sont certes hiérarchisés (habituellement sous forme de pyramide) mais doivent être considérés comme faisant partie constituante d'une dynamique fluide dans la construction de la personnalité de l'individu. Ce cadre théorique s'est imposé pour la structuration et l'analyse des contenus produits par les animations réalisées auprès des enfants. Il est décrit plus complètement lors de son application ci-après.

Ce modèle propose de hiérarchiser les besoins humains par ordre d'importance (5 niveaux) :

1. **Les besoins physiologiques**

Les besoins physiologiques sont des besoins directement liés à la survie de l'individu. Ce sont des besoins concrets (manger, boire, se vêtir, dormir...).

2. **Les besoins de sécurité**

Les besoins de sécurité proviennent de l'aspiration de chaque individu à être protégé physiquement et moralement. Ce sont des besoins complexes dans la mesure où ils recouvrent une part objective et une part subjective liée aux craintes, peurs et anticipations qu'elles soient rationnelles ou non.

[117] Maslow, A. (1954). Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité. Motivation and Personality. p. 24

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Dans le cadre l'enquête des besoins des enfants de 3 à 12 ans en ATL, il peut s'agir plus spécifiquement :

- de la sécurité physique,
- de la sécurité psychologique,
- de la sécurité affective .

Remarque : Ce besoin peut, par exemple, se faire ressentir dans les cas de violence physique et/ou psychologique entre pairs, entre enfants et encadrants ou institutionnelle.

3. Les besoins d'appartenance

Les besoins d'appartenance correspondant aux besoins d'amour et de relation des personnes.

Dans le cadre de l'enquête sur les besoins des enfants de 3 à 12 ans en ATL, il peut s'agir plus spécifiquement du besoin :

- d'avoir des amis,
- de faire partie intégrante d'un groupe cohésif,
- de se sentir accepté.

Les besoins sociaux sont également les besoins d'intégration à un groupe.

4. Les besoins d'estime

Les besoins d'estime correspondent aux besoins de considération et de reconnaissance, de ce qu'on est par les autres ou par un groupe d'appartenance. La mesure de l'estime peut aussi être liée aux gratifications accordées à la personne.
Ce sont aussi les besoins de respect de soi-même et de confiance en soi.

5. Les besoins d'auto-accomplissement

Le besoin d'auto-accomplissement correspond au besoin de se réaliser, d'exploiter et de mettre en valeur son potentiel personnel.
Ce besoin peut prendre des formes différentes selon les individus.
Pour certains, ce sera le besoin d'étudier, d'apprendre, de développer ses compétences et ses connaissances personnelles ; pour d'autres ce sera le besoin de créer, d'inventer, de faire ; pour d'autres ce sera la création d'une vie intérieure...
Cet axe cognitif correspond typiquement aux besoins de stimulation ; d'expérimentation et de renforcement de l'enfant.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

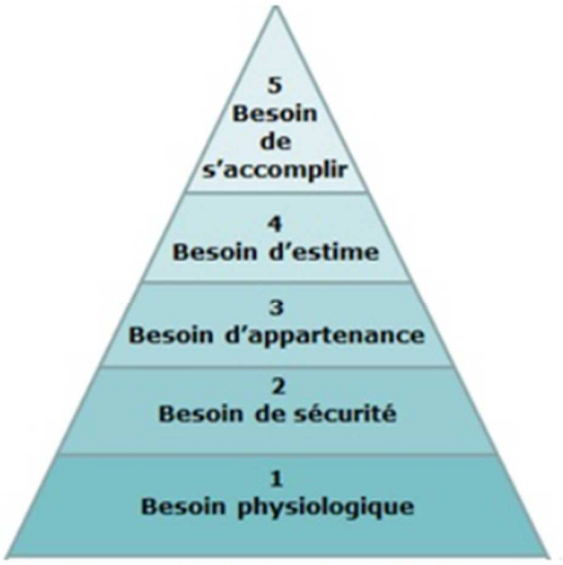

La pyramide des besoins de Maslow

- *Le Code de qualité de l'accueil*[118]*,* de même que les orientations sous-jacentes au *« Référentiel psychopédagogique pour les milieux d'accueil »,* proposés par l'ONE constituent également d'autres cadres théoriques généraux pour l'analyse. Ils ont plus spécifiquement été sollicités pour structurer et analyser les discours relatifs à la qualité de l'accueil recueillis auprès des parents et des professionnels.

Ces différents cadres de référence ont été retenus pour leur capacité respective à transmettre une image à la fois synthétique et nuancée des réponses fournies par les publics interrogés (approche qualitative et analyse thématique) d'une part, et favoriser l'émergence de réflexions opérationnelles à propos de l'organisation et la qualité de l'accueil temps libre d'autre part. Ils sont également en parfaite cohérence avec les visions de l'enfant et de l'accueil temps libre mis en avant en Fédération Wallonie Bruxelles et sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles.

[118] 17 DECEMBRE 2003. - Arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil. MB : 19/04/2004.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

4. Un processus d'analyse en congruence avec la finalité et la philosophie de l'ATL

A chaque étape du processus de récolte et d'analyse des besoins, la Coordination ATL de la Ville de Bruxelles a souhaité s'intéresser prioritairement au public visé par le dispositif d'accueil temps libre, à savoir *l'enfant de 2,5 à 12 ans*.

La Coordination ATL s'est aussi saisie de la démarche d'état des lieux pour rencontrer les enfants, et à travers eux, se plonger très concrètement dans différentes *réalités d'accueil* (dans des structures et avec des fonctionnements spécifiques).

Si les publics « parents/familles[119] » et « professionnels » sont également des objets d'attention importants[120], c'est bien vers l'enfant qu'est, in fine, orienté le dispositif ATL.

Il a ainsi été décidé d'entamer l'analyse des besoins-versus données qualitatives- par le point de vue des enfants et de poursuivre le processus d'analyse en prenant appui sur ce que ceux-ci expriment à propos de l'accueil temps libre. A la suite du public « enfants », l'analyse des besoins s'intéresse au point de vue des parents, pour se clôturer sur le point de vue des professionnels de l'accueil (scolaires et non-scolaires).

Des thématiques générales ou disons plus « englobantes » relayées par les cadres théoriques guidant l'analyse, facilitent *l'articulation* entre les différents points de vue (des enfants/des familles/des professionnels), il s'agit des notions suivantes :

- la notion de « *besoins fondamentaux* « , fonctionnelle comme grille/prisme de lecture du matériel d'enquête récolté auprès des enfants et point de jonction avec les attentes exprimées par les parents ;
- la notion de « *qualité d'accueil* », dont les composantes indiquées par le Code de qualité de l'ONE (principes psychopédagogiques ; organisation d'activités et attention à la santé ; accessibilité ; encadrement) permettent particulièrement le croisement entre aspirations des parents et besoins/demandes des professionnels à propos de l'accueil temps libre.

[119] Aussi désignés par les vocables « personnes qui confient l'enfant ».
[120] Ce que confirme « le triangle de la qualité » présenté dans le référentiel psychopédagogique de l'ONE. Celui-ci invite à être attentif aux besoins, bien-être et compétences des trois publics en jeu dans le champ de l'accueil temps libre, à savoir « la famille » ; « les professionnels » et « l'enfant ».

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

PERSPECTIVE QUANTITATIVE : INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LES COMPOSANTES DE L'ACCUEIL

(CF. ANNEXE 1 À L'ARTICLE 7 DU DÉCRET ATL)

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

INTRODUCTION

Les réponses aux questionnaires « familles », « opérateurs de l'accueil scolaires » et « opérateurs de l'accueil non-scolaires », encodés à l'aide du logiciel Limesurvey, ont fait l'objet d'une lecture transversale, à partir des 13 composantes de l'accueil définies par l'ONE –OEJAJ (Voir Annexe 5). L'objectif poursuivi est de mettre en parallèle les réponses des différents publics aux mêmes questions et d'en dégager les grandes tendances chiffrées (perspective quantitative).

Pour mémoire, les données présentées dans la partie (I.) « Etat des lieux » de ce rapport indiquent qu'il y a (au 1er janvier 2019) 22 688 enfants de 3 à 12 ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles[121]. On dénombre sur la commune 354 structures et lieux d'accueil. Ces deux données ont bien évolué depuis 2014 (20.747 enfants et 287 structures en 2014). Pour rappel :

- dans le cadre de la démarche d'analyse des besoins (partie II. de ce rapport) : 317 questionnaires « familles » ont été complétés en ligne. 252 questionnaires complets ont dès lors pu être traités par la Coordination Accueil Temps Libre.
- 88 questionnaires « opérateurs » ont été complétés en ligne par les opérateurs sur les 354 opérateurs recensés ce qui représente un taux de participation de 24.8%.
- 36 « opérateurs » membres du Programme CLE ont répondu à l'évaluation du Programme CLE sur 53 opérateurs inscrits dans le programme CLE, ce qui représente un taux de participation de 67,9 %.
- 102 enfants ont été interrogés lors d'animations dans 8 structures ATL du territoire.

En considérant que le taux de réponse à des enquêtes est habituellement de 10%, on peut relever que, dans le cas de cette démarche d'analyse des besoins, les taux de participation sont très satisfaisants. Globalement, on peut émettre l'hypothèse que ce processus d'enquête rencontre un certain intérêt, tant chez les bénéficiaires indirects de l'accueil (ici les familles), que chez les organisateurs ou opérateurs de l'accueil. Ce constat fait écho à l'implication réelle des enfants – bénéficiaires directs de l'accueil extrascolaire - dans les activités favorisant leur expression sur ce qu'ils apprécient et estiment prioritaire en matière d'ATL.

[121] http://ibsa.brussels/fichiers/publications/bru19/Bruxelles.pdf , consulté le 16/01/2020.

1. LE POINT DE VUE DES FAMILLES ET DES OPÉRATEURS

1.1. Potentiel d'accueil, potentiel d'activités et qualité des services

Tendances

→ Le public « familles » est globalement satisfait de la qualité de l'accueil.
→ Les familles apprécient le relationnel avec les équipes ATL.
→ Lors de l'Etat des Lieux de 2015, les familles interrogées exprimaient leur difficulté à trouver des activités spécifiques pour leurs enfants en raison prioritairement du manque de place ou d'une offre tarifaire inadaptée (tarifs trop élevés) et les professionnels de l'accueil exprimaient une difficulté à accueillir l'ensemble des demandes d'activité de soutien scolaire en recourant dans la majorité des cas à des listes d'attente.
  - Le présent état des lieux actuel fait constater qu'une minorité de familles expriment des difficultés à trouver un lieu d'activité pour leurs enfants et que plus de la moitié des opérateurs d'accueil n'ont plus recours à des listes d'attente.
  - Concernant les tarifs, ce critère n'est pas retenu en priorité comme un critère à améliorer par les parents au contraire de la formation des animateurs qui aux yeux des parents est à améliorer.

1) Point de vue des familles

En règle générale, une majorité de parents (61,7%) indiquent qu'ils ont *extrêmement facilement, très facilement ou assez facilement* trouver un accueil pour leur enfant, alors que 37,3 % des parents mentionnent qu'ils n'ont *pas très facilement, pas du tout facilement ou qu'ils n'ont pas réussi à trouver* une activité pendant l'année scolaire. En 2015, 24,8 % des parents interrogés estimaient éprouver des difficultés à trouver une activité extrascolaire contre 69 % des parents qui estimaient n'avoir aucune difficulté à trouver des activités extrascolaires pour leur enfant. Même si la question n'a pas été posée de la même manière, on constate une évolution négative du nombre de parents ayant éprouvé une difficulté à trouver une activité extrascolaire (de 24,8 à 37,3 %).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

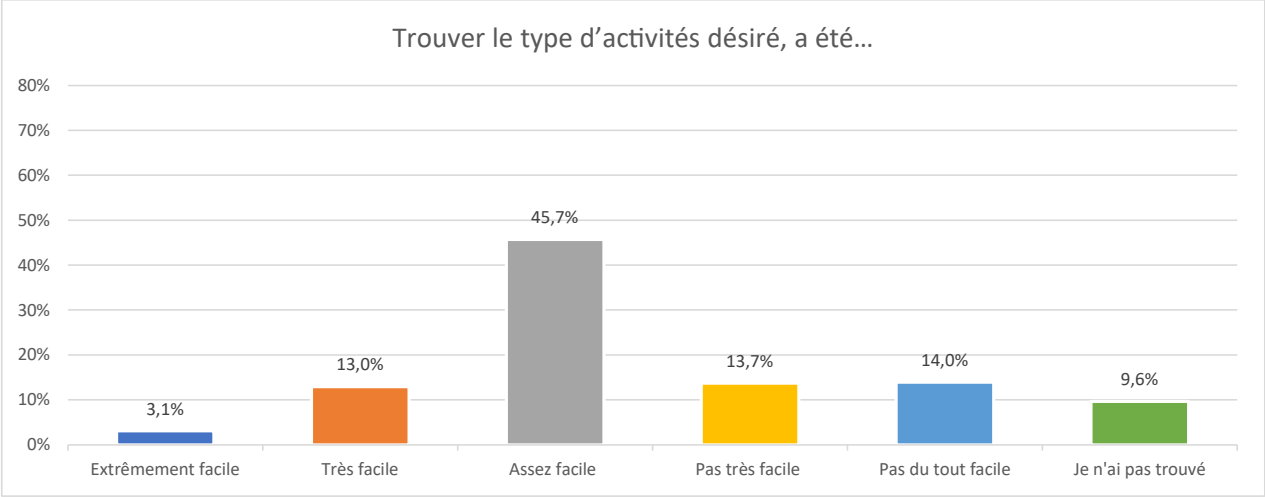

Dans le même ordre idée, le nombre de familles n'ayant éprouvé aucune difficulté est également en évolution négative (de 69 à 61,7%). Lorsque l'on demande aux parents d'évaluer la qualité de l'accueil, on constate que 57,1 % des parents interrogés sont *assez satisfaits (4 et 5)* de la qualité de l'accueil et 33 % sont *satisfaits (3)* et seulement 18,1 % ne sont *pas satisfaits (1 et 2)*. En règle générale, les familles sont assez satisfaites, voire très satisfaites de la qualité de l'accueil offerte sur le territoire. Si l'on s'attache à la moyenne de satisfaction, on constate que comme en 2015, les parents décernent une note moyenne de **6.8/10 (3,4/5).**

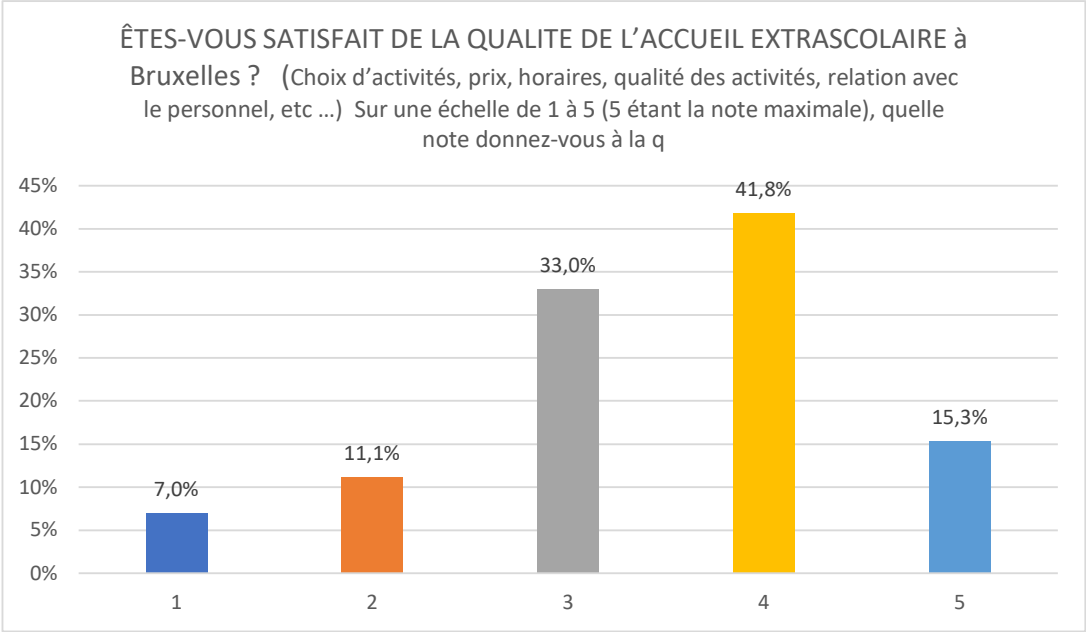

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

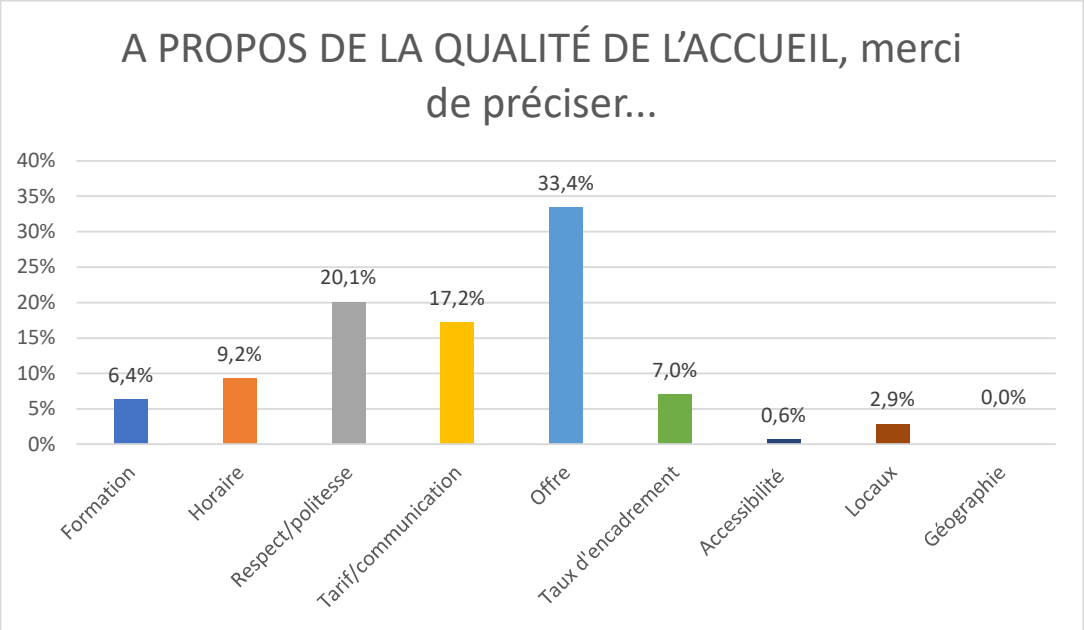

Pour mieux comprendre cette donnée, les parents ont été invités à donner leur avis sur les points positifs et les éléments à améliorer sur l'accueil qui a lieu sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Les réponses obtenues ont été classées selon plusieurs critères : la formation des animateurs ou des auxiliaires d'éducation, les horaires, le respect et la politesse, le tarif/la communication, l'offre d'accueil, le taux d'encadrement, l'accessibilité aux activités, les locaux et la couverture géographique. Les critères les plus souvent évoqués sont *l'offre d'accueil* (33,4% des parents interrogés), *le respect/la politesse des animateurs* (20,1 % des parents interrogés*), le tarif/la communication* (17,2% des parents interrogés). En dessous des 15 %, arrivent des critères comme *les horaires* (9,2%*), le taux d'encadrement* (7%), *la formation des animateurs* (6,4%) et enfin, on retrouve *l'accessibilité aux activités, les locaux et la couverture géographique*.

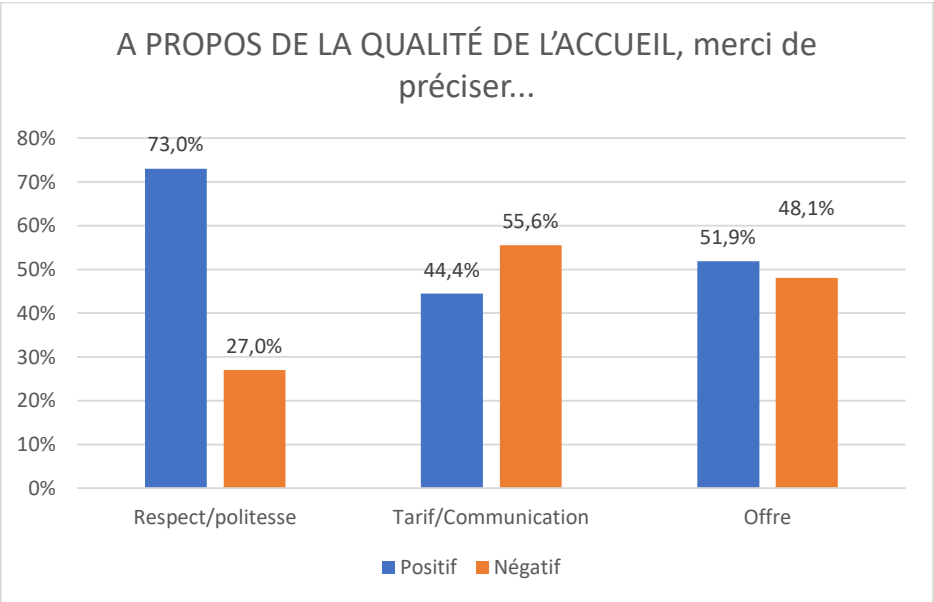

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

L'attitude, le respect et la politesse des professionnels en plus d'être le critère le plus souvent cité est le critère qui obtient le plus de témoignages positifs (73% des parents qui ont choisi ce critère en parlent positivement). Pour les deux autres critères les plus souvent plébiscités (le tarif/la communication et l'offre d'accueil), doivent être nuancés :

- *Tarif et communication :* 55,6% des parents qui ont choisi ce critère considèrent que les tarifs sont trop élevés et que les informations concernant les activités extrascolaires sont difficilement accessibles.
- *Offre d'accueil* : 51,9 % des parents qui ont choisi ce critère considèrent que l'offre d'activités est variée et que les activités proposées sont diversifiées.

Concernant le moment auquel les parents font appel à un accueil extrascolaire, on constate que la demande des parents varie en fonction des différentes périodes de l'année. En effet, le graphique ci-dessous nous permet de constater que la demande en activités extrascolaires est très forte pour les activités qui se déroulent après le temps scolaire (66,5%), les vacances en général (en moyenne 52,8%) et le mercredi après-midi (49,3 %).

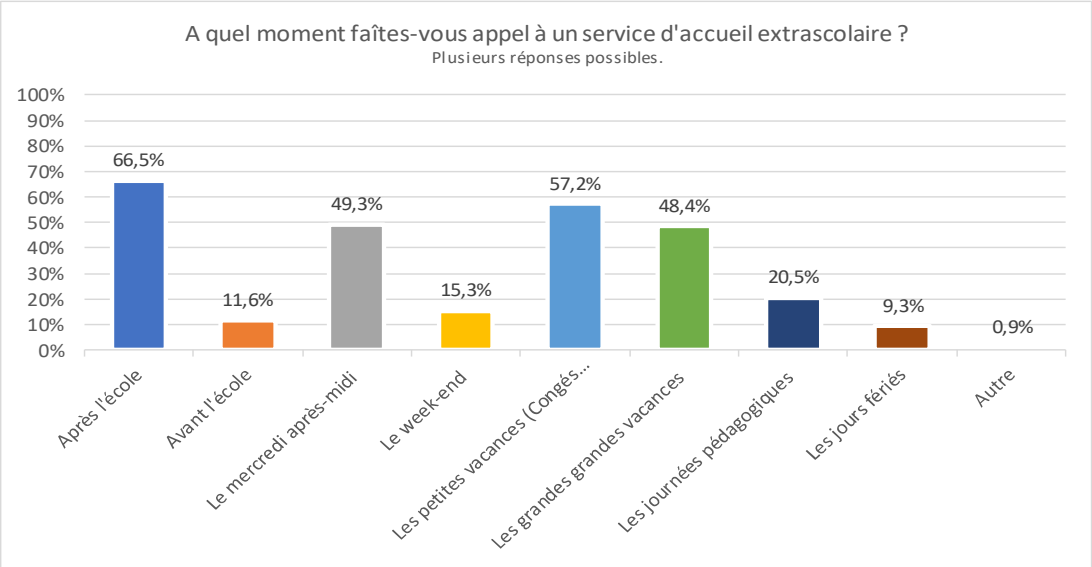

2) *Point de vue des opérateurs*

Les opérateurs qui organisent un seul type d'activités sont très rares. La plupart des opérateurs diversifient le type d'activités proposé. Le graphique suivant nous permet de le constater. Les activités majoritaires sont les *activités créatives/artistiques* (54,8%), ensuite viennent les *activités sportives et culturelles* (45,9%).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

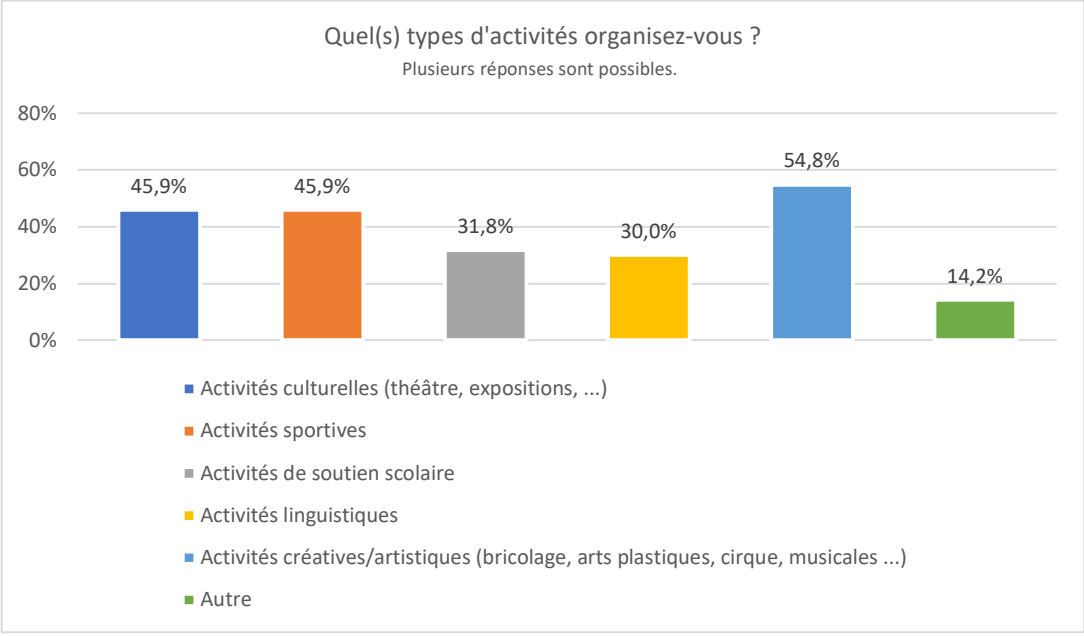

De façon assez similaire, les périodes d'activités s'étalent tout au long de l'année. A taux égaux, les opérateurs organisent des activités pendant les grandes et petites vacances (62,1%) et pendant l'année scolaire (du lundi au vendredi) (57,6%). Pour les 15,2% qui ont répondu « autre », 80% sont des activités de soutien scolaire ou des activités sportives qui n'ont pas lieu tous les jours de le semaine.

Dans la très grande majorité des cas (82,1%), les opérateurs d'accueil organisent des activités extrascolaires pendant les vacances.

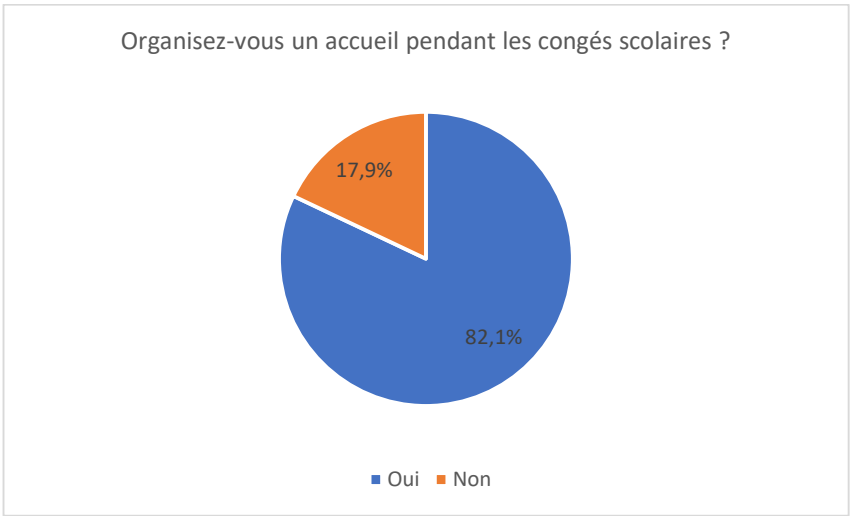

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

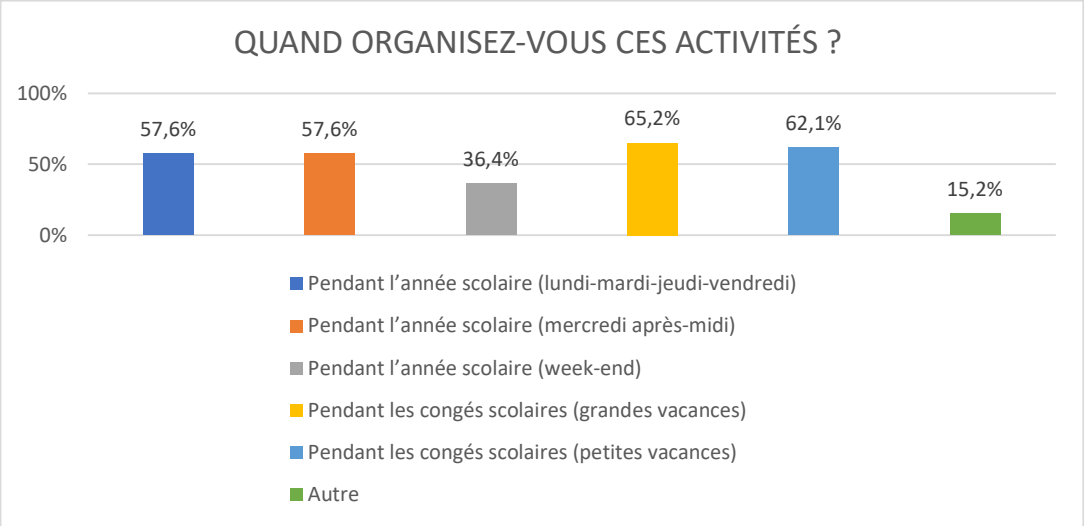

Dans l'état des lieux précédent, les opérateurs de l'accueil exprimaient la difficulté de pouvoir accueillir toutes les demandes des parents, notamment les demandes de soutien scolaire. On constate également qu'en 2015, au sein des milieux d'accueil organisant une activité de soutien scolaire, en moyenne 83,3% d'entre les opérateurs ayant participé à l'enquête disaient disposer de listes d'attente. 5 ans plus tard, la tendance a nettement diminuée. En effet, sur les opérateurs interrogés, 50% d'entre eux déclarent avoir une liste d'attente toutes périodes confondues. Cette diminution peut s'expliquer par l'augmentation de l'offre en termes d'activités de soutien scolaire qui est passée de 30 opérateurs en 2015 à 58 opérateurs en 2020 mais aussi par le fait, qu'aujourd'hui, toutes les « garderies scolaires » proposent du soutien scolaire sous forme d'étude libre.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.2. Les priorités des parents et des opérateurs

1) Point de vue des familles

Tendances

→ Les familles sont globalement satisfaites des horaires d'accueil proposés par les structures.

→ Les 4 priorités des parents concernant l'accueil extrascolaire sont : le coût des activités, la formation du personnel, un espace adapté aux besoins des enfants et la proximité géographique par rapport au domicile sont les critères les plus souvent cités pour les enfants.

→ L'insatisfaction des familles porte prioritairement sur les modalités d'inscription aux activités, la communication des informations concernant les activités et le tarif des activités.

Dans la classification des critères prioritaires selon les familles, le coût des activités (49,8%), la formation du personnel (41,6%), un espace adapté aux besoins des enfants (34,3%) et la proximité géographique par rapport au domicile (33,5%) sont les critères les plus souvent cités par les familles.

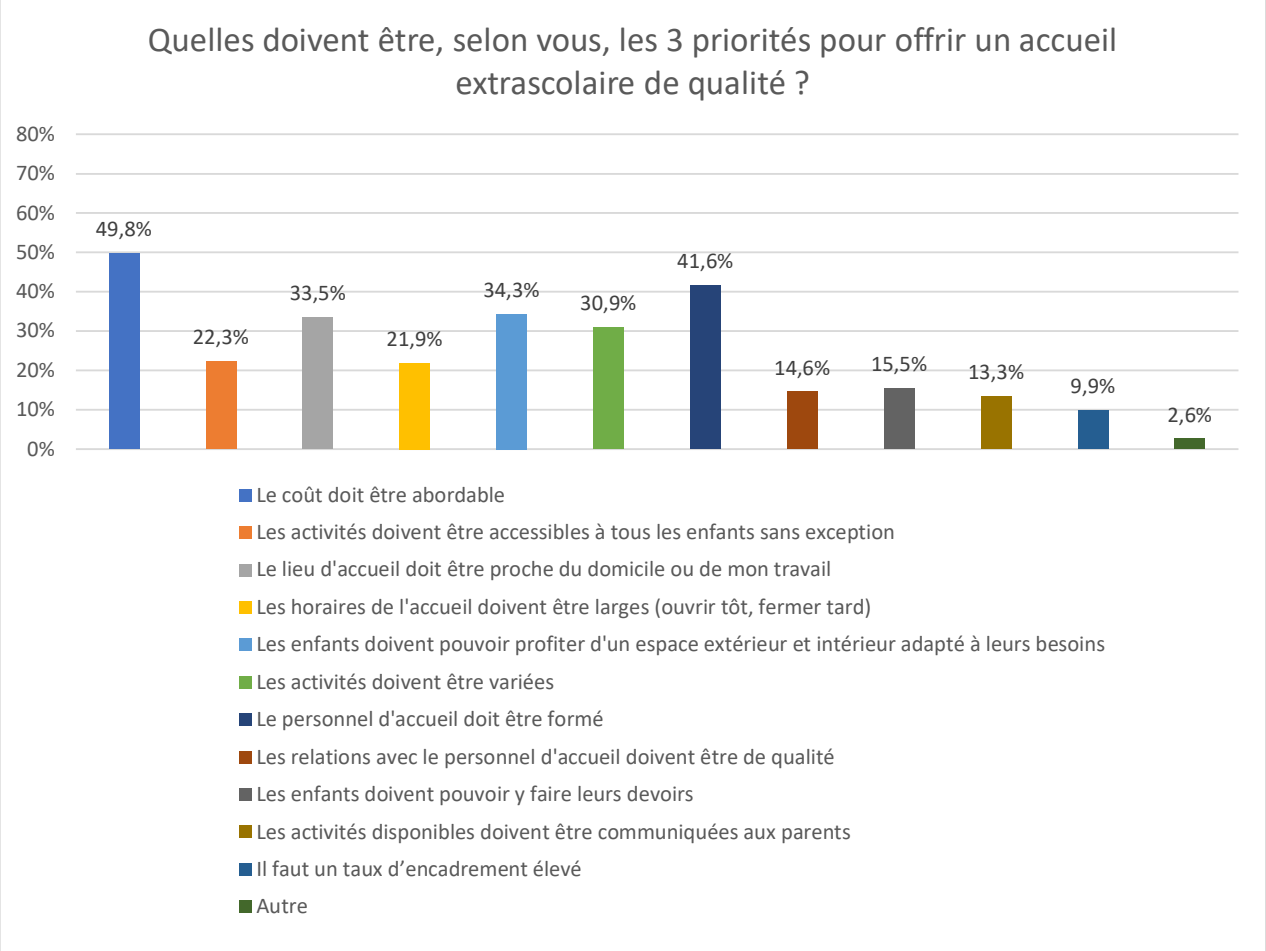

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

Comme en 2015, les familles sont globalement satisfaites des horaires d'accueil proposés par les structures. Seulement 22,3% considèrent ce critère comme une priorité, en effet, la question des horaires est loin d'être le critère le plus prioritaire (7ème), parmi un ensemble de (12) critères influençant le choix des parents.

Et lorsque l'on demande aux parents de citer librement un élément positif et un élément négatif, *9 critères* se détachent. Seulement 9,2 % des parents mentionnent les horaires (positif et négatif confondus). Les critères les plus souvent cités sont le « respect » et la politesse des opérateurs (20,1%), la communication et les prix des activités (17,20%) et l'offre *qualitative ou quantitative* des activités (33,4%).

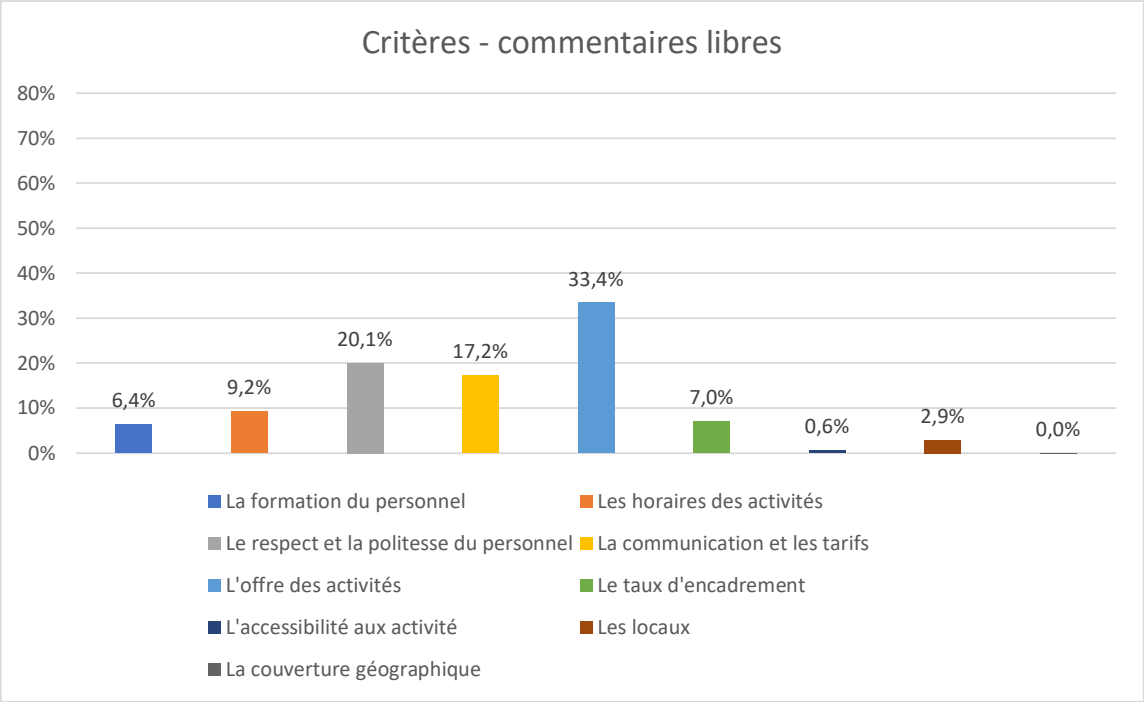

Les familles sont sensibles au déroulement du processus d'inscription et à la disponibilité des informations sur les activités proposées. Dans les commentaires libres, certains parents précisent par exemple que les modalités d'inscription pourraient être améliorées (inscription par Internet ou avec un formulaire simple) et, certains ont le sentiment que c'est la règle des « premiers arrivés, premiers servis » qui règne. D'autres parents désirent que les opérateurs centralisent les informations sur un même site internet car celles-ci ne sont, selon eux, pas facilement accessibles car trop dispersées. Concernant l'offre des activités extrascolaires, les avis sont mitigés, les familles qui ont choisi ce critère répondent à 51,9 % positivement et à 48,1% négativement. Dans les réponses qui reviennent régulièrement, les familles citent majoritairement comme élément positif la diversité des activités proposées.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2) *Point de vue des opérateurs*

Tendances

→ La formation du personnel, les réunions d'équipes, la relation entre le personnel et les familles et l'élaboration d'un projet pédagogique spécifique à l'accueil sont les principaux points forts des opérateurs d'accueil.

Lorsque l'on demande aux opérateurs quels sont les points forts de leur accueil

Lorsqu'il s'agit du personnel :

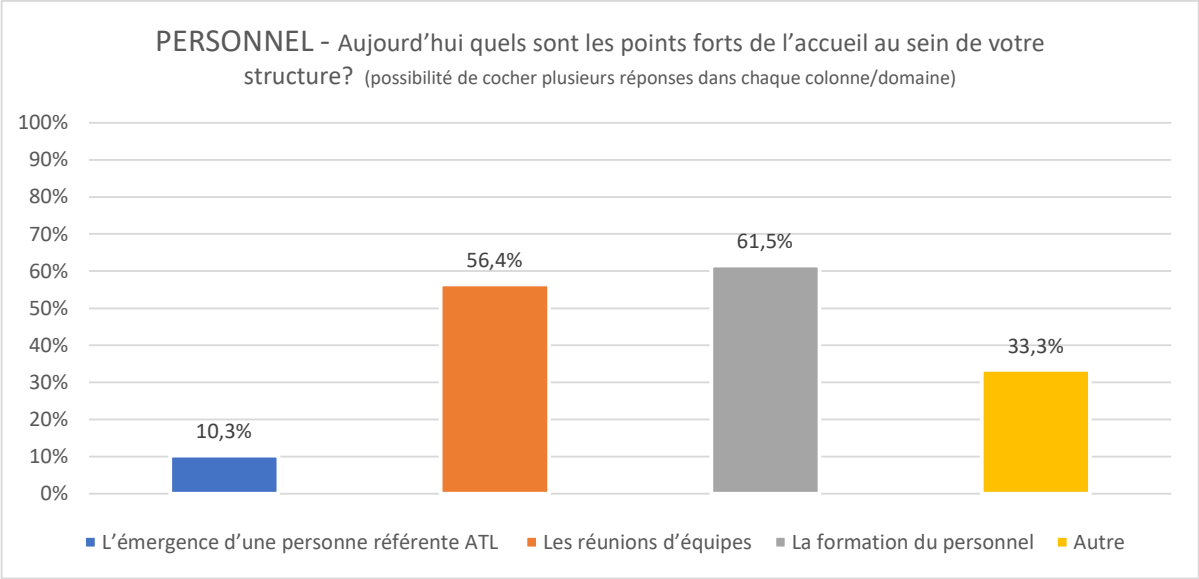

Le graphique ci-dessus nous permet de constater que pour la majorité des opérateurs considère que la formation du personnel (61,5%) et les réunions d'équipes (56,4%) sont les points forts de leur accueil.

Dans les 33% des opérateurs qui ont répondu « autre », 50 % considèrent que la motivation des équipes et des volontaires sont également des points forts.

Concernant les réunions d'équipe, 92,5% des opérateurs organisent des réunions d'équipe selon une fréquence assez variable.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

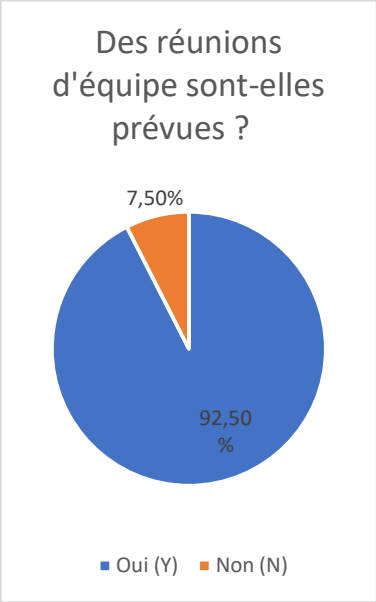

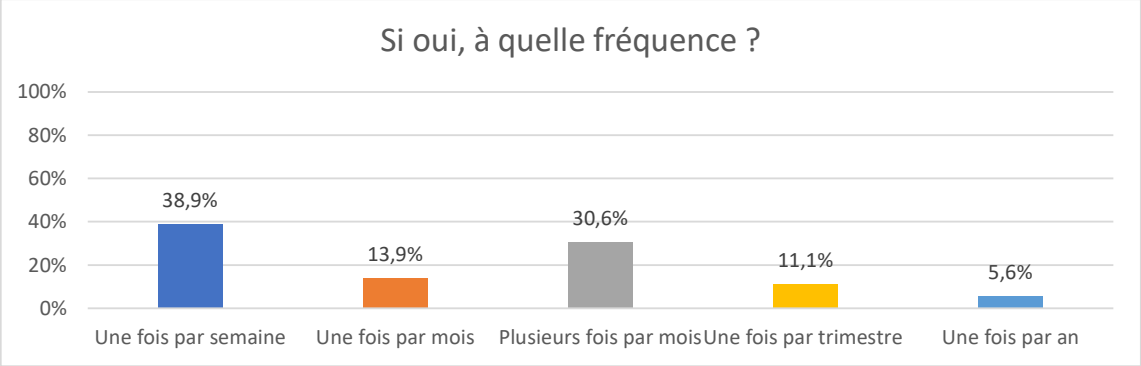

Lorsqu'il s'agit des *partenariats* avec d'autres structures :

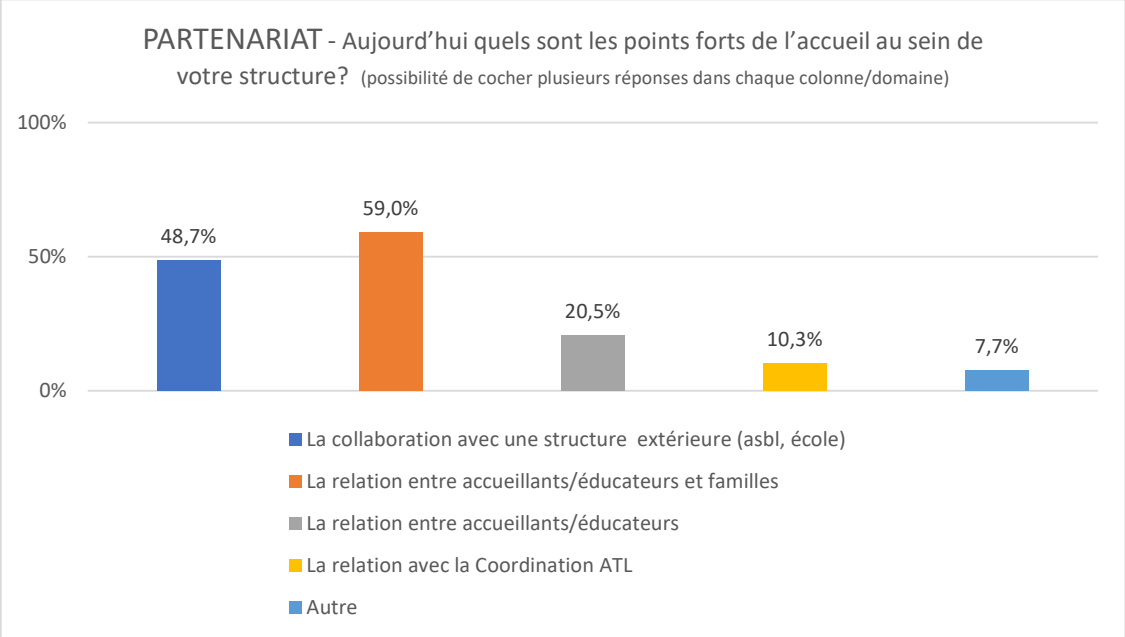

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

Grâce au graphique ci-dessus, on constate qu'au niveau du personnel, les deux points forts les plus plébiscités par les opérateurs sont : la relation entre les accueillants/éducateurs et les familles (59%) et les collaborations extérieures avec d'autres structures (48,7%).

Lorsqu'il s'agit de l'*apport pédagogique* des activités extrascolaires :

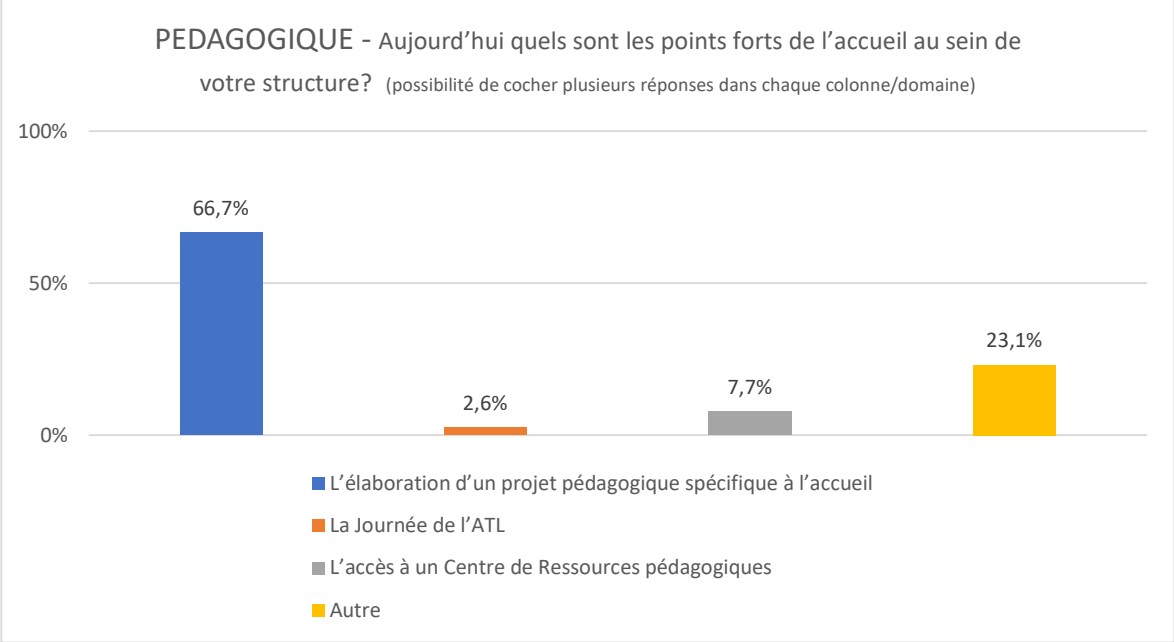

Au niveau pédagogique, 66,7% des « opérateurs » qui ont complété le questionnaire présentent leur projet d'accueil comme un des points forts de leur accueil.

Pour améliorer l'accueil, les opérateurs estiment :

- *Au niveau du personnel* : pour 58,9 % d'entre eux, qu'il faudrait engager du personnel supplémentaire ;
- *Au niveau des locaux* : pour 58,8 % d'entre eux, qu'il faudrait réaliser des travaux dans les infrastructures existantes ;
- *Au niveau des collaborations et des partenariats* : pour 41 % d'entre eux, qu'il faudrait améliorer la connaissance du secteur ATL au sein de la structure et pour 33,3% d'entre eux qu'il faudrait améliorer la collaboration avec la Coordination ATL de la commune.
- *Au niveau pédagogique* : pour 50% d'entre eux, qu'il faudrait organiser des ateliers/rencontres d'échange de pratiques de l'ATL contre 45,6 % d'entre eux en 2015.

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

1.3. Formation du personnel

Tendances

- → Les opérateurs de l'accueil sont attentifs à mettre en place un système de formation continue pour leur personnel.
- → Les besoins en formation (thématiques) varient selon le type d'opérateur.
- → Le remplacement du personnel absent (car parti en formation) reste une difficulté partagée par tous types d'opérateurs d'accueil.
- → Les réunions d'équipes sont organisées par tous les opérateurs mais les fréquences de celles-ci sont différentes selon le type d'opérateur.

1) Point de vue des familles

Pour les familles, il est important que les équipes soient bien formées. En effet le critère de la formation des professionnels arrive en 2ème position (41,6%), parmi un ensemble de (12) critères influençant le choix des parents. Cependant, les attitudes et savoir-faire des encadrants à l'égard des enfants et des familles apparaissent comme des éléments encore plus importants dans ce qu'expriment les parents (cf. « écouter les besoins des enfants», « être tolérant », « être attentif aux soins et demandes des enfants »,…). Dans les commentaires libres, les parents se sont exprimés davantage à ce sujet qu'à propos de l'offre, de l'organisation de l'accueil ou de la diffusion d'informations.

2) Point de vue des opérateurs de l'accueil

61,4% des structures ayant complété le questionnaire estiment que leur point fort est la formation du personnel contre 46,7% en 2015, et 56,4 % d'entre eux estiment que les réunions d'équipe constituent un point fort, contre 43.3 % en 2015.

Concernant le niveau d'études du personnel encadrant, la majorité d'entre eux (50,3%) a obtenu le CESS et l'autre moitié du personnel encadrant (47,5%) a obtenu un diplôme de bachelier ou de master. Seuls 2,8% d'entre eux n'ont pas obtenu de diplôme.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

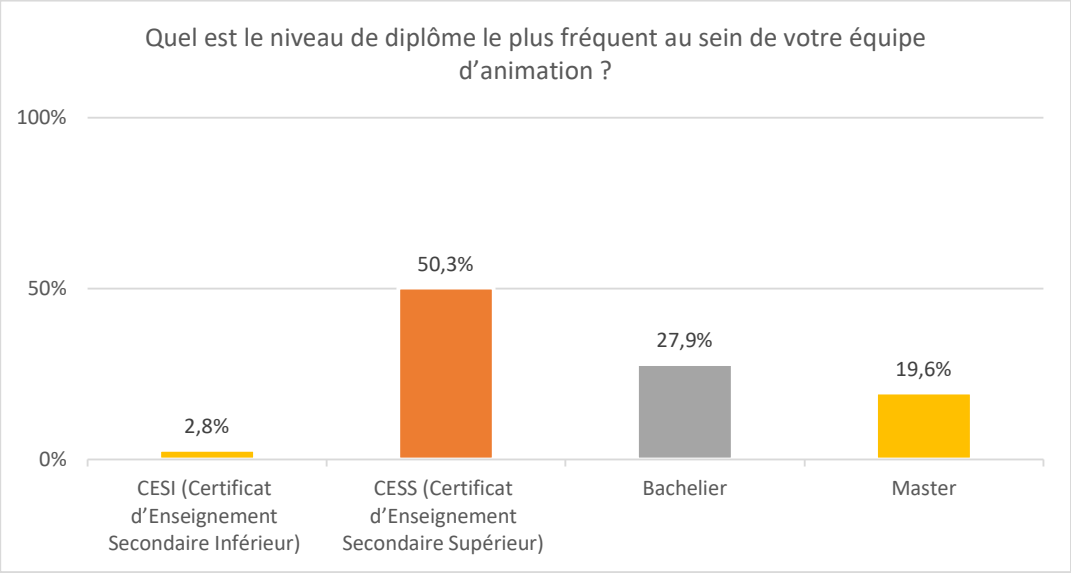

Dans 90% des opérateurs interrogés, le personnel est invité à suivre des formations et dans la moitié des cas (52,5%) certaines formations sont organisées sur site.

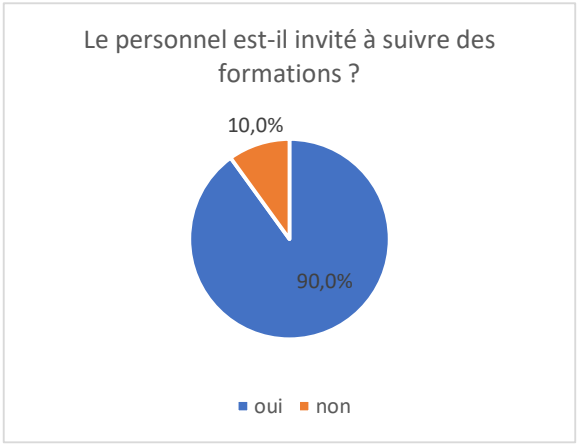

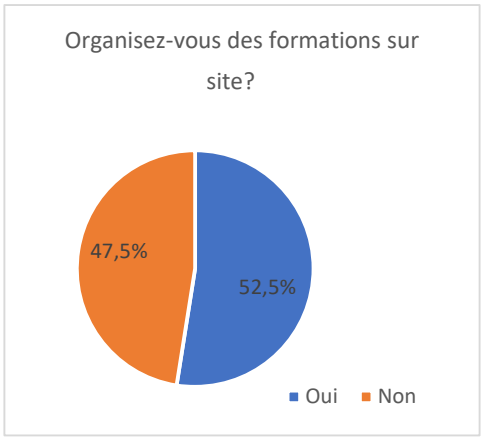

Par contre, on constate que 57,5 % des opérateurs éprouvent des difficultés à former leurs équipes. Les raisons de ces difficultés sont diverses comme le montre le graphique ci-dessous.

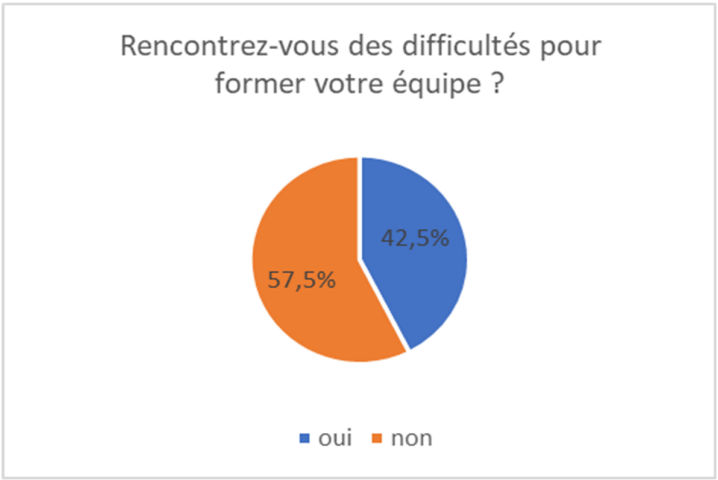

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

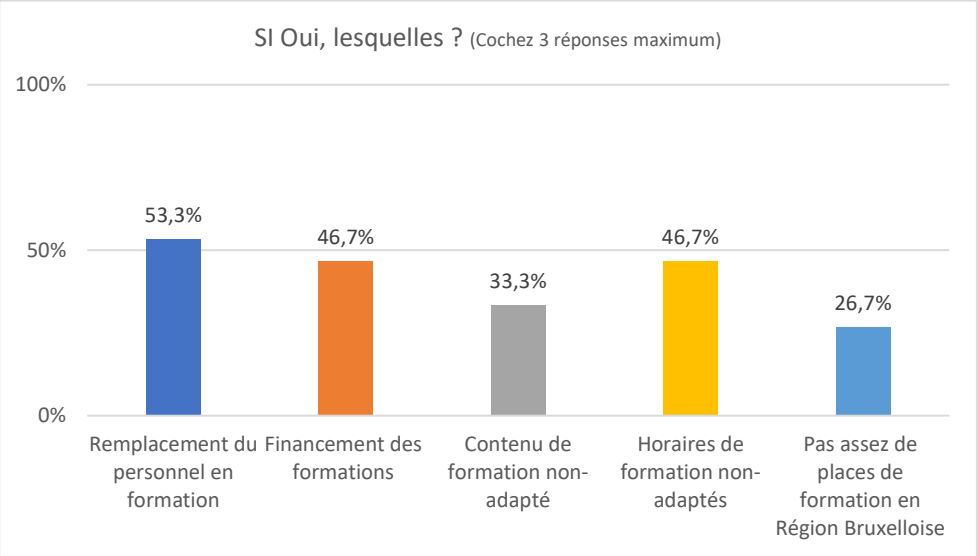

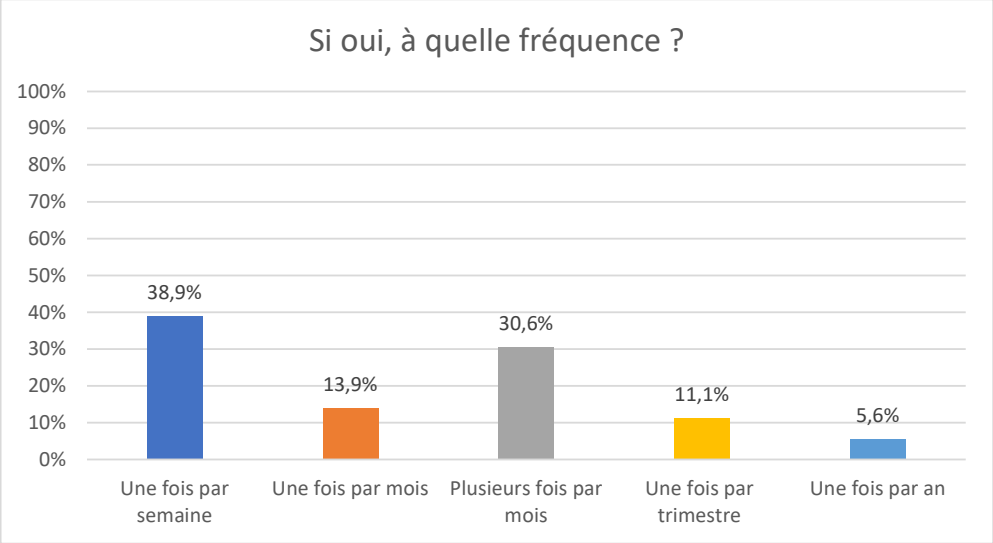

Si l'offre de formations continues reste, aux yeux des opérateurs, insuffisante sur le territoire de la région bruxelloise pour répondre à l'ensemble des demandes, on note que la proportion de formations continues subventionnées par l'ONE organisées à Bruxelles, a augmenté depuis 2015 (de 23 à 40% cf. catalogue de l'ONE). Pour l'année 2019, 150 000€ ont été ajoutés par l'ONE au budget de l'année 2018 pour l'ensemble des formations continues ; ce qui lui permet de subventionner au total 2053 journées de formation : près de 1000 jours pour les professionnels de la petite enfance et un peu plus de 1000 pour les professionnels de l'accueil temps libre[122].

[122] https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Brochure-Formations-3-12ans-2019-2020.pdf, consulté le 20/04/2020.

1.4. Coûts

Tendances

→ Les familles sont globalement satisfaites des tarifs des activités ATL.

→ Des réductions tarifaires sont proposées par les opérateurs de l'accueil selon certaines conditions.

→ Les opérateurs pratiquent des tarifs qui tendent à respecter les besoins des familles.

1) Point de vue des familles

De manière globale, l'offre tarifaire est satisfaisante pour les familles. Certains parents soulignent positivement la possibilité de bénéficier d'un accueil à des prix abordables.

Peu de parents s'expriment négativement sur les coûts dans les commentaires libres. Souvent, ils sont prêts à payer le « juste prix », si les activités proposées sont de qualité et spécifiques. Certains expriment cependant, dans les commentaires libres également, qu'ayant plusieurs enfants, ils ont des difficultés à payer les activités pour l'ensemble de la fratrie.

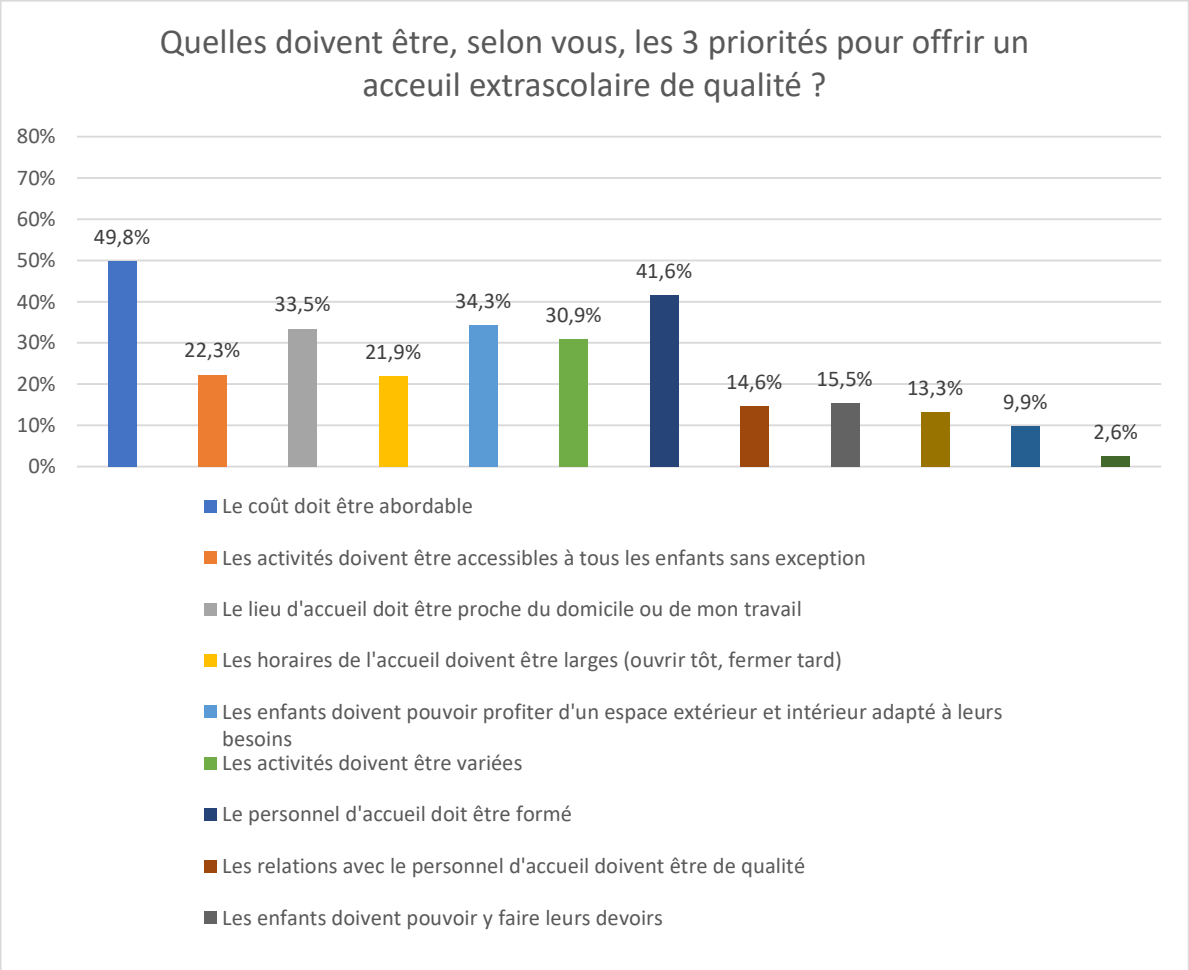

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

Le coût des activités est la première priorité aux yeux des parents (49,8%) relevée par les « familles », avant la formation du personnel (41,6%). Lorsque l'on demande aux familles le prix qu'elles sont prêtes à payer pour une activité, on constate que toutes activités confondues (plaine, atelier, stage, accueil extrascolaire ou séjour), en moyenne, 12,8 % des familles sont prêtes à mettre entre 10 et 15€ par jour. En moyenne (41,4%), nous constatons que la majorité des familles (jusqu'à 61% pour l'accueil extrascolaire) sont prêtes à payer moins de 4€ par jour.

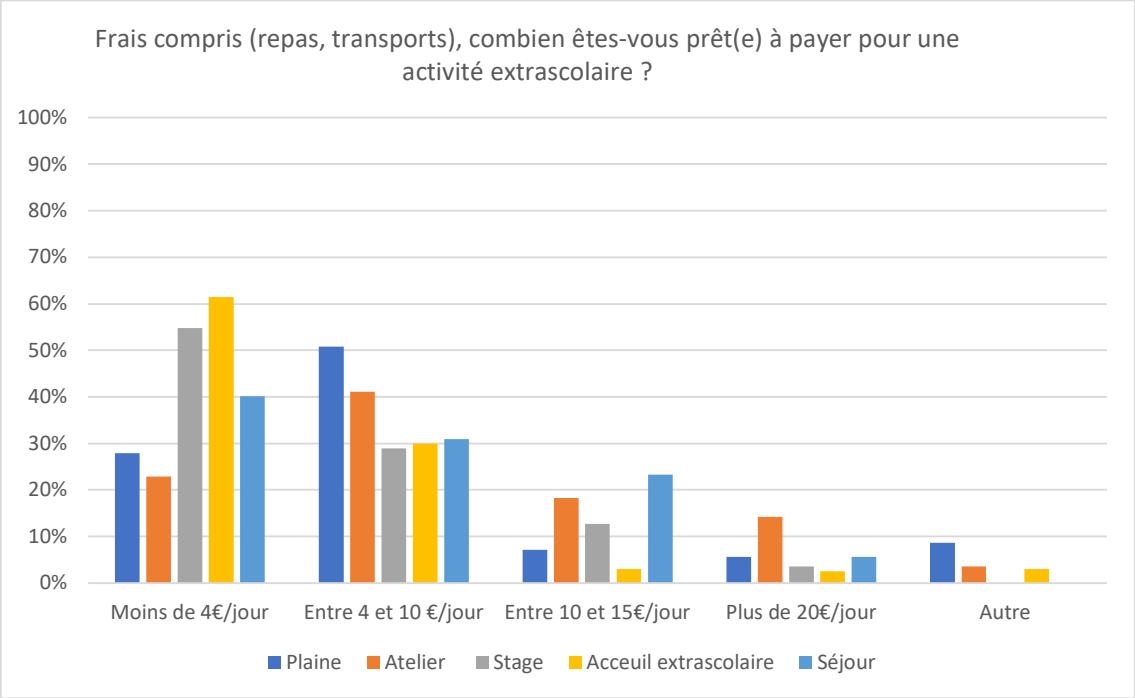

2) *Point de vue des opérateurs*

Les prix pratiqués par les opérateurs tendent à répondre aux besoins des parents. En effet, on constate qu'une grande partie des opérateurs (en moyenne 40% des opérateurs), pratiquent un accueil de moins de 4€ par jour pour les plaines, les stages et les camps ou séjours. Cette tendance monte jusqu'à 76,5 % pour les ateliers d'une journée.

En moyenne moins de 18% des opérateurs proposent des activités à plus de 20€ par jour.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

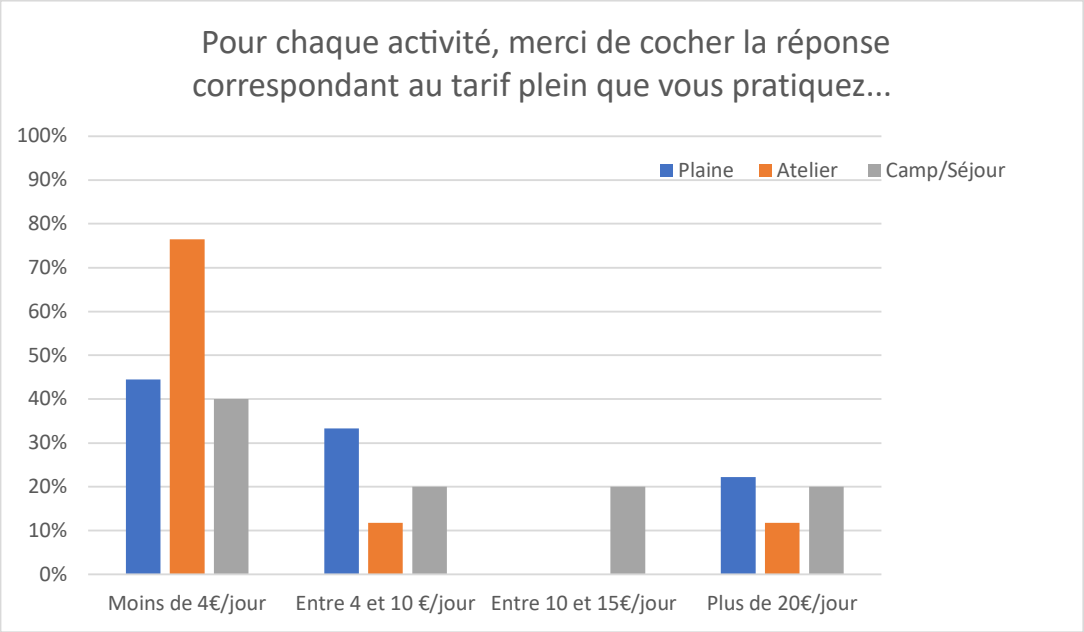

Concernant les prix de l'accueil extrascolaire dans les écoles communales de la Ville de Bruxelles, l'Instruction Publique propose aux parents un système forfaitaire[123]. En plus de ces tarifs plus que démocratiques, l'Instruction Publique offre un accueil gratuit lors des journées de formations du personnel.

Tarifs	***Trimestriel***
1 prestation le matin	*24,50 €*
1 prestation le midi	*14 €*
1 prestation le soir	*24,50 €*
Mercredi après-midi	*15,00 €*
Toutes les prestations	*68,00 €*

Un accueil, sous forme de plaine, est organisé durant les deux semaines de congé de détente (automne et hiver) et s'élève à 4 €/jour. Suivant la tournante organisée avec toutes les équipes éducatives des écoles communales de la Ville de Bruxelles, les accueillantes d'un établissement sont soit en formation, soit en congé soit en prestation au sein des plaines organisées par l'Instruction publique.

Une grande majorité des opérateurs (67,9 %) pratiquent des réductions tarifaires. Une augmentation par rapport à 2015, où 61.11% des opérateurs de l'accueil proposaient une réduction tarifaire.

[123] 1 prestation = 1 période d'accueil

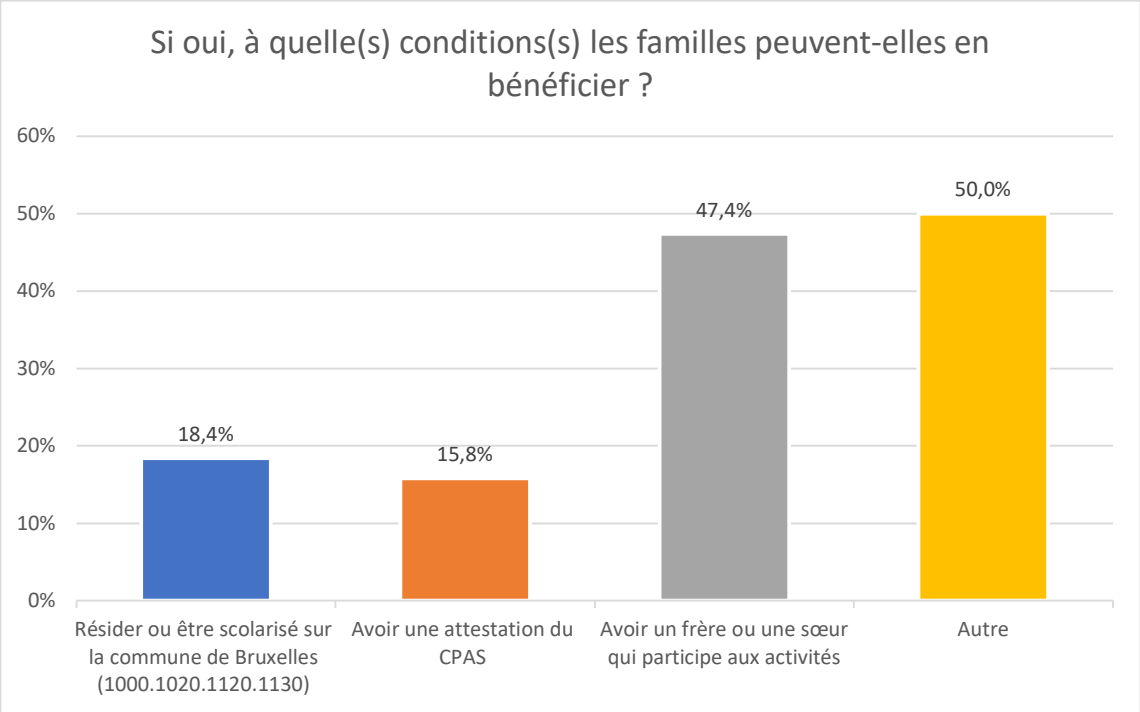

Les opérateurs qui ont répondu « autre » :

- 36,8 % pratiquent un tarif dégressif pour les fratries,
- 26,3 % pratiquent au cas par cas, après avoir instauré un dialogue avec le familles,
- 15,8 % pratiquent la gratuité,
- 21 % pratiquent des réductions sur base de l'article 27, de la mutuelle, de la carte prof, etc…

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.5. Couverture spatiale et mobilité

Tendances

→ La couverture spatiale des activités ATL sur le territoire de la Ville de Bruxelles peut être qualifiée de « bonne ».

→ Tous les types d'opérateurs ne sont cependant pas présents de manière égale dans chaque quartier et l'accessibilité à certaines activités peut s'en trouver dès lors moins aisée pour les familles.

En se fiant aux questionnaires, et en se référant également aux parties I et II de l'Etat des Lieux, on remarque qu'il existe des « opérateurs de l'accueil scolaires et non scolaires » dans tous les quartiers de la Ville de Bruxelles. La couverture spatiale des activités est donc de 100%. Tous les types d'accueil ne sont cependant pas également représentés dans chaque quartier, ce qui pourrait expliquer que, selon le quartier, les parents sont en demande de places d'accueil pour certains types d'activités.

1) Point de vue des familles

Les parents soulignent de manière positive le fait que les activités soient organisées au sein des écoles ou à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail. On constate que pour 69,3 % des parents les activités de leur enfant se situent à moins de 5 km de leur lieu de travail ou de leur domicile.

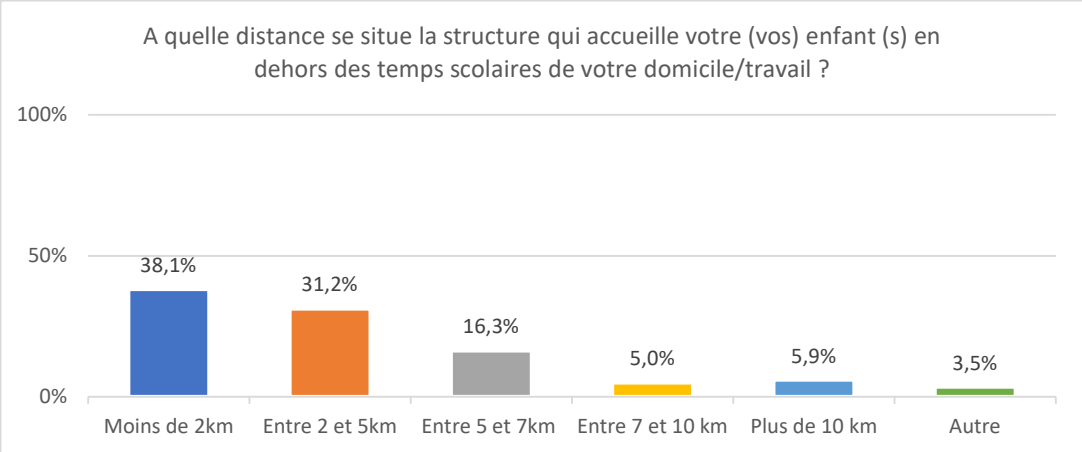

2) Point de vue des opérateurs

Les opérateurs n'ont pas été interrogé sur ce sujet. La plupart des opérateurs sont implantés dans les quartiers densément peuplés de Bruxelles-Ville tel que développé dans la description des opérateurs. Des relations privilégiées sont alors créées entre les habitants de ces quartiers et les opérateurs.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.6. Accessibilité (accueil de l'enfant en situation de handicap)

Tendances

- → La majorité des opérateurs de l'accueil ne disposent pas d'un aménagement spécifique de leurs locaux pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- → La majorité des opérateurs de l'accueil n'organisent qu'occasionnellement un accueil intégré;
- → Les opérateurs de l'accueil qui n'organisent pas un accueil intégré l'expliquent par le fait que leur personnel n'a pas la formation adéquate.
- → 12,2 % des parents interrogés ont des enfants à besoins spécifiques.

1) Point de vue des familles

Moins d'1/5 des parents interrogés déclarent avoir des enfants qui ont des besoins spécifiques.

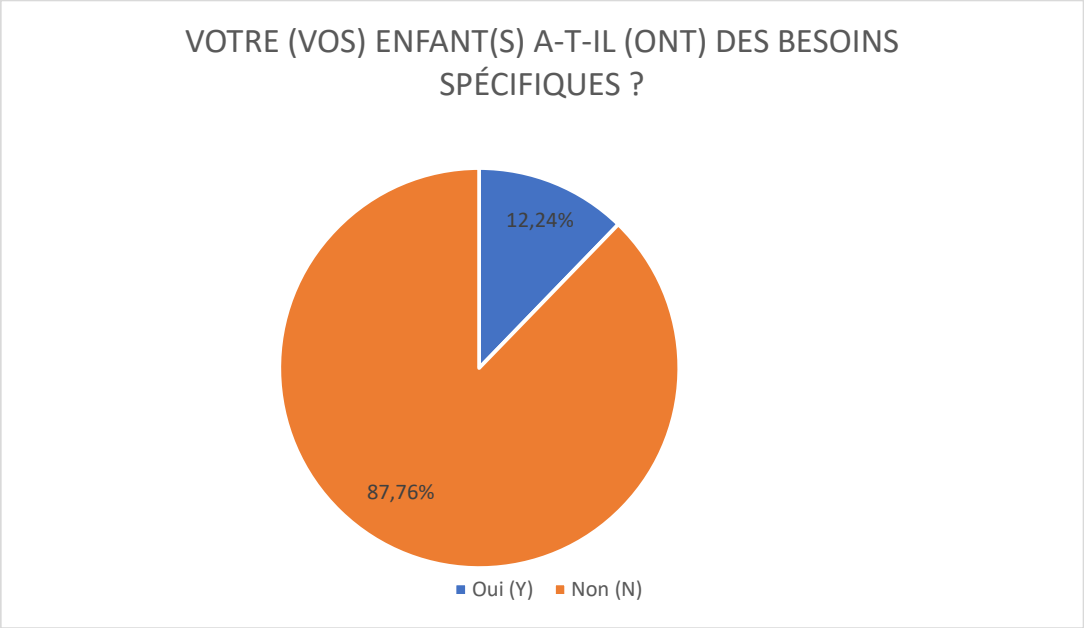

Lorsqu'on s'attache aux besoins spécifiques des enfants dont les parents ont répondu « oui », on constate que peu de besoins touchent directement des enfants en situation de handicap. Seuls 15,4% des parents interrogés ont un enfant en situation de handicap.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

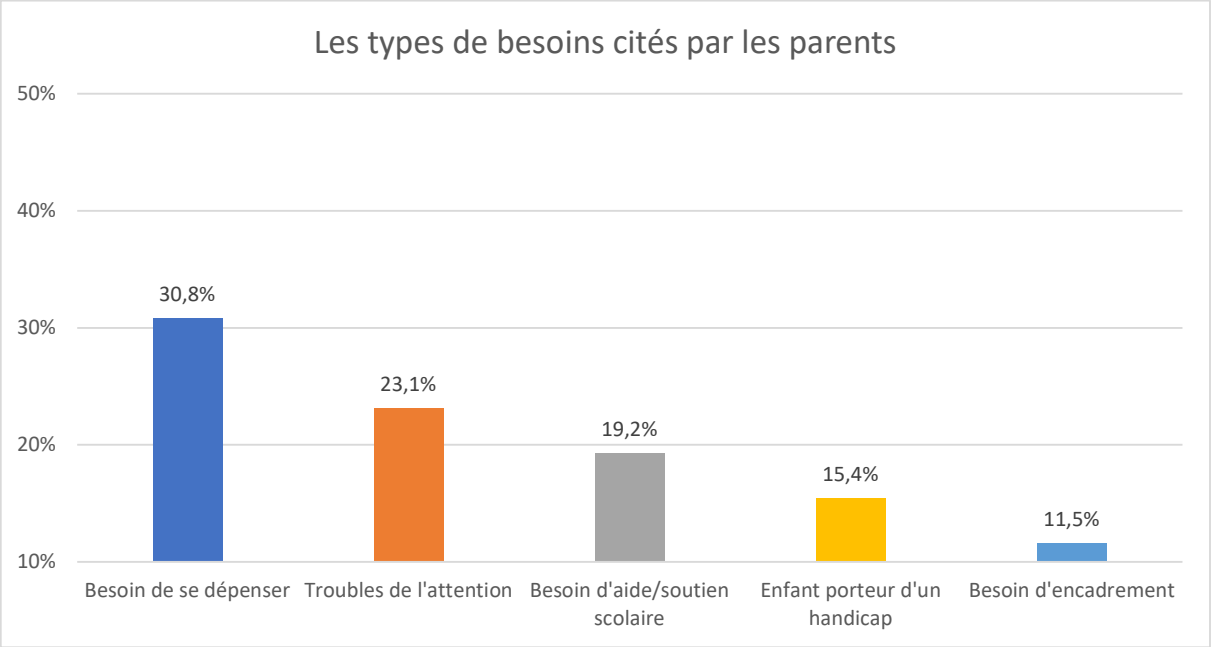

2) *Point de vue des opérateurs*

Tout comme en 2015, la majorité des opérateurs ayant répondu au questionnaire ne développent pas de démarche d'intégration. Ils accueillent des enfants en situation de handicap de manière ponctuelle, et traitent les demandes au cas par cas. Notamment parce qu'ils ne reçoivent pas ou peu de demandes des parents (voir point précédent), mais aussi parce qu'ils ne disposent pas d'un personnel suffisamment formé pour ce type d'accueil.

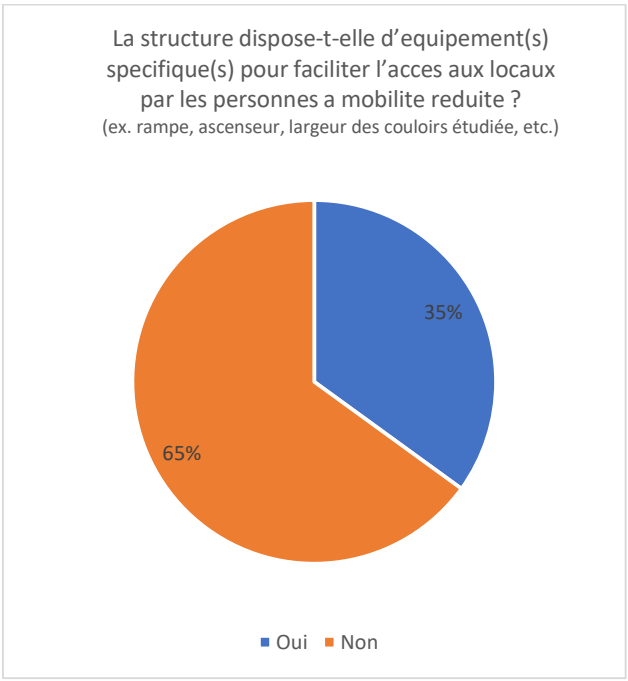

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

Aujourd'hui, 65 % des opérateurs interrogés disent ne pas disposer d'aménagement spécifique de leurs locaux. Il sont 70 % affirmer accueillir « de manière occasionnelle » ou « régulière » des enfants en situation de handicap. Ces chiffres nous permettent de constater une augmentation de l'accessibilité des enfants en situation de handicap aux activités extrascolaires.

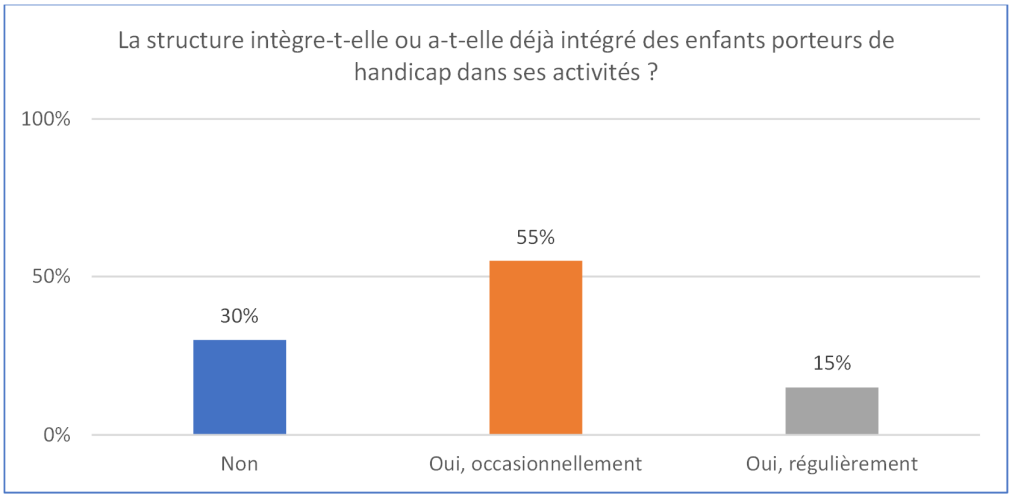

Des enfants porteurs de différents types de handicap sont accueillis dans les milieux d'accueil scolaires.

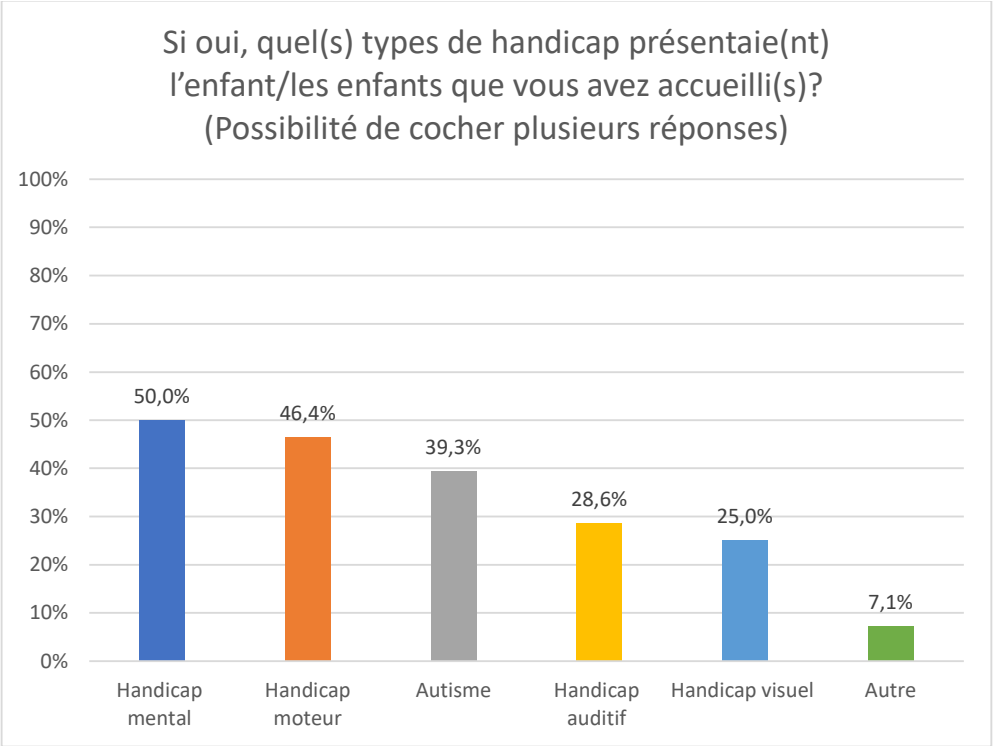

En 2015, 50% d'entre les opérateurs qui ont répondu à l'enquête, exprimaient qu'ils ne font pas appel à une aide supplémentaire. En 2020, ils sont 85,7 %. Ceux qui n'organisent pas d'accueil

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

intégré soulignent plusieurs freins ; 75 % des opérateurs disent ne pas recevoir de demandes et 66,7 % estiment que leur personnel n'est pas formé.

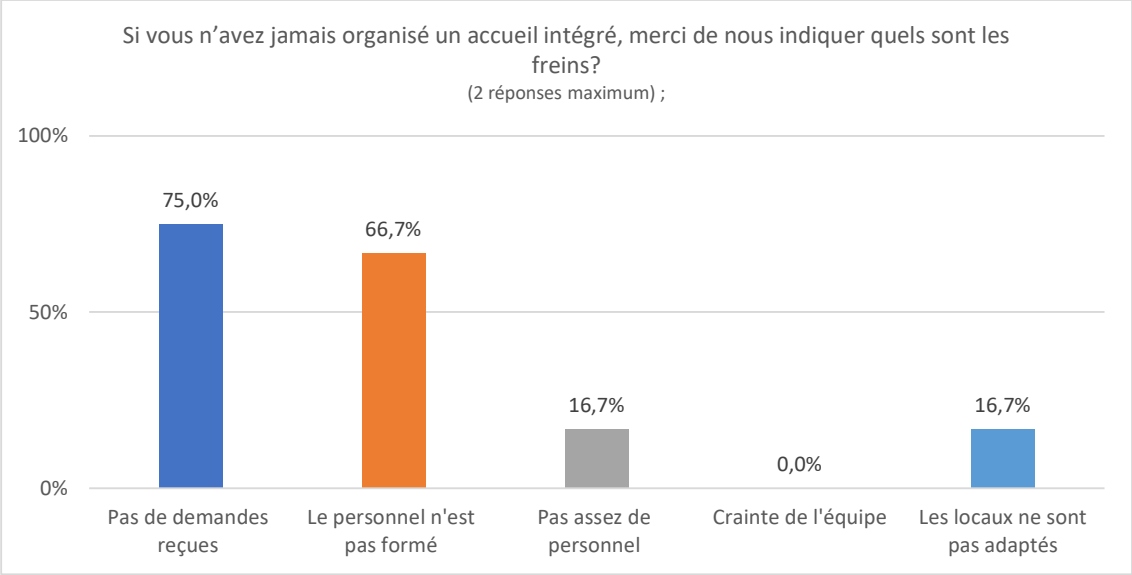

Lorsque les opérateurs accueillent des enfants porteurs d'un handicap, il existe des aides supplémentaires, sous forme d'accompagnement de l'enfant ou des professionnels par exemple, qui permettent aux opérateurs d'accueillir ces enfants. Seuls 14,3% des opérateurs ont répondu faire appel à l'une de ces aides. Le graphique ci-dessous, nous donne une idée des types d'aide reçus par les opérateurs.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

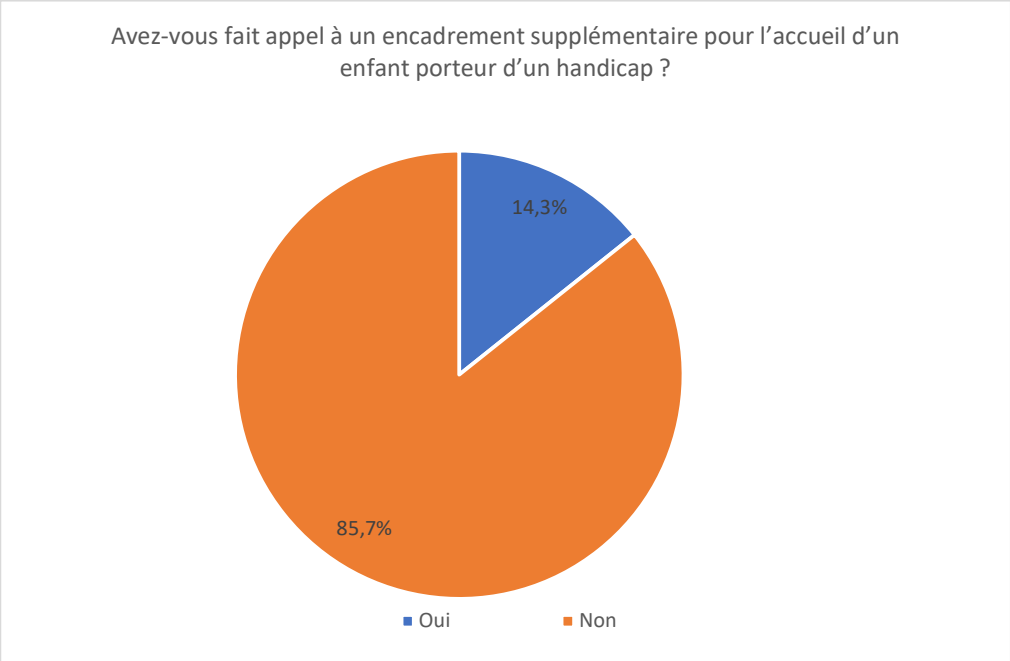

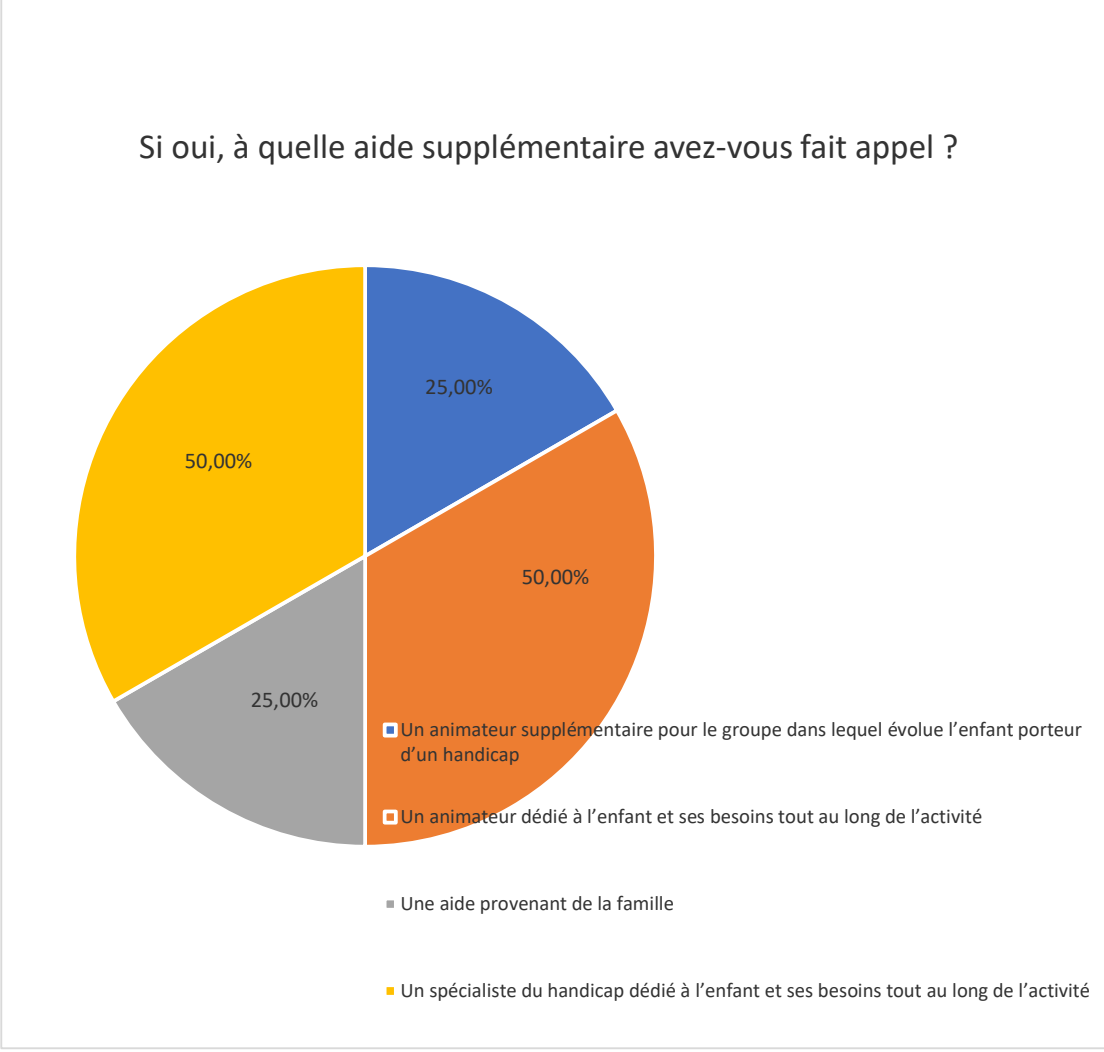

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

1.7. Matériel

Tendances

→ De manière générale, les opérateurs mettent en première position dans leur point fort le fait d'avoir du matériel diversifié.

→ La mise en place d'une bibliothèque est un critère qui fait un bond significatif. Les opérateurs présentent les bibliothèques comme des partenaires indispensables à la qualité de l'accueil extrascolaire.

1) Point de vue des opérateurs de l'accueil

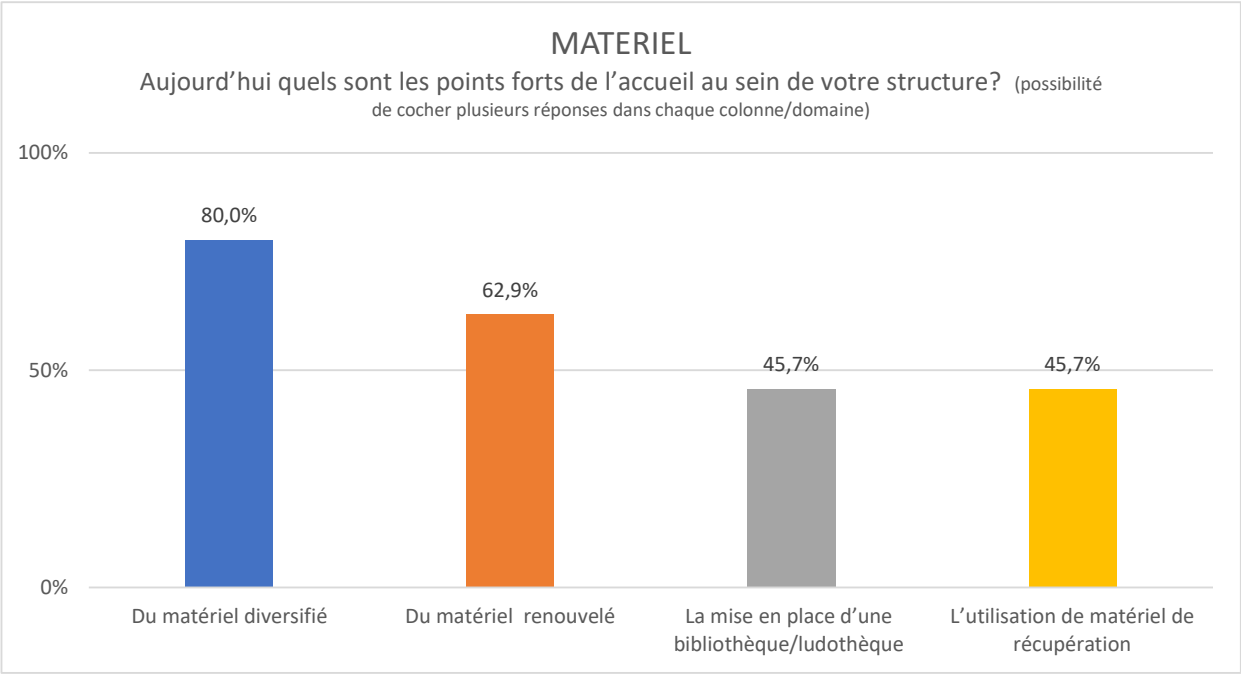

Concernant le matériel, tous opérateurs confondus : le fait que le matériel soit diversifié et le fait qu'il soit renouvelé constituent les deux points forts. En 2015, ces deux premiers critères étaient plébiscités respectivement à 45 % et 37 %. Toujours du côté des points forts, les opérateurs de l'accueil (45,7%) relèvent la mise en place d'une bibliothèque/ludothèque. En 2015, ils étaient seulement 13 %. Fait intéressant ; 45,7 % des opérateurs mettent dans leurs points forts l'utilisation du matériel de récupération.

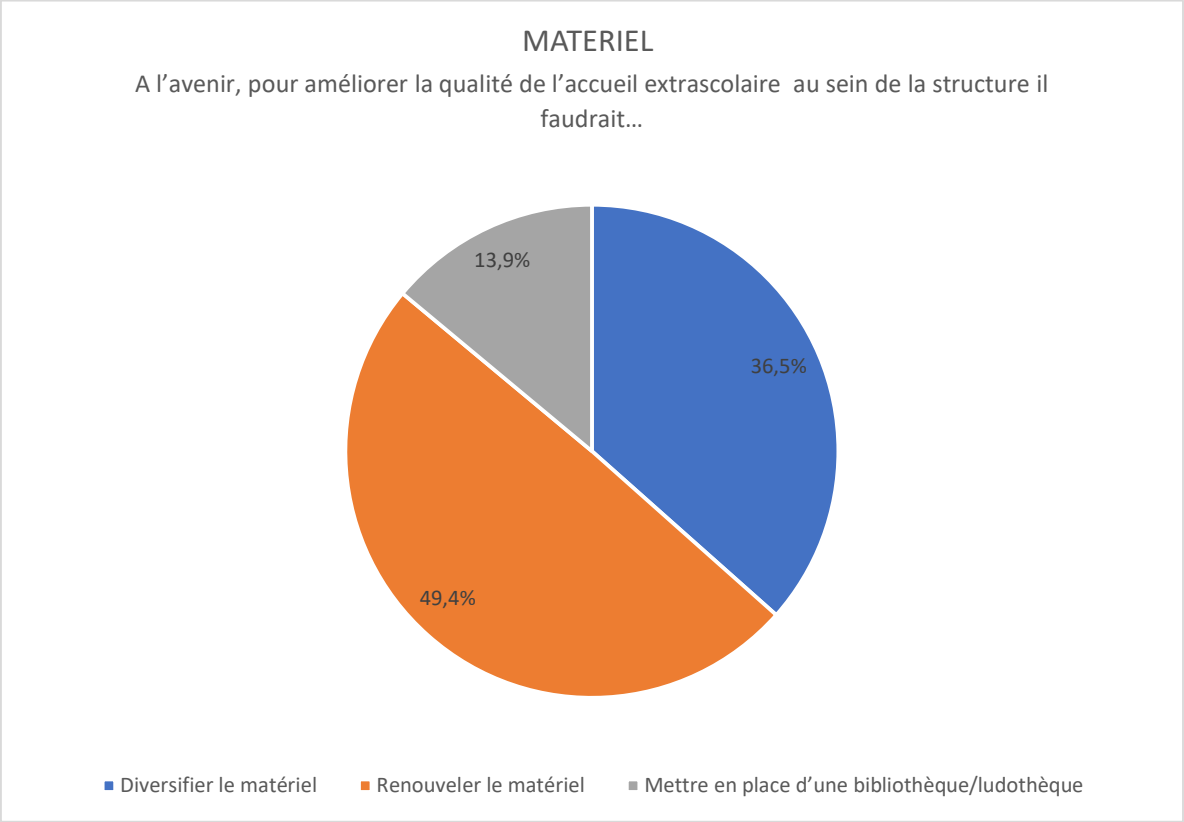

Aucun changement spécifique n'est souhaité par les « opérateurs de l'accueil » concernant le matériel. Il semble que l'avis des structures ayant répondu au questionnaire convergent vers l'envie de poursuivre les efforts réalisés en terme de diversification et de renouvellement du matériel. En effet, comme nous le précisent les professionnels ATL en commentaires libres, le matériel s'abîme très vite.

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

1.8. Locaux/Espaces d'accueil

Tendances

→ Les opérateurs de l'accueil souhaiteraient augmenter l'espace disponible pour les activités ATL.

→ Concernant l'infrastructure, la sécurité, la propreté et le taux d'encadrement sont les critères les plus importants pour les familles.

→ Les familles sont attentives à la sécurité du lieu d'accueil davantage qu'à l'esthétique de celui-ci.

→ Les opérateurs sont plus nuancés dans leurs réponses par rapport à 2015.

1) Point de vue des familles

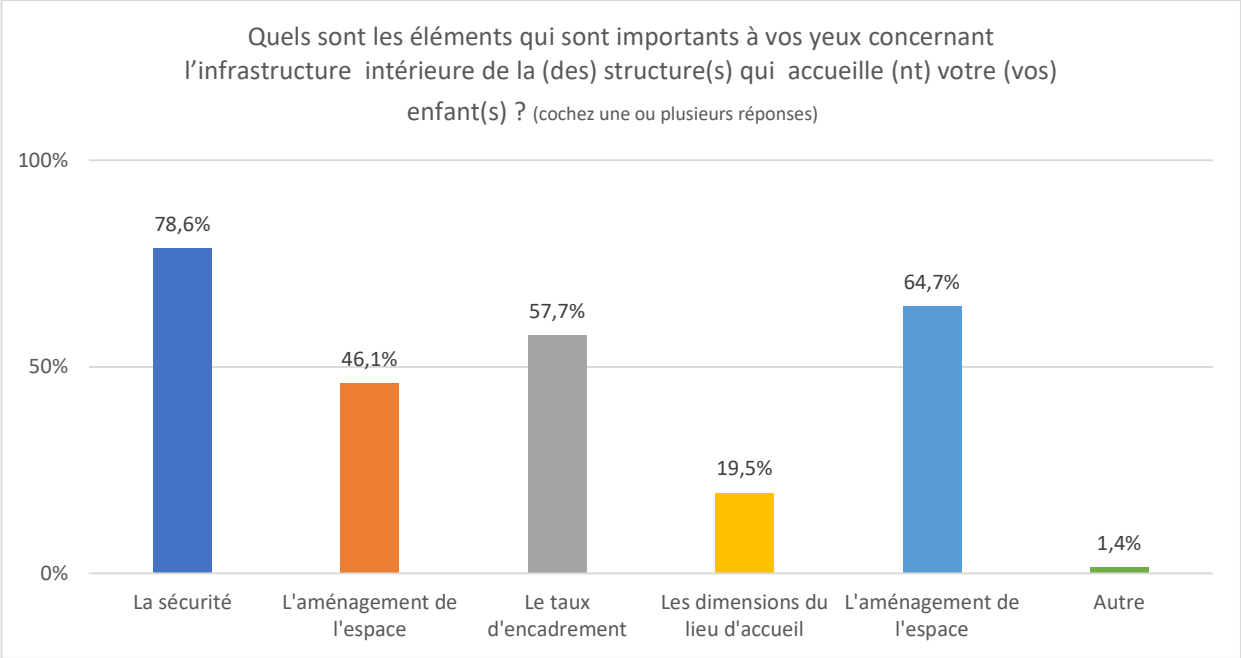

Quand on demande aux parents ce qui est important pour eux concernant l'infrastructure intérieure (les locaux), la sécurité (78,6%), la propreté (64,6%), le taux d'encadrement (57,7%) sont les trois critères les plus plébiscités. Concernant les infrastructures extérieures, la sécurité est toujours en première position (84,2%), suivi du taux d'encadrement (53,5%) et de la propreté (51,6%). A peu de choses près pour ces deux questions, les mêmes critères reviennent.

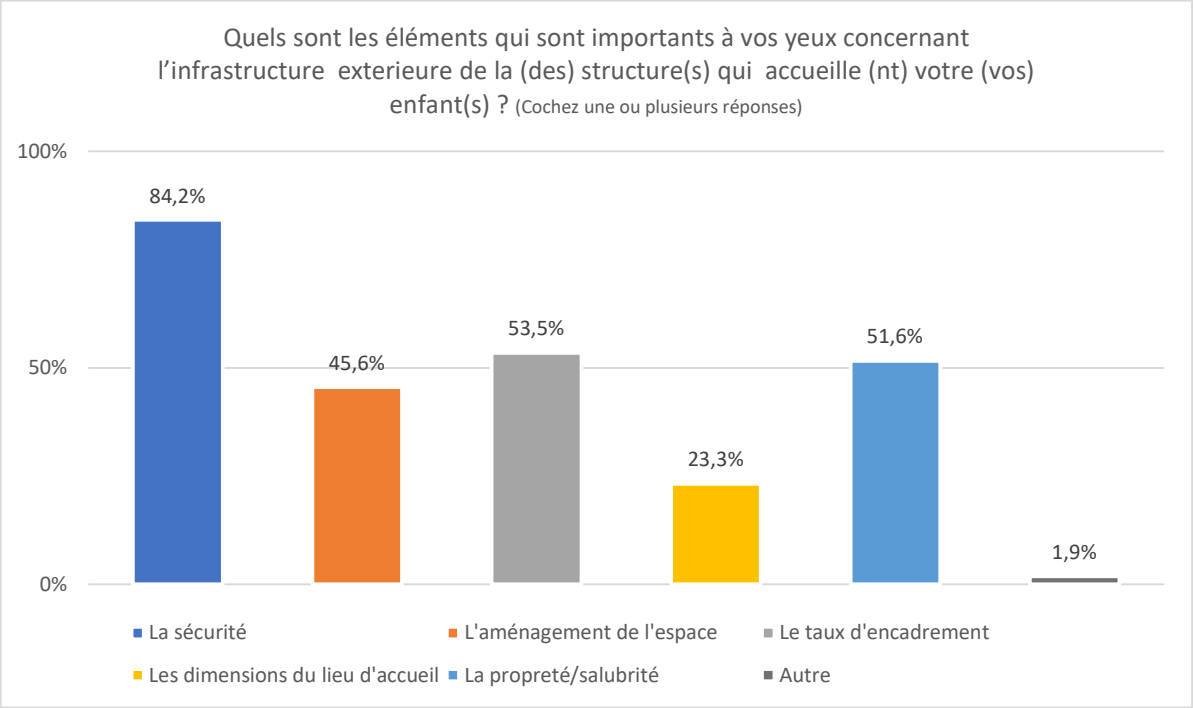

Lorsque les parents s'expriment librement sur les points positifs et les points à améliorer concernant la qualité de l'accueil, seuls 2,9 % des parents s'expriment sur les locaux, plaçant ce critère à la 7ème position (sur une série de 9 critères). Ce qui compte tant aux yeux des familles qu'à ceux des enfants, c'est de pouvoir être « stimulé », de « découvrir » et « d'expérimenter ». Être dehors, dans un environnement agréable, est un élément plus présent lorsque les enfants s'expriment par le dessin (parc, campagne, mer, …). Il semblerait dès lors que l'infrastructure ne soit pas un critère déterminant influençant le choix des parents.

2) Point de vue des opérateurs de l'accueil

En 2015, pour ce qui regarde les locaux, 48,9% des opérateurs répondant à l'enquête estimaient que leur point fort était que les infrastructures possédaient un ou plusieurs locaux réservé(s) aux activités ATL. 18,1 % des familles estimaient que l'un des points forts était le fait d'avoir un/des local/aux adapté/s et 24,37% estimaient que l'un des points forts était le fait d'avoir des locaux salubres.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

En 2020, les résultats sont nettement plus nuancés :

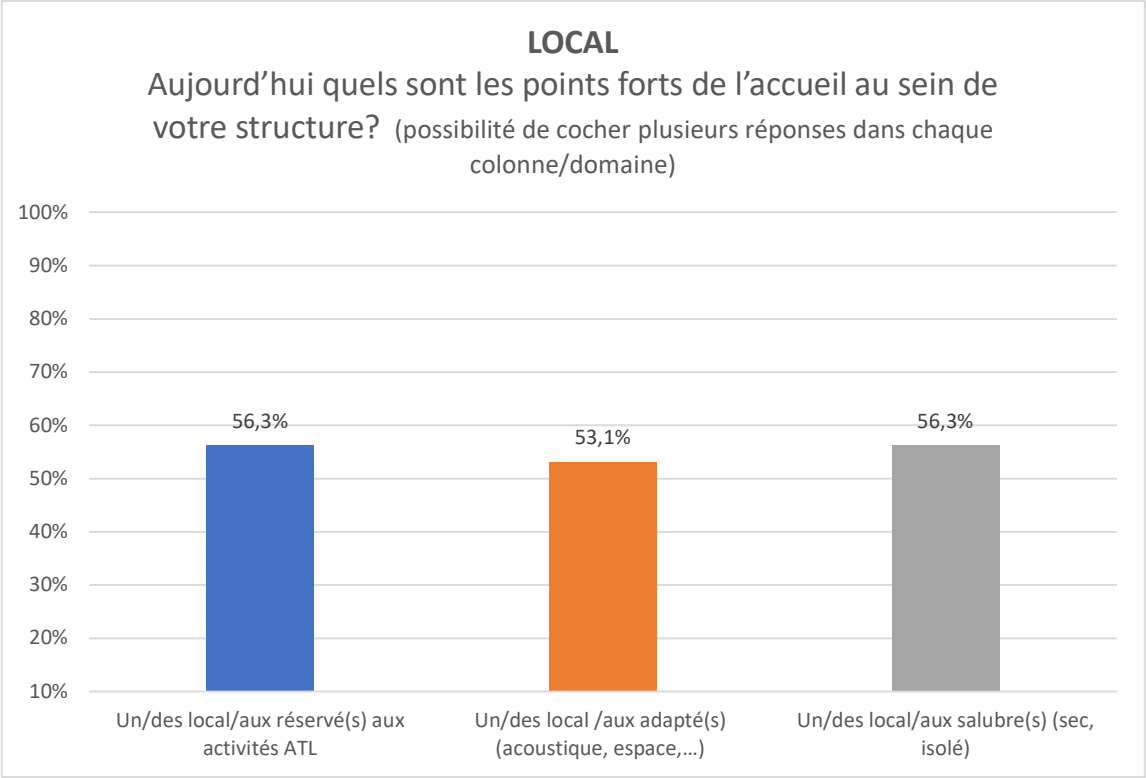

La plupart des « opérateurs de l'accueil » ayant complété le questionnaire estiment que les conditions d'accueil seraient améliorées si l'espace disponible était augmenté. Cela tant en vue de réaliser leurs activités que pour le stockage du matériel.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.9. Partenariats et coordination/collaboration

Tendances

→ La relation établie entre les équipes ATL et les familles, tous opérateurs confondus, est un élément vécu/perçu très positivement par les publics « opérateurs de l'accueil » et « familles ».

→ Une plus grande collaboration avec les écoles est souhaitée par les opérateurs non scolaires. Une meilleure connaissance du secteur ATL au sein de l'école est souhaitée par les opérateurs de l'accueil scolaire.

1) Point de vue des opérateurs de l'accueil

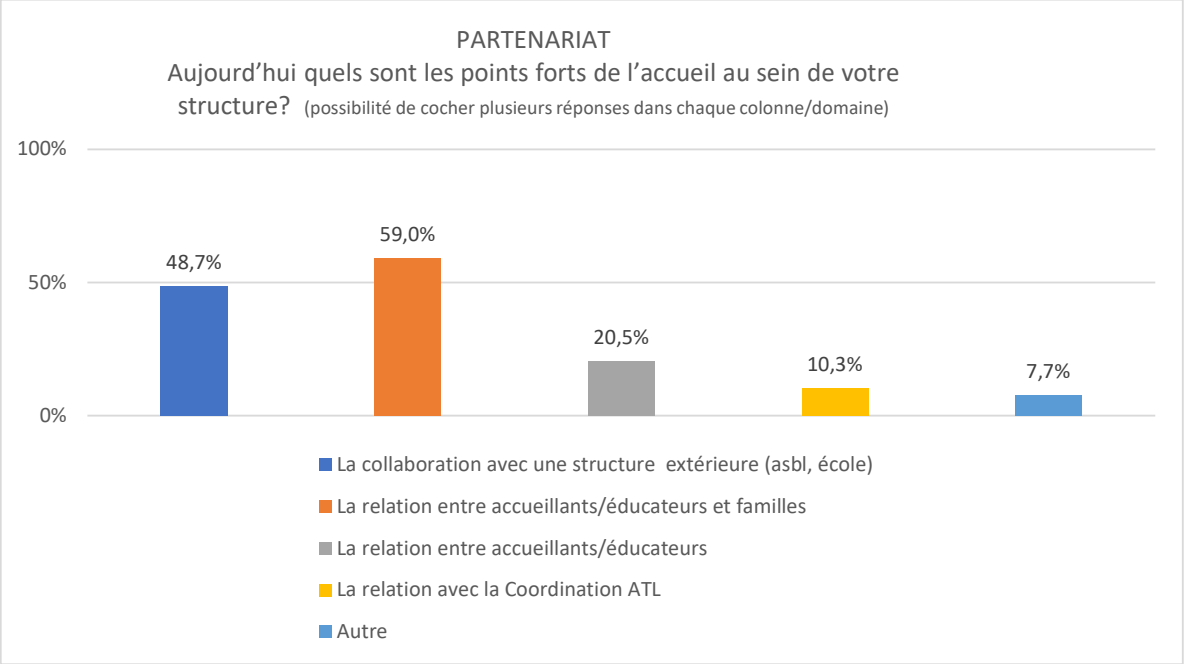

La collaboration/relation entre le personnel ATL et les familles est un des points forts mis en évidence par les professionnels dans les écoles (44.5% des réponses en 2015 et 59% en 2020). Presque la moitié des opérateurs ayant répondu (48,7%) mettent également en avant la collaboration avec des structures extérieures (ASBL ou école).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

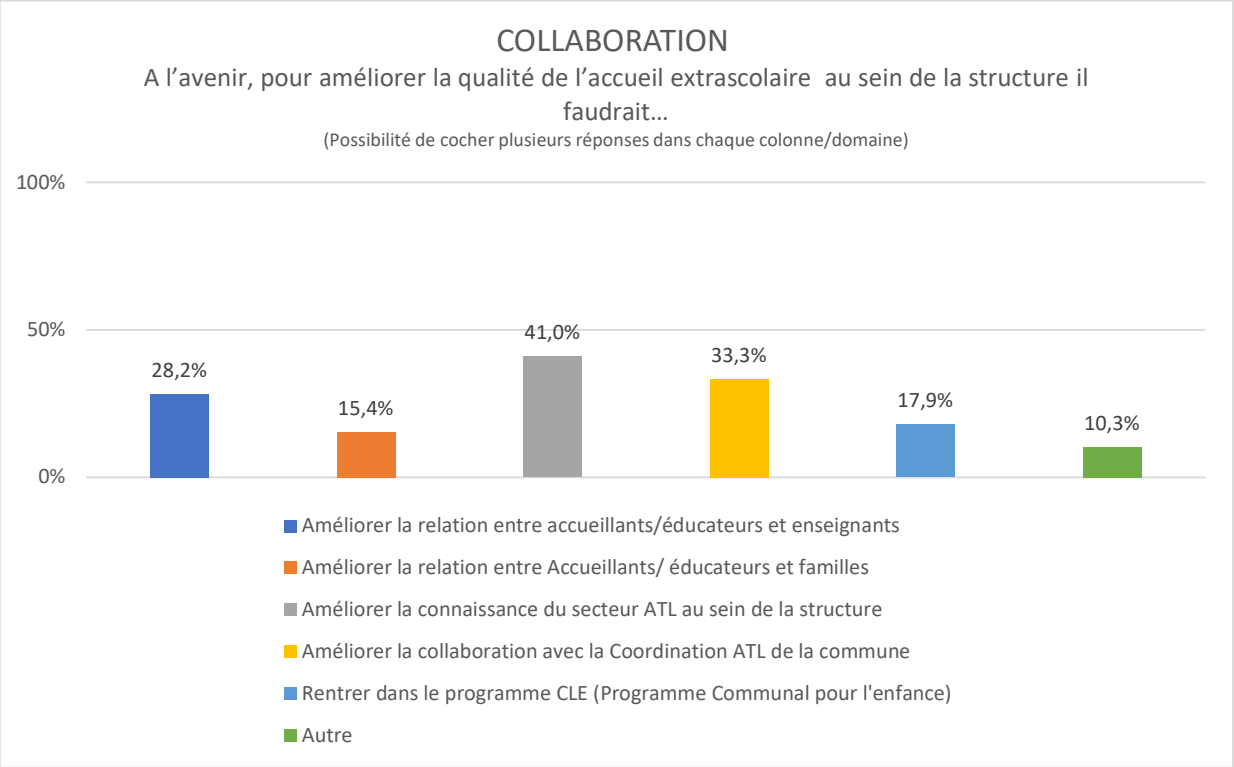

Les avis sont partagés quant à ce qui permettrait d'améliorer la qualité de l'accueil en terme de partenariat. Ainsi, afin d'améliorer la qualité de l'accueil :

- les opérateurs de l'accueil expriment qu'il faudrait améliorer la connaissance du secteur ATL en milieu scolaire (41% des réponses) ;
- les opérateurs de l'accueil expriment que la collaboration entre les éducateurs et les enseignants est à améliorer en priorité (28,2% des réponses) ;
- les opérateurs de l'accueil expriment qu'il faudrait améliorer la relation avec la CATL de la commune (33,3%). En se référant aux rencontres avec les professionnels de l'accueil, la CATL peut ajouter que cette dernière demande renvoie à la volonté des opérateurs d'être mieux (re-)connu et au besoin d'améliorer leur connaissance du secteur ATL dans son ensemble.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.10. Information aux parents

Tendance
→ Les familles déplorent la décentralisation des informations et la lourdeur admirative des formulaires d'inscription.

1) Point de vue des familles

34 % % des parents interrogés estiment que trouver une activité extrascolaire pour leur enfant n'est « pas très facile » ou « pas du tout facile » et 5,7 % répondent ne pas avoir trouvé. Lorsque l'on s'attarde sur les raisons de ces difficultés, on constate que :

- 42,4 % des parents estiment que les informations sont difficiles à trouver
- 21,2 % des parents estiment que les informations ne sont pas claires ou complètes
- 17,6 % des parents estiment que les informations leur arrivent trop tard.

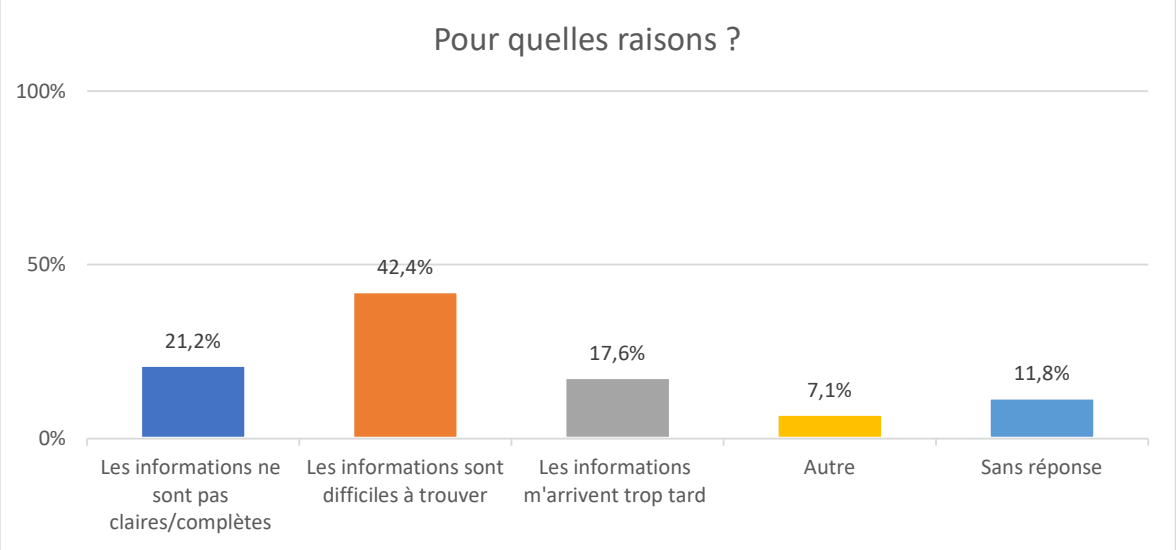

Dans les commentaires libres, la communication et les tarifs représentent le 3ème critère le plus souvent relevé par les parents interrogés (17,2%). Dans les éléments à améliorer, les parents déplorent la décentralisation des informations et la lourdeur administrative des formulaires d'inscription.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

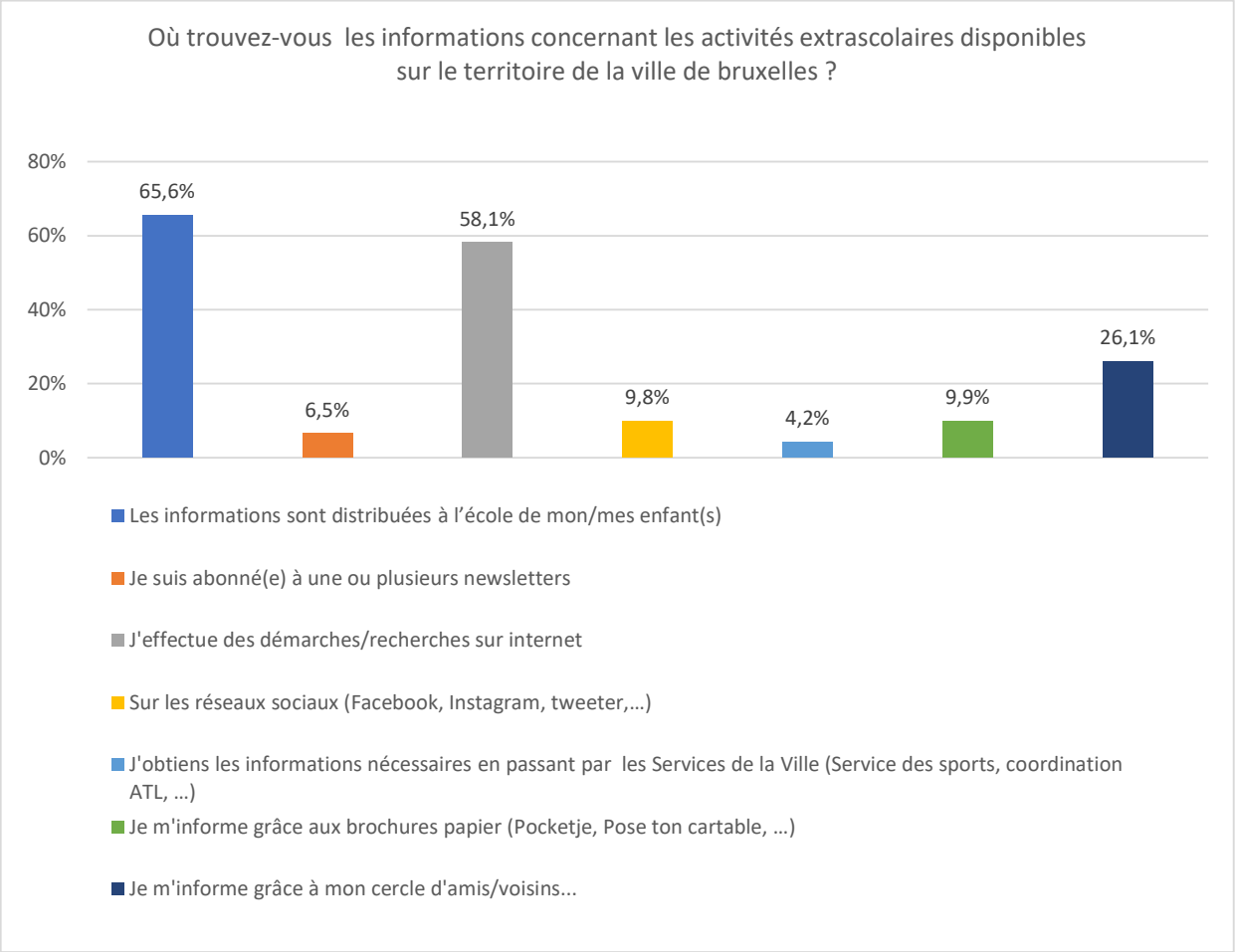

Selon les résultats, on constate que 65,5 % des parents interrogés reçoivent les informations via l'école de leur enfant. La collaboration entre les écoles et les ASBL est donc primordiale pour la diffusion des informations. 58,1% des parents effectuent les démarches grâce à internet et 26,1 % des parents s'informent grâce à leurs propres réseaux de connaissances (amis ou voisins).

Jeunesse à Bruxelles asbl - Coordination ATL - Avenue de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles
- Tél. : 02/204.00.04-05 - Fax : 02/204.00.08

PERSPECTIVE QUALITATIVE : POINTS DE VUE DES PUBLICS

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1. LE POINT DE VUE DES ENFANTS

Les animations ont été scindées en 2 groupes d'âge (4-5 ans et 6-12 ans) et s'articulent en 3 ou 4 temps selon la tranche d'âge :

- Mon activité ATL favorite : sous forme de Jeu brise-glace avec ballon
- Mon avis sur les différentes composantes de l'accueil : sous forme de jeu de déplacement dans l'espace et choix du smiley correspondant à son degré de satisfaction.
- Définir les raisons de son positionnement sur l'échelle de satisfaction : sous forme d'entretien en groupe focalisé. Les commentaires des enfants viennent compléter la lecture des graphiques et des données.
- Mon activité ATL idéale : sous forme de dessin : seulement pour les 6-12 ans.

Remarque : La CATL a fait le choix de retranscrire les résultats qualitatifs des questionnaires/animation sous forme de baromètre de satisfaction (échelle de Likert) et de retranscrire sous forme de graphique les récurrences dans les commentaires qualitatifs des enfants à propos d'une série d'éléments/domaines qui participent à la description de l'accueil temps libre. Ces éléments/domaines sont listés comme suit par l'OEJAJ (voir annexe 5) : Le manque au niveau de l'offre d'accueil et d'activités, le temps libre/repos, la qualité des infrastructures, la qualité de l'encadrement, la prise en compte de l'avis de l'enfant dans l'organisation de l'accueil.

Lors de l'élaboration des animations destinées à solliciter l'avis des enfants sur ce qui fait qualité dans les différentes composantes de l'accueil, la CATL a respecté, autant que possible, le canevas imposé par l'OEJAJ.

La CATL a fait le choix de respecter un équilibre entre ce canevas et une reformulation des questions pour en faciliter la compréhension par les enfants. Pour ce faire, la CATL a pris en compte les recommandations du Vade-mecum « Comment interroger de jeunes enfants (5-8 ans) par questionnaire de la FWB [124] et a construit une animation permettant d'interroger les enfants de manière ludique.

124 Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, (2018). Comment interroger des jeunes enfants (5-8 ans) par questionnaire ? » Réalisation d'enquêtes quantitatives auprès de jeunes enfants, Manuel à destination des chercheurs-ses et professionnels-les. Fédération Wallonie-Bruxelles.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.1. Les enfants de 4-5 ans

Au total, 23 enfants issus de 2 structures différentes ont été questionnés.

Les animations ont été scindées volontairement en deux catégories d'âge en vue d'observer d'éventuels besoins prioritaires et tendances pouvant différer d'une catégorie à l'autre. Sachant que l'enfant de 4-5 ans éprouve encore des difficultés à se situer dans l'espace et le temps mais aussi pour garder une attention de qualité de la part des enfants, la CATL a choisi de diminuer le nombre de questions (par rapport au 6-12 ans) et d'opter pour les questions fermées.

a. Mon activité ATL favorite

Comme pour le groupe des 6-12 ans, les enfants ont été invités à s'exprimer librement sur leur activité ATL favorite. Il s'agit donc de cibler l'activité ATL préférée à laquelle l'enfant participe effectivement. Cet exercice permet d'obtenir des informations sur l'offre d'accueil et leurs centres d'intérêts.

Après analyse des résultats, ces activités ont été classées par catégorie d'activités et par ordre de préférence :

- Artistiques
- Sportives
- De repos/temps calme
- Ludiques
- Technologiques
- Sorties extérieures
- Langues et devoirs

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

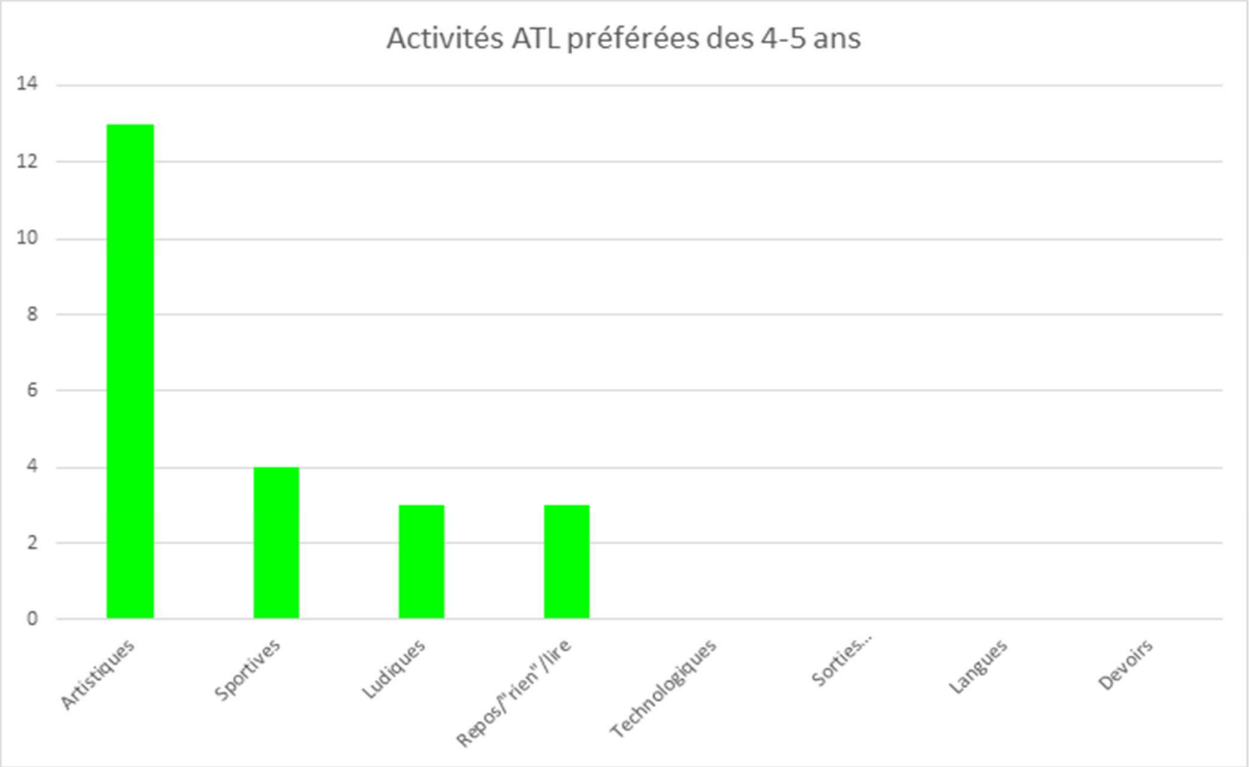

Ce graphique montre l'intérêt prononcé des 4-5 ans pour les activités artistiques (57% des enfants interrogés). Ces activités artistiques correspondent à des activités telles que le coloriage et le dessin en priorité, puis la peinture et le bricolage.

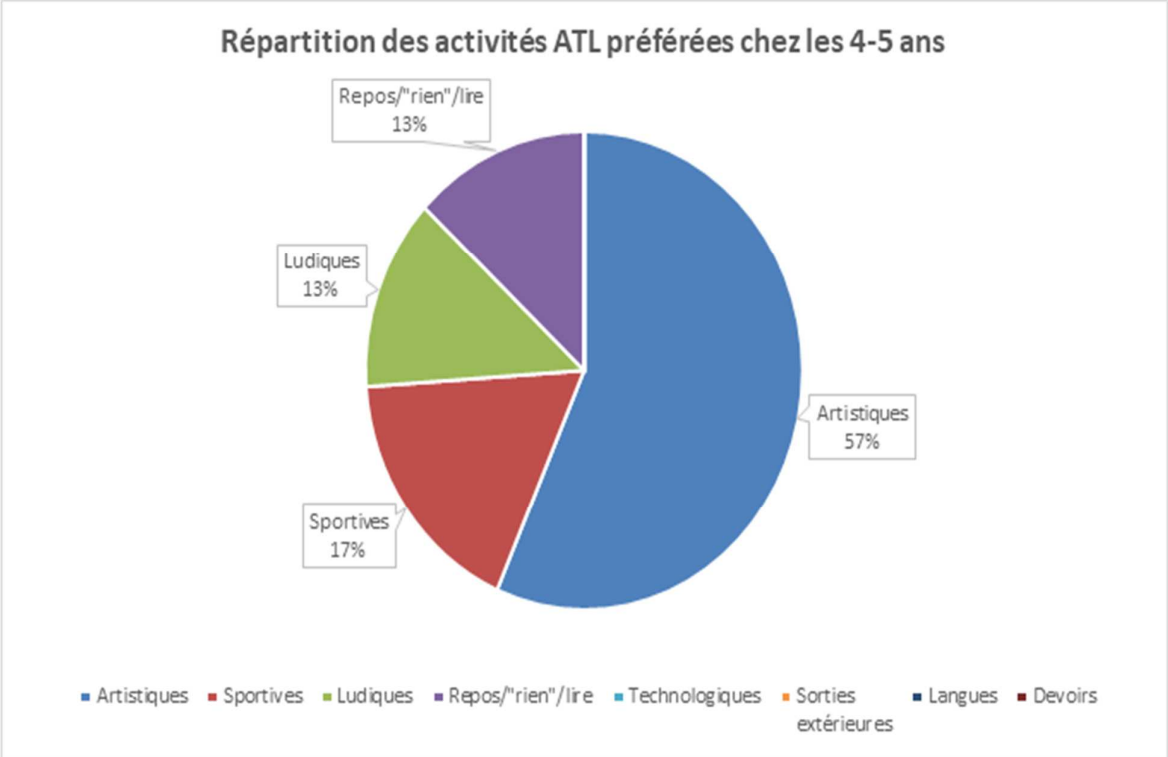

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Par activités sportives, les enfants interrogés (17%) entendent la gym et la psychomotricité.

13 % des enfants interrogés préfèrent les activités ludiques telles que jouer aux jeux de société puis au jeux de construction.

13 % également des enfants interrogés choisissent les activités de repos telle que la lecture essentiellement. Au contraire des 6-12 ans qui mentionnent le fait de regarder la télévision comme une activité calme et de repos.

Aucun enfant interrogé ne mentionne les activités multimédia/technologiques, les sorties extérieures, ou les activités langagières.

Plus d'un enfant interrogé sur deux choisit la pratique d'une activité artistique comme activité ATL favorite (dessin et coloriage).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

b. **Mon avis sur les différents éléments composant l'accueil**

Des animations (jeux dans l'espace pour répondre aux questions posées) ont également été proposées dans un 2ème temps. A l'aide de smileys, les enfant sont invités à donner leur avis sur les différents éléments constituant la qualité de l'accueil puis à commenter leur appréciation. Afin d'obtenir un maximum de données exploitables, les différents éléments repris dans le questionnaire de l'OEJAJ (voir Annexe 5) ont été traduits en questions permettant une compréhension la plus aisée possible.

Ont donc été retenus les éléments de l'accueil suivant :

- L'appréciation des activités proposées après l'école **en semaine** en se situant sur une échelle d'attitude (échelle de Likert)
- L'appréciation des activités **pendant les vacances scolaires** en se situant sur une échelle d'attitude (échelle de Likert)
- Le positionnement par rapport au respect du besoin physiologique qu'est le besoin de repos/temps calme de l'enfant
- L'appréciation de l'infrastructure ATL dans lequel évolue le plus souvent l'enfant en se situant sur une échelle d'attitude (échelle de Likert) : évaluer son sentiment de bien-être en fonction de ses propres besoins : chaleur, espace pour se reposer, lumière, etc...
- Le positionnement par rapport à la qualité de l'encadrement et le besoin de sécurité de l'enfant

Par la suite, le matériau qualitatif formé par l'ensemble des raisons invoquées par les enfants interrogés a été « relu » à la lumière du « Modèle de la pyramide des besoins » de Maslow tel que présenté dans le cadre de référence de l'approche qualitative.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1) A propos de la qualité des activités après l'école

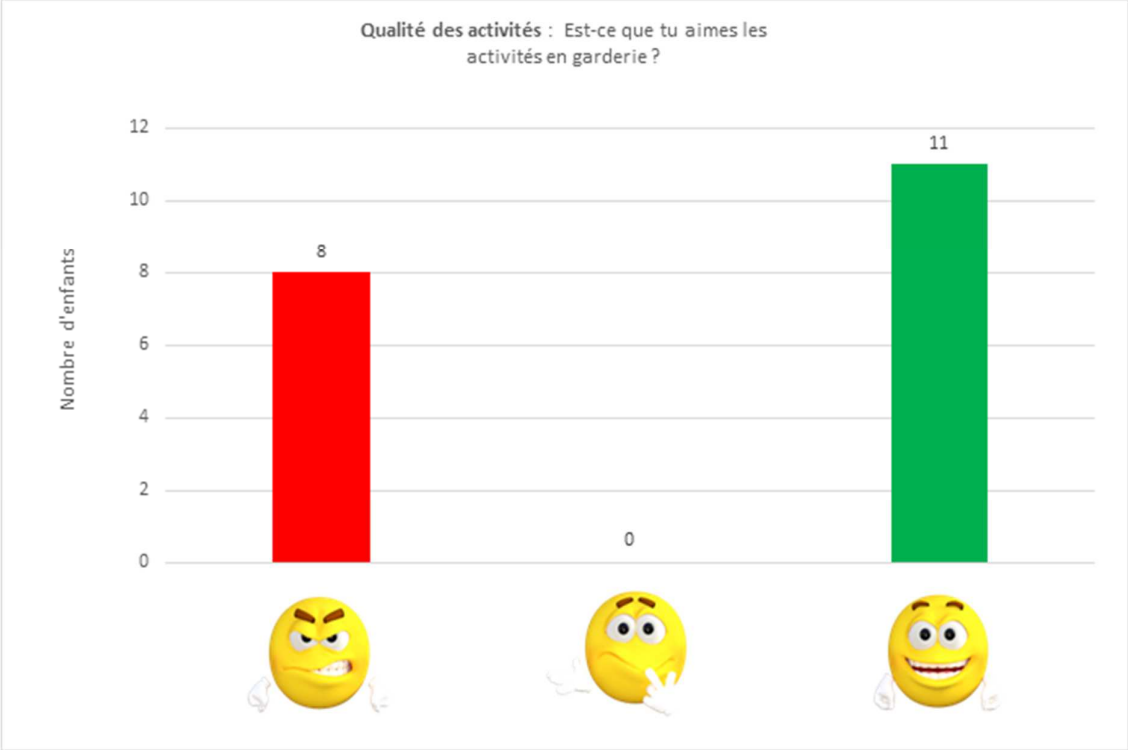

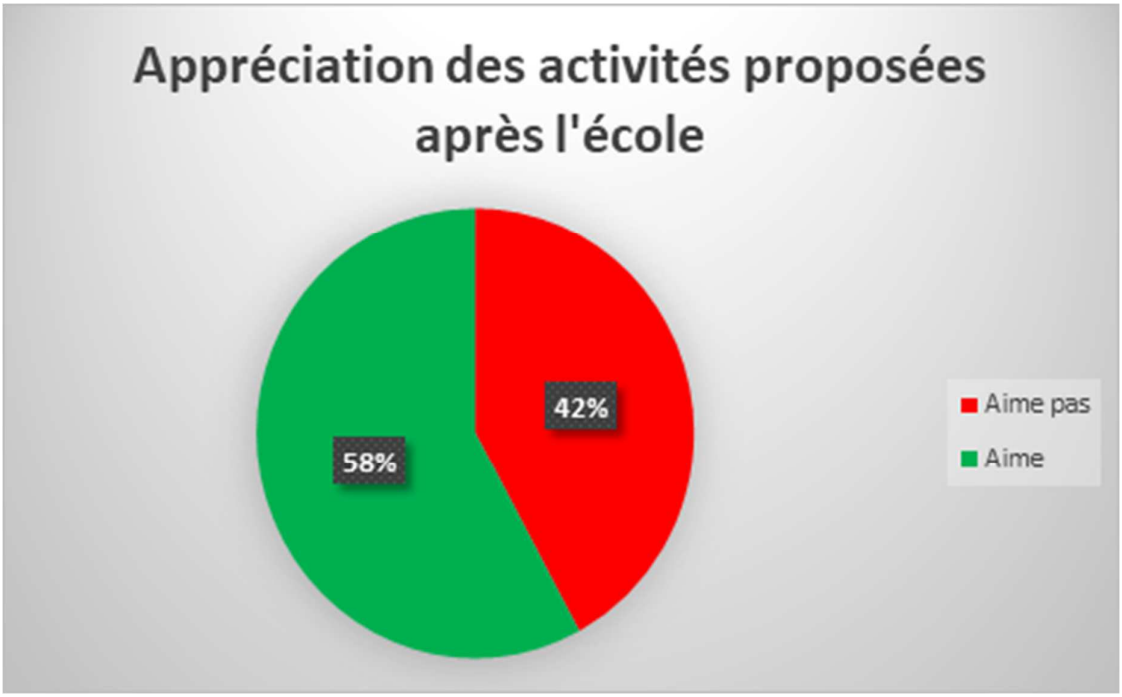

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

58 % des enfants interrogés apprécient les activités ATL après l'école contre 42 %. Aucun enfant interrogé ne se sent mitigé dans son choix de réponse.

Les enfants de 4-5 ans ont été invités à justifier leur réponse. Peu de commentaires alimentent ce questionnaire, cependant quelques tendances à prendre avec réserve se sont dessinées.

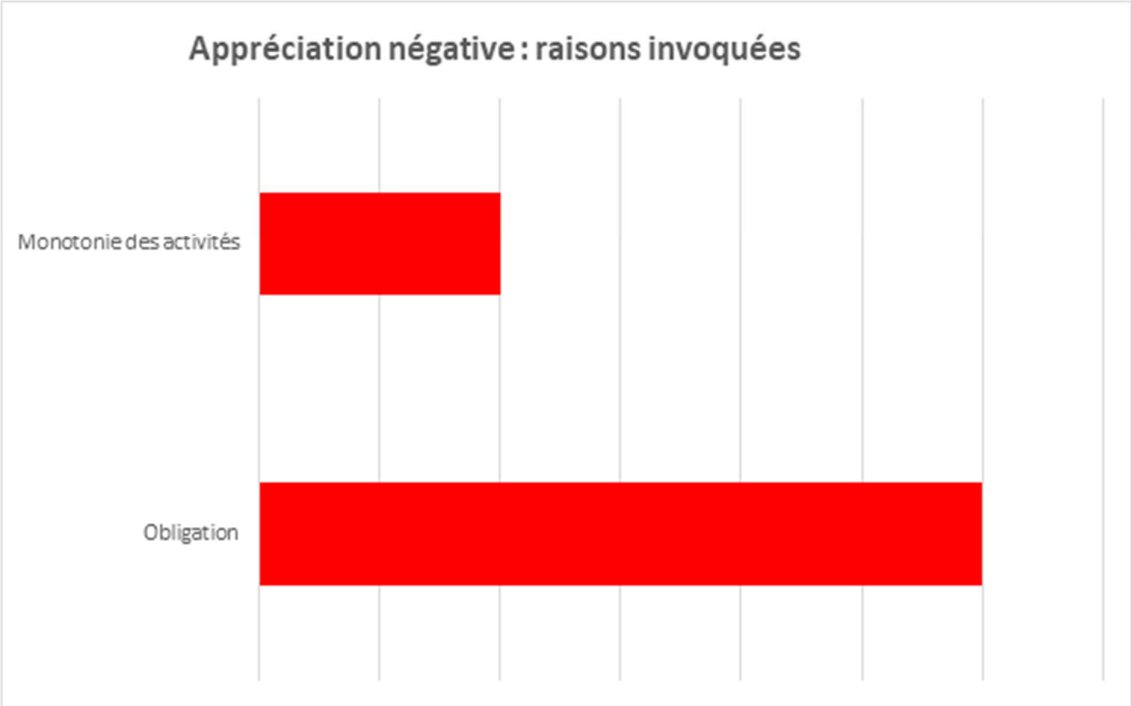

Certains enfants évoquent la monotonie des activités proposées. Il semblerait que l'activité la plus souvent proposée aux enfants de 4-5 ans en accueil extrascolaire soit le dessin/les bricolages artistiques. D'autres enfants interrogés mentionnent l'obligation de devoir trop souvent fréquenter l'accueil extrascolaire au lieu d'être à la maison.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

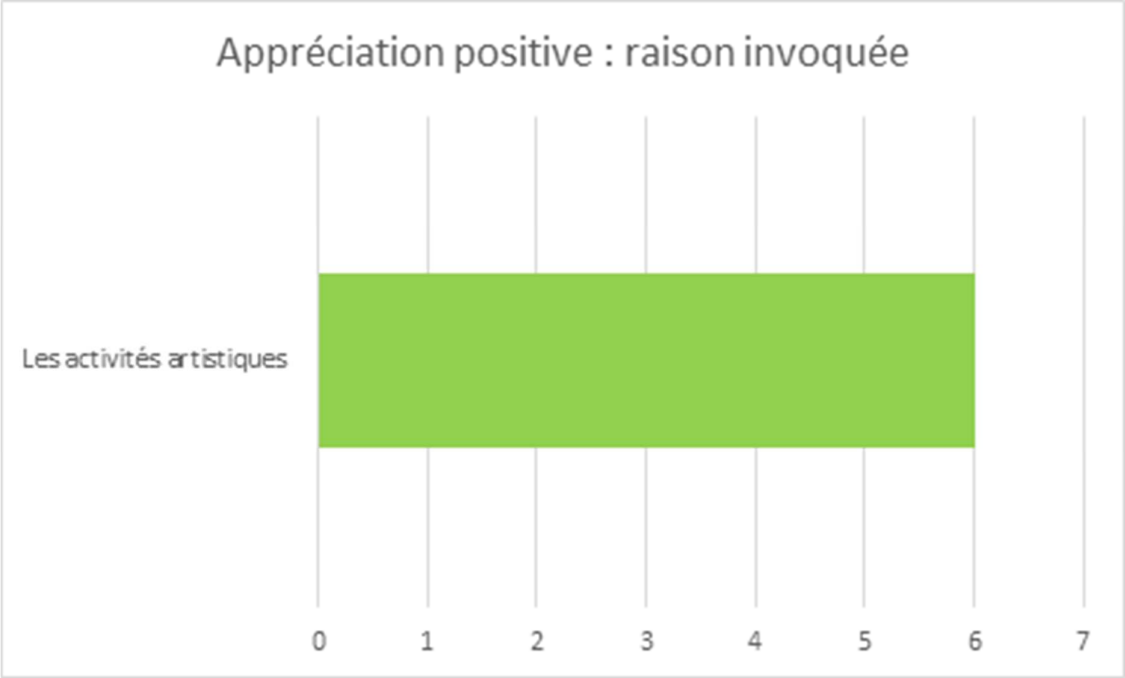

Les enfants qui émettent des avis positifs mentionnent le fait qu'ils apprécient les activités artistiques qu'on leur propose ; à savoir le dessin et les bricolages.

Besoins ATL des enfants de 4-5 ans pendant les temps ATL après l'école :

- **Avoir plus de temps en famille et moins en ATL ! (tout comme les 6-12 ans)**
- **Avoir accès à des activités variées**

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2) *A propos de la qualité des activités ATL pendant les vacances*

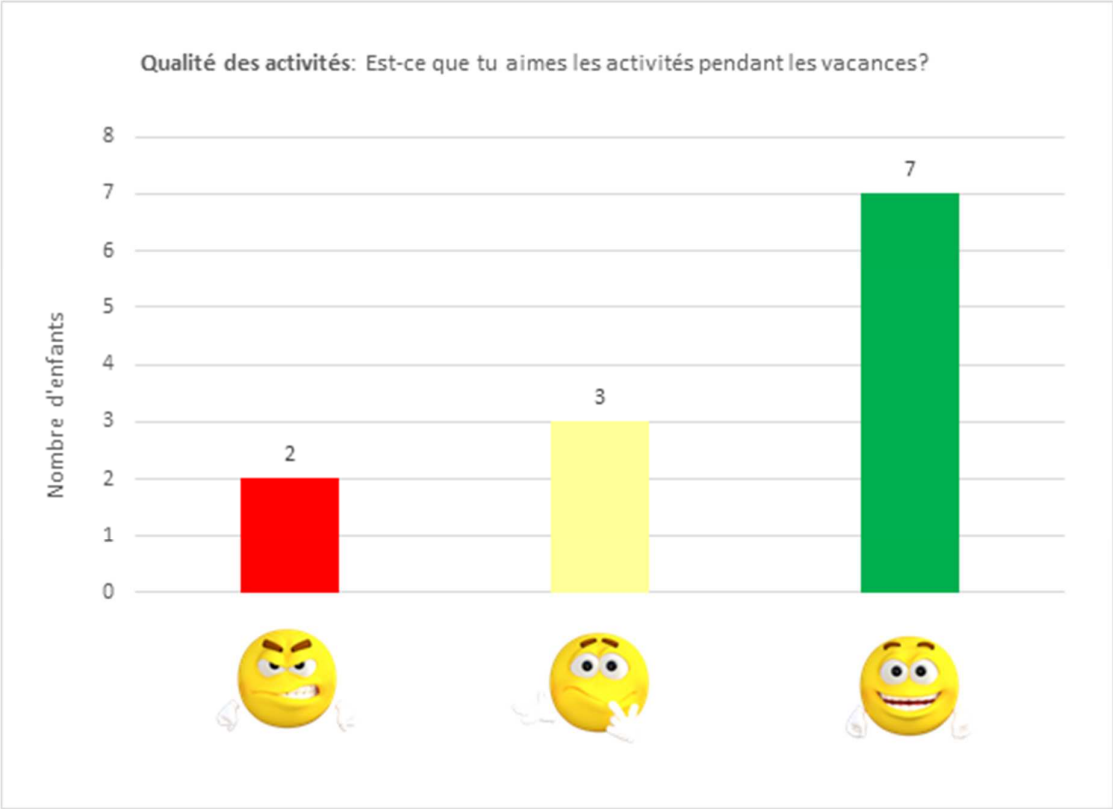

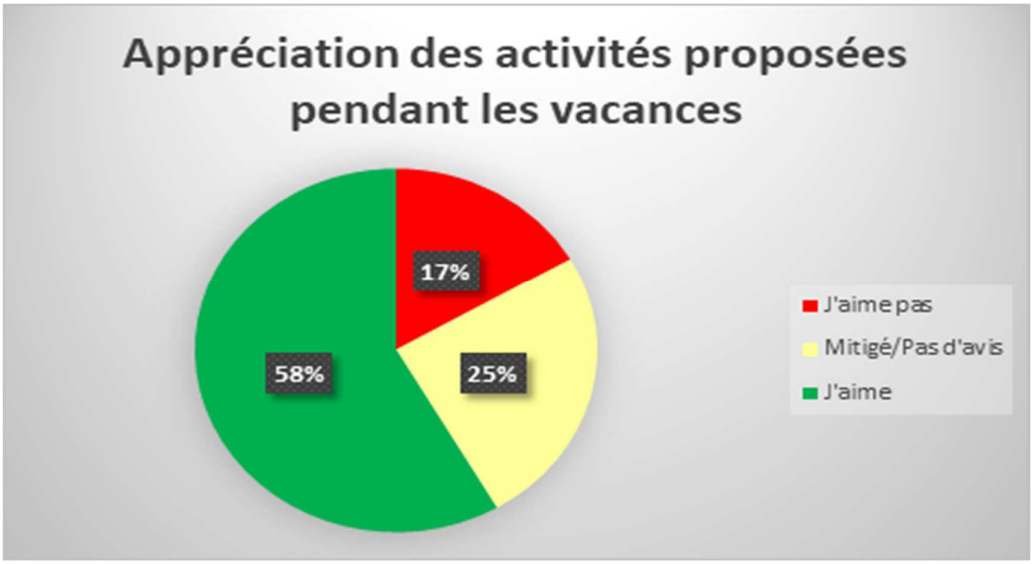

58 % des enfants interrogés apprécient les activités ATL pendant les vacances contre 17 % qui n'apprécient pas. Cette fois-ci, 25 % des enfants interrogés ne se positionnent pas. Cela s'explique également par le fait que ces enfants ne fréquentent pas d'activités ATL pendant les vacances ou n'arrivent pas à visualiser ce temps ATL dans leur esprit. Tous les enfants qui n'apprécient pas les activités pendant les vacances souhaitent être avec leurs parents.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3) *A propos du temps libre/repos*

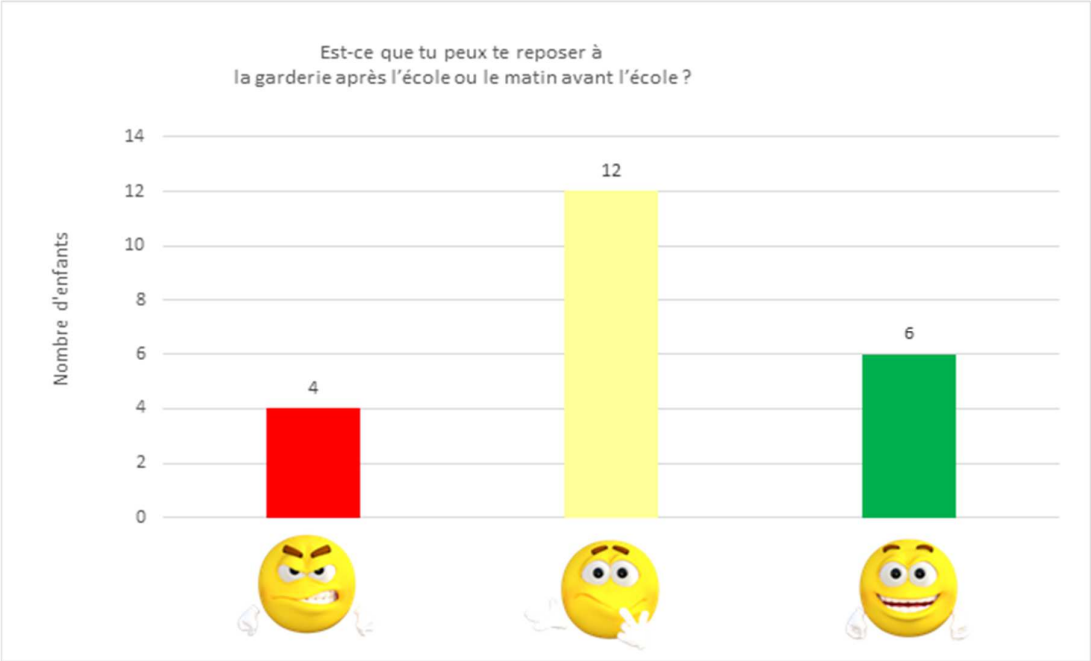

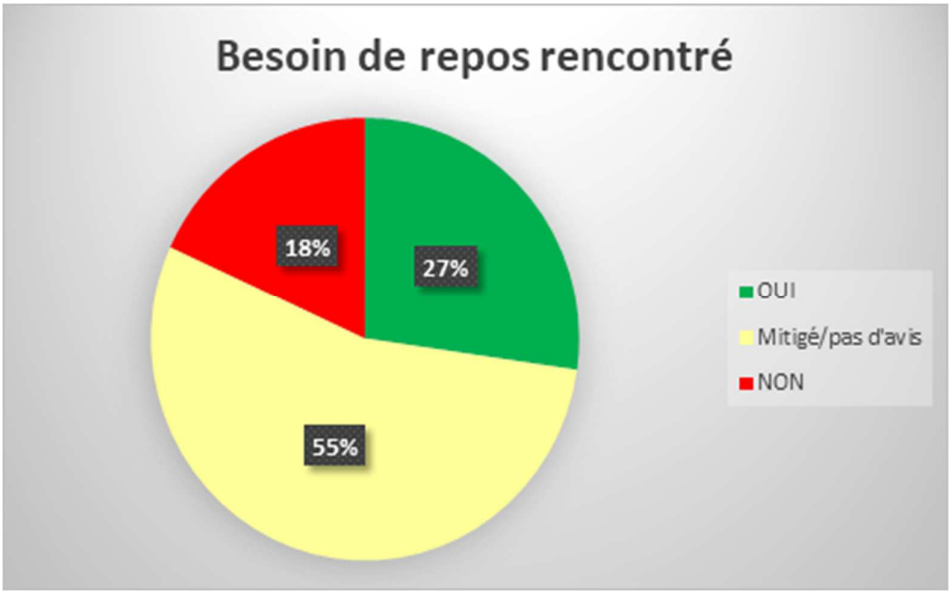

Pour plus d'un enfant interrogé sur deux, la possibilité de se reposer en ATL n'est pas reconnue (l'enfant ne sait pas s'il peut se reposer ou non). Les 27 % des enfants satisfaits apprécient pouvoir se reposer dans les coussins ou dormir s'ils sont fatigués. Les 18 % des enfants insatisfaits incluent des enfants qui n'aiment tout simplement pas se reposer qu'ils aient accès ou non à un espace de repos. Il peut être utile de souligner ici qu'une communication claire et une compréhension des espaces accessibles à l'enfant, permet à ce dernier d'en profiter pleinement selon des règles établies préalablement et connues de tous.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

4) À propos de l'infrastructure

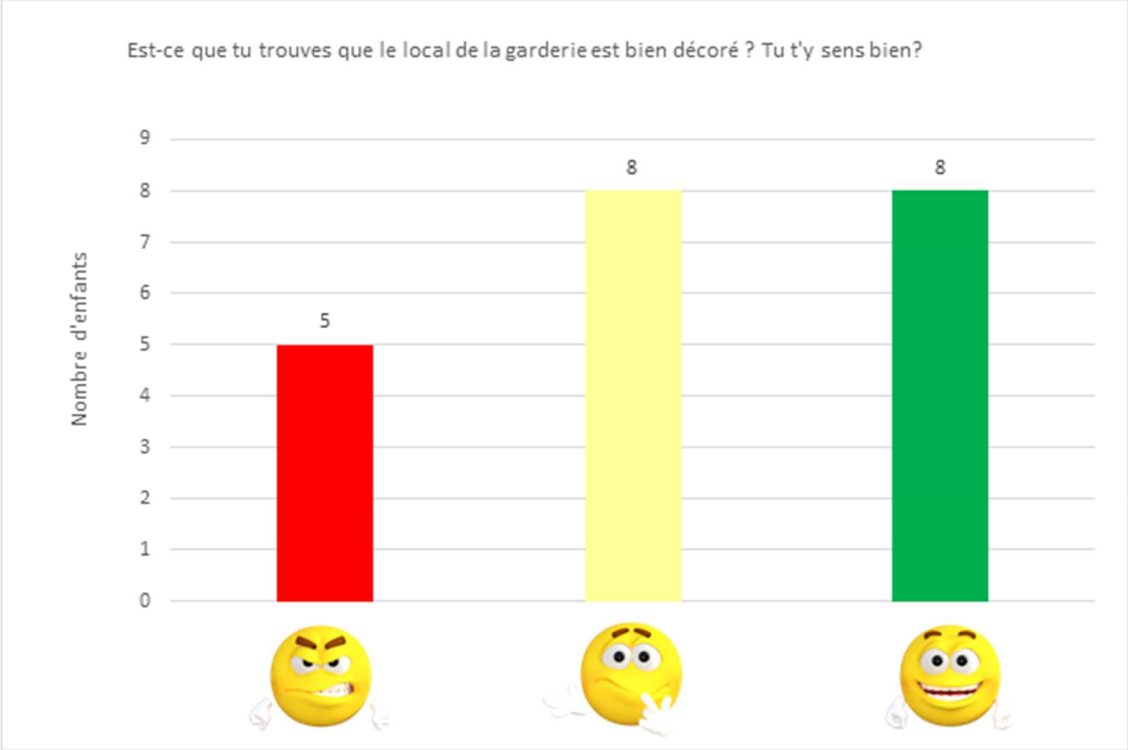

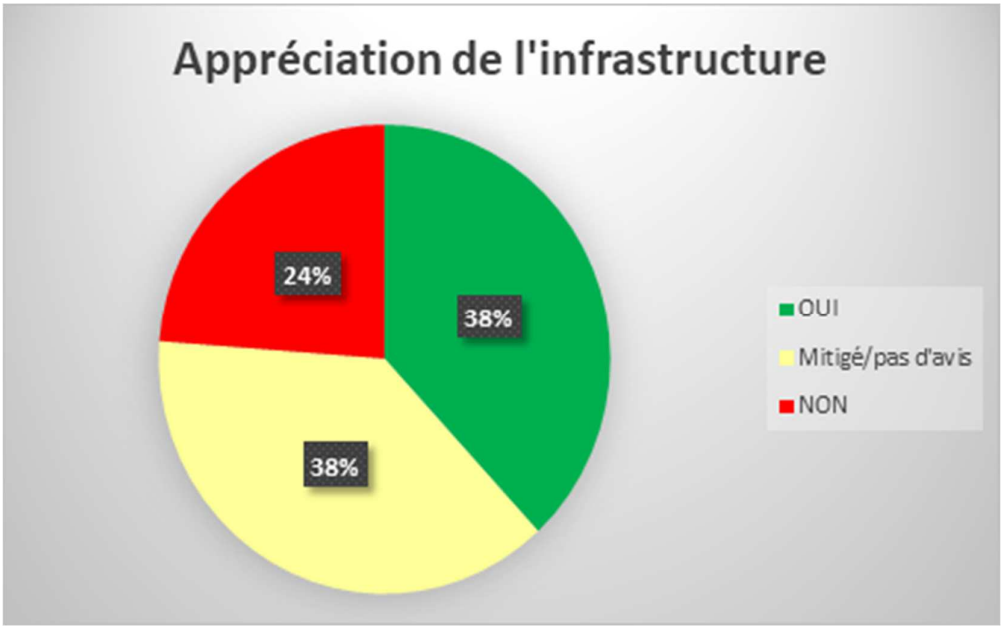

38 % des enfants de 4-5 ans interrogés apprécient l'infrastructure dans laquelle ils évoluent en ATL ou ne se positionnent pas (à parts égales). 24 % des enfants interrogés ne la trouvent pas bien décorée.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

5) *A propos de l'encadrement/sécurité et confiance en l'adulte*

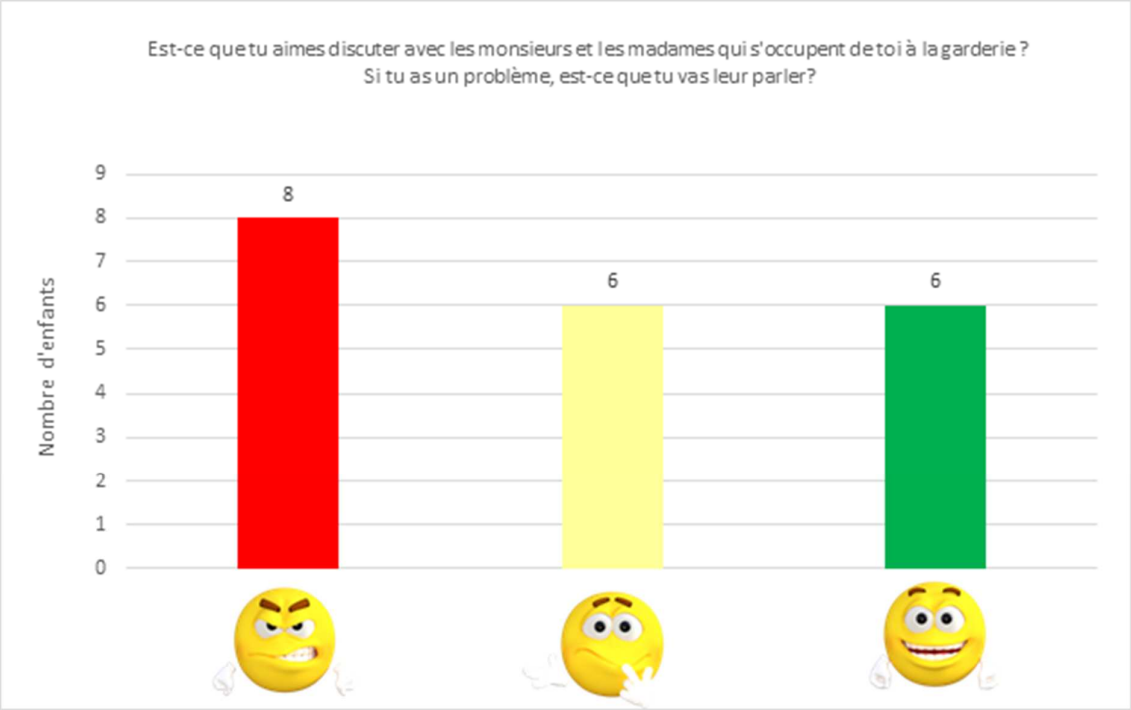

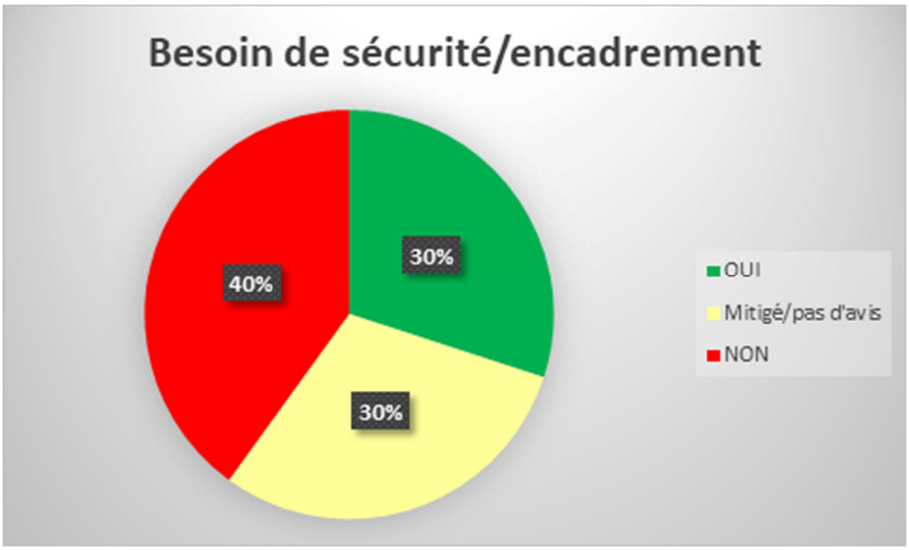

40 % des enfants interrogés ne font pas appel aux encadrants pour diverses raisons ; en priorité parce qu'ils se disent « timides », puis parce qu'ils souhaitent être avec leurs parents et parce qu'ils doivent beaucoup « attendre ». Certains enfants évoquent le fait qu'ils ne font pas appel aux accueillants pour résoudre leurs conflits. Les 30 % des enfants satisfaits évoquent les discussions et les relations de confiance avec les accueillants. Pour rappel, ces besoins de sécurité et d'attachement sont respectivement des besoins de niveau 2 et 3 sur la Pyramide des Besoins de Maslow.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Comme pour les enfants de 6-12 ans, la relation de qualité avec les professionnels de l'accueil est un élément important pour les enfants interrogés. Il est à noter que le taux d'enfants de 4-5 ans satisfaits de la qualité de l'encadrement est plus bas que chez les 6-12 ans.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.2. Les enfants de 6-12 ans

a. Mon activité ATL favorite

Au total, 79 enfants issus de 6 structures différentes ont été questionnés.

En guise d'introduction, les enfants ont été invités à s'exprimer librement sur leur activité ATL favorite. Il s'agit donc de cibler l'activité ATL préférée à laquelle l'enfant participe effectivement (à la différence de l'activité dessin « mon activité ATL idéale » qui projette les désirs de l'enfant). Cet exercice permet d'obtenir des informations sur l'offre d'accueil et leurs centres d'intérêts.

Après analyse des résultats, ces activités ont été classées par catégorie d'activités et par ordre de préférence :

- Sportives
- Artistiques
- Technologiques
- Ludiques
- De repos/temps calme
- Sorties extérieures
- Langues et devoirs

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

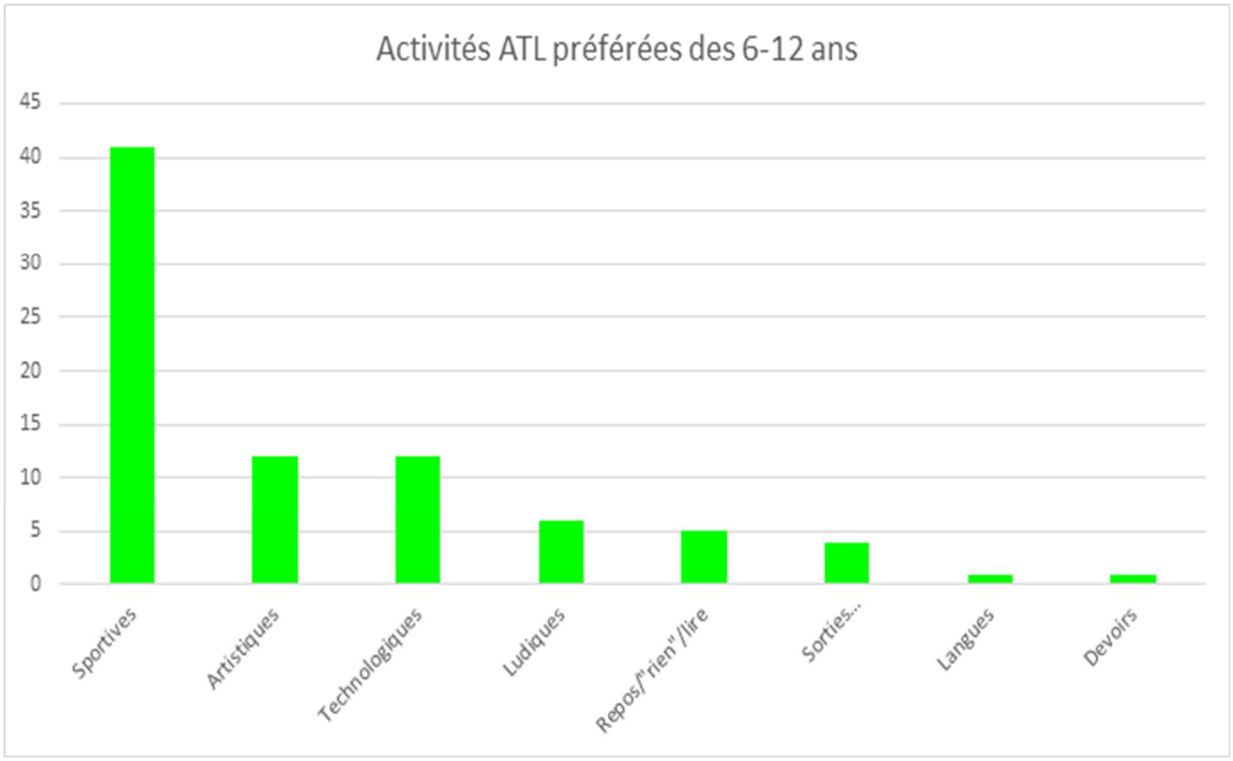

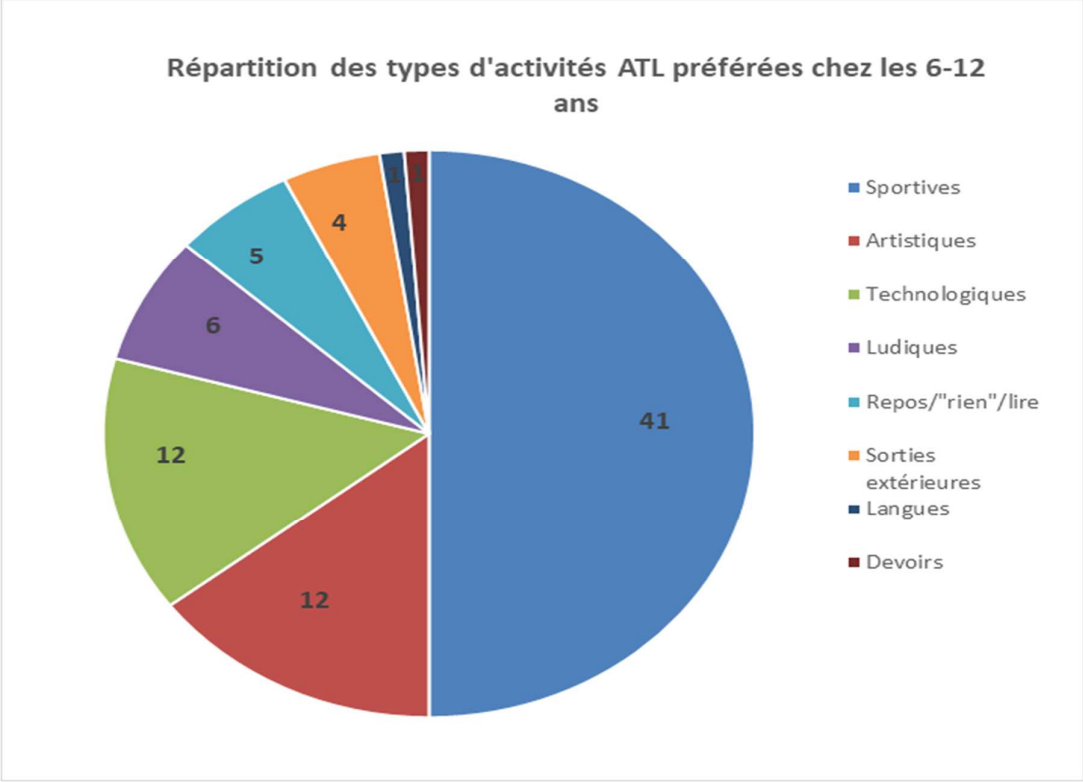

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Ces graphiques montrent l'intérêt prononcé des 6-12 ans pour les activités sportives (41% des enfants interrogés). Ces activités sportives correspondent à des activités sportives telles que le foot en priorité, puis les arts martiaux (autant pour les filles que pour les garçons), ensuite la danse (en priorité pour les filles), puis la gym ensuite le basket puis la boxe et pour finir la pratique de la natation, des patins à roulettes et la course à pied.

12 % des enfants de 6 à 12 ans interrogés préfèrent les activités artistiques. Ces activités artistiques correspondent en priorité au bricolage puis au dessin et ensuite à part égale à la pratique du théâtre, musique, chant et coloriage.

12% des enfants de 6 à 12 ans interrogés choisissent les jeux vidéo sur leur téléphone portable (cet intérêt inclut la discussion sur les réseaux sociaux) comme activité favorite même si l'utilisation du téléphone est réglementée au sein des structures ATL.

Les activités ludiques sont les activités préférées de 6 % des enfants interrogés. Cela concerne la pratique du jeu de société puis des jeux ludiques dans la cour de récréation (cache-cache, corde à sauter, jeux collectifs etc…)

5% des enfants interrogés choisissent avant tout des activités de repos telles que lire un livre puis regarder la télévision et pour finir dormir.

Un pourcentage de 4 % des enfants interrogés choisissent comme activité ATL préférée « les sorties extérieures ». Cela concerne en priorité les sorties au parc ensuite les sorties au cinéma.

Seulement un enfant a choisi comme activité favorite la réalisation de ses devoirs et un autre enfant l'apprentissage d'une langue étrangère.

Presqu'un enfant interrogé sur 2 choisit la pratique d'une activité sportive comme activité ATL favorite.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

b. **Mon avis sur les différents éléments composant l'accueil**

Des animations (jeux dans l'espace pour répondre aux questions posées) ont été proposées dans un 2ème temps. A l'aide de smileys, les enfant sont invités à donner leur avis sur les différents éléments constituant la qualité de l'accueil puis à commenter leur appréciation. Afin d'obtenir un maximum de données exploitables, les différents éléments repris dans le questionnaire de l'OEJAJ (voir Annexe 5) ont été traduits en questions permettant une compréhension la plus aisée possible.

Ont donc été retenus les éléments de l'accueil suivant :

- L'appréciation des activités proposées après l'école **en semaine** en se situant sur une échelle d'attitude (échelle de Likert)
- L'appréciation des activités **pendant les vacances scolaire** en se situant sur une échelle d'attitude (échelle de Likert).
- L'appréciation de l'infrastructure ATL dans lequel évolue le plus souvent l'enfant en se situant sur une échelle d'attitude (échelle de Likert) : évaluer son sentiment de bien-être en fonction de ses propres besoins : chaleur, espace pour se reposer, lumière, etc...)
- Le positionnement par rapport à la qualité de l'encadrement et le besoin de sécurité de l'enfant.
- Le positionnement par rapport à la prise en compte de l'avis de l'enfant de manière générale (et plus spécifiquement par rapport aux choix des activités ATL) et de son besoin de reconnaissance.
- Le positionnement par rapport au respect du besoin physiologique qu'est le besoin de repos/temps calme de l'enfant

Par la suite, le matériau qualitatif formé par l'ensemble des raisons invoquées par les enfants interrogés a été « relu » à la lumière du « Modèle de la pyramide des besoins » de Maslow tel que présenté dans le cadre de référence de l'approche qualitative.

1) A propos de la qualité des activités après l'école

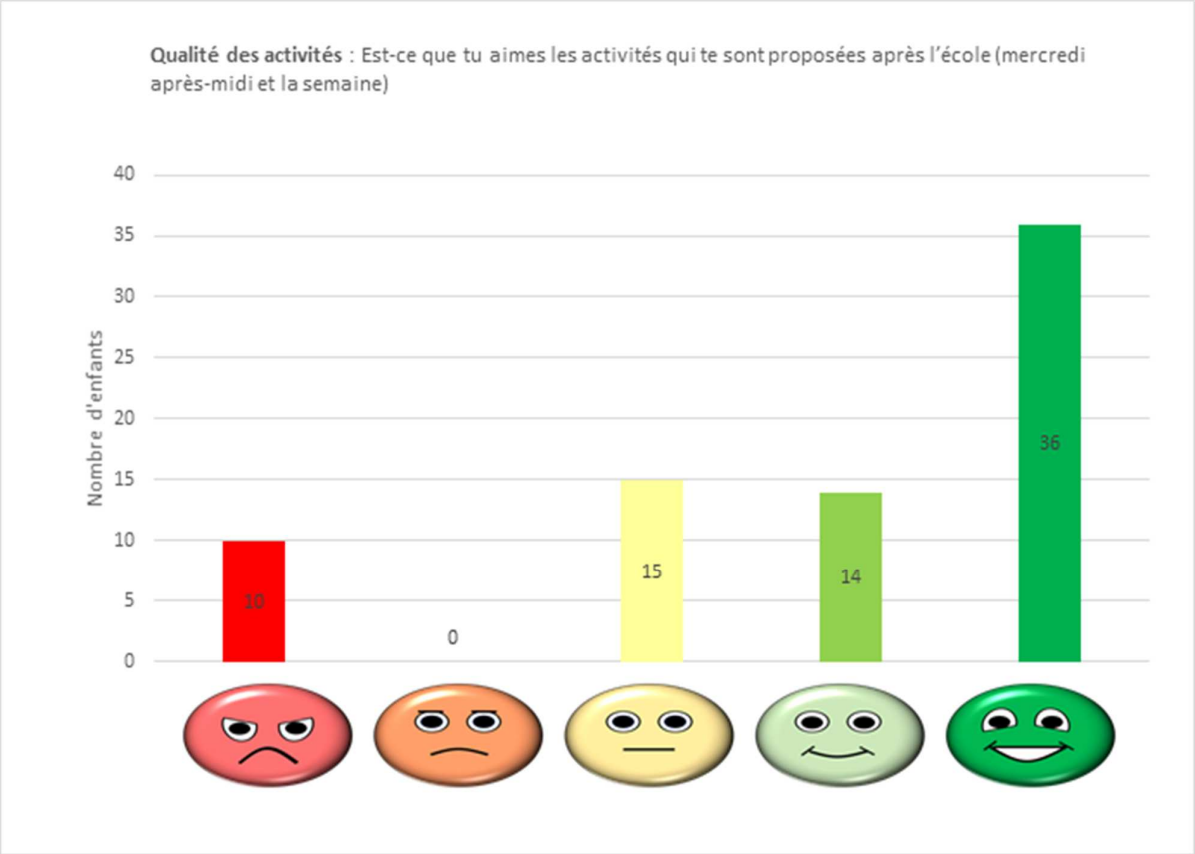

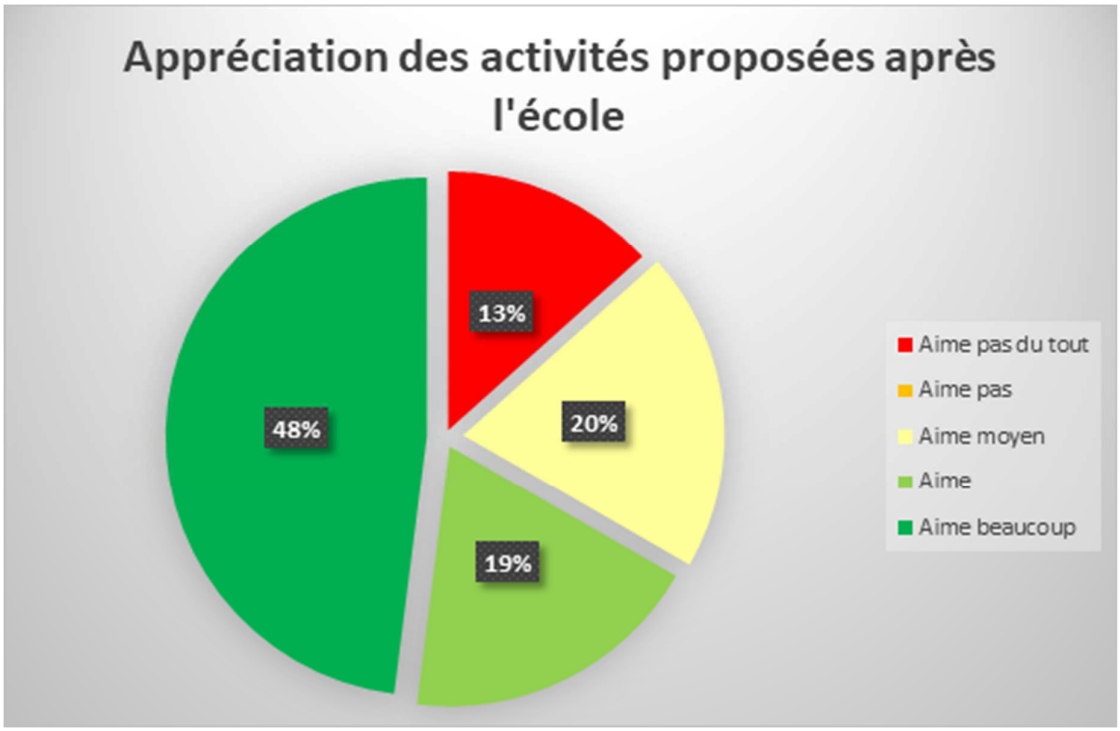

Plus d'un enfant interrogé sur 2 apprécie positivement les activités ATL proposées après l'école.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

13 % des enfants interrogés n'aiment pas du tout les activités ATL après l'école et se positionnent très clairement. 20 % des enfants apprécient les activités ATL de manière mitigée.

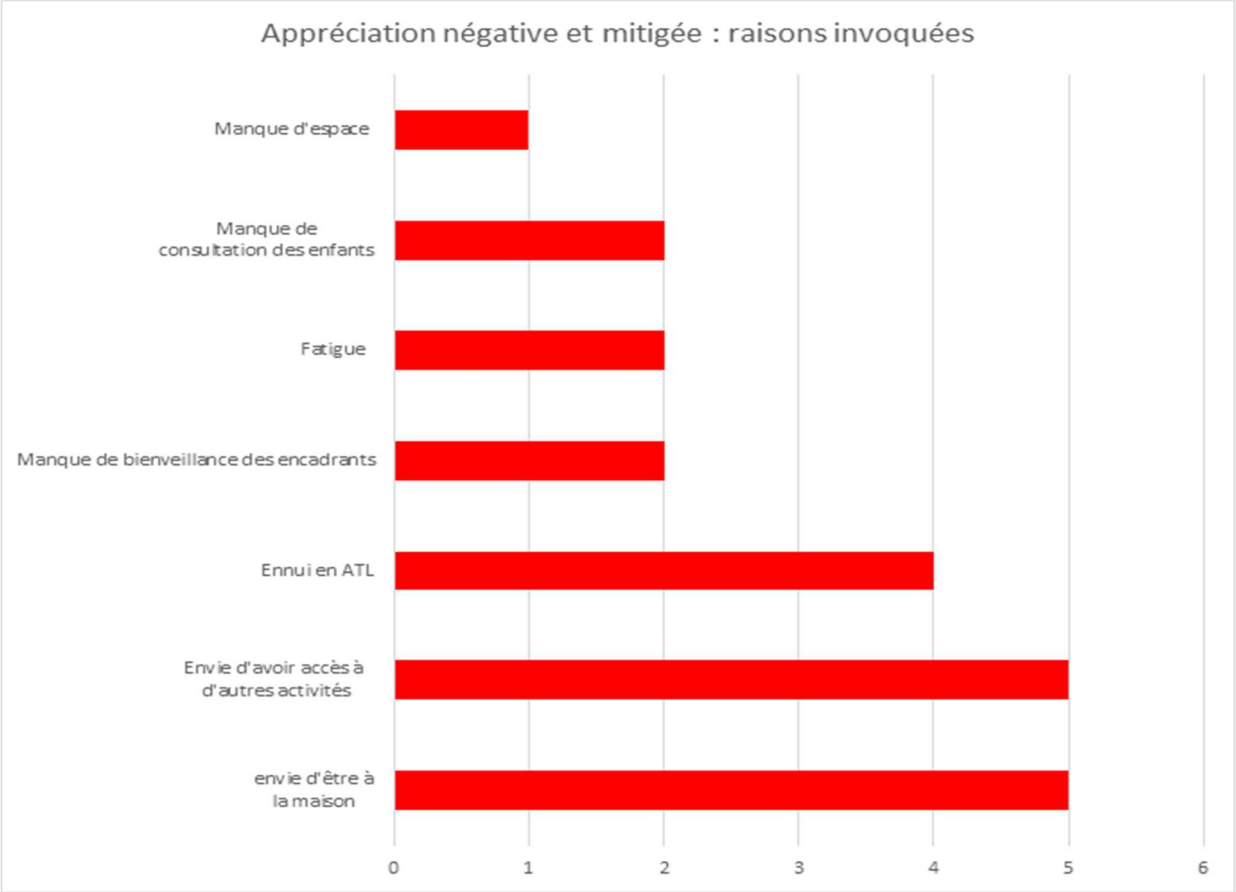

Certains enfants interrogés ont complété leur appréciation en expliquant les raisons de leur positionnement.

En analysant les réponses reprises dans le graphique ci-dessus, nous pouvons constater qu'un nombre significatif d'enfants invoque l'ennui et le manque d'accès à d'autres activités. Concernant l'accès à d'autres activités, il s'agit essentiellement de sorties extérieures originales et en lien avec leurs centres d'intérêts (les enfants interrogés ont souligné leur intérêt pour les ateliers scientifiques et multimédia mais aussi des sorties dans la nature). Ces enfants expriment un besoin de découverte et d'envie d'apprendre de manière informelle en dehors des temps scolaires. Ces enfants soulignent le manque de possibilités **d'auto-accomplissement (niveau 5) selon la pyramide des besoins de Maslow.** Point d'autant plus important puisque le Code de

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Qualité de l'ONE préconise à tout milieu d'accueil de donner accès à des activités diversifiées et à encourager le désir de découvrir de l'enfant.[125]

Comme dans l'analyse des besoins réalisée en 2015, les enfants interrogés évoquent également l'envie d'être à la maison au lieu d'être en activités ATL.

Certains enfants interrogés font remarquer le manque de bienveillance des encadrants (cris, sévérité, sentiment d'injustice dans la gestion des conflits entre pairs etc…) Ces enfants expriment un manque au niveau du besoin de sécurité affective et psychologique selon la pyramide des besoins de Maslow (besoin de niveau 2).

Certains enfants interrogés évoquent leur état de fatigue pendant les temps ATL et l'inconfort que cela occasionne. Ce besoin de repos (de niveau 1 selon la pyramide des besoins de Maslow) fait partie des besoins physiologiques à satisfaire en première intention afin de pouvoir accéder à la satisfaction des autres besoins. D'où l'importance d'aménager des espaces de vie de telle façon qu'ils puissent répondre aux besoins de chacun.

Nous pouvons également souligner que le manque de prise en compte de leurs avis/envies concernant le choix des activités est une des raisons de leur mécontentement. Ce besoin de niveau 4 selon la pyramide de Maslow fait référence au besoin de considération (lié à l'estime de soi). Ce besoin ressortira de façon significative dans la suite de cette analyse des besoins ATL des enfants.

[125] « Arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil » 17 décembre 2003, Chapitre II- Objectifs, Section 1ier -Des principes psychopédagogiques, Article. 2.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

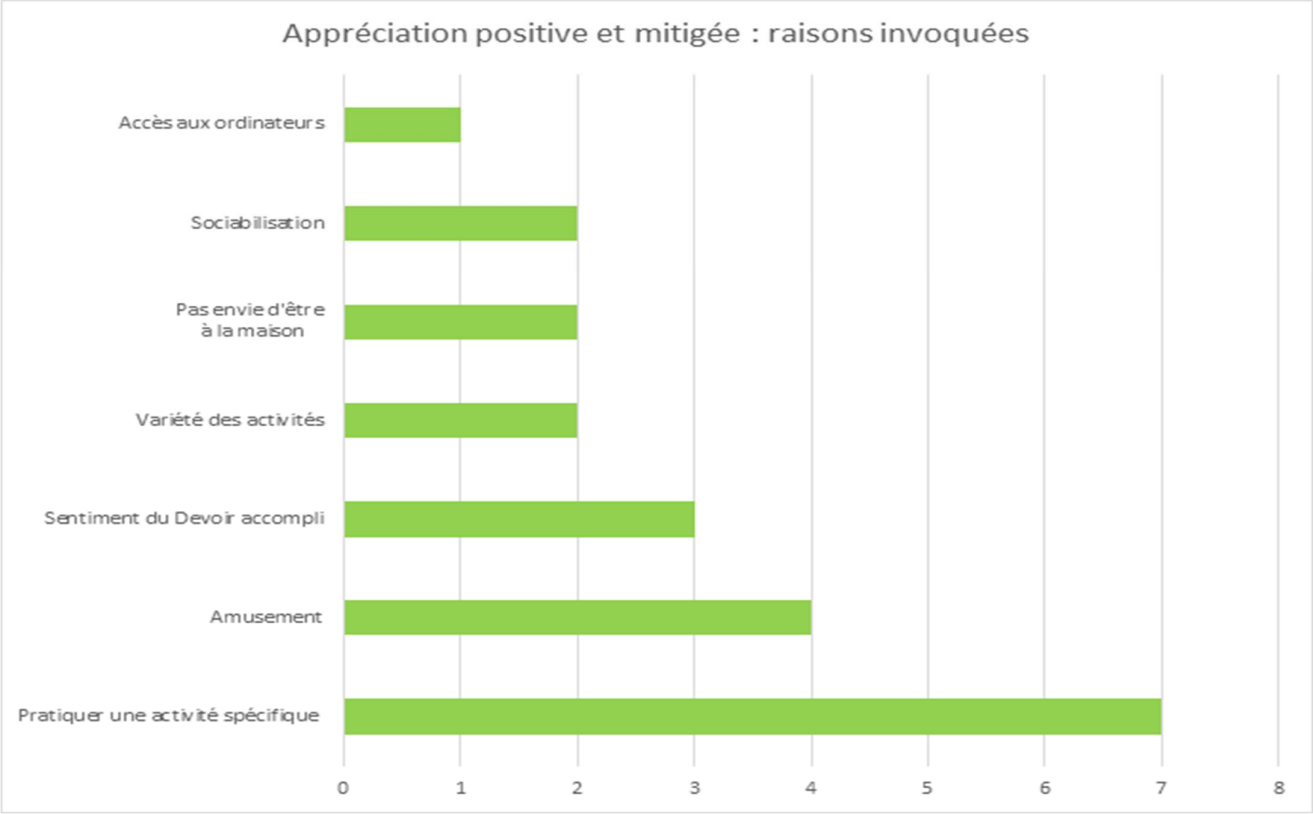

Un nombre significatif d'enfants interrogés apprécie les temps ATL pour sa possibilité de pratiquer une activité spécifique qu'ils ne peuvent pratiquer à la maison. En l'occurrence, ici il s'agit avant tout d'une activité sportive spécifique puis d'une activité artistique comme la peinture. Ce besoin fait référence au besoin d'auto-accomplissement et plus spécifiquement au besoin d'apprendre et de progresser dans une discipline. De manière générale, il a été observé, en entretien focalisé, que les enfants interrogés fréquentant un club sportif satisfont ce besoin.

La notion d'amusement et le caractère ludique des activités ATL sont particulièrement appréciés chez les enfants interrogés. Ce temps ATL est perçu comme un temps de détente par l'amusement en contraste avec les temps scolaires qui sont perçus comme plus stressants (pression, liberté de mouvement entravée, réglementation plus stricte, …)

Plusieurs enfants émettent la satisfaction de pouvoir réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions afin de pouvoir profiter de leur temps libre par la suite.

Les temps ATL sont appréciés également pour la satisfaction du besoin d'appartenance liés aux besoins sociaux (besoin de niveau 3 selon la Pyramide de Maslow) qui correspondent aux temps de jeux avec les amis.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Besoins des enfants pendant les temps ATL après l'école :

- **Avoir plus de temps en famille/à la maison au lieu d'être en ATL !**
- **Avoir accès à des activités variées**
- **Pouvoir progresser dans une activité spécifique (discipline)**
- **Pouvoir choisir son activité**
- **Pouvoir se poser dans un espace permettant un temps calme**
- **Être encadré par des accueillants sécurisants et bienveillants**
- **Avoir la possibilité de réaliser ses devoirs dans de bonnes conditions**

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2) *A propos de la qualité des activités pendant les vacances*

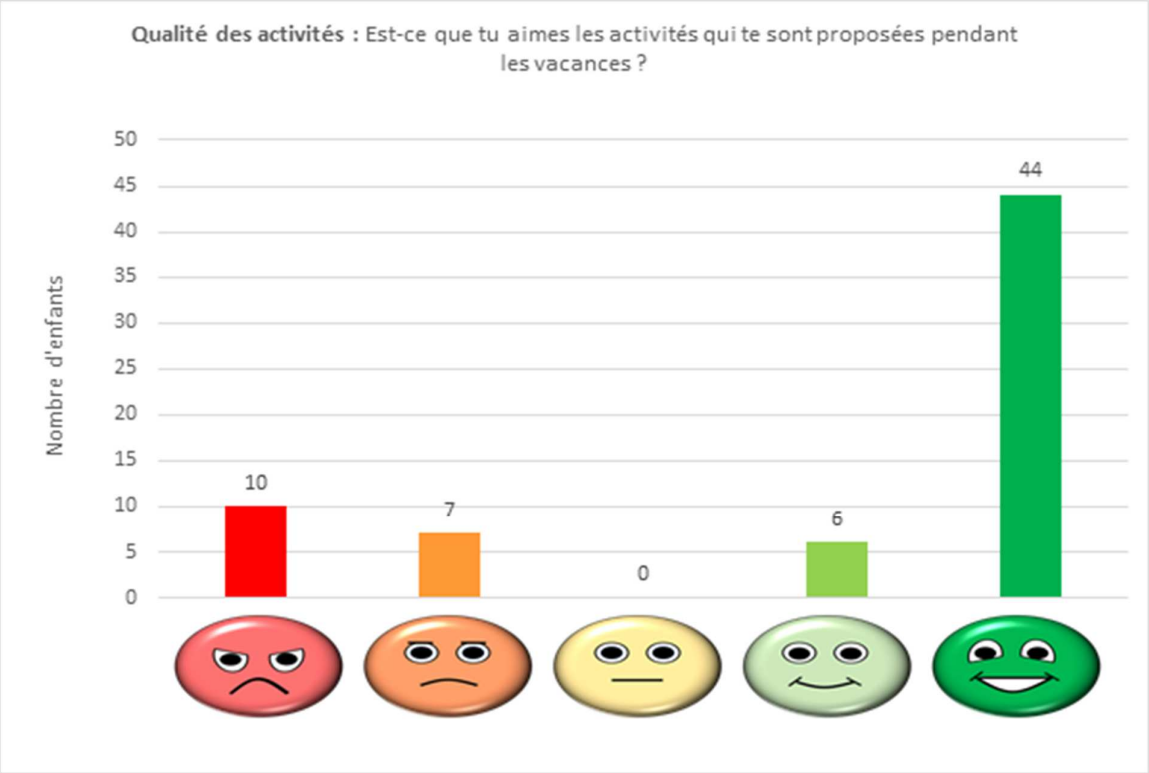

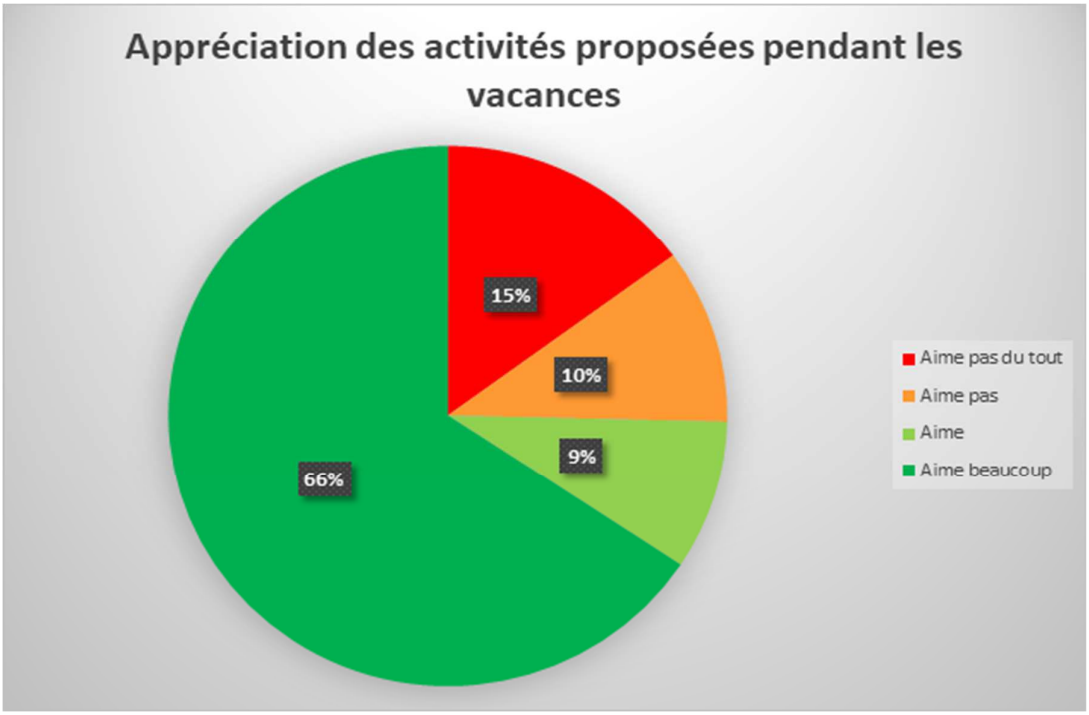

On remarque une satisfaction plus franche et plus prononcée pour les activités proposées pendant les vacances scolaires. Ce temps d'accueil correspond aux plaines de vacances, stages thématiques, séjours en collectivité, etc…

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3 enfants interrogés sur 4 apprécient les activités ATL pendant les vacances.

15% des enfants interrogés n'apprécient pas du tout les activités ATL pendant les vacances.

Les enfants interrogés apprécient plus les activités de vacances que les activités après l'école.

Leurs besoins sociaux et d'auto-accomplissement sont plus souvent rencontrés.

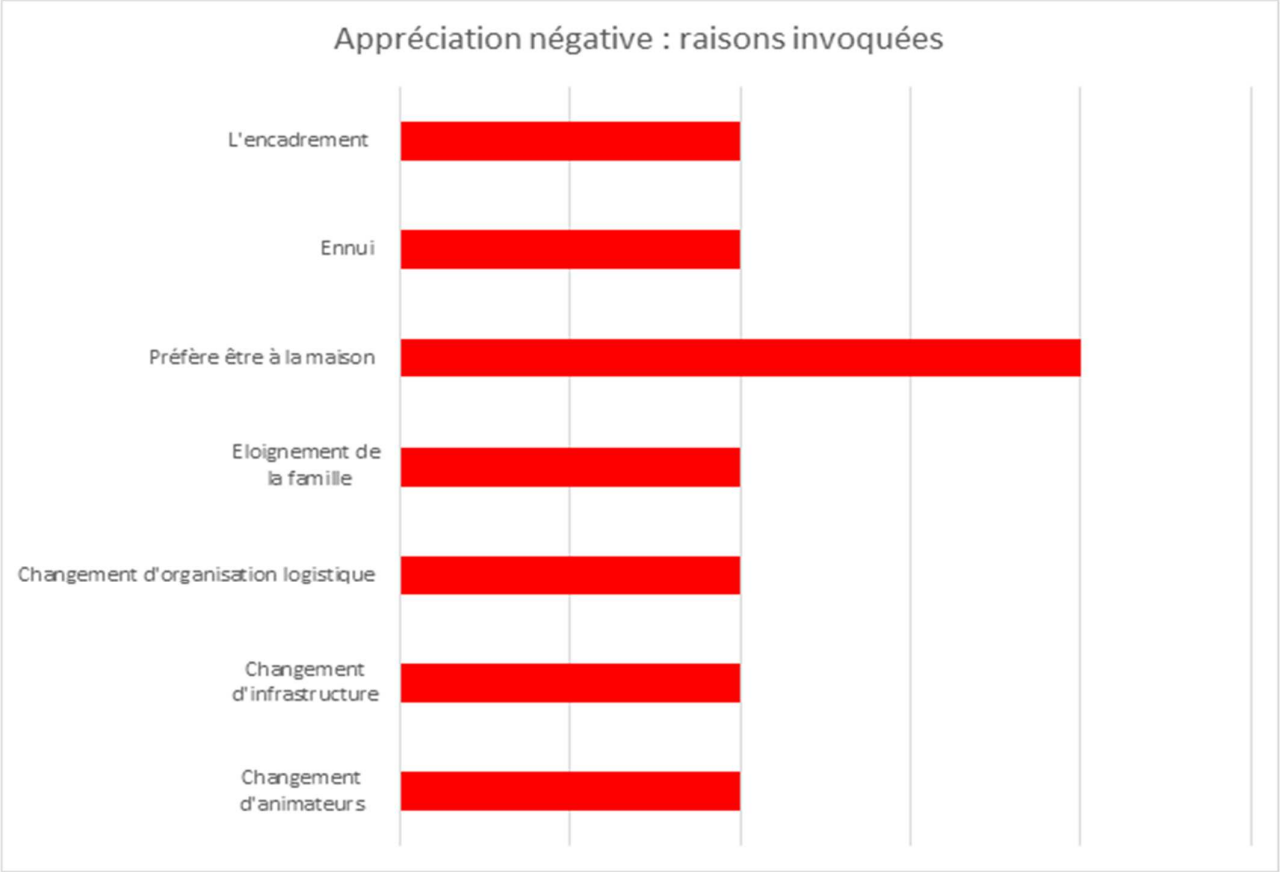

Les enfants interrogés argumentent leur appréciation négative en soulignant principalement le fait qu'ils préfèrent être à la maison plutôt qu'en activités ATL et regrettent le fait d'être éloigné de leur famille. Ce besoin d'être au sein de sa cellule familiale se retrouve autant dans les temps ATL après l'école que pendant les vacances et a déjà été détaillé dans l'analyse des besoins 2015.

Le changement d'organisation, du lieu d'accueil et des accueillants habituels (les accueillants des temps ATL après l'école) est perçu comme stressant. Ce besoin relevé appuie sur l'importance de la structure organisationnelle et la communication claire au sein des structures ATL pendant les vacances. Les enfants apprécient particulièrement la sécurité affective prodiguée par la présence des encadrants habituels (besoin de niveau 2 selon la pyramide de Maslow).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

On notera ici l'attention des enfants portée à la qualité de la relation animateurs-enfants mais aussi le souhait de ceux-ci de pouvoir bénéficier d'une plus grande diversité d'activités ainsi que de plus de sorties extérieures (aller jouer au parc).

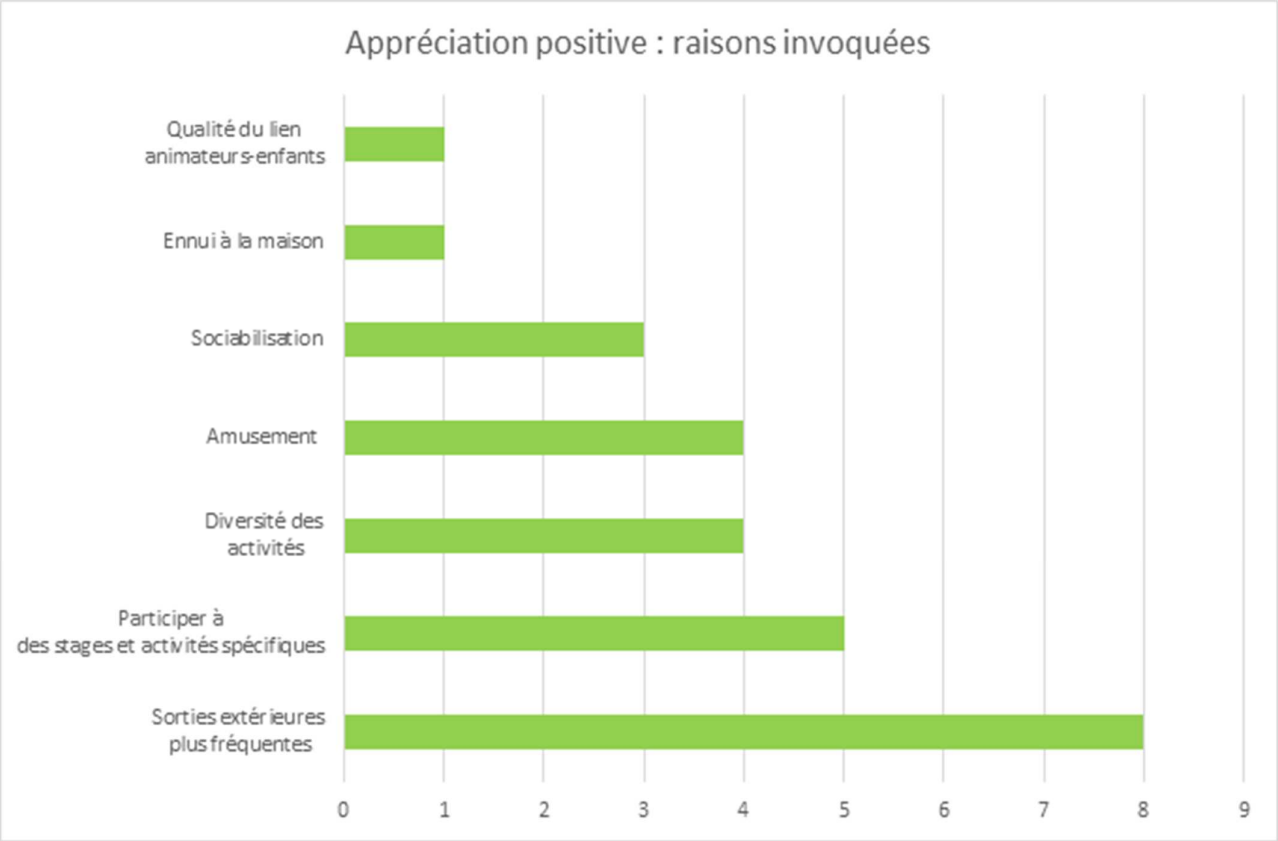

De manière générale, on remarque que les enfants apprécient particulièrement les sorties en extérieur à l'année comme pendant les vacances scolaires. Ce besoin correspond au besoin de découverte et de stimulation. Les enfants interrogés évoquent essentiellement les sorties dans un environnement naturel (la mer et la forêt).

On retrouve chez un certain nombre d'enfants interrogés le plaisir de participer à des activités spécifiques leur permettant d'apprendre et de progresser dans une discipline ou un domaine en particulier à l'occasion de stages notamment (tennis, escalade, natation etc…). Cet intérêt répond à leur besoin d'auto-accomplissement ; aux besoins de stimulation, d'expérimentation et de renforcement.

À nouveau, apparaît l'importance de la bonne qualité relationnelle entre l'enfant et l'accueillant ainsi que l'importance pour l'enfant de sociabiliser et de vivre des expériences en groupe répondant ainsi à leur besoin d'appartenance

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Besoins ATL des enfants pendant les vacances scolaires :

- **Avoir plus de temps en famille/à la maison au lieu d'être en ATL !**
- **Avoir accès à des activités en extérieur et originales**
- **Pouvoir progresser dans une activité spécifique (discipline)**
- **Avoir accès à des activités variées**
- **Se sentir inclus dans un groupe et vivre des expériences de cohésion sociale**
- **Être encadré par des accueillants sécurisants et bienveillants**

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3) À propos de l'infrastructure

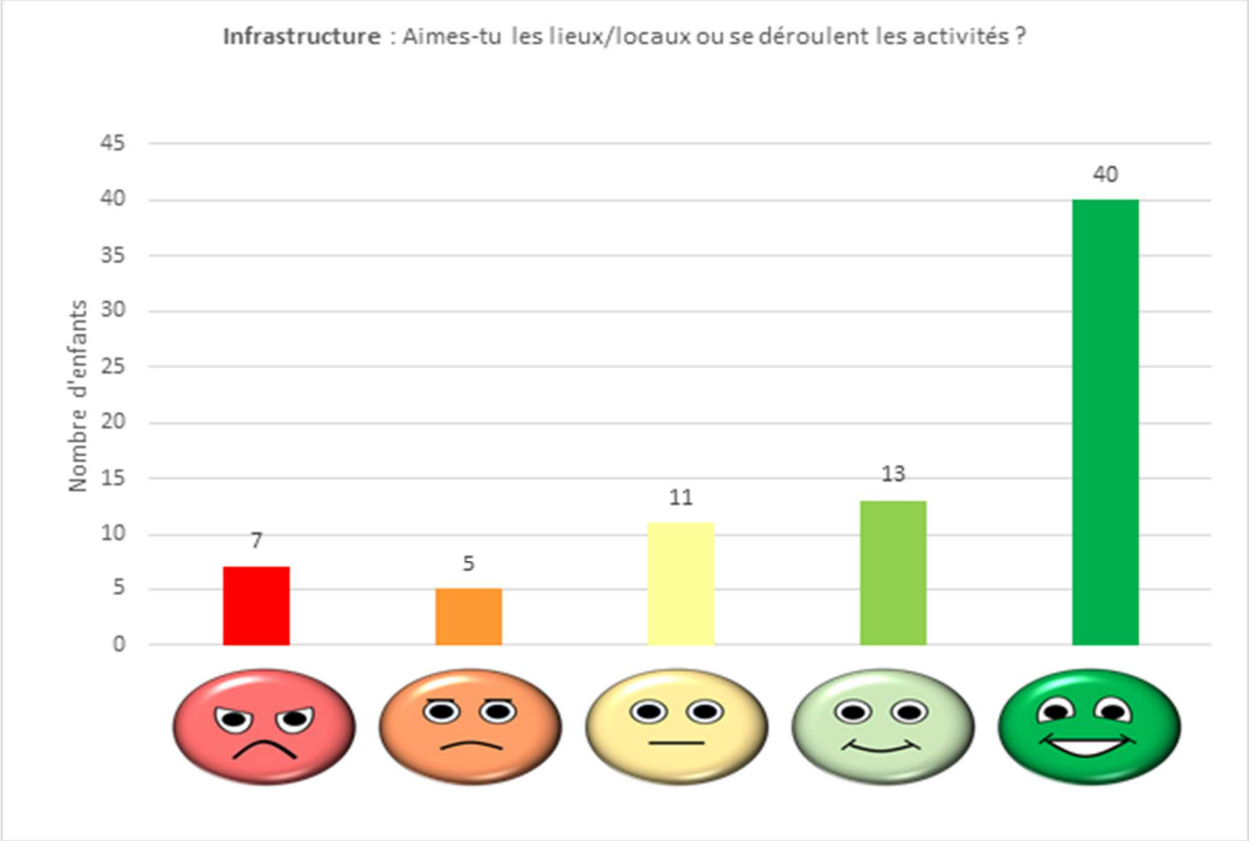

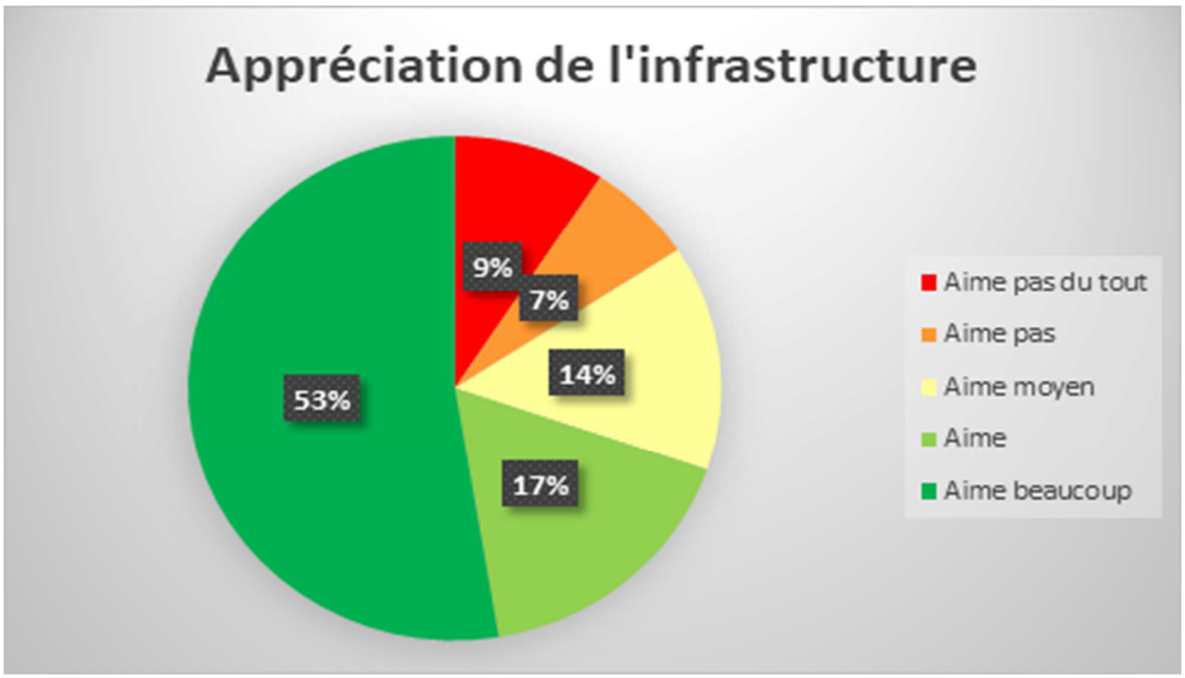

Plus d'un enfant interrogé sur 2 apprécie les espaces ATL qu'il fréquente.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

À noter que suite à l'entretien en groupe focalisé explicitant leur appréciation, même des enfants qui avaient choisi d'opter pour une appréciation positive ont quand même énoncé une série de critiques sur l'infrastructure ATL qu'ils fréquentent.

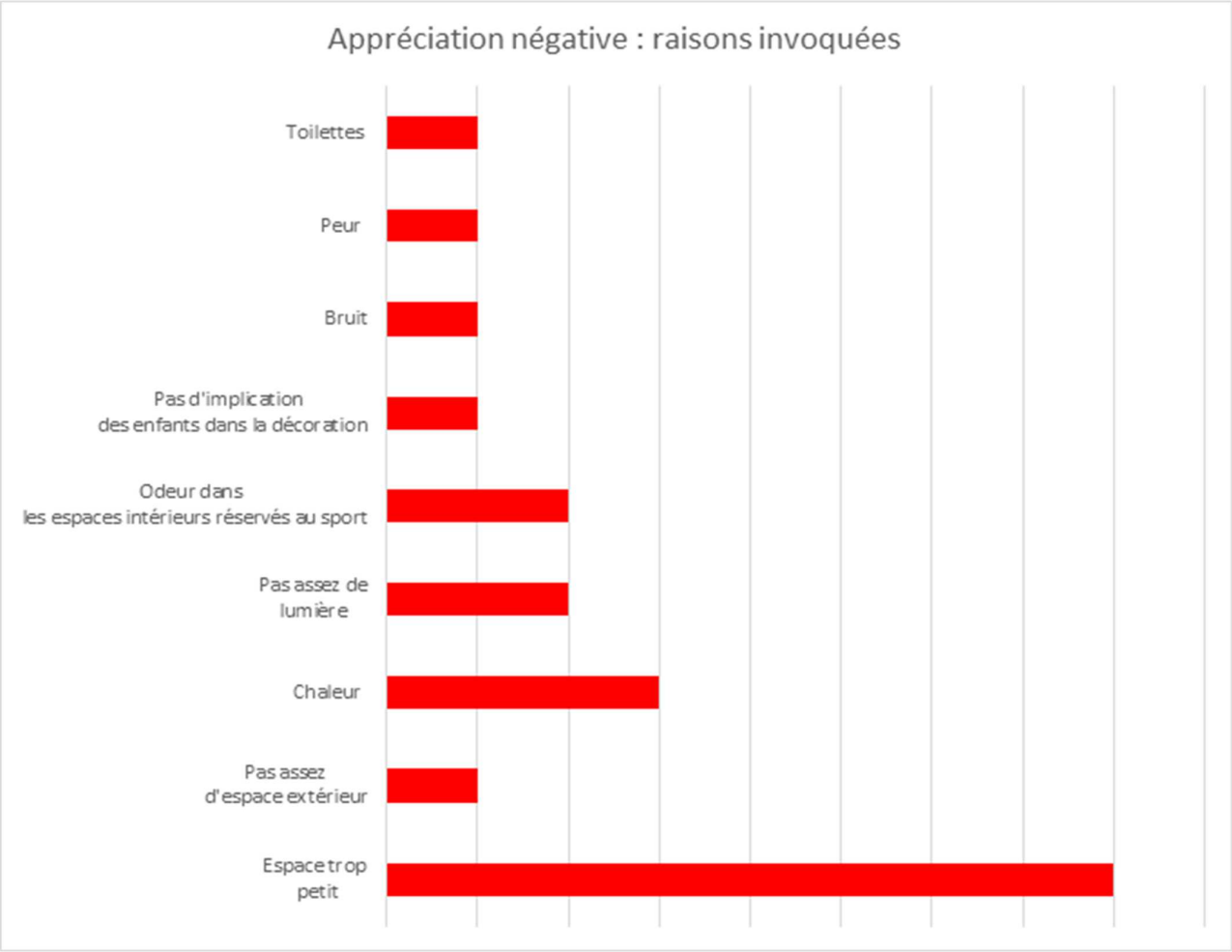

Le manque d'espace libre est un élément qui ressort de manière récurrente. Les enfants interrogés évoquent l'espace extérieur (naturel, comme le parc) comme un espace de liberté de mouvement important pour eux, d'autres souhaiteraient pouvoir disposer d'un espace plus grand pour pouvoir danser ou courir librement ou avoir la possibilité de mettre en place plus de jeux différents. Certains enfants interrogés soulignent également leur inconfort causé par le bruit dans le local ATL.

L'excès de chaleur et parfois le froid, le manque de lumière et l'odeur des espaces sportifs sont des éléments auxquels les enfants sont sensibles et nuisent à leur sensation de bien-être (un enfant a précisé que la chaleur dégagée par la cour de récréation en béton l'incommodait pendant les temps libres dans cet espace). Ces besoins sont des besoins physiologiques de niveau 1 selon la pyramide de Maslow.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Un enfant souligne à juste titre la problématique des toilettes en collectivité souvent insécurisantes et peu hygiéniques.

Et pour finir, le manque d'implication et de consultation des enfants dans l'aménagement de l'espace ATL et la décoration apparaît et est perçu comme négatif par les enfants.

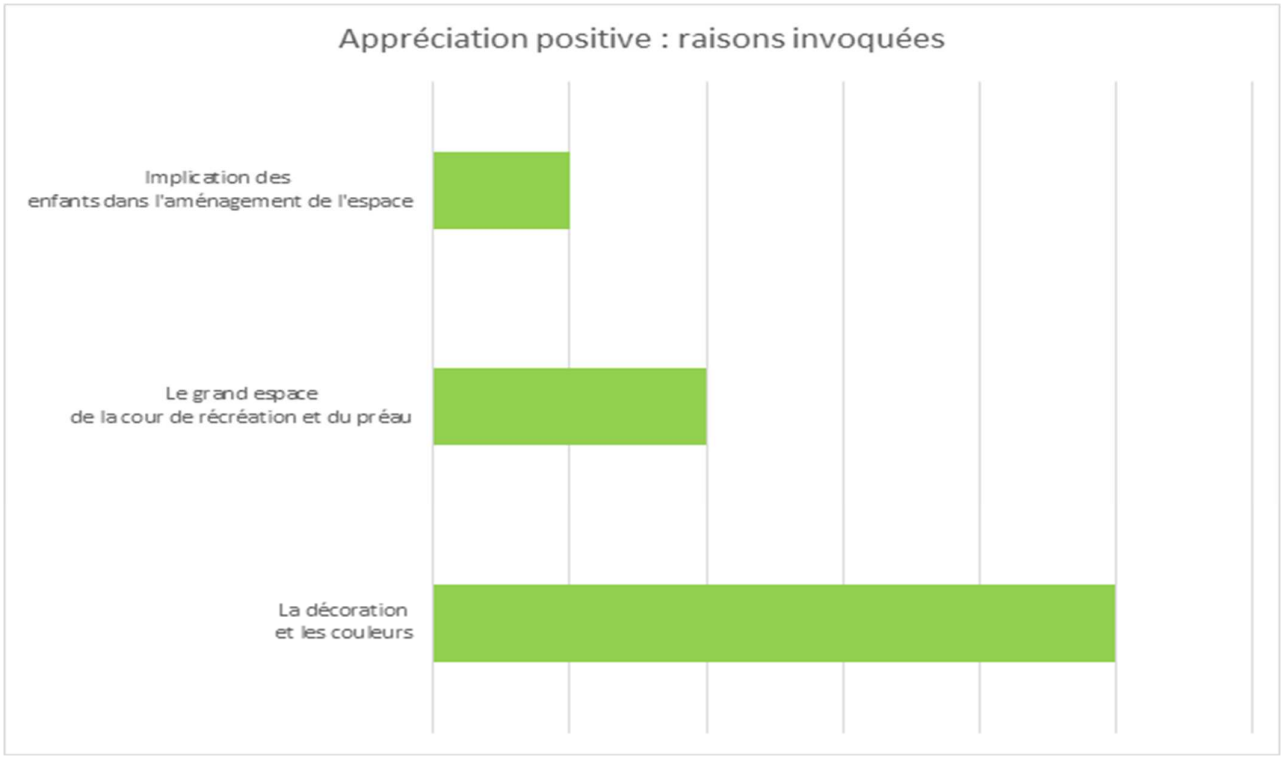

Les enfants satisfaits des locaux ATL qu'ils fréquentent appuient sur l'importance de la mise en couleur de ceux-ci et la décoration (surtout réalisée par les enfants).

Plus d'un enfant sur deux est satisfait des locaux ATL qu'il fréquente tout en insistant sur l'importance de pouvoir accéder à de grands espaces bien isolés, lumineux, propres, décorés par leur soins, avec des commodités proches de leur lieu de vie. Ils insistent sur l'importance de pouvoir bouger librement et de préférence en extérieur.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

4) A propos de l'encadrement

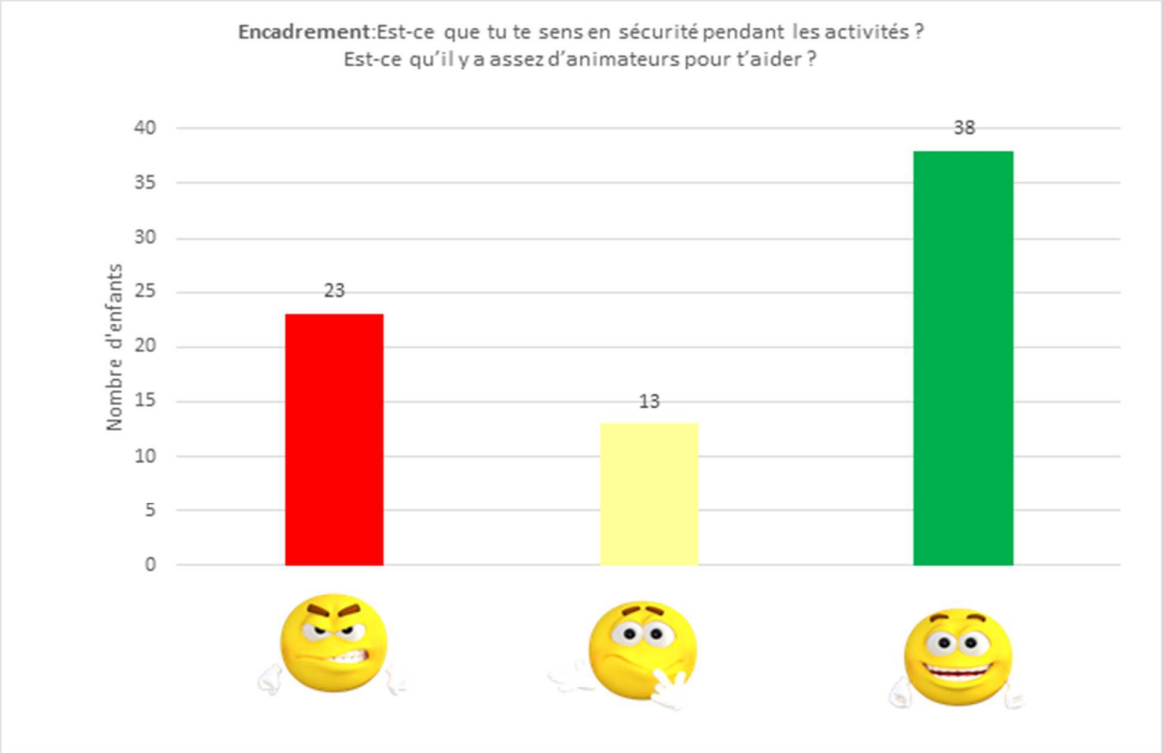

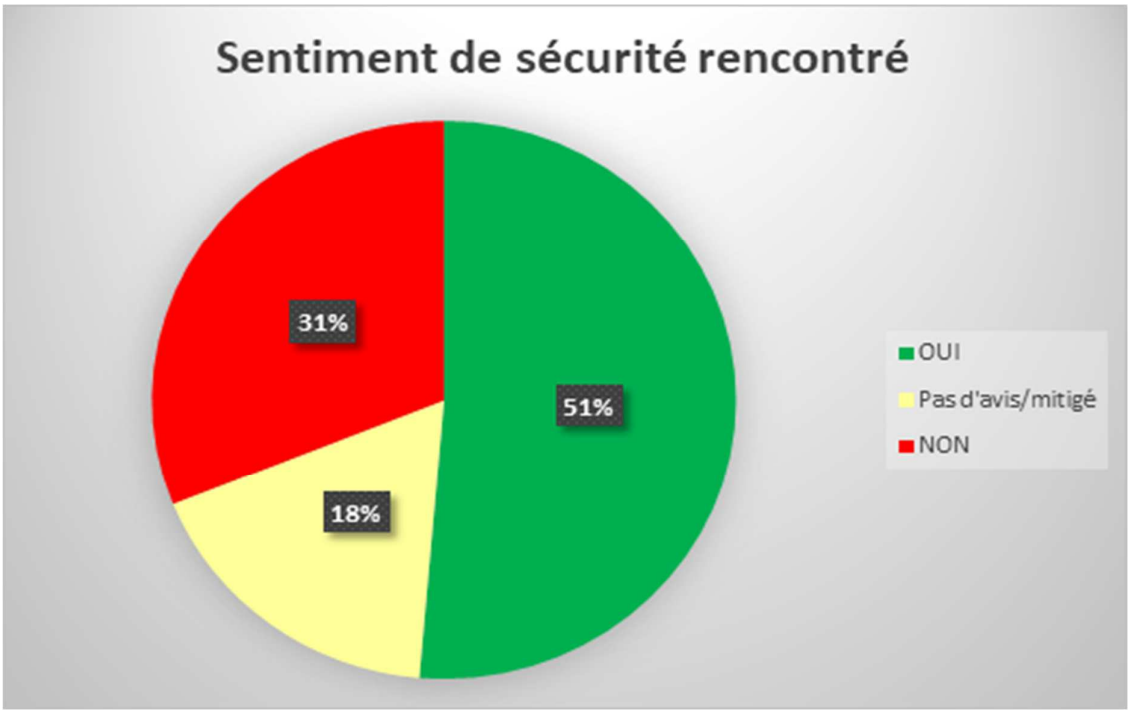

Un enfant sur 2 s'estime en sécurité pendant les activités ATL et apprécie la présence des accueillants alors que 30 % des enfants interrogés se positionnent négativement par rapport à la question.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Ce taux d'insatisfaction est le 2ème taux le plus haut après la question sur l'implication des enfants dans l'organisation et le choix des activités (voir question suivante).

Les enfants émettant un avis négatif à propos de l'encadrement évoquent essentiellement le manque d'attention qu'on leur accorde. Ce besoin correspond au besoin d'estime et de considération mais aussi au besoin de sécurité psychologique (besoin de niveau 2 selon la pyramide de Maslow). Certains enfants évoquent le manque d'encadrement notamment lors des sorties extérieures.

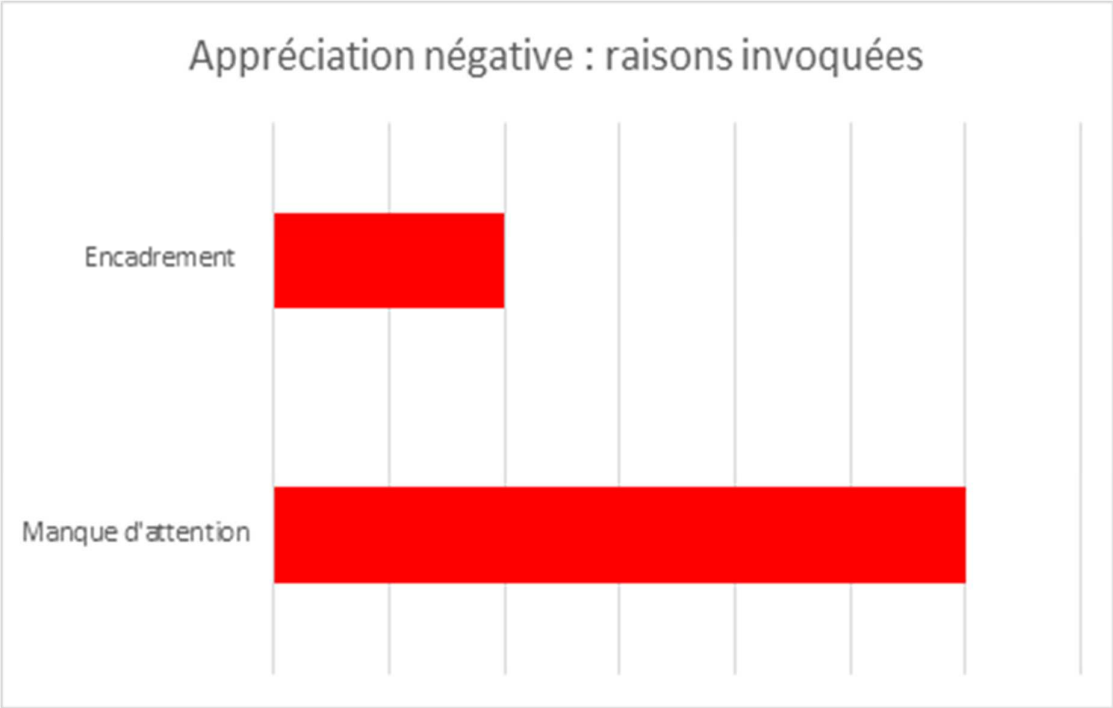

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Les 51 % des enfants satisfaits évoquent essentiellement l'importance d'être écouté (surtout quand ils rencontrent un problème avec un autre enfant) et protégé.

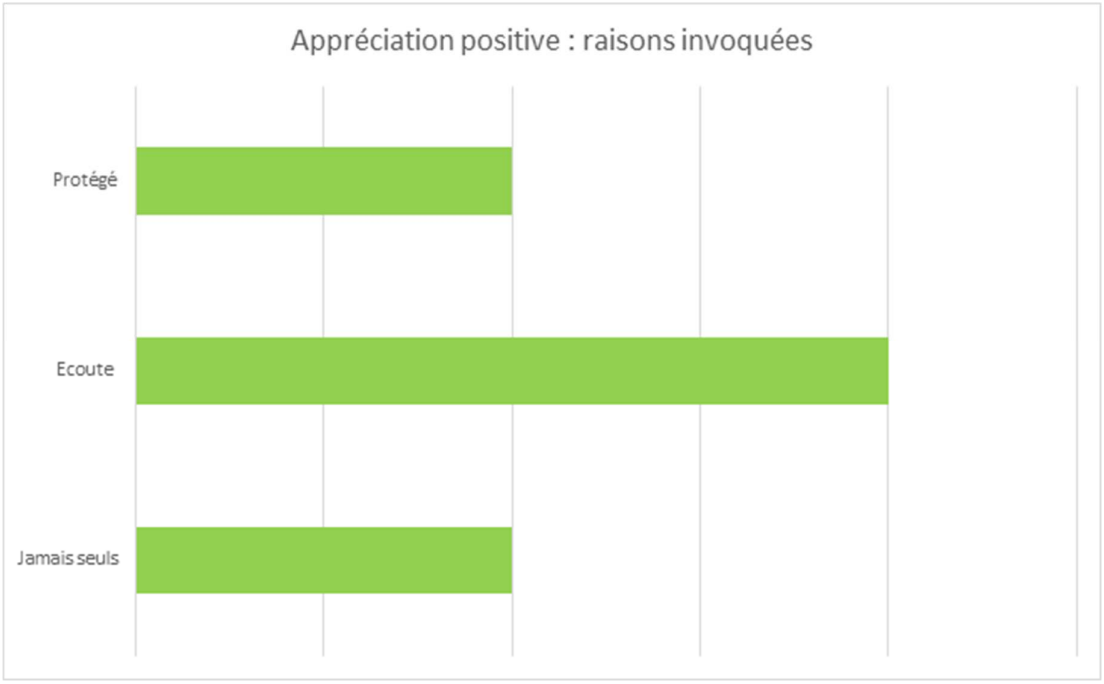

Besoins ATL des enfants en matière d'encadrement :

- **Être écouté**
- **Être aidé dans la gestion de conflits entre pairs**
- **Être en présence d'accueillants rassurants**
- **Être encadré par un nombre suffisant d'accueillants**

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

5) *A propos de la prise en compte de l'avis de l'enfant*

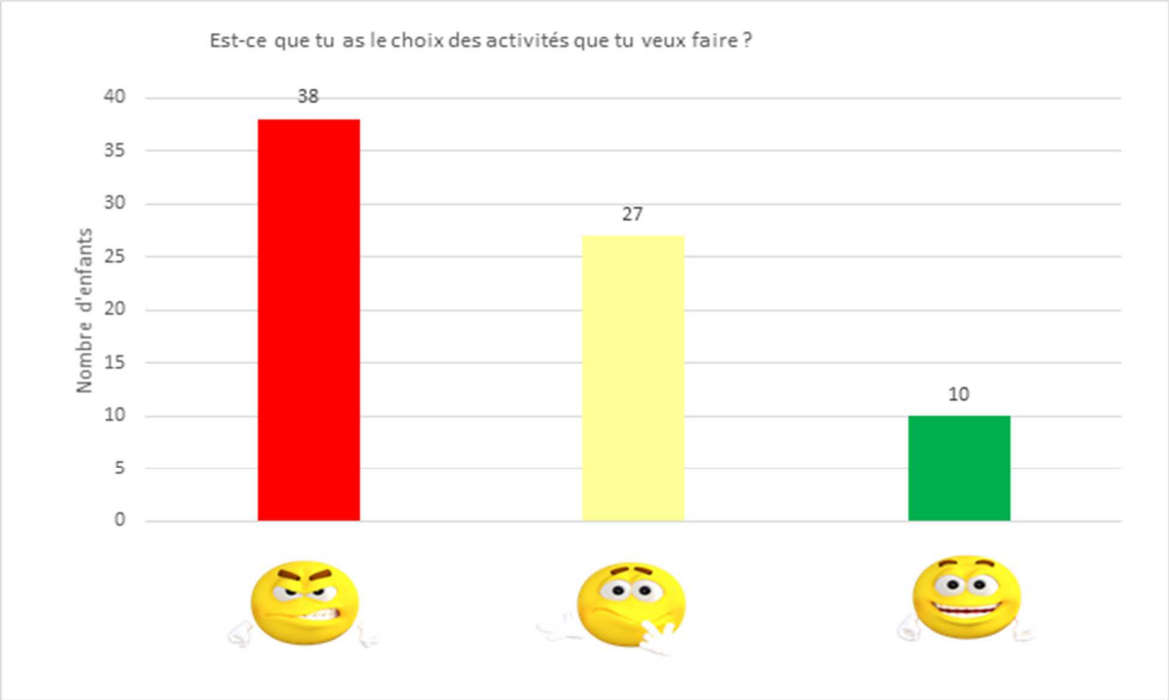

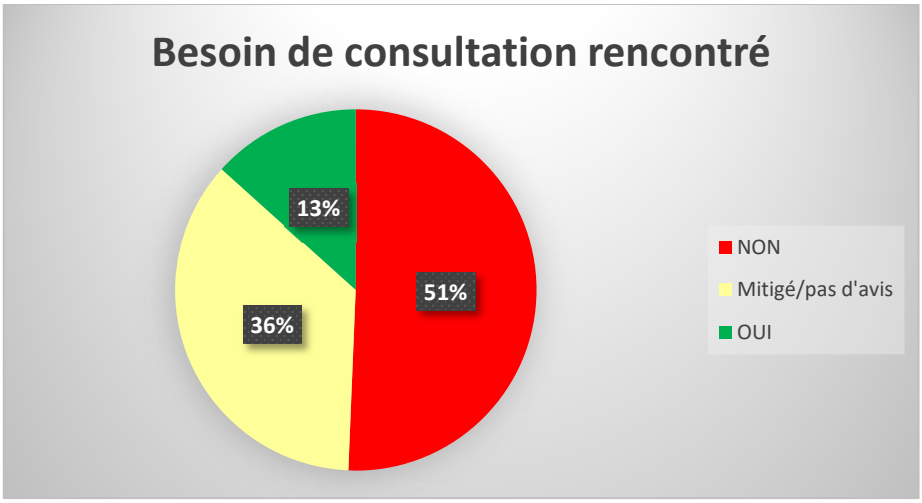

Les chiffres sont assez clairs : 51 % des enfants interrogés ne se sentent pas consultés dans le choix des activités et 36 % des enfants interrogés sont mitigés. Seulement 13 % des enfants interrogés considèrent qu'ils ont le choix des activités qu'on leur propose.

Certains enfants explicitent leur positionnement négatif en spécifiant que les animateurs refusent leurs propositions et qu'ils n'en comprennent pas la raison.

Un grand nombre d'enfants interrogés explicitent également leur positionnement négatif en déclarant qu'ils n'ont pas le choix d'être dans une structure ATL (pour diverses raisons dont la raison la plus fréquente qui est l'indisponibilité des parents à cause du travail). Cette récurrence est à mettre en rapport avec le besoin des enfants d'être au sein de leur cellule familiale.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Ce positionnement d'un grand nombre d'enfants interrogés met à jour l'importance pour eux d'être impliqués dans l'organisation, d'être respecté dans leurs envies et leurs besoins, d'être acteurs.

Le besoin de liberté de choix des enfants interrogés est un besoin flagrant.

6) A propos du temps libre/repos

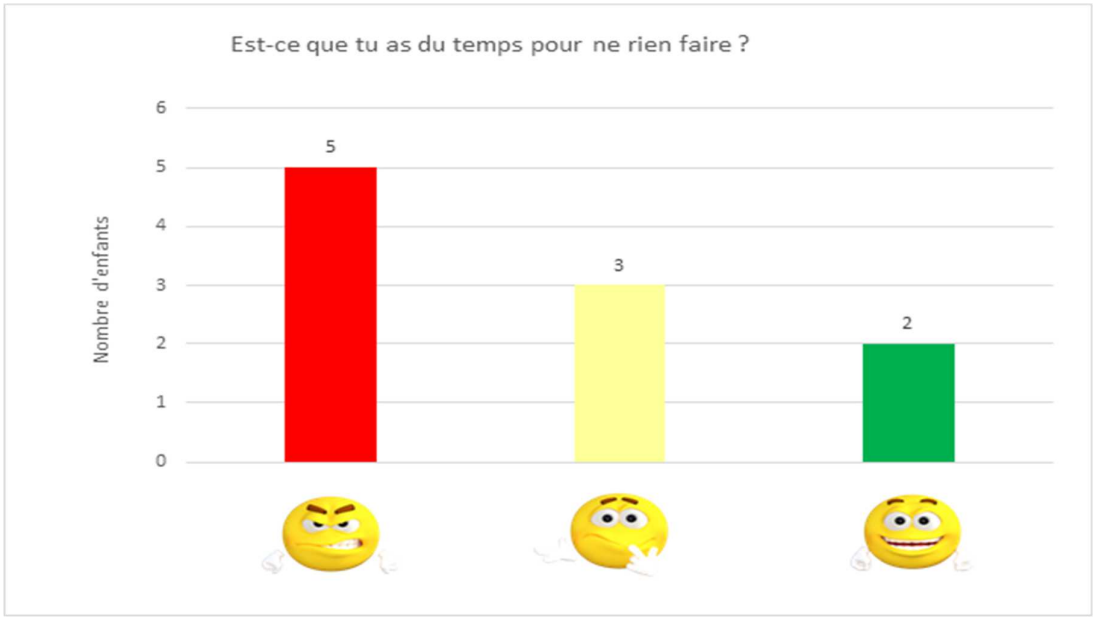

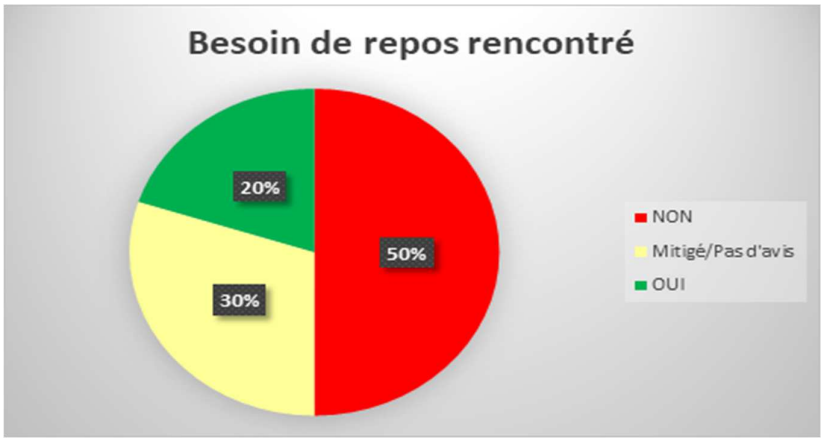

Un enfant interrogé sur deux fait part de son besoin de repos/temps calme et de pouvoir bénéficier d'un temps où il peut ne rien faire. Cette question a été ajoutée dans le protocole de base afin de récolter quelques avis concernant cette thématique importante dans une société où le rythme imposé est toujours plus rapide.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.3. Analyse des dessins « Mon activité ATL idéale »

Les enfants de 6-12 ans ont été invités à dessiner leur activité ATL idéale pour clôturer les animations collectives. Chaque enfant recevait une feuille A4 où figurait un phylactère vide introduit par la mention « Après l'école, je rêve de… ». Une consigne orale invitait les enfants à dessiner, dans le phylactère laissé libre, l'activité « temps libre » de leur rêve quand ils ne sont pas/plus en classe. Il s'agit donc de l'activité à laquelle ils n'ont pas spécialement accès et à laquelle ils souhaiteraient participer. Quelques dessins représentatifs sont consultables en Annexe 6.

Les dessins réalisés par les enfants en animation se sont avérés être des supports pertinents pour continuer à développer l'analyse des besoins des enfants dans une perspective globale (multiple) et ce pour les motifs suivants :

- Les dessins récoltés balayent de multiples facettes du temps libre : types d'activité, aspects relationnels, valeurs associées, etc.
- Ils permettent d'être en lien avec la réalité de l'enfant : «son» présent, «ses» mots et «son» univers ;
- Ils ont été réalisés à partir d'une consigne ouverte et néanmoins unanimement comprise par les enfants rencontrés. Ce type de consigne encourage la spontanéité chez l'enfant;
- Les dessins constituent des traces vivantes des vécus d'animation avec les enfants.

Par la suite, le matériau qualitatif formé par l'ensemble des 70 dessins a été « relu » à la lumière des 5 besoins hiérarchisés dans la Pyramide de Maslow (voir plus haut, à propos des cadres théoriques). Cet exercice met également en avant les manques au niveau de l'offre d'activités et complètent la récolte d'informations relatives aux centres d'intérêts des enfants pendant les temps ATL.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

a. Hit-parade des activités ATL

Dans un premier temps, les activités idéales des enfants interrogés ont été classées par ordre de récurrence :

- Activités sportives
- Sorties extérieures
- Activités artistiques
- Activités technologiques (TV- iPhone - Jeux vidéo)
- Activités ludiques
- Repos et besoins physiologiques (manger, lire, …)

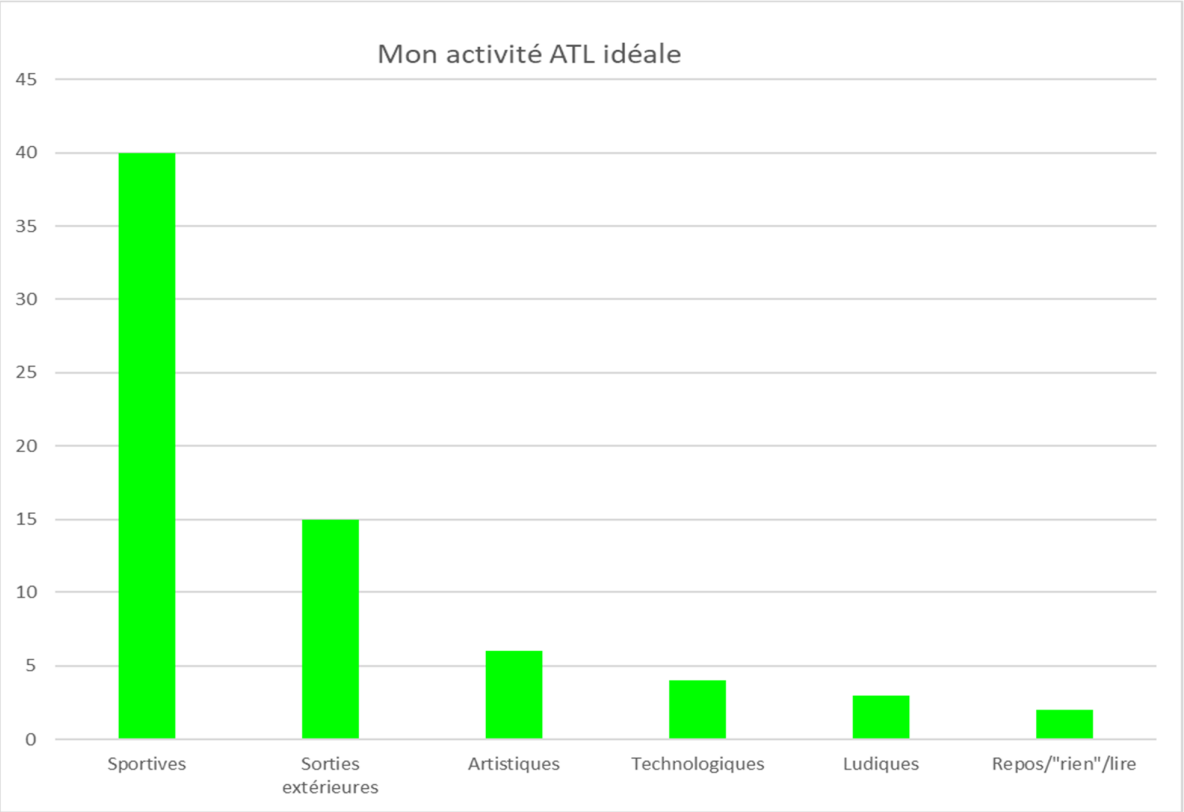

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

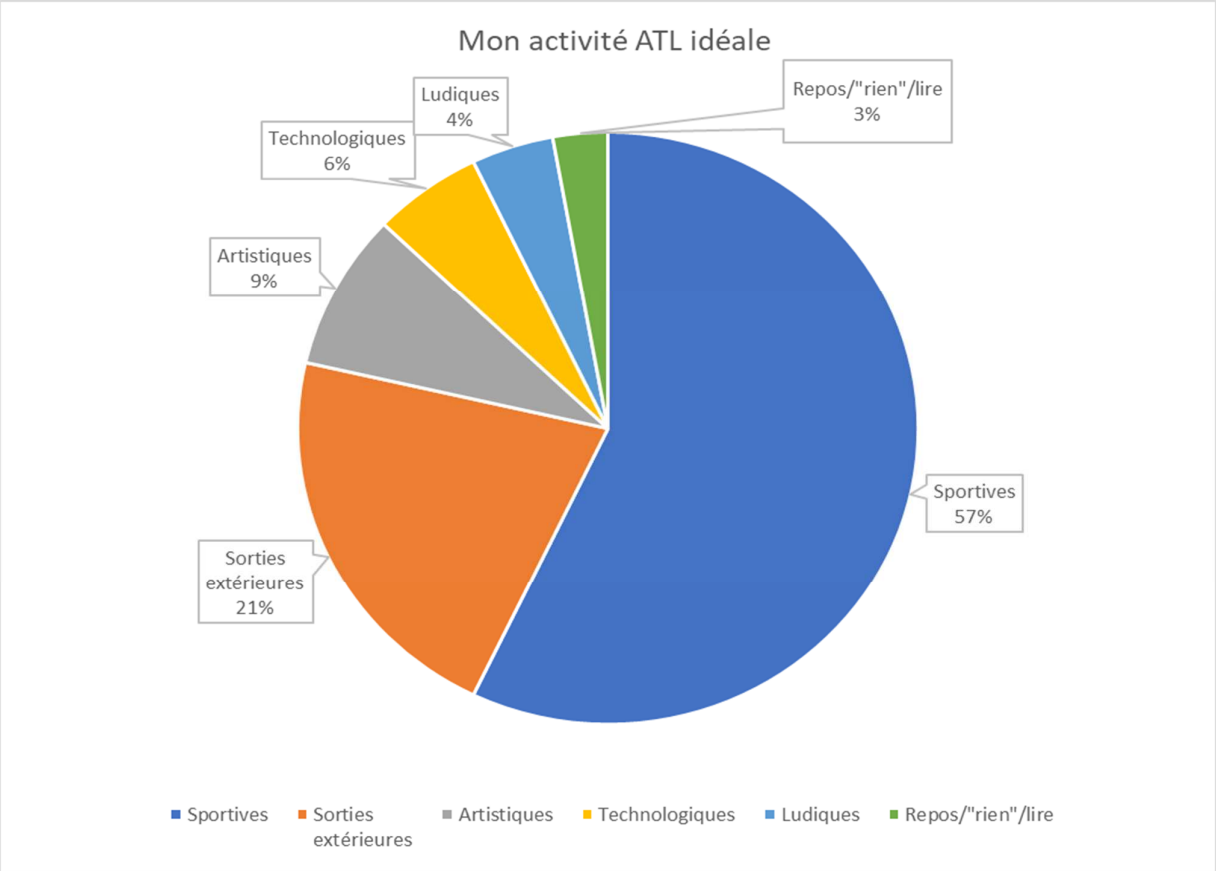

Ces résultats peuvent être comparés aux résultats obtenus pour les activités ATL préférées effectivement pratiquées par les 6-12 ans (voir plus haut).

On remarque une hausse significative de l'intérêt pour les activités sportives (57 % contre 41% d'activités sportives effectives). On constate donc qu'une partie des enfants interrogés ne pratique pas l'activité sportive souhaitée. Par ordre des besoins prioritaires en matière d'activités sportives ; on retrouve à parts égales la pratique du foot et de la gymnastique puis de la danse ensuite le basket et la natation à parts égales et pour finir l'escalade, le vélo et les arts martiaux à parts égales. On remarque que l'escalade n'était pas une activité sportive mentionnée dans les activités pratiquées préférées ni le vélo.

Cette constatation confirme le besoin prioritaire des enfants de développer leurs compétences (sportives) et de s'accomplir.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

N° par ordre de priorité	Activités ATL préférées et pratiquées	Activités ATL souhaitées et pas spécialement pratiquées
n°1	FOOT	FOOT- GYM
n°2	ARTS MARTIAUX	DANSE
n°3	DANSE	NATATION-BASKET
n°4	GYM	ARTS MARTIAUX-ESCALADE-VELO
n°5	BASKET	
n°6	BOXE	
n°7	NATATION-PATINS à ROULETTES-COURSE à PIED	

Cette comparaison entre les activités sportives effectivement pratiquées et les activités sportives souhaitées met en lumière des besoins d'activités supplémentaires telles que la pratique du vélo, l'escalade, la natation et le basket.

21 % des enfants interrogés mentionnent les sorties extérieures comme activité ATL idéale (contre 4 % de sorties extérieures effectives). Cette comparaison confirme à nouveau les besoins des enfants de pouvoir accéder à plus de sorties extérieures et de découvrir le monde.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Plusieurs propositions ont été formulées et représentées dans les dessins réalisés par les enfants (voir le récapitulatif dans le tableau ci-dessous).

N° par ordre de priorité	Activités ATL préférées et pratiquées	Activités ATL souhaitées et pas spécialement pratiquées
n°1	PARC	Sortie à la FERME et à la MER
n°2	CINEMA	CINEMA-PARC-PLAINE DE JEUX EXTERIEURE-MUSEE - VISITE d'une nouvelle VILLE

Les activités artistiques sont choisies comme activité idéale pour 9 % des enfants. Concernant ces activités artistiques, on remarque une forte demande de pratiquer/apprendre le chant pendant les temps ATL. Cette demande témoigne également d'un besoin d'accomplissement mais aussi des besoins d'acceptation (par la représentation des apprentissages devant un public) et d'estime de soi.

Concernant les 6 % d'enfants choisissant les activités liés à la technologie, il s'agit essentiellement d'un intérêt affirmé pour les jeux vidéo ou activités sur téléphone portable en priorité, puis des dessins animés sur une plateforme bien connue (Netflix). Aucun enfant n'a fait mention d'activités multimédia créatives.

4% des enfants font mention d'une activité ludique comme activité idéale : il s'agit avant tout de jeux classiques toujours d'actualité comme jouer à la corde à sauter avec des amies (cela concerne plus spécifiquement des filles) et en 2ème position, cela concerne les jeux de société (non genrés).

Les activités de « repos » dont font mention 3 % des enfants correspondent au fait de manger (besoin physiologique de niveau 1 dans la Pyramide de Maslow) et d'aller dans une bibliothèque pour lire.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

b. Les grandes tendances

L'usage de la Pyramide de Maslow comme grille de lecture des 70 dessins récoltés a permis d'observer combien, à travers ce qu'expriment les enfants sur les activités temps libre, les besoins fondamentaux sont lisibles.

Parmi les 5 dimensions (1/Physiologique, 2/Sécurité, 3/Appartenance, 4/Estime, 5/Auto-accomplissement) de besoins, c'est la *dimension d'auto-accomplissement (cognitive)* qui est la plus fréquemment représentée dans les dessins.

Ensuite la *dimension d'appartenance (sociale)* (cependant moins représentée que la dimension cognitive), apparait régulièrement dans les dessins des enfants.

Le *besoin d'estime (de soi)* est une dimension qui apparaît quant à elle de manière transversale quasiment dans tous les dessins.

c. De manière spécifique

Au sein de l'axe cognitif (Auto-accomplissement) qui se réfère à la recherche d'accomplissement, le *besoin de stimulation*, le *besoin d'expérimentation et de renforcement* sont les besoins les plus représentés par les enfants (voir Annexe 6)

- Les dessins illustrant la pratique d'une discipline sportive et par conséquent le développement de compétences particulières ou les dessins illustrant des sorties en extérieur/dans la nature représentent ces besoins

Au sein de l'axe affectif (dimension d'appartenance sociale), le *besoin social* est le plus représenté, tant par les filles que par les garçons.

- Les dessins de jeux et de sports collectifs/en collectivité illustrent ce besoin.

Si le *besoin de communication* n'est pas représenté explicitement par les dessins, il faut cependant relever que la participation unanime et enthousiaste des enfants à l'activité traduit ce besoin de communiquer avec les adultes et les autre enfants.

En se gardant d'extrapoler à l'excès, la CATL a perçu chez les enfants une certaine fierté de pouvoir transmettre leurs dessins à des adultes qui montraient un intérêt réel à l'égard de leurs productions. Cela peut référer au *besoin de considération (estime de soi)*.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Il est à noter ici que, même s'il s'agit d'un tout petit nombre d'enfants faisant état d'un *besoin physiologique* (manger et se reposer), nous le mentionnons tout de même dans cette analyse des besoins puisqu'il s'agit d'un besoin vital de niveau 1 selon la pyramide de Maslow. Les enfants expriment un réel besoin de prendre le temps de se nourrir ou de se reposer avant de commencer leur activité ATL permettant ainsi une réelle transition entre le temps scolaire et le temps ATL.

De la même manière, on peut souligner aussi ici l'intérêt d'un petit nombre d'enfants pour les jeux vidéo actuels très addictifs faisant état d'un *besoin de* (sur)*stimulation/d'appartenance* (jeux en réseaux) tout en mentionnant également les dessins représentant la plateforme de dessins animés très connue.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1.4. Conclusion

Ces intérêts très affirmés pour les dessins animés ou les jeux vidéo addictifs en réseaux répondent à un besoin de combler l'ennui ressenti par l'enfant pendant ces temps libres. D'où notamment l'importance des campagnes de sensibilisation de YAPAKA[126] à propos de l'accompagnement des enfants par les professionnels de l'accueil pour laisser place à ces temps « vides » générés par l'ennui et mettre en place une organisation permettant à l'enfant de répondre à ses envies dans une démarche la plus autonome possible.

« Or, **pour grandir, l'enfant a besoin de moments pour s'ennuyer**. Cela lui offre l'occasion de découvrir ce qui va vraiment l'animer, lui laisse l'opportunité de se perdre dans ses pensées, de rêver, de créer… Il découvre le plaisir de faire germer quelque chose qui trouve sa source en lui. Petit à petit, il découvre qui il est, ce qu'il aime, ses aspirations, ses intérêts…

Mais quel parent, éducateur n'a jamais entendu cette plainte « Je m'ennuiiiiie ». Difficile de résister, de renvoyer l'enfant à lui-même, plutôt que de lui proposer une solution toute faite, d'allumer un écran…

Personne n'aime s'ennuyer mais pourtant avoir du temps de vide permet à chacun, enfant comme adulte, de se ressourcer, de se recentrer sur soi. Être bien être bien avec soi-même sans avoir sans cesse besoin de stimulations, d'occupations, de l'autre pour se sentir bien.

La campagne sur l'ennui invite parents et professionnels à interroger la place de l'ennui dans le quotidien des enfants »[127].

[126] **Yapaka** est un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.
[127] https://www.yapaka.be/campagne/laissons-une-petite-place-a-lennui ,consulté le 23/03/2020.

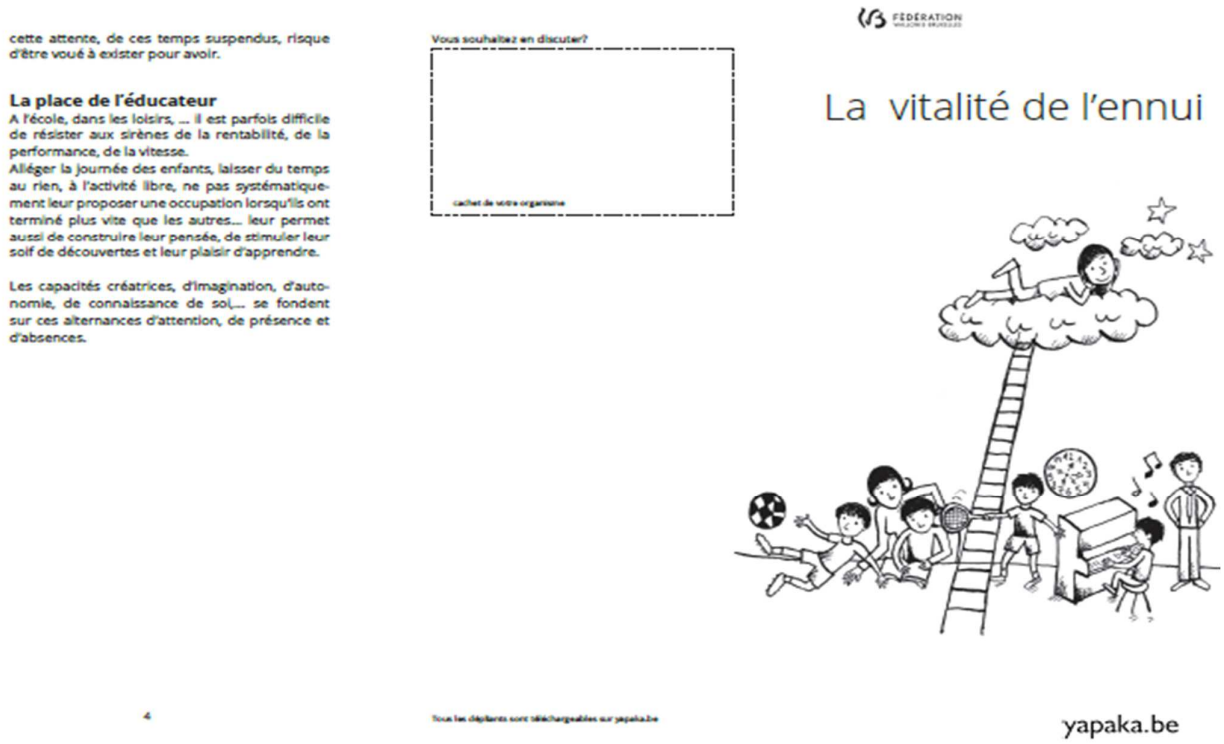

De manière générale, les enfants interrogés ont beaucoup apprécié de pouvoir s'exprimer sur les temps/espaces ATL, partager leur avis et commenter leurs réponses. Cette démarche répond à leur besoin de consultation et de reconnaissance.

Les besoins ATL qui ressortent à l'issue de cette analyse :

- **Toujours : Avoir plus de temps en famille/à la maison au lieu d'être en ATL**
- **Avoir accès à des activités variées**
- **Pouvoir progresser dans une activité spécifique (discipline)**
- **Pouvoir choisir son activité**
- **Pouvoir se poser dans un espace permettant un temps calme**
- **Être encadré par des accueillants sécurisants, soutenants, bienveillants et à l'écoute**
- **Pouvoir vivre des expériences qui créent du lien social**
- **Participer plus souvent à des activités en extérieur**
- **Être impliqué dans la décoration et l'organisation de l'espace ATL**
- **Avoir accès à des espaces ATL spacieux, bien isolés et lumineux**
- **Avoir la possibilité de réaliser ses devoirs dans de bonnes conditions**

2. LE POINT DE VUE DES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT À UN MILIEU D'ACCUEIL/FAMILLES

Pour développer ce point, la CATL s'est appuyée sur les informations qualitatives recueillies :

- à partir des 3 questions ouvertes présentes dans les questionnaires en ligne complétés par les familles et portant sur (1) un élément positif à propos de l'ATL ; (2) un élément à améliorer à propos de l'ATL ; (3) tous commentaires libres à propos de l'ATL ;
- indirectement, lors de différentes opportunités d'échanges avec les parents : après-midi jeux de société lors des formations organisées par le Centre Carter ; contacts téléphoniques avec des parents ou des professionnels accompagnant les parents ; fête la Jeunesse et fêtes de quartier.

Selon la perspective d'analyse des contenus thématiques (ACT), différents sujets-clés ont été retenus pour structurer le retour d'informations récoltées auprès des familles. Ces sujets ou grandes thématiques sont également en cohérence avec les différentes sections du Code de qualité.

2.1. Offre d'activités

Si les parents relèvent positivement la diversité et la qualité des activités proposées (« je suis très satisfaite de l'offre d'accueil » ; « Les enfants ont la possibilité de jouer librement sous surveillance et sans contrôle» ; « très instructif pour les enfants »), tous opérateurs et temps d'accueil confondus, les parents émettent également les souhaits d'amélioration suivants :

- augmenter le nombre de places pour les activités extrascolaires (« les places sont limitées », « premier arrivé, premier servi ») ;
- augmenter l'offre d'activités pour les enfants de moins de 5 ans (« pas assez de stages ou de plaines pour les tout petits », « pas assez d'activités pour les enfants de 3 ans ») ;
- augmenter la diversité des activités proposées : proposer des activités de découverte de la nature (faune/flore) ; des jeux de société ; des sorties ; des activités musicales et créatives.

A propos du souhait de diversité/variété, des parents précisent qu'ils souhaitent avant tout que leurs enfants aient l'opportunité d'expérimenter/vivre différents types d'activités, avec l'objectif de permettre aux enfants de satisfaire des besoins fondamentaux (« les enfants ont besoin de sortir » ; « les enfants ont besoin de faire des activités en extérieur » ; « organiser des activités de dépaysement » ; « les sorties sont insuffisantes et les jeux peu variés »).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2.2. Organisation de l'accueil

Tous opérateurs et temps d'accueils confondus, des parents relèvent (très) positivement :

- la qualité de l'organisation (« le respect et la sécurité des enfants » ; « l'existence des activités variées » ; « qualité des services » ; « grand choix dans les activités proposées » ; « bon programme, bonne organisation ») ;
- l'amplitude horaire large (« les horaires des plaines sont corrects » ; « les horaires larges, c'est bien quand on travaille tard »)
- l'accessibilité des tarifs (« le prix est raisonnable, « rapport qualité-prix »).

Les parents émettent les souhaits d'amélioration suivants :

- la possibilité d'effectuer les inscriptions par Internet (avec réponse immédiate sur la disponibilité) ou de disposer de facilités administratives (« un formulaire unique » ; « Avoir la possibilité d'inscrire son enfant au jour le jour et non prendre la semaine complète » ; « Plus de communication entre parents et institutions ») ;
- le taux d'encadrement (« augmenter le nombre d'accueillants » ; « le personnel accueillant est insuffisant » ; « augmenter le taux d'encadrement surtout pour les plus petits »). Les parents ont tendance à émettre des inquiétudes quant aux taux d'encadrement pratiqués. Ces inquiétudes sont à mettre en relation avec la notion de sécurité (« les enfants sont livrés à eux-mêmes »). Les parents pointent également la problématique des absences non suppléées. ;
- l'accessibilité aux enfants en situation de handicap (« plus d'activités devraient être inclusives », « pas assez d'activités pour les enfants porteurs d'un handicap ») ;
- la possibilité de disposer de lieux d'accueil et de toilettes propres, équipées (papier toilette) ;
- la possibilité d'accueillir les enfants dans des locaux adaptés (« trop d'enfants dans un local, trop de bruit ») ;

2.3. Communication professionnels-familles

Les parents relèvent très positivement les qualités d'accueil et de communication des opérateurs et plus particulièrement :

- La politesse et le respect des accueillants (« le personnel est accueillant » ; « le personnel répond aux besoin des enfants » ; « les encadrants sont sympathiques et accueillants »).
- les capacités d'écoute (« personnel agréable et à l'écoute ») et de dialogue des équipes, la disponibilité des personnes (« le personnel est motivé et à l'écoute » ; « l'équipe est disponible et bienveillante »);

Du côté des améliorations formulées par les parents, ceux-ci souhaitent :

- que la relation avec les parents soit améliorée et mieux construite (« La relation avec les parents, la politesse et le respect » ; « améliorer la communication avec les parents »)
- que la communication et l'information aux parents soient améliorées (« L'information aux parents des activités réalisées dans la journée » ; « Des informations sur les activités. Un rapport mensuel ou trimestriel serait génial »).

2.4. Aspects relatifs à la professionnalisation de l'accueil

Les parents sont très sensibles aux attitudes et savoir-faire des professionnels à leur égard et aussi surtout à l'égard de leurs enfants. Ils sont soucieux de la rencontre des besoins d'attachement et de considération chez l'enfant et le relèvent comme des points positifs (« respect » ; « gentillesse » ; « ambiance positive » ; « accueil et suivi des enfants », « accueil bienveillant »).

A propos de la formation des professionnels, les parents sont satisfaits du niveau de formation des professionnels :

- Pour certains parents, il est important que l'encadrant soit formé, au sens de diplômé et détenteur d'un savoir à propos de l'enfant qui induit des attitudes adaptées à l'enfant et à ses besoins (« …, c'est important que le personnel soit formé, que les animateurs aient des compétences pédagogiques » ; « le personnel est très qualifié » ; « le personnel est qualifié et passionné ») ;

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Les aspects plus négatifs pointés par les parents concernent généralement des attitudes inadéquates chez les professionnels ou le manque de formation de certains éducateurs. Il s'agit particulièrement des éléments suivants :

- Le manque de formations (« il faut revoir la formation des encadrants » ; « il faut revoir le côté pédagogique des apprentissages »)
- le manque d'humanité, de disponibilité et de respect, le manque d'attention aux besoins des enfants, (« les étudiants doivent faire attention à la musique qu'ils passent » ; « le personnel doit être plus attentif » ; « les surveillantes sont tout le temps sur leur téléphone ») ;

Les parents indiquent des pistes de solutions, telles que :

- l'amélioration de la qualité du recrutement des animateurs ;
- le renforcement de la formation (qualité et quantité) ;
- l'amélioration des conditions salariales des auxiliaires d'éducation (écoles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3. LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS

Pour étayer ce chapitre consacré au point de vue des opérateurs de l'accueil (scolaires et non scolaires), dans une recherche de plus-value et de complémentarité avec les tendances (quantitatives) mises en évidence dans le point relatif aux 13 composantes de l'accueil, la CATL s'est appuyée sur un matériau informatif recueilli à l'occasion de diverses rencontres avec des professionnels de l'accueil, à savoir :

- 9 réunions de préparation avec les équipes ATL des opérateurs de l'accueil qui ont accueilli les animations-enfants réalisées dans le cadre de l'état des lieux/analyse des besoins 2020 (en présence de la Direction et d'1 à 2 animateurs/rencontre) ;
- 25 rencontres d'équipes ATL d'écoles de la Ville, lors de la mise en place du Carnet de bord pour les auxiliaires d'éducation au sein des écoles communales (en présence des directions et des équipes de 4 à 6 animateurs/rencontre) ;
- 12 rencontres d'équipes ATL d'écoles de la Ville, lors de réunions de coordination du projet « Jeux en ATL » en collaboration avec le Centre de formation Elisabeth Carter (en présence des directions et des équipes de 4 à 6 animateurs/rencontre) ;.
- des rencontres et échanges réguliers avec le Département de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles, notamment lors de l'examen des projets ATL déposés par les opérateurs scolaires du réseau d'enseignement communal dans le cadre de l'appel à projet ATL annuel ;
- des réunions de la CCA où parents comme professionnels ont la possibilité de s'exprimer sur la qualité de l'accueil et les missions de la CATL.

A titre de précaution, il faut préciser que les rencontres ci-avant n'étaient pas organisées dans l'objectif premier de recueillir des données à l'usage (exclusif) de l'analyse des besoins. Chacune de ces rencontres poursuivait des objectifs spécifiques, certes parfois en lien avec la démarche d'état des lieux (cf. réunions de préparation des animations « enfants »). C'est donc a posteriori que la CATL a effectué la revue documentaire des comptes-rendus et échanges issus de ces rencontres pour en extraire les éléments nécessaires à la mise à jour du point de vue (plus qualitatif) des opérateurs de l'accueil.

Autre précision méthodologique, l'information extraite de la démarche de revue documentaire a été structurée d'après une grille d'analyse issue de manière inductive du dépouillement des questions ouvertes présentes dans les questionnaires à destination des familles. En effet, les

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

grandes thématiques qui ont émergé lors du traitement des questions ouvertes posées aux parents ont semblé suffisamment transversales pour organiser également le retour d'informations sur le point de vue des professionnels. Cela facilite, de surcroît, la mise en perspective des points de vue des publics « familles » et « professionnels » qui ont en commun de produire des questions, (méta-) réflexions sur la qualité de l'accueil.

3.1. Offre d'activités

DE MANIÈRE GÉNÉRALE

Tous les opérateurs de l'accueil offrent une grande variété d'activités (jeux, sorties culturelles, activités sportives, …). Les centres d'expression et de créativité ont cependant une offre d'activités créatives particulièrement élaborée, avec des thématiques/projets définis en début d'année scolaire.

Les opérateurs scolaires rencontrés sont soucieux de « compenser » les difficultés récurrentes liées aux contraintes spatiales (grand nombre d'enfants dans des locaux peu adaptés ; bruit/manque d'insonorisation) ou logistiques (sorties difficiles à organiser pendant le temps parascolaire, peu de grands espaces dans l'enceinte scolaire). Pour ce faire, et quand cela est possible (ressources financières et matérielles du P.O), directions d'écoles et équipes ATL veillent à disposer de matériel adapté (jeux, livres, mobilier) et à le renouveler.

Plus rares, mais avec un impact réel sur l'offre d'activités ATL, les collaborations entre équipes ATL et équipes enseignantes favorisent le développement d'activités cohérentes, leur structuration dans une dynamique de projet (avec un fil rouge thématique, des liens avec les activités réalisées en classe, des sorties extérieures facilitées).

Les opérateurs non scolaires ont généralement, davantage que les écoles, la volonté d'inscrire leurs activités dans un réseau partenarial existant (au niveau du quartier, en FWB). Au-delà de l'offre d'activités « temps libre » diversifiées, ils portent une attention particulière à la mise en place d'un climat relationnel et éducatif que l'on peut considérer comme faisant partie intégrante de l' « offre » mise à disposition des enfants et des familles. Soulignons que le nombre d'enfants encadrés -généralement plus « adapté » qu'en milieu scolaire et recouvrant des classes d'âges plus homogènes- facilite une approche plus individualisée de l'enfant (incluant la connaissance du contexte familial), y compris en vue de la constitution de groupes équilibrés.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE

Tous les opérateurs rencontrés s'accordent sur le fait que la demande de soutien scolaire est de plus en plus forte. D'une part, si l'on s'attarde sur l'offre des activités des « écoles de devoirs »/EDD, on se rend compte que la plupart d'entre elles tend à mettre en place d'autres activités « temps libre », décentrées de la préoccupation scolaire. Et d'autre part, les structures qui auparavant n'organisaient pas d'activités de soutien/d'aide aux devoirs, la proposent de plus en plus dans le but de répondre à la demande croissante des parents.

Les opérateurs de l'accueil non scolaires soulignent qu'ils reçoivent des demandes de parents souvent « désemparés » car ils ne peuvent pas assurer le suivi des devoirs de leur(s) enfant(s) et s'inquiètent que cela puisse nuire à la réussite scolaire de leur(s) enfant(s). La tension augmente également à l'approche du CEB et du passage en secondaire ; les opérateurs de l'accueil scolaires organisent également de plus en plus de soutien scolaire encadré.

Les échanges avec les opérateurs font régulièrement état d'une pression qui s'exerce sur les enfants (et que ceux-ci intègrent), en lien avec la scolarité et plus spécialement avec la recherche/le désir de réussite scolaire. Cette tension peut impacter sur l'organisation et l'offre d'accueil temps libre dédiée dès lors prioritairement à « l'aide aux devoirs », au détriment des autres activités… et peut-être aussi de l'aspiration des enfants à se détendre, bouger, jouer…

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3.2. Organisation de l'accueil

a. Horaire

Les professionnels de l'accueil veillent à offrir un accueil avec une amplitude horaire la plus large possible, pour répondre au mieux aux besoins des familles, souvent conditionnés par les impératifs professionnels. Tous les opérateurs scolaires présents sur le territoire de la Ville de Bruxelles proposent un accueil tôt le matin, généralement ouvert à partir de 7h30, voire 7h. Concernant les horaires du soir, ces mêmes opérateurs proposent un accueil au moins jusqu'à 18h. Les opérateurs non scolaires, quant à eux, ne proposent pas d'accueil le matin, à l'exception des vacances scolaires. Concernant l'accueil du soir, pendant l'année scolaire et pendant les vacances, les opérateurs scolaires proposent également des activités jusqu'à 18h.

Certains opérateurs font également état de la demande croissante de flexibilité horaire, et ce, de la part d'un nombre toujours croissant de familles. Ces deux éléments (demande de flexibilité et plus grand nombre de parents la formulant) rendent d'autant plus complexe la réponse à ce souhait des familles. Plus loin, les professionnels de l'accueil s'interrogent sur la manière la plus pertinente de répondre à cette demande de flexibilité, et sur les conséquences qu'une adéquation des services à la demande pourrait avoir sur le bien-être des enfants, la qualité de l'offre, voire aussi le bien-être des familles et celui des professionnels de l'accueil.

b. Coût

Les structures ont le désir d'offrir des activités à des coûts accessibles à tous. Certaines activités peuvent être proposées gratuitement (Lire en Fête, la Fête de la Jeunesse, lecture de Conte,…). De manière générale et à titre d'exemple, les Maisons des enfants tentent de proposer des activités à des coûts réduits, allant par exemple d'une journée atelier cuisine/jeux extérieurs à 0.50 centimes d'euro à 3,50 euros pour une journée d'atelier créatif et la visite du Musée des Instruments de Musique, par exemple. Le dispositif « article 27 », qui permet aux publics moins favorisés d'accéder à l'offre culturelle, est fréquemment utilisé par le milieu associatif organisant un accueil. En règle générale, les opérateurs font preuve de solidarité et tendent à proposer un tarif préférentiel aux familles qui le demandent.
Les structures rencontrées travaillent généralement avec les familles du quartier dans lequel elles sont implantées. Il s'agit le plus souvent de publics plus fragilisés sur le plan économique. Les structures entretiennent des relations privilégiées avec les familles et maintiennent un dialogue pour que chaque famille puisse profiter des activités proposées dans le quartier.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

A noter que les opérateurs d'accueil scolaires ont souvent exprimé leur difficulté/malaise à propos de l'obligation de demander aux familles de faire « la preuve » de leurs revenus (AER, preuve d'inscription comme demandeur d'emploi, au CPAS, etc.), en vue de leur permettre de bénéficier d'une réduction tarifaire.

c. Espace

La grande majorité des opérateurs rencontrés expriment une insatisfaction à propos des locaux dans lesquels ils accueillent les enfants : vétusté, acoustique problématique, manque de place, etc., sont les difficultés les plus fréquemment énoncées et qu'observe également la CATL.

Bien souvent, les lieux ne sont pas adaptés/aménagés en vue de l'accueil temps libre des enfants, les locaux sont trop exigus pour recevoir la « masse » d'enfants concernés.

Dans les établissements scolaires, l'accueil s'organise dans des réfectoires, des couloirs, des classes « empruntées pour une activité ». Certains opérateurs de l'accueil organisent parfois des activités dans des lieux prêtés qui peuvent être des locaux inutilisés et qui sont inadaptés à l'accueil des enfants telles que des pièces sans fenêtre. Les professionnels des établissements scolaires qui ont un espace réservé à l'accueil des enfants expriment leur « chance » et la satisfaction de disposer de locaux spécifiques, cela leur permet, en effet, de proposer des activités plus adaptées aux besoins et aux rythmes des enfants.

Au quotidien, ces difficultés ne permettent pas, par exemple, aux professionnels de l'accueil de s'approprier les lieux d'accueil (organisation de l'espace plus adapté, mise à disposition d'un matériel ludique-créatif pour les enfants, décoration du lieu,…), mais aussi de développer différents types d'activités propices à l'ATL et aux besoins de l'enfant dans ce domaine (jeux symboliques, jeux de groupe/individuels, activité physique, etc.).

On constate également que l'impulsion par la CATL de projets « d'aménagement de l'espace » au sein des écoles communales tend à accompagner les auxiliaires d'éducation à s'adapter et à s'approprier des espaces multifonctions. Ces formations sont également pour les professionnels l'occasion de s'interroger sur leurs pratiques pédagogiques.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

d. **Accessibilité**

A noter que lors de la diffusion des questionnaires « familles » auprès des opérateurs, ceux-ci ont attiré l'attention de la CATL sur le peu, voire l'absence d'offre d'accueil adapté aux enfants porteurs de handicap. De même l'accueil « intégré » est peu présent sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

A noter que l'accueil intégré n'est en général pas inscrit dans les projets pédagogiques des opérateurs de l'accueil. Un accueil ponctuel peut-être réalisé mais les opérateurs de l'accueil qui intègrent ce type d'accueil dans leurs priorités sont rares. Aucune communication n'est ainsi réalisée et les demandes sont gérées au cas par cas.

Les opérateurs qui souhaiteraient développer l'accueil intégré soulignent qu'ils devraient dès lors recruter du personnel supplémentaire, spécifiquement formé, ce qui aujourd'hui est difficile.

e. **Encadrement**

Les remarques à propos de l'encadrement concernent principalement les opérateurs de l'accueil scolaire. Les équipes soulignent qu'il n'y a pas assez de professionnels pour encadrer le nombre d'enfants présents.

Pour les opérateurs scolaires, les équipes ATL expliquent ainsi, qu'à l'exception du mercredi après-midi, avec 40 à 60 enfants pour un adulte (si aucun professionnel n'est absent), elles éprouvent des difficultés à proposer des activités variées et qu'elles estiment de qualité. Elles ne disposent pas des moyens humains suffisants, et leur préoccupation première est dès lors qu'aucun accident ne survienne.

3.3. Communication professionnels-familles

Tous les opérateurs de l'accueil expriment que la communication avec les familles constitue une ressource importante et disent y être très attentifs.

Les relations et la communication régulières avec les familles des enfants accueillis font partie intégrante des projets pédagogiques des différents lieux d'accueil.

Des rencontres sont dès lors régulièrement organisées pour présenter les programmes d'activités, les projets des enfants, ainsi que pour proposer des projets dans lesquels les parents sont conviés en tant qu'acteurs (carnavals, fêtes de quartier, anniversaires des structures, expositions des travaux ,…). A noter que certaines structures associatives organisant des activités temps libre ont également une offre à destination des familles : cours d'alphabétisation, activités de loisirs ou de rencontres, cet élément contextuel peut faciliter le lien (régulier) avec les parents.

Les équipes ATL basées en milieu scolaire se voient dans une fonction d'interface quotidienne entre les parents et l'école, et estiment ainsi avoir une relation privilégiée avec les familles. Les écoles qui mènent des projets ATL spécifiques pendant les temps d'accueil et invitent les parents à l'occasion d'une exposition, d'un goûter, une fête, etc. expliquent également que ces temps permettent de créer la rencontre avec les parents, et de renforcer les liens avec les familles.

Parfois cependant, la communication avec les familles peut s'avérer difficile. En effet, les équipes ne sont pas toujours formées/prêtes à gérer des situations complexes qui peuvent donner lieu à des manifestations d'agressivité.

Même si l'ensemble des parents ne participe pas aux rencontres organisées dans les différents lieux d'accueil, les équipes soulignent que l'organisation de ces temps doivent perdurer car c'est une manière de créer du lien ; cela permet en outre d'améliorer le dialogue et la compréhension mutuelle.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3.4. Aspects liés à la professionnalisation de l'accueil

a. Formation

Concernant les opérateurs du CLE, ils n'expriment pas de difficulté majeure à propos de la formation de leur personnel. Généralement, la formation continue du personnel est intégrée dans les projets pédagogiques des structures rencontrées. C'est un axe important auquel les structures tiennent et qu'elles ont la volonté de développer/soutenir.

Certains opérateurs de l'accueil scolaire n'ayant pas intégré le CLE expriment, pour leur part, des difficultés à former leur personnel, notamment par manque de financement pour remplacer le personnel absent. Malgré une offre constante de l'offre de formation dans le secteur ATL, certains opérateurs expriment des difficultés à trouver des formations spécifiques pour répondre aux besoins de leur personnel.

b. Reconnaissance professionnelle et communication interne

La non-reconnaissance professionnelle est parfois source de souffrance pour les professionnels de l'accueil, principalement en milieu scolaire. Alors qu'ils travaillent dans un même lieu et pour les mêmes enfants, le personnel de l'école est composé de plusieurs « catégories » /groupes d'acteurs (Direction, professeurs, équipe ATL, personnel d'entretien, concierge, médiateur, CPMS, ,…) qui ne se rencontrent que très rarement (horaires différents, cultures professionnelles spécifiques). Face à cette conjoncture, le personnel des auxiliaires d'éducation se sent souvent relégué au second plan et ne se sent pas toujours dans les meilleures conditions pour proposer un accueil de qualité. Pour les opérateurs scolaires membres du CLE, les projets coordonnés par la CATL[128] au sein des établissements scolaires communaux tendent à valoriser le travail du personnel de l'accueil et à leur donner des outils pour adapter leurs activités aux locaux qu'ils occupent et aux besoins des enfants qu'ils accueillent.

[128] Le projet "Aménagement de l'espace (intérieur)" en collaboration avec l'ASBL Badje, les projets "cours de récréation" avec Monsieur Humbeeck, le projet "jeux et ludothèque en ATL" en collaboration avec le Centre Carter et les projets ATL et EXTR'ATL annuels.

c. Divers

- *Budget*

Les opérateurs de l'accueil font régulièrement part à la CATL de l'insécurité financière liée à des subsides qui se réduisent, voire sont supprimés ou non reconduits. Le financement du personnel est une des grandes difficultés des opérateurs de l'accueil qui recourent à des emplois subsidiés. Cela engendre un surcroît de travail administratif mais crée également une instabilité au sein des équipes pédagogiques, peut limiter l'implication des personnes dans le projet d'accueil (voir plus haut).

L'insécurité liée à l'espace est aussi très présente lors des échanges. Que ce soit au sein des structures d'accueil non scolaires (perte de leurs locaux, déménagement forcé, travaux à réaliser dans les lieux d'accueil), ou au sein des structures d'accueil scolaires (espaces inadaptés à l'accueil des enfants et au déploiement des activités dans une perspective ATL et non de « garderie »).

Les opérateurs de l'accueil scolaires qui mènent des projets ATL spécifiques et reçoivent un subside ATL pour ce faire expriment combien ces projets et ressources financières leur permettent de mettre en place des activités variées pour les enfants, mais aussi d'acquérir une certaine reconnaissance au sein de l'école (autres professionnels) et dans le quartier (familles).

- *Etat des lieux « versus » actions concrètes*

La CATL ne peut manquer de relever l'expression des frustrations chez les opérateurs de l'accueil qui se sont mobilisés régulièrement, pour alimenter les Etats des lieux répétés. S'ils pensent que ce processus de recueil et de mise en perspective d'informations relatives à l'ATL est intéressant, les opérateurs s'interrogent sur la capacité d'une telle démarche à produire des effets concrets.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

CONCLUSION : BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

L'analyse du matériau recueilli auprès des publics concernés par l'ATL sur le territoire de la Ville de Bruxelles permet de mettre en évidence des constats (quantitatifs et qualitatifs) susceptibles de nourrir l'élaboration ultérieure d'un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance.

A ce titre et en guise de conclusion de la partie (II) Analyse des besoins, la CATL propose une photographie synthétique des résultats, articulée en trois grands axes :

1. les activités ;
2. les conditions matérielles ;
3. les Acteurs et Interactions.

En effet, chacun de ces axes représente une dimension importante de la démarche ATL qui, d'une manière ou d'une autre, a été abordée par l'un ou plusieurs des publics sondés. Au sein de chacun de ces axes, la CATL tentera d'ailleurs de mettre en évidence les grandes *transversalités*, à savoir les constats partagés par plusieurs publics/communs à ces publics ; mais également les *spécificités*, à savoir, les constats propres à l'un ou l'autre public.

Ce faisant, un rééquilibrage s'opère avec le « parti pris de l'enfant » adopté à l'entame de l'analyse. En effet, le recul/la réflexion nécessaire à l'élaboration de cette conclusion synthétique offre sans doute, et en toute logique (le recul requérant distance et maturité), un espace d'expression plus important aux constats recueillis auprès des publics adultes (professionnels et familles).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1. LES ACTIVITÉS

Portes d'entrées les plus visibles de l'Accueil Temps Libre, « les activités » en constituent l'expression la plus concrète, le point qui permet très explicitement le croisement des points de vue des publics à parts égales. En effet, que l'on soit concerné par l'ATL comme enfant, comme parent ou en tant que professionnel, on a certainement un vécu, un ressenti, une vision, des attentes à ce sujet… bref quelque chose à dire à propos des *activités* ATL.

1.1. Transversalités

L'ensemble des publics sondés aspire à une large diversité d'activités ATL. Les besoins d'expérimentation, de découverte et de stimulation des enfants sont particulièrement recherchés : vivre de nouvelles expériences, bouger, explorer son environnement (proche ou plus éloigné), jouer… ou même « ne rien faire » sont des idées récurrentes associées par les enfants, les parents et les professionnels aux activités ATL.

Les publics se rejoignent aussi sur l'intérêt d'activités permettant à la fois de s'extraire de la préoccupation scolaire, de « faire autre chose que des devoirs », tout en développant des compétences variées. Une activité « cuisine » par exemple favorise la rencontre d'une grande panoplie de besoins de développement chez l'enfant et soutient l'acquisition de nombreux savoirs (calcul, origine et forme des ingrédients, vocabulaire), savoir-faire (dextérité, travail individuel/en groupe) et savoir-être (patience, coopération, estime de soi, etc.) et favorise également la collaboration entre les publics.

En lien avec les conditions matérielles (voir point 2. ci-après), la qualité des activités est interrogée par les publics, tout particulièrement quand le grand nombre d'enfants accueillis dans un lieu à un même moment induit : un sentiment de stress (à cause du bruit, manque d'espace libre, …), une rupture de rythme (voire l'ennui, l'impression de « passer après les autres » pour les enfants), une préoccupation liée à la sécurité (souvent portée par les parents) ou un sentiment d'impuissance (de la part des professionnels confrontés au turn-over ou au manque de ressources).

En lien avec les acteurs et la dimension relationnelle (voir point 3.), les publics sont unanimes à reconnaître, chacun le formulant à sa manière, l'importance d'une qualité de présence auprès des enfants lorsqu'ils sont en activité ATL. Pour s'être approchée, le temps de quelques rencontres, du vécu des enfants lorsqu'ils sont en temps libre, la CATL ne peut que renforcer ce constat. Quelle que soit l'activité proposée, les enfants apprécient/cherchent avant tout la

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

présence, le regard d'un adulte (même à distance), sa bienveillance (même si elle s'exprime lors d'un recadrage pour autant que celui-ci soit perçu comme « juste »).

Contrairement à l'Etat des lieux précédent, les nouveaux médias/TIC sont ressortis de manière significative dans les échanges. Lorsque le professionnel en parle, il se désole du manque de moyens qui l'empêchent de rencontrer les besoins des enfants. En effet, peu de professionnels peuvent jouir d'une structure informatique adaptée et en cohérence avec la révolution des TIC qui bouscule actuellement le monde scolaire et extrascolaire. Du côté des enfants, la CATL constate qu'en dehors des activités extrascolaires, les nouveaux médias sont ultra présents dans le quotidien des enfants surtout en terme de frustration parce qu' « ici, on ne peut pas y jouer » en comparaison à la maison où les jeux vidéo, les réseaux sociaux sont les premières activités citées (surtout chez les plus grands : 10-12 ans). En parallèle avec tout ça, la CATL constate qu'une nouvelle catégorie de stages et d'activités extrascolaires tente de faire sa place ; celle des activités multimédias qui a très certainement de beaux jours devant elle.

1.2. Spécificités

Les *publics adultes* (familles ou tous professionnels) s'expriment plus particulièrement à propos des activités spécifiques suivantes, parce qu'elles font défaut et/ou parce qu'un appel/besoin fort à leur sujet interpelle les adultes :

- *Les activités pour les plus jeunes :* les parents expriment clairement un manque d'offres ou de places dans ce domaine. Ce constat est relayé par les professionnels qui ne peuvent cependant, pour la plupart, manquer d'interroger la pertinence d'une telle offre. Leur questionnement pourrait être traduit de la sorte : est-il bien « normal » qu'un jeune enfant passe autant de temps dans une structure d'accueil/loin de sa famille, que sa famille se retrouve contrainte (par le travail, l'isolement familial ou social) à y recourir?
- *Les activités de soutien scolaire* : elles renvoient à un autre besoin important exprimé par les familles, que les professionnels relayent également. Et ce, tout particulièrement sur un territoire caractérisé par la multiculturalité, où la langue (et les pratiques) d'enseignement constituent encore bien souvent des marqueurs de ségrégation scolaire. Ici aussi, les professionnels et certaines familles s'interrogent : est-il « normal » que l'enfant et la famille, derrière la question du soutien scolaire, intègrent tant de stress en lien avec la réussite (scolaire, professionnelle) de l'enfant ? Et, ce, quitte à remplir le temps libre de temps d'appui à la scolarité ?... Autant d'interrogations qui peuvent rappeler la nécessité de clarifier et d'assumer les missions larges des Ecoles de Devoirs,

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

en lien avec certains fonctionnements de l'institution scolaire, les capacités à accueillir les diversités comme une source d'enrichissement des humains et des pratiques d'enseignement/éducatives…

- *Les activités linguistiques :* les parents qui souhaitent généralement davantage d'activités temps libre (avec des coûts accessibles) en néerlandais, sont aussi en demande de soutien scolaire orienté vers le néerlandais. Ce constat renvoie à une sorte de « paradoxe bruxellois » (voire belge), toutefois expliqué par le fonctionnement institutionnel. A l'instar de l'enseignement, matière personnalisable, l'ATL dépend d'un cadre décrétal communautaire (ou régional chez les néerlandophones). L'ATL a, en quelque sorte, sa « vie » propre dans chaque communauté linguistique… Hormis de bonnes volontés ponctuelles, des expériences/programmes d'immersion linguistique ou des initiatives privées (et donc coûteuses), peu de ponts existent entre les communautés/régions pour le développement d'activités temps libre et de soutien scolaire en néerlandais, y compris à Bruxelles. En outre, du côté néerlandophone, l'appui aux devoirs est du ressort des écoles (libres d'en organiser ou non) et non de structures extrascolaires.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2. LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET PROFESSIONNELLES

2.1. Transversalités

En général, la qualité de l'accueil et l'organisation de l'accueil sont positivement appréciées par les différents acteurs (note moyenne de 7/10). On remarque, à la lecture des chapitres précédents, que les besoins et avis de chaque acteur concernant les conditions matérielles et professionnelles se rejoignent.

Ainsi, les professionnels de l'accueil tentent de répondre au mieux aux besoins des familles en ce qui concerne les horaires d'accueil (horaires larges),le prix des activités (coût accessible avec une offre tarifaire variée). De même, ils sont attentifs aux besoins de découverte des enfants (besoin de stimulation et d'expérimentation) en proposant un programme d'activités variées et en acquérant un matériel diversifié .

Comme en 2015, selon les trois types d'acteurs sondés, les améliorations prioritairement nécessaires concernent en particulier l'*espace d'accueil, l'encadrement et les conditions de travail des professionnels*.

2.2. Spécificités

a. Espace d'accueil

A ce sujet, si les enfants expriment qu'être dans un « beau local » n'est pas une priorité, ils ont néanmoins besoin de se sentir en sécurité dans l'espace dans lequel ils évoluent. Les parents expriment également qu'il est important pour eux que leurs enfants soient en sécurité dans des locaux aménagés pour l'accueil (hygiène des locaux, bonne acoustique, « pas trop d'enfants dans un même espace »).

Concernant les espaces d'accueil, les professionnels se distinguent en tant qu'opérateurs scolaires et non scolaires. Les professionnels travaillant en milieu scolaire ont conscience des difficultés liées notamment aux locaux. La grande majorité d'entre eux exprime le désir de pouvoir travailler dans des locaux dédiés à l'accueil et aménagés uniquement en vue de l'accueil des enfants (pas au sein de couloirs, dans des réfectoires, des halls, etc.) Quant aux professionnels de l'accueil non scolaires, ils rencontrent moins de difficultés car leurs

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

activités sont organisées dans des locaux spécifiques. Ils font cependant mention de difficultés budgétaires liées au bâti. Certains expliquent qu'il est compliqué de financer la location/l'achat d'un bâtiment. Quand ils sont locataires, en fin de bail, ils peuvent être amenés à devoir trouver un autre lieu d'accueil, ce qui est difficile (au vu du coût des locaux bien situés/adaptés) et peut conduire à l'arrêt brutal des activités d'accueil.

b. Encadrement

L'insatisfaction à propos du besoin de sécurité, exprimée précédemment par les enfants et les parents, est aussi liée au taux d'encadrement. En effet, les enfants ont besoin de sentir qu'ils ont une place dans le groupe dans lequel ils évoluent (être encadré par des accueillants sécurisants, soutenants, bienveillants et à l'écoute). Ils expriment aussi des besoins d'attachement et de reconnaissance forts; il est important que l'adulte présent puisse jouer un rôle sécurisant sans pour autant verser dans l'autoritarisme, voire le « rien n'est permis » (pouvoir choisir son activité, pouvoir se poser dans un espace permettant un temps calme).

Les besoins de sécurité, d'attachement et de reconnaissance sont aussi fortement rappelés par les parents pour ce qui regarde l'encadrement de leurs enfants. Ceux-ci sont attentifs au fait que le personnel puisse prendre en compte les besoins des enfants, puissent s'en occuper d'une manière attentive et adéquate, qu'ils soient à l'écoute des enfants. En effet, lorsque les parents s'expriment sur les points positifs de l'accueil extrascolaire, « le respect et la politesse » sont dans les trois critères les plus plébiscités et 73% des parents qui ont choisi ce critère en particulier évoquent son importance à leurs yeux (« personnel à l'écoute », « personnel généreux », « accueil et suivi des enfants assurés », « personnel motivé et à l'écoute »). Ils préfèrent dès lors que le nombre d'enfants/groupe d'enfants soit restreint et qu'un encadrement de meilleure qualité soit assuré (par plus d'animateurs mais aussi par plus d'animateurs formés avec une attitude professionnelle respectueuse).

Les professionnels de l'accueil scolaire sont désireux de rencontrer les besoins de sécurité et d'attachement. Ils souhaiteraient pouvoir prendre en compte chaque enfant. La gestion de grands groupes dans des espaces non-adaptés rend dès lors leur travail et la rencontre de tels besoins très complexes.

Les professionnels de l'accueil non-scolaire, ne rencontrent pas/peu de difficultés quant à l'encadrement des enfants car ils ont la possibilité de limiter le nombre d'inscriptions ou d'utiliser des systèmes de listes d'attente, ce qui leur donne la possibilité d'inscrire un nombre précis d'enfants pour chaque animateur présent. Cette méthode pratiquée pour des besoins de sécurité et d'encadrement tend néanmoins à réduire l'offre d'accueil disponible et pénalise les

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

habitants des quartiers densément peuplés puisque les offres proposées sont limitées. Néanmoins, la Coordination ATL constate que les professionnels de l'accueil non scolaire ont, comparativement à 2015, moins souvent recours à un système de listes d'attente. Ce changement est sans doute corrélé à l'augmentation de l'offre d'accueil extrascolaire sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

c. Conditions de travail

Les conditions de travail éclairent le contexte dans lequel les professionnels de l'accueil évoluent. En dépit de la bonne volonté des professionnels, leurs conditions de travail peuvent contrevenir à la qualité de l'accueil. Les professionnels de l'accueil (tous lieux confondus) laissent entendre par exemple, que la précarité professionnelle (contrats ALE, mutation, contrat CDD, bénévolat, etc.) dans laquelle ils doivent parfois évoluer ne leur permet pas d'établir une continuité relationnelle. En effet, parents et enfants sont très attentifs et sensibles à la relation que l'animateur/l'auxiliaire pourra établir avec eux. Il est ainsi essentiel que les personnes référentes qui s'occupent des enfants soient les mêmes, qu'il y ait une stabilité dans l'équipe d'accueil pour permettre à chaque acteur d'établir une relation de confiance (voir aussi notion de « transmission » entre membres d'une même équipe). Concernant les opérateurs scolaires membres du PCLE (2015-2020), l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles a notamment travaillé en profondeur sur cet axe en intensifiant l'engament d'un personnel qualifié. Sur le terrain, les écoles communales bénéficient donc d'un plus grand nombre d'auxiliaires d'éducation, ce qui tend à renforcer le taux d'encadrement. De plus, depuis l'année scolaire 2018-2019, les auxiliaires d'éducation des écoles communales travaillent en horaires groupés. Ces deux stratégies ont pour but de valoriser le travail des auxiliaires d'éducation et d'améliorer leurs conditions de travail.

d. Qualité de l'accueil/formation des encadrants

Pour les parents, un accueil est de qualité dès lors qu'ils ont confiance dans les compétences professionnelles des personnes qui s'occupent de leurs enfants. Ainsi, Il est important pour eux que les professionnels de l'accueil possèdent les savoirs-être et savoir-faire nécessaires. La formation des professionnels est un critère important pour les parents comme pour les opérateurs. Pour les parents (41,6%), la formation du personnel est un critère important (le deuxième parmi 12 critères) et pour les professionnels, 61,4% des opérateurs estiment que la formation est un des points forts de leur accueil.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Cependant s'ils soutiennent et encouragent une telle dynamique, elle est parfois difficile à mettre en place, faute de moyens financiers et de personnel suffisants (notamment pour le remplacement du personnel absent).

La qualité des relations entre les professionnels et les enfants est une donnée importante à prendre en compte. A leur manière, les enfants expriment assez bien combien le regard (la reconnaissance) et les attitudes des professionnels les impactent, combien leurs gestes les inspirent, en positif (« madame m'a dit, a fait… »), comme en négatif (« la dame de la garderie crie, elle donne des punitions »).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3. LA QUALITÉ ET LA VARIÉTÉS DES ACTIVITÉS

3.1. Transversalités

Comme évoqué dans le point 1. consacré aux activités, les acteurs (adultes et enfants) sont unanimes, chacun à leur manière, à reconnaître l'importance des besoins physiologiques et d'auto accomplissement dans le domaine de l'ATL. Quand on les interroge sur ce qui est le plus important pour eux quand ils sont en temps libre, les enfants choisissent prioritairement le fait de pouvoir se dépenser et de faire des activités variées.

Tant les parents que les professionnels attachent de l'importance à la variété d'activités qui répondent directement aux besoins des enfants :

- en milieu scolaire, les opérateurs s'attachent à varier les activités en fonction des saisons ou des projets pédagogiques de l'établissement. Les activités sont également construites sur base des demandes des enfants centralisées chaque début d'année scolaire ;
- la plupart des associations et opérateurs non-scolaires développent des liens forts avec les quartiers et les familles y habitant. Ce lien permet aux opérateurs de développer des activités et des projets de qualité qui répondent aux besoins des enfants.

3.2. Spécificités

A sa manière et à partir de son vécu propre, chaque public s'est exprimé sur la qualité des activités et leurs diversités.

Les enfants sont soucieux de pouvoir profiter davantage d'activités sportives qui leur permettent de se dépenser et de relâcher la pression acquise pendant la journée scolaire. Parmi ces activités, les activités en extérieur sont également fort plébiscitées par les enfants. La majorité des enfants qui s'expriment à ce sujet adorent les activités qui sortent de l'ordinaire et qui leur permettent de découvrir ou de visiter des nouveaux endroits (activités en forêt, à la mer, au parc…).

Les parents comme les professionnels sont d'accord sur le fait que les activités extrascolaires doivent avant tout permettre aux enfants de se déconnecter de l'école et des obligations qui s'y rattachent. Dans la société actuelle, les enfants sont sollicités dès le plus jeune âge et leurs journées peuvent être parfois aussi longues que celles de leurs parents. Dans cette mesure, les professionnels s'attachent à offrir aux enfants des activités variées qui leur permettent de

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

s’épanouir. Ces activités sont aussi tournées sur les apprentissages puisqu’elles permettent aux enfants de développer des compétences transversales dans un contexte ludique.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l’Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

CONCLUSION GÉNÉRALE

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

Pour favoriser une lecture transversale des constats et observations qui jalonnent l'état des lieux et l'analyse des besoins, cette conclusion propose d'en présenter les points forts sur base d'une triangulation : **« Contexte »** ; **« ATL »** et **« Acteurs ».**

- L'axe « Contexte » met en évidence les constats clés issus de l'analyse du contexte d'intervention : aspects territoriaux, sociologiques, institutionnels, etc.
- L'axe « ATL » pointe des éléments d'observation relatifs tant à l'approche ATL (paradigme) qu'à sa mise en œuvre au sein des structures d'accueil (pratiques) ;
- L'axe « Acteurs » reprend des observations relatives aux différents acteurs de l'ATL : enfants, parents/familles et professionnels (scolaires ou non scolaires).

Cette mise en perspective synthétique consiste à un soutien à l'élaboration concertée d'un nouveau programme de Coordination locale pour l'enfance (CLE) sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

CONTEXTE : UNE VILLE QUI BOUGE !

1) Dans tous les domaines

- La Ville de Bruxelles est une commune pourvue d'une *attractivité réelle*. Entreprises, administrations, chalandise, activités d'enseignement/de formation, tourisme/congrès, culture… La Ville de Bruxelles accueille nombre de fonctions vitales et est en constante évolution (démographie, projets urbanistiques/aménagement du territoire, transports, événementiel, etc…)
- La *pression démographique* augmente dans l'ensemble des quartiers et plus sensiblement dans la partie ouest du quartier « Centre » et dans le sud de Laeken . Directement concernés par l'ATL, les enfants de 3 à12 ans sont bien représentés dans la commune. La Ville de Bruxelles accueille par ailleurs une population très diversifiée avec une grande proportion de jeunes de moins de 18 ans (en 2019, sur le territoire de la Ville de Bruxelles ; près d'un habitant sur 4 a moins de 18 ans).
- La *taille des ménages* varie selon le quartier. C'est à Haren qu'est recensé le plus grand taux de familles nombreuses, or c'est également dans ce quartier qu'on dénombre le moins d'opérateurs d'accueil. Ensuite, c'est à Neder-Over-Heembeek puis à Laeken que respectivement, on retrouve le plus de familles nombreuses.
- Les *situations de monoparentalité* sont bien représentées sur le territoire (10,5% des ménages privés). Parmi les familles avec enfants (33%) : une famille sur 3 est monoparentale. Des études ont montré que la monoparentalité peut constituer un

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

facteur de surfragilisation sociale/précarité et cible en priorité les femmes seules avec enfant(s).

- La *mixité sociale* est un enjeu important accentué par des phénomènes tels que la « suburbanisation », qui amène les populations aisées à s'installer plutôt en périphérie ; ou la « gentrification » que d'aucuns définissent comme « une somme d'évolutions par lesquelles des espaces populaires se voient (ré)appropriés par et pour des groupes socialement plus favorisés que les habitants ou leurs usagers préalables[129] ».
- Sur le plan *socio-économique*, le territoire offre une image contrastée, entre les quartiers qui longent l'axe du canal (« Nord » ; « Centre-Ouest » ; « Laeken Centre et Sud » ; « NOH » accueillant des populations économiquement plus fragilisées, et les quartiers « Sud » ; « Nord-est » ou « Laeken-Nord » habités par des populations plus aisées). Certains quartiers (« Marolles », « Anneessens », « Laeken ») présentent un revenu médian inférieur à la moyenne communale. On peut noter ici que les écarts concernant le taux de chômage entre les quartiers populaires et les quartiers plus aisés de la commune sont importants. En effet, le taux de chômage peut varier du simple au triple. De manière générale, la commune présente un taux de chômage plus important que celui de la région de Bruxelles, les jeunes de moins de 25 ans sont très impactés (+ 30% de chômeurs dans cette tranche d'âge) dans les quartiers défavorisés. Concernant plus spécifiquement la pauvreté infantile, au niveau régional, il faut savoir que près d'un enfant sur 3 vit sous le seuil de pauvreté.
- La Ville de Bruxelles compte un peu plus de 9 *logements sociaux* pour 100 ménages (alors que la moyenne régionale est de 7 logements sociaux pour 100 ménages) et ¾ des logements disponibles sont occupés par des locataires. La diversité du territoire communal permet d'envisager de nombreuses solutions de logements.
- La Ville de Bruxelles, comme l'ensemble de la Région fait face à un *boom scolaire*. De manière générale, le territoire communal compte un grand nombre d'écoles avec un réseau communal largement représenté. La commune bénéficie d'une bonne capacité d'accueil en établissement scolaire tant de niveau maternel que primaire mais les établissements sont parfois encore inégalement répartis sur le territoire. C'est le cas du quartier de Haren qui compte seulement 2 écoles ou le quartier de NOH qui subit un essor démographique important et compte 7 établissements scolaires de niveau fondamental (à noter qu'une nouvelle école communale fondamentale à pédagogie active, l'école

[129] VAN CRIEKINGEN, M. (2006). Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ?. Brussels Studies, n°1, p. 4

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

fondamentale « La croisée des chemins » a ouvert ses portes en septembre 2019 pour répondre à cette demande).

- On observe également une *augmentation du nombre d'enfants dits « à besoin spécifique »* au sein des établissements scolaires/extrascolaires (les professionnels rapportent essentiellement des cas de troubles déficitaire de l'attention avec/ou sans hyperactivité et des troubles d'apprentissage ou comportement non-diagnostiqués). Sans pour autant pouvoir encore s'appuyer sur des chiffres fiables, les échos du terrain font état d'un sentiment généralisé d'impuissance face à la gestion de cette situation par les professionnels du monde scolaire et extrascolaire. Toutefois, des études sérieuses font remarquer une augmentation significative du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (+16% au cours des 10 dernières années). Ce sont autant d'enfants qui ont le droit comme tous les autres, d'avoir accès à des activités extrascolaires de qualité.
- Côté *Tourisme et culture*, la Ville de Bruxelles est une commune à fort rayonnement culturel et touristique. De nombreuses activités (socio)culturelles pour les enfants et leurs familles sont organisées. Le quartier de Haren reste, toutefois, le plus mal loti en matière d'offre culturelle.
- Côté *transports et mobilité*, la Ville de Bruxelles accueille des axes routiers importants et présente un réseau étoffé de transports en commun. On remarque cependant que les lignes radiales sont privilégiées compliquant les traversées du territoire d'Est en Ouest ou du Nord au Sud. Des zones/quartiers moins bien desservis par les transports collectifs subsistent, comme c'est le cas de Haren ou de NOH. Un réseau de transports intermodal efficace et étendu à tout le territoire semble être la solution privilégiée pour répondre aux besoins évolutifs des usagers. La mobilité reste un enjeu important pour les familles et leurs enfants souhaitant accéder facilement aux activités sportives, culturelles ou ludiques se déroulant dans des infrastructures adéquates. Ce besoin se fait d'autant plus sentir dans des quartiers encore fort isolés des foyers d'activités ATL. C'est notamment le cas de Haren qui ne compte que très peu d'activités extrascolaires variées et qui, de par sa position enclavée est éloignée des activités extrascolaires centrales (Marolles, Anneessens, etc…).
- Le paysage urbain de la Ville de Bruxelles est *maillé d'espaces verts et d'aires de jeux*, parfois vétustes et de dimension réduite. Leur qualité pourrait être améliorée dans la perspective d'y accueillir différentes catégories d'âges, voire un public plus familial ; mais également pour renforcer leur adéquation avec les besoins de développement des enfants. Plusieurs projets d'aménagement du territoire devant répondre aux besoins des usagers ont été entrepris ou sont en cours de réalisation. Le but de ces projets est de

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

créer des espaces verts multifonctionnels qui participent à la vie des habitants et sont intégrés au paysage urbain.

2) Dans le domaine de l'ATL

- La répartition inégale des services et de la population au sein des différents quartiers de la ville fait écho à la *répartition inégale des offres ATL sur le territoire communal*, tant du point de vue quantitatif (nombre de services) que qualitatif (diversification de l'offre).
- Depuis 2015, on note une augmentation significative de l'offre ATL (de 0,4 % en 2015 à 18% en 2020), mais il conviendrait que l'offre continue à être étoffée puisque la demande est très importante.
- D'un point de vue qualitatif, certains opérateurs ont tendance à *élargir leur offre* aux publics jeunes. C'est le cas des musées, des théâtres, voire des bibliothèques.
- Comme en 2015, la *démultiplication des normes d'encadrement* (Centres de vacances, ATL, Ecoles de devoirs) tend à réduire la lisibilité et ne rend pas aisée l'émergence d'une cohérence sectorielle. Cette démultiplication des normes combinée à la démultiplication des référents institutionnels (Commune, Région, FWB/ONE) peuvent entraîner davantage d'obligations administratives/techniques pour les opérateurs d'accueil, sans pour autant que du temps de travail supplémentaire ne soit prévu à cet effet.
- Comme dans d'autres domaines du secteur non-marchand, on peut faire le constat d'une relative *précarité des statuts et moyens affectés à l'ATL*. Et ce, dans un contexte où certaines ressources et motivations humaines s'essoufflent ou se raréfient (ex : moins de bénévolat, moins d'implication des enseignants).

LE PARADIGME ATL

- De manière générale, on peut dire du caractère ouvert et global du *cadre théorique/conceptuel de l'ATL*, qu'il permet de relier/articuler l'ATL et les opérateurs ATL à de nombreuses ressources psychopédagogiques ou éducatives (outils, acteurs, projets, etc.).
- Sur le territoire de la Ville de Bruxelles et tout particulièrement pour ce qui regarde les opérateurs scolaires participant au Programme CLE, *le référentiel, les concepts et approches semblent être toujours mieux intégrés par les équipes* (« accueils » préférés

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

à « garderies » ; aménagement et équipement des espaces d'accueil ; co-consruction des activités en équipe, voire collaborations avec des enseignants, etc.).

- On ne peut manquer de relever l'*inadéquation des moyens alloués au secteur de l'ATL*, en regard de l'approche ambitieuse défendue par le référentiel ATL. Les professionnels rencontrés relèvent l'écart (trop) important existant entre la « théorie » et la « pratique » de l'ATL
- L'attention aux critères de qualité de l'accueil peut renforcer la « frustration » des opérateurs qui mesurent d'autant mieux le (long) chemin qui leur reste à accomplir.

LES ACTEURS DU SECTEUR ATL

Enfants, familles, professionnels, tous les acteurs de l'ATL déplorent, à leur manière, les *taux d'encadrement faibles* (beaucoup d'enfants, peu de professionnels) et leurs conséquences en termes de qualité relationnelle et de sécurité.

De manière plus pragmatique, l'ensemble des acteurs privilégient *la fonctionnalité et l'équipement (acoustique, éclairage, propreté, toilettes, etc.) des locaux* d'accueil à leur esthétique.

1) Ce que nous apprennent les enfants :

- Les enfants sont *demandeurs d'activités temps libre* variées. Ils expriment souvent l'envie de sortir à l'extérieur et de découvrir le monde. Des tendances ressortent ; les enfants sont friands d'activités artistiques et sportives. De manière générale, ils apprécient les activités en lien avec leurs centres d'intérêts et de continuer à développer leurs compétences de manière informelle (auto-accomplissement).
- Les enfants expriment *un réel besoin d'être consultés, écoutés, impliqués dans leur lieu de vie* ATL, d'être « acteurs » et pouvoir choisir les activités qu'ils souhaitent faire. L'expression de ce besoin est flagrant et clairement affirmé à l'issue des entretiens en groupe focalisé et dans les statistiques. Cette tendance se renforce avec leur engouement et leur accueil unanime de l'animation de la CATL sollicitant leur avis et l'expression de leurs besoins en ATL.
- Les enfants, qu'ils l'expriment formellement ou que les professionnels en soient témoins, éprouvent parfois précocement la *pression scolaire*. Les devoirs, de même que la réussite (d'un contrôle, du CEB) prennent une place toujours plus importante dans l'aménagement

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

(voire la réduction) du temps libre et ne laissent pas/peu les enfants en répit. Un certain nombre d'enfants verbalisent leur état de fatigue et leur besoin de temps calmes sans pression/stress.

- Les entretiens relèvent que les jeux vidéo prennent une place de plus en plus importante chez les enfants (essentiellement chez les 8-12 ans). A la maison ou pendant leur temps libre, certains se tournent vers les réseaux sociaux, les jeux vidéo ou les applications de streaming en ligne. Cette constatation peut être mise en parallèle avec l'expression d'un sentiment d'ennui largement exprimé lors des entretiens focalisés. (dimension sociale).
- S'ils expriment un *besoin de liberté* (« faire ce que l'on veut), ils appellent aussi *la structure/le cadre et la cohérence/congruence* des adultes référents. Une tendance déjà soulignée dans l'état des lieux de 2015 revient en 2020 ; à savoir qu'un grand nombre d'enfants souhaitent passer plus de temps au sein de leur cellule familiale et *être en relation avec leur famille* plutôt que de fréquenter l'accueil extrascolaire (la tendance est cependant plus prononcée chez les 4-5 ans).
- Les enfants sont très sensibles à l'espace dans lequel ils évoluent. Ils évoquent principalement *le manque d'espace et le (sur) nombre d'enfants* influant sur leur sentiment de sécurité, leur bien-être et leur sentiment de reconnaissance (lié à la disponibilité des accueillants).
- Les enfants expriment un réel *besoin de sociabilisation* et de pouvoir *jouer librement* avec leurs pairs. Ils apprécient plus facilement les activités ATL pendant les vacances scolaires parce qu'elles permettent plus fréquemment de mettre en place des projets thématiques et originaux mais aussi de vivre des expériences fortes en groupe.

2) Ce que nous apprennent les parents

- Les parents sont *globalement satisfaits de la qualité de l'accueil*, ils sont particulièrement attentifs aux savoir-être (attitudes) et savoir-faire (capacités techniques) des professionnels.
- Les parents ont des *attentes/exigences quant à l'ATL*, ils ne cantonnent généralement plus l'ATL à une offre de garderie ou d'encadrement/surveillance « simple ». Les exigences de qualité et de diversité ont augmenté.
- On constate une *demande importante en matière d'activités linguistiques* (et de soutien scolaire en néerlandais) ; *de soutien scolaire et d'activités à destination des plus jeunes* (moins de 6 ans). Cette demande n'est pas encore rencontrée par l'offre actuelle. S'il y a eu effectivement une augmentation de l'offre d'activités linguistiques depuis l'état des

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

lieux réalisé entre 2010 et 2015, celle-ci tend à se stabiliser ou même à diminuer en 2020. De plus, cette offre est concentrée dans le quartier le moins peuplé (Bruxelles-Sud, Nord-Est), et portée principalement par des structures à vocation marchande.

- Les parents souhaitent *disposer de davantage de places en stages*. Cela peut confirmer le fait qu'ils sont sensibles aux types d'activités proposées (cf. supra) et qu'ils ont des exigences à ce sujet et concernant la qualité de l'accueil en général.
- Le *manque de places d'accueil offertes sur le territoire* peut d'une part générer des vécus difficiles pour les parents (voire pour les professionnels) lors des inscriptions, d'autre part, le manque de places d'accueil ne laisse pas vraiment de marge pour l'imprévu/les situations d'urgence.
- Les familles sont *conscientes des difficultés vécues par les professionnels* (ex : les parents font état de la nécessité d'avoir une meilleure gestion des absences ; ils regrettent également les changements réguliers de personnes, le manque de stabilisation du personnel, les horaires coupés). Les parents souhaiteraient notamment une amélioration de la qualité du recrutement.
- Les parents sont prêts à *payer un « juste prix »,* mais peuvent cependant exprimer des difficultés quant au *prix de certaines activités spécifiques* et quant à la possibilité de faire face au *cumul de frais* lorsqu'ils ont plusieurs enfants.
- S'ils peuvent être mobiles par nécessité, les parents apprécient que les activités se déroulent *dans le quartier ou à proximité de/dans l'école*.
- Les *parents d'enfants en situation de handicap* sont demandeurs d'accueil mais ont des difficultés à trouver/identifier des structures le proposant. Lorsque les opérateurs déclarent ouvertement pratiquer l'accueil inclusif, celui-ci se réduit uniquement à quelques troubles ou handicap(s) en particulier ; l'offre est rarement englobante, c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en compte tous les types d'handicaps. Cela peut avoir des conséquences sur l'expression de ce type de demande.
- Les *parents d'enfants en situation de handicap* se sentent mis à l'écart tellement l'offre d'accueil n'est que très rarement inclusive et lorsqu'elle l'est, elle est avant tout contraignante pour l'équipe et demande des moyens que les opérateurs n'ont pas à leur disposition.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

3) *Ce que nous apprennent les professionnels*

De manière générale

- On perçoit une *évolution de la culture professionnelle*, vers « l'approche ATL » (cf. Code de qualité), vers une « gestion de projet »… ainsi :
    - de plus en plus de professionnels ont développé un projet d'accueil et en perçoivent l'importance ;
    - les professionnels veillent à se former et y perçoivent un intérêt. Cela peut cependant constituer une contrainte réelle au vu des taux d'encadrement faibles (cf. problématique du remplacement des personnes absentes) ;
    - ils perçoivent également l'intérêt des réunions d'équipe et du travail de co-élaboration, et l'importance des partenariats entre acteurs du monde scolaire ou non ;
    - la majorité des opérateurs désirent avoir des temps/ateliers d'échanges de pratiques et souhaitent avoir la possibilité d'être accompagnés dans leurs pratiques ;
    - certains opérateurs souhaitent davantage d'outils pédagogiques (guides d'animation etc.) ;
- D'un point de vue pragmatique, les professionnels sont attentifs à la diversification et au renouvellement du *matériel*, ce qui peut engendrer des coûts et un problème de stockage. Au sein des structures, une *bibliothèque/ludothèque* est appréciée comme un « plus » pour l'accueil (opérateurs scolaires).
- Les professionnels sont attentifs à *l'accessibilité financière* de leurs activités et au fait d'accueillir une diversité de publics.
- *Les habitudes/pratiques de collaboration* varient en fonction du type d'opérateur (scolaires/non scolaires).
- La *collaboration avec les parents* est considérée par tous comme un élément important.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

De manière spécifique

- Les professionnels de l'accueil restent plus « frileux », au vu du manque de ressources, à l'égard des *démarches d'intégration de l'enfant en situation de handicap*. Les raisons sont diverses (infrastructure inadéquate, personnel non formé, etc..). En règle générale, les opérateurs fonctionnent au cas par cas désireux d'installer un dialogue avec les familles.
- En matière de bien-être et d'évolution professionnelle, les opérateurs expriment un *besoin de reconnaissance*, ils souhaitent l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de travail.
- On constate une *diminution du nombre de mouvements de jeunesse*, en lien avec la réduction du nombre de bénévoles.
- L'ensemble des opérateurs émettent le souhait d'augmenter *l'espace* disponible pour l'organisation des activités d'accueil. Ils sont également nombreux à souhaiter *un meilleur accès aux espaces verts*.
- Les professionnels de l'accueil non scolaires peinent à répondre à l'ensemble de demandes de *soutien scolaire* (cf. listes d'attente fréquentes).

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET PÉRIODIQUES

- Fery., J. & Cornet., A. (2015). Le jeu dans la ville – Pour un maillage jeux à Bruxelles. Bruxelles Environnement.
- Bruxelles Environnement. (2018). Développement d'une stratégie globale de redéploiement du sport dans les espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale.
- Collaboration de Réseau des Arts à Bruxelles et BKO. (2009). Bruxelles Ba(b)el du Plan culturel pour Bruxelles.
- DEHAIBE, X., HERMIA, J-P., LAINE. B., & ROMAIN., A. (2016). Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025. Octobre 2016. Les cahiers de l'IBSA. 6.
- Guio, A-V., et Vandenbroucke, F. (2018). La pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique, Comparaison des facteurs de risque dans les trois Régions et les pays voisins. Fondation Roi Baudouin.
- HUBERT, M., LEBRUN, K. et al. (2013). La mobilité quotidienne à Bruxelles: défis, outils et chantiers prioritaires. Brussels Studies. Numéro 71.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire commune). (2016). Zoom sur les communes : Ville de Bruxelles.
- La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) en collaboration avec Badje asbl. (2013). Manifeste « *Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités* ? ».
- Lahaye W., Pannecoucke I., et Sansen F. (2009). Pauvreté des enfants au niveau local : Cartographie communale et leviers politiques, CERIS, Université de Mons.
- La Maison des Sports de la Ville de Bruxelles. (2019). Brochure « Vacances Sportives 2019 ».
- LEMAIGRE T. et WAGENER M. (2013). Monoparentalité à Bruxelles, Etat des lieux et perspectives. Hayez. pp. 1-68.Simon., N. (2018). Recherche-action sur les besoins et les attentes des familles monoparentales. La ligue des familles.
- Maslow, A. (1954). Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité. Motivation and Personality.

- McKinsey&Company. (2015). Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB, Rapport à la Vice-Présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Observatoire de la Sante et du Social de Bruxelles-Capitale (2018). *Baromètre social 2018*. Bruxelles : Commission communautaire commune.
- Silberberg, V. & Bazantay, A. (2011). Les écoles de devoirs : au-delà du soutien scolaire
- STABEL. (2019).Chiffres clés : aperçu statistiques de la Belgique.
- Ville de Bruxelles. (2004). Plan communal de développement, lignes de forces. Agora.
- Ville de Bruxelles (2013). Rapport annuel 2012.
- Ville de Bruxelles (2016). Pose ton Cartable.
- VAN CRIEKINGEN, M. (2006). Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ?. Brussels Studies, n°1.

TEXTES LÉGISLATIFS

- Arrêté du gouvernement de la communauté française du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité de l'accueil. MB : 19/04/2004.
- Décret de la Communauté française du 17 mai 1999, relatif aux centres de vacances. M.B. 30-11-1999.
- Décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. M.B. 19 août 2003.
- Décret de la Communauté française du 20 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs. M.B. 29-06-2004.
- Décret de la Communauté française du 26 mars 2009, fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse. M.B. 16-12-2009.

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

WEBOGRAPHIE

- http://www.acabxl.eu
- http://be.brussels/culture-tourisme-loisirs/culture/centres-culturels
- https://bral.brussels/
- https://biblio.brussels/iguana/www.main.cls?surl=home
- http://www.bibliotheques.be/
- https://www.bronks.be/fr
- http://www.brusselsmuseums.be/fr/
- https://www.bruxelles.be/
- https://www.bruxelles-j.be/ton-autonomie/tu-es-mineur/amo/[2]
- www.bruxellestempslibre.be
- https://www.ccc-ggc.brussels/fr http://www.ceddbxl.be
- http://www.centres-culturels.be/les-centres-culturels/definition
- http://www.centres-de-vacances.be/
- *www.demandezleprogramme.be*
- http://www.educationpermanente.cfwb.be
- http://en.calameo.com/read/00247942782d6514e667f
- http://www.enseignement.be
- https://environnement.brussels/
- https://www.espacemagh.be/ateliers-stages/
- http://ibsa.brussels/
- http://www.inforjeunesbruxelles.be
- https://instructionpublique.bruxelles.be
- www.jeunessesmusicales.be
- https://www.kbs-frb.be/fr
- http://www.kiddyclasses.net/

- https://koezio.co/
- https://www.minieurope.com/
- https://mobilit.belgium.be/fr
- https://monitoringdesquartiers.brussels/
- http://www.mouvementsdejeunesse.be
- www.one.be
- http://www.picol.be
- http://perspective.brussels/
- http://pointculture.be/
- https://www.provelo.org/fr/
- http://www.servicejeunesse.cfwb.be
- https://www.yapaka.be

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

ANNEXES

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

1. Annexe 1 : Extrait du décret ATL – Art.7.

Extrait du Décret relatif à la Coordination de l'Accueil des Enfants durant leur Temps Libre et au Soutien de l'Accueil Extrascolaire du 3 juillet 2003 (Version coordonnée avec l'arrêté).

Art. 7. La commune réalise ou fait réaliser un état des lieux comprenant une analyse des besoins conformément au modèle arrêté par le Gouvernement sur proposition de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, laquelle se base sur le canevas repris en annexe 1re. La réalisation de cet état des lieux est coordonnée par le (la) coordinateur(trice) de l'accueil visé(e) à l'article 17 [le coordinateur ATL visé[6]].
La CCA examine cet état des lieux et propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime utiles.
La commune transmet copie de l'état des lieux, le cas échéant modifié, à l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse au plus tard cent cinquante jours après la première réunion de la CCA.

Art. 8. Sur la base de l'état des lieux, la commune établit une ou plusieurs propositions de programme CLE, déterminant au moins les points visés à l'article 15, § 1er, au plus tard cent cinquante jours après la remise de l'état des lieux à l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

Art. 9. La ou les proposition(s) de programme CLE visée(s) à l'article 8 est (sont) transmise(s) à la CCA qui peut proposer des modifications.
La CCA transmet la ou les proposition(s) de programme CLE, telle(s) qu'éventuellement modifiée(s), à la commune endéans les soixante jours.
Toute proposition de programme CLE, visée à l'alinéa précédent, comprend les éventuelles notes de minorité formalisant par écrit une divergence ou un désaccord exprimé au moins par un des membres de la CCA en séance.

Art. 10. Au plus tard à la deuxième réunion du conseil communal qui suit l'échéance visée à l'article 9, alinéa 2, le conseil communal arrête sa décision sur la ou les proposition(s) de programme CLE visée(s) à l'article 9, alinéa 2.

Art. 11. La commune transmet à la commission d'agrément, visée à l'article 21, la ou les proposition(s) de programme CLE adoptée(s), accompagnée(s) des pièces relatives à son (leur) élaboration, et ce au plus tard dans les quinze jours qui suivent son(leur) adoption par le conseil communal.

Article 11/1 § 1er. La CCA définit, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE visé à l'article 8. Le coordinateur ATL visé à l'article 17 traduit ces objectifs prioritaires en actions concrètes dans un plan d'action annuel.
Le plan d'action annuel couvre la période de septembre à août. Il doit être présenté, débattu et approuvé par la CCA. Il est ensuite transmis au conseil communal et à la commission d'agrément visée à l'article 21. Le Gouvernement arrête, après avis de l'O.N.E., le canevas du plan d'action annuel et les modalités pratiques de transmission du plan d'action annuel.
§ 2. La réalisation du plan d'action annuel est évaluée par la CCA. Les résultats de cette évaluation sont repris dans le rapport d'activité du coordinateur ATL visé à l'article 17. Le rapport d'activité est transmis pour information aux membres de la CCA, au conseil communal et à la commission d'agrément visée à l'article 21.
Le Gouvernement arrête, après avis de l'O.N.E., le contenu minimal du rapport d'activité et les modalités pratiques de transmission du rapport annuel.[7]

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

2. Annexe 2 : Questionnaire à destination des familles

Chers parents,
Nous souhaiterions mieux connaître vos besoins en matière d'accueil temps libre : votre enfant a besoin de soutien scolaire, d'activités de loisirs à l'école ou en dehors de l'école, de stages ou de plaines de vacances, d'activités sportives ou linguistiques ? Il a besoin d'être accueilli très tôt le matin ou le week-end et ce, dans de bonnes conditions ?
Nous récoltons votre avis pour fixer nos priorités de travail en matière de développement de l'Accueil Temps Libre ! (Etat des Lieux de l'Accueil Temps Libre de la Ville de Bruxelles)
Merci de prendre un peu de temps pour compléter ce questionnaire anonyme. Déposez-le ensuite dans la boîte prévue à cet effet.
N'hésitez pas à nous contacter au **02/204.00.04/05** pour toute question ou demande d'information.
La Coordination ATL de la Ville de Bruxelles.

DONNEES

1. **QUEL EST LE CODE POSTAL DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE**

☐ 1000
☐ 1020
☐ 1120
☐ 1130
☐ Autre – Précisez :
_____

2. **VOUS ÊTES :**

☐ Un homme ☐ Une femme

3. **VOUS AVEZ :**

☐ moins de 20 ans ☐ entre 20 et 25 ans ☐ entre 25 et 30
☐ moins de 20 ans ☐ entre 20 et 25 ans ☐ entre 25 et 30 ans
☐ entre 30 et 35 ans ☐ entre 35 et 40 ans ☐ entre 40 et 45 ans ☐ 45 +

4. **VOUS VIVEZ :**

☐ Seul-e ☐ En couple

5. **VOTRE OCCUPATION**

☐ Vous travaillez à temps plein
☐ Vous travaillez à temps partiel
☐ Vous êtes femme/homme au foyer
☐ Vous êtes à la recherche d'un emploi
☐ Vous êtes en formation
☐ Autre – Précisez :
_____
_____
_____
_____

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

VOTRE/VOS ENFANT(S)

6. **COMBIEN D4ENFANTS AVEZ- VOUS ?**

☐0 ☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ou +

6.1. ***De 2.5 à 5 ans (école maternelle)*** *(cochez par tranche d'âge, le nombre total d'enfants que vous avez)*

☐0 ☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ou +

6.2. De 6 à 12 ans (école primaire) :

☐0 ☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ou +

6.3. De + de 12 ans :

☐0 ☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ou +

7. **COMBIEN DE VOS ENFANTS FREQUENTENT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**
(au sein de son école ou dans une ASBL ; garderie scolaire de votre école, une école de devoirs, un centre de vacances, un club sportif, etc…)

☐0 ☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5 ou +

8. **VOTRE (VOS) ENFANT(S) A-T-IL (ONT) DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?**

☐ Oui ☐ Non

8.1. Si votre réponse est « OUI » , pourriez-vous précisez ses besoins :

_____
_____
_____

Votre avis

9. **ÊTES-VOUS SATISFAITS DE LA QUALITE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE à Bruxelles ?**
(Choix d'activités, prix, horaires, qualité des activités, relation avec le personnel, etc …)

- *Sur une échelle de 1 à 5 (5 étant la note maximale), quelle note donnez-vous à la qualité de l'accueil extrascolaire ?*

☐1 ☐2 ☐3 ☐4 ☐5

10. **A PROPOS DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL,** *merci de préciser brièvement (en capitales SVP):*

→ Un élément très positif selon vous **:** _____

_____

→ Un élément à améliorer selon vous **:** _____

_____

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

11. <u>QUELLES DOIVENT ÊTRE, SELON VOUS, *LES 3 PRIORITES* DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ?</u>

☐ Le coût doit être abordable

☐ Les activités doivent être accessibles à tous les enfants sans exception

☐ Le lieu d'accueil doit être proche de mon domicile ou de mon travail

☐ Les horaires de l'accueil doivent être larges (ouvrir tôt et fermer tard)

☐ Les enfants doivent pouvoir profiter d'un espace intérieur et extérieur adaptés à leurs besoins

☐ Les activités doivent être variées

☐ Le personnel d'accueil doit être formé

☐ Les relations avec le personnel de l'accueil doivent être de qualité

☐ Les enfants doivent pouvoir y faire leurs devoirs

☐ Les activités disponibles doivent être communiquées aux familles

☐ Il faut un taux d'encadrement élevé

☐ Autre : _____

_____

_____

ACCUEIL

12. <u>A QUEL MOMENT FAÎTES-VOUS APPEL À UN SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ?</u>
(Cochez une ou plusieurs réponses)

☐ Après l'école

☐ Avant l'école

☐ Le mercredi après-midi

☐ Le week-end

☐ Les petites vacances (congé d'hiver, de printemps, …)

☐ Les grandes vacances

☐ Les journées pédagogiques

☐ Les jours fériés

13. <u>TROUVER UNE ACTIVITÉ QUI RÉPOND À VOS BESOINS ET À CEUX DE VOTRE (VOS) ENFANT(S), A ÉTÉ…</u>

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

☐ Extrêmement facile

☐ Très facile

☐ Assez facile

☐ Pas très facile

☐ Pas du tout facile

☐ Je n'ai pas trouvé

14. <u>TROUVER LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES A ÉTÉ…</u>

☐ Extrêmement facile

☐ Très facile

☐ Assez facile

☐ Pas très facile

☐ Pas du tout facile

☐ Je n'ai pas trouvé

14.1. Si votre réponse est « Pas très facile ; pas du tout facile ou je n'ai pas trouvé » : Merci de cocher une réponse ci-dessous.

☐ Les informations ne sont pas claires/pas complètes

☐ Les informations sont difficiles à trouver

☐ Les informations m'arrivent trop tard

☐ Autre – Précisez : _____ _____ _____ _____

15. <u>OÙ TROUVEZ-VOUS LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BRUXELLES ?</u>

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

☐ Les informations sont distribuées à l'école de mon/mes enfant(s)

☐ Je suis abonné(e) à une ou plusieurs newsletters

☐ Par recherche internet

☐ Sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, tweeter,…)

☐ Je m'informe grâce à mon cercle d'amis/voisins...

☐ J'obtiens les informations nécessaires en passant par les Services de la Ville (Service des sports, coordination ATL, …)

☐ Je m'informe grâce aux brochures papier (Pocketje, Pose ton cartable, …)

☐ Autre : _____

_____

_____

16. <u>TROUVER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR VOTRE(VOS) ENFANT(S) PROPOSANT UNE PLAGE HORAIRE CORRESPONDANT À VOS BESOINS, A ÉTÉ :</u>

☐ Extrêmement facile

☐ Très facile

☐ Assez facile

☐ Pas très facile

☐ Pas très facile

☐ Pas du tout facile

☐ Je n'ai pas trouvé

17. <u>TROUVER UNE ACTIVÉ EXTRASCOLAIRE POUR TOUTES LES TRANCHES D'ÂGE QUE VOUS RECHERCHEZ A ÉTÉ…</u>

☐ Extrêmement facile

☐ Très facile

☐ Assez facile

☐ Pas très facile

☐ Pas très facile

☐ Pas du tout facile

☐ Je n'ai pas trouvé

17.1. Si votre réponse est « Pas très facile ; pas du tout facile ou je n'ai pas trouvé » : Pour quelle tranche avez-vous eu du mal ou pas trouvé une activité ?

☐ 2,5 - 5 ans

☐ 6 – 9 ans

☐ 10-11 ans

☐ 12 ans et +

18. <u>QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI SONT IMPORTANTS À VOS YEUX CONCERNANT *L'INFRASTRUCURE INTERIEURE* DE LA (DES) STRUCTURE(S) QUI ACCUEILLE (NT) VOTRE (VOS) ENFANT(S) ?</u> *(cochez une ou plusieurs réponses)*

☐ La sécurité

☐ L'aménagement de l'espace

☐ Le taux d'encadrement

☐ La dimension du lieu d'accueil

☐ La propreté/la salubrité

☐ Autre :_____

_____

_____

19. <u>QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI SONT IMPORTANTS À VOS YEUX CONCERNANT *L'INFRASTRUCURE EXTERIEURE* DE LA (DES) STRUCTURE(S) QUI ACCUEILLE (NT) VOTRE (VOS) ENFANT(S) ?</u> *(Cochez une ou plusieurs réponses)*

☐ La sécurité

☐ L'aménagement de l'espace

☐ Le taux d'encadrement

☐ La dimension du lieu d'accueil

☐ La propreté/la salubrité

☐ Autre : _____

_____

_____

19.1. ***Concernant les éléments cochés aux questions 14 et 15, trouver une activité qui répondait à vos besoins et à ceux de votre (vos) enfant(s), a été…***

☐ Extrêmement facile

☐ Très facile

☐ Assez facile

☐ Pas très facile

☐ Pas très facile

☐ Pas du tout facile

☐ Je n'ai pas trouvé

☐ Autre : _____

_____

_____

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

L'OFFRE

20. <u>QUEL(S) TYPE(S) D'ACTIVITÉ(S) RECHERCHEZ-VOUS EN PRIORITÉ ?</u> *(cochez une ou plusieurs réponses en fonction de vos préférences)*

- ☐ Activités de vacances (plaines, stages ou séjours)
- ☐ Garderie
- ☐ Activités de soutien scolaire
- ☐ Activités sportives
- ☐ Activités créatives/artistiques (bricolage, arts plastiques, cirque, musicales ...) Activités extérieures et relatives à l'environnement
- ☐ Activités linguistiques
- ☐ Activités culturelles (théâtre, expositions, ...)
- ☐ Activités extérieures et relatives à l'environnement
- ☐ Autre :
  _____
  _____
  _____
  _____

20.1. ***Trouver le type d'activités désiré, a été…***

- ☐ Extrêmement facile
- ☐ Très facile
- ☐ Assez facile
- ☐ Pas très facile
- ☐ Pas très facile
- ☐ Pas du tout facile
- ☐ Je n'ai pas trouvé
- ☐ Autre : _____
  _____
  _____

21. <u>QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI SONT IMPORTANTS À VOS YEUX CONCERNANT L'ENCADREMENT DE VOTRE (VOS) ENFANT(S) DANS LA (DES) STRUCTURE(S) QUI L'(LES) ACCUEILLE (NT)</u> *(cochez une ou plusieurs réponses)*

- ☐ Le taux d'encadrement
- ☐ La formation des professionnels
- ☐ La qualité du projet pédagogique
- ☐ La disponibilité et l'écoute des professionnels
- ☐ La qualité des activités
- ☐ La communication
- ☐ Autre – Précisez :
  _____
  _____
  _____

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

22. <u>A QUELLE DISTANCE SE SITUE LA STRUCTURE QUI ACCUEILLE VOTRE (VOS) ENFANT (S) EN DEHORS DES TEMPS SCOLAIRES DE VOTRE DOMICILE/TRAVAIL ?</u>

☐ Moins de 2km ☐ Entre 5 et 7 km ☐ Plus de 10km

☐ Entre 2 et 5 km ☐ Entre 7 et 10 km

LE PRIX

23. <u>QUEL PRIX ÊTES VOUS PRÊT(E) A PAYER POUR…</u>

(Le prix d'une activité comprend repas, transports, le matériel, …)

23.1 ***Les plaines de vacances ?***

☐ Moins de 4€/jour (=20€/semaine)

☐ Entre 4 et 10€/jour (= entre 20 et 50€/semaine)

☐ Entre 10 et 15€/jour (entre 50 et 60 €/semaine)

☐ Plus de 20€/jour (= plus de 100€/semaine)

☐ Autre : _____

_____

_____

23.2 ***Un atelier ?***

<u>NB</u> : un stage dure plusieurs journées (souvent une semaine), alors qu'un atelier dure une journée

☐ Moins de 4€/jour ☐ Entre 10 et 15€/jour

☐ Entre 4 et 10€/jour ☐ Plus de 20€/jour

☐ Autre : _____

_____

_____

23.3 ***Les stages de vacances ?***

☐ Moins de 15€/jour (=60€/semaine)

☐ Entre 15 et 20€/jour (= entre 60 et 100€/semaine)

☐ Plus de 20€/jour (= plus de 100€/semaine)

☐ Autre : _____

_____

_____

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

23.4 ***Les séjours pendant les vacances ?***

☐ Moins de 15€/jour (=60€/semaine)

☐ Entre 15 et 20€/jour (= entre 60 et 100€/semaine)

☐ Plus de 20€/jour (= plus de 100€/semaine)

☐ Autre : _____

_____

_____

23.5 ***L'accueil extrascolaire à l'école (garderie scolaire) ou en dehors de l'école (ASBL) ?***

☐ Moins de 4€/jour (=20€/semaine)

☐ Entre 4 et 10€/jour (= entre 20 et 50€/semaine)

☐ Entre 10 et 15€/jour (entre 50 et 60 €/semaine)

☐ Plus de 20€/jour (= plus de 100€/semaine)

☐ Autre : _____

_____

_____

23.6 ***Une réduction tarifaire vous a-t-elle déjà été proposée ?***

☐ Oui ☐ Non

Jeunesse à Bruxelles asbl – Coordination ATL – Avenue de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles
– Tél. : 02/204.00.04-05 – Fax : 02/204.00.08

COMMENTAIRES

Laissez-nous vos commentaires/questions ici :

Un tout grand merci d'avoir pris du temps pour répondre à nos questions. Si vous avez d'éventuelles remarques sur l'accueil l'extrascolaire sur le territoire de la Ville de Bruxelles, faîtes-nous en part en laissant un commentaire ci-dessus.

La Coordination ATL reste à votre disposition.

02/204 00 04-05 – ATL@BRUCITY.BE

3. Annexe 3 : Questionnaire à destination des professionnels

En vue du renouvellement du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) de la Ville de Bruxelles, la Coordination Accueil Temps Libre (ATL) actualise **l'état des lieux de l'offre d'accueil extrascolaire des enfants de 2.5 à 12 ans.** Cela nécessite de consulter les publics concernés par l'ATL : enfants, familles et opérateurs. En tant qu'opérateur de l'accueil extra scolaire, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire pour le 31 juillet 2019. Dans le courant de l'année scolaire prochaine (2019-2020), vous serez informé(e) des résultats de cette large consultation. **Pour de plus amples informations ou en cas de question, n'hésitez pas à nous contacter au 02/204.00.04/05. -** ***Coordination ATL de la Ville de Bruxelles.***

INFORMATIONS GENERALES SUR LA STRUCTURE

1. COORDONNEES

- Nom de la structure :
- Nom, prénom de la personne responsable :

2. QUEL(S) TYPE(S) D'ACTIVITÉ ORGANISEZ-VOUS ? *(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

☐ Une activité de soutien scolaire
☐ Des activités culturelles (musique, arts plastiques, informatique,…)
☐ Des activités sportives (danse, football, multisports)
☐ Des activités linguistiques
☐ Autres. Précisez :

3. QUAND ORGANISEZ-VOUS CES ACTIVITÉS ? *(vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

☐ Pendant l'année scolaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
☐ Pendant l'année scolaire (mercredi après-midi)
☐ Pendant l'année scolaire (week-end)
☐ Pendant les congés scolaires (grandes vacances)
☐ Pendant les congés scolaires (petites vacances)

4. ACCÈS - EXISTE-T-IL DES CONDITIONS D'ACCÈS PARTICULIÈRES POUR LES FAMILLES ?

Oui ☐ Non ☐

4.1. Si, oui, précisez à quelles conditions les familles peuvent accéder à vos services? ***(possibilité de cocher plusieurs réponses)***

☐ Résider ou être scolarisé sur la commune de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130)
☐ Résider dans le quartier
☐ Avoir un frère ou une sœur participant déjà aux activités
☐ Autre, *précisez :*

4.2. Organisez-vous un système de liste d'attente ? Oui ☐ Non

4.3. Pratiquez-vous des réductions tarifaires? ☐Oui ☐Non

4.3.1. Si oui, à quelle(s) conditions(s) les familles peuvent-elles en bénéficier ? ***(possibilité de cocher plusieurs réponses)***

☐ Résider ou être scolarisé sur la commune de Bruxelles (1000.1020.1120.1130)
☐ Avoir une attestation du CPAS
☐ Avoir un frère ou une sœur qui participe aux activités
☐ Autre, *précisez :*

4.3.2. Toutes activités confondues et sur une année de fonctionnement, quel est d'après vous le pourcentage d'enfants accueillis (toutes périodes confondues) ayant bénéficié d'une réduction tarifaire ?

☐ Moins de 20%
☐ Entre 20 et 50´%
☐ Plus de 50%

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

5. PARTENARIAT - DÉVELOPPEZ-VOUS DES PARTENARIATS AVEC D'AUTRES STRUCTURES ?

Oui ☐ Non ☐

5.1. Si oui avec quels types de partenaires?

☐ Autre(s) structure(s) du quartier
☐ Autre(s) structure(s) du territoire communal (1000, 1020, 1120, 1130)
☐ Autre(s) structure(s) en dehors du territoire communal
☐ La Coordination ATL de votre commune
☐ Autre, précisez :……..

5.2. Si oui, sur quoi porte le partenariat ?

☐ Organisation d'un accueil centralisé
☐ Sortie extérieure (culturelle, sportive, musée, etc.)
☐ Animation d'un atelier
☐ Autre, précisez :……..

6. LOCAUX - DE COMBIEN DE LOCAUX DISPOSEZ-VOUS POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS ? Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

_____

6.1. Concernant les locaux intérieurs….

☐ Les locaux sont équipés d'une cuisine mise à disposition des enfants lors des activités
☐ Les locaux disposent de toilettes séparées pour le personnel et pour les enfants accueillis
☐ Les locaux disposent d'un espace de soins (table à langer, infirmerie,…)
☐ Les locaux intérieurs sont modulables (ils changent de destination en fonction de l'accueil qui s'y passe)
☐ Autres remarques sur les locaux. Précisez :_____

6.2. Concernant les espaces extérieurs….

☐ Les espaces extérieurs permettent d'organiser des activités en plein air
☐ Plusieurs groupes en même temps peuvent avoir aux espaces extérieurs
☐ Les espaces extérieurs sont des espaces verts
☐ Autres remarques sur les locaux. Précisez :_____

6.3. La structure fait-elle régulièrement (au moins une fois par an) l'acquisition de matériel pédagogique?

☐ Oui ☐ Non

*6.3.1 Si **Non,** pour quelles raisons ?*	*6.3.2 Si **Oui,** quel est votre budget annuel en matériel ?*
☐ Pas de budget disponible ☐ Pas de lieu de stockage ☐ Matériel souhaité indisponible ☐ La durée de vie du matériel est peu élevée ☐ Autre, précisez :……	

7. L'ÉQUIPE D'ANIMATION - COMBIEN DE PERSONNES S'OCCUPENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS *(hors volontaires) ?*

☐ *De 1à 5 personnes*
☐ De 6 à 10 personnes
☐ De 11 à 15 personnes
☐ De 16 à 20 personnes
☐ De 21 à 25 personnes
☐ + de 25 personnes

7.1. Quel est le niveau de diplôme le plus fréquent au sein de votre équipe d'animation ?

☐ CESI (Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur)
☐ CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)
☐ Bachelier
☐ Master
☐ Autre, précisez :……

7.2. Le personnel est-il invité à suivre des formations? ☐ Oui ☐ Non
7.3. Organisez-vous des formations sur site? ☐ Oui ☐ Non
7.4. Rencontrez-vous des difficultés pour former votre équipe? ☐ Oui ☐ Non

7.4.1. SI Oui, lesquelles ? ***(Cochez 3 réponses maximum)***

☐ Remplacement du personnel en formation
☐ Financement des formations
☐ Contenu de formation non-adapté
☐ Horaires de formation non-adaptés
☐ Pas assez de places de formation en Région Bruxelloise
☐ Autre, précisez :

7.5. Des réunions d'équipe sont-elles prévues **?** Oui ☐ Non ☐

7.5.1. Si oui, à quelle fréquence ?

☐ Une fois par semaine
☐ Une fois par mois
☐ Plusieurs fois par mois
☐ Une fois par trimestre
☐ Une fois par an

8. INTÉGRATION DE L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP - LA STRUCTURE DISPOSE T'ELLE D'EQUIPEMENT(S) SPECIFIQUE(S) POUR FACILITER L'ACCES AUX LOCAUX PAR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE ? (ex. rampe, ascenseur, largeur des couloirs étudiée, etc.)

Oui ☐ Non ☐

8.1. La structure intègre-t-elle ou a-t-elle déjà intégré des enfants porteurs de handicap dans ses activités ?

☐ Non ☐ Oui, régulièrement
☐ Oui, occasionnellement

8.2. ***Si vous n'avez jamais organisé un accueil intégré,*** *merci de nous indiquer quels ont été les freins?* ***(2 réponses maximum) ;***

☐ Pas de demandes reçues ☐ Le personnel n'est pas formé
☐ Pas assez de personnel ☐ Crainte de l'équipe
☐ Autre, précisez : ……

8.3. Si oui, quel(s) types de handicap présentaie(nt) l'enfant/les enfants que vous avez accueilli(s)? (Possibilité de cocher plusieurs réponses)

☐ Autisme ☐ Handicap auditif
☐ Handicap mental ☐ Handicap visuel

☐ Handicap moteur ☐ Polyhandicap
☐ Autre, précisez :
……

8.3.1. A quels types d'activités les porteurs de handicap ont-ils accès ?

☐ Toutes. Toutes nos activités sont inclusives.
☐ Une activité de soutien scolaire
☐ Des activités culturelles (musique, arts plastiques, informatique,…)
☐ Des activités sportives (danse, football, multisports)
☐ Des activités linguistiques
☐ Autres. Précisez :

8.3.2. Avez-vous fait appel à un encadrement supplémentaire pour l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ?

Oui ☐ Non ☐

8.3.3. Si oui, à quelle aide supplémentaire avez-vous fait appel ?

☐ Un animateur supplémentaire pour le groupe dans lequel évolue l'enfant porteur d'un handicap
☐ Un animateur dédié à l'enfant
☐ Une aide provenant de la famille
☐ Un spécialiste du handicap. Précisez :
☐ Autre, précisez :

9. QUALITÉ DE L'ACCUEIL

*9.1. Aujourd'hui quels sont **les points forts** de l'accueil au sein de votre structure?* ***(possibilité de cocher plusieurs réponses dans chaque colonne/domaine)***

Personnel	***Local***	***Collaboration***	***Matériel***	***Pédagogique***
☐ L'émergence d'une personne référente ATL	☐ Un/des local/aux réservé(s) aux activités ATL	☐ La collaboration avec une structure extérieure (asbl, école)	☐ Du matériel diversifié	☐ L'élaboration d'un projet pédagogique spécifique à l'accueil
☐ Les réunions d'équipes	☐ Un/des local /aux adapté(s) (acoustique, espace,…)	☐ La relation entre accueillants/éducateurs et familles	☐ Du matériel renouvelé	☐ La Journée de l'ATL
☐ La formation du personnel	☐ Un/des local/aux salubre(s) (sec, isolé)	☐ La relation entre accueillants/éducateurs	☐ La mise en place d'une bibliothèque/ludothèque	☐ L'accès à un Centre de Ressources pédagogiques
☐ Autre, précisez:	☐ Autre, précisez :	☐ Autre, précisez :	☐ Autre, précisez :	☐ Autre, précisez :

*9.2. A l'avenir, **pour améliorer la qualité** de l'accueil extrascolaire au sein de la structure il faudrait…*
(Possibilité de cocher plusieurs réponses dans chaque colonne/domaine)

Personnel	***Les locaux***	***Collaboration***	***Matériel***	***Pédagogique***
☐ Engager du personnel supplémentaire	☐ Augmenter l'espace disponible	☐ Améliorer la relation entre accueillants/éducateurs et enseignants	☐ Diversifier le matériel	☐ Proposer des ateliers/rencontres d'échange de pratiques à l'équipe ATL
☐ Améliorer le statut du personnel	☐ Réaliser des travaux	☐ Améliorer la relation entre Accueillants/ éducateurs et familles	☐ Renouveler le matériel	☐ Appuyer l'équipe ATL dans la rédaction d'un projet d'accueil
☐ Améliorer la qualification du personnel	☐ Etre propriétaire des locaux	☐ Améliorer la connaissance du secteur ATL au sein de la structure	☐ Mettre en place d'une bibliothèque/ludothèque	☐ Disposer d'outils pédagogiques (guide d'animation, guide d'élaboration de projet, etc.)
☐ Autre, précisez :	☐ Autre, précisez :	☐ Autre, précisez:	☐ Autre, précisez:	☐ Autre, précisez :

ACCUEIL ORGANISE DURANT LES CONGES SCOLAIRES

⇨ **Ne répondez à ces questions que si vous offrez des activités de vacances. Si ce n'est pas le cas, allez directement à la question. <u>Passez directement à la question 12.</u>**

<u>10.</u> ORGANISEZ-VOUS UN ACCUEIL PENDANT LES GRANDES VACANCES ?

Oui ☐ Non ☐

<u>11.</u> <u>QUEL(S) TYPE(S) D'ACTIVITÉ ORGANISES-VOUS ?</u> *(Possibilité de cocher plusieurs réponses)*

- ☐ Plaine
- ☐ Séjour
- ☐ Stage
- ☐ Atelier
- ☐ Camp

<u>12.</u> <u>COÛTS</u>

12.1. ***<u>Pour chaque activité</u>****, merci de cocher la réponse correspondant au tarif plein que vous pratiquez*

Plaines

- ☐ Moins 4 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 4 et 10 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 10 et 15 euros/jour/enfant
- ☐ Plus de 20 euros/jour/enfant

Séjours

- ☐ Moins de 15 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 15 euros et 20 euros/jour/enfant
- ☐ Plus de 20 euros/jour/enfant

Camps

- ☐ Moins de 4 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 4 et 10 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 10 et 15 euros/jour/enfant
- ☐ Plus de 20 euros/jour/enfant

Stages

- ☐ Moins de 15 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 15 euros et 20 euros /jour/enfant
- ☐ Plus de 20 euros/jour/enfant

Ateliers

- ☐ Moins 4 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 4 et 10 euros/jour/enfant
- ☐ Entre 10 et 15 euros/jour/enfant
- ☐ Plus de 20 euros/jour/enfant

DÉCRET ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)

<u>13.</u> *Savez-vous en quoi consiste le Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) ?*

☐Oui ☐Non

<u>14.</u> *Pour ceux qui participent au Programme CLE, estimez-vous que le subside ATL a permis d'améliorer la qualité de l'accueil ?*

☐Oui ☐Non

14.1. Si oui, à quel niveau ? (Cochez les 3 éléments les plus importants selon vous)

- ☐ Variété des Activités
- ☐ Formation du personnel
- ☐ Engagement de personnel
- ☐ Acquisition de matériel pédagogique
- ☐ Accessibilité tarifaire pour les familles
- ☐ Qualité des locaux (aménagement)
- ☐ Partenariats avec d'autres structures
- ☐ Autre, précisez: ……

SERIEZ- VOUS INTÉRESSÉ(E) PAR :

Une information sur le Programme de Coordination Locale pour l'enfance (CLE) ?

☐Oui ☐Non

La synthèse des résultats de cette enquête (Etat des lieux- Analyse des Besoins) ?

☐Oui ☐Non

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

4. Annexe 4 : Questionnaire et déroulement de l'animation à destination des enfants

4.10. Pour les 4-5 ans

Analyse des besoins 2019 - CATL

Focus groupe – enfants (4 à 5 ans)

Introduction : que va-t-on faire ensemble cet après-midi ?

- **Qui on est ? Pourquoi on est là** : Melodie et moi, Laetitia on travaille pour les enfants

On s'occupe plus particulièrement des activités pour les enfants de 3 à 12 ans quand ils ne sont pas en classe ou avec leurs parents… C'est ce qu'on appelle les activités « temps libres ».

Aujourd'hui, on va s'intéresser à ce que vous pensez de ces activités : savoir ce que vous aimez-ce que vous n'aimez pas.

- **Que va-t-on faire ? Quel est le programme de cet après-midi ?**

On va 'jouer' tous ensemble, en vous proposant des activités. Je vais animer avec votre animateur/trice habituelle) et Melodie observera, écoutera et notera ce qui se passe pendant les jeux. Est-ce que vous êtes d'accord ?

1. Activité « Ballon » - mon activité temps libre préférée

On se met tous en cercle, les enfants et les animateurs et je vous explique ce qu'on va faire.

Chacun à son tour va lancer le ballon à quelqu'un (qu'il choisit),

Mais avant de lancer le ballon je vais dire mon prénom et aussi mon activité préférée quand je ne suis pas en classe ou avec ma famille.

Je vous montre, …je regarde « … », je dis mon prénom «Laetitia » et mon activité temps libre préférée, « j'aime bricoler » et puis je lance la balle à «… »

Tout le monde est prêt, vous savez déjà quelle activité vous allez dire ? Tout le monde réfléchit 10 secondes pour savoir ce qu'il aime faire après l'école ? on sait ?

Alors 1, 2, 3, c'est parti !

2. Emoticônes : j'aime/je n'aime pas ?

- Préalable : on explique ce que c'est qu'un smiley et à quelle émotion il correspond.
- Consignes :

Les enfants sont debout dans le fond de la pièce. L'animatrice coupe la salle en trois par une ligne imaginaire. Un côté représente le côté des « oui », l'autre côté représente le côté des « non » et le dernier côté celui du « je sais pas ».

Lorsque l'animatrice pose une question, les enfants vont se placer d'un côté ou de l'autre de la salle en fonction de leur réponse.

L'animatrice demande ensuite à chaque groupe pourquoi il a choisi ce côté plutôt qu'un autre.

On se déplace comme une grenouille.

- **1ère question** : Est-ce que tu aimes les activités en garderie/ quand tu n'es pas avec ta famille (après l'école et le mercredi après-midi) ? Quand l'école est finie et que tu peux rester avec tes copains pour jouer encore ? tu aimes ou tu n'aimes pas ? Pourquoi ?

⇨ On se déplace comme un (e) lio(ne).

- **2ème question** : Est-ce que tu peux te reposer à la garderie après l'école ou le matin avant l'école ? se reposer c'est : Aller dans le coin doux ? lire un livre ou dormir ?

⇨ Mime : Oui (Je mets mes mains sur ma tête) – Non (je me couche par terre)

- **3ème question** : Est-ce que tu aimes le local de la garderie ? Est-ce que tu le trouve beau ?

⇨ Mime : Oui (j'ouvre mes bras très grands comme un arbre) – non (je me mets en petite boule)

- **4ème question** : Est-ce que tu aimes la cour de récréation ? Est-ce qu'il y a des coins pour jouer à cache-cache ? pour jouer à la marelle? Pour jouer sur des jeux, des toboggans ? pour t'asseoir sur un banc et discuter avec les copains ?

⇨ Mime : Oui (j'ouvre mes bras très grands comme un arbre) – non (je me mets en petite boule)

- **5ème question** : Est-ce que tu aimes discuter avec les monsieurs ou les madames de la garderie ?

4.11. Pour les 6-12 ans

Analyse des besoins 2019 - CATL

Focus groupe – enfants (6 à 12 ans)

Introduction : Les animatrices se présentent et présentent ce qu'elles vont faire avec les enfants.

- **Qui sommes-nous ?** Laetitia et Melodie, coordinatrices Accueil Temps Libre. Nous nous occupons des activités extrascolaires. Ce sont les activités pour les enfants lorsqu'ils ne sont pas en classes ou à la maison (le matin ou le soir après l'école, le mercredi après – midi, le week-end ou pendant les vacances). On les appelle les activés « Temps libres »
- **Pourquoi sommes-nous là ?** Aujourd'hui, nous allons nous intéresser à ce que vous pensez de ces activités ; votre avis nous intéresse. Personne n'est obligé de participer et vous êtes à tout moment libre de quitter l'animation.
- **Quel est le programme ?**

Nous allons nous présenter en quelques mots

On va jouer au jeu des émotions

On va jouer au jeu du « oui ou non »

On va dessiner

1. Se présenter

Les enfants sont invités à se présenter : en communiquant leur prénom – leur âge - leur activité ATL préférée.

2. Le jeu des émotions

Matériel : 12 x 3 smileys plastifiés

Consignes : Les enfants sont assis en cercle et l'animatrice dispose sur le sol des smileys représentant des émotions. Lorsque l'animatrice pose une question, les enfants se lèvent pour aller chercher un smiley qui correspond à leur émotion et en rapport avec la question posée.

L'animatrice écoute ensuite chaque enfant donner sa réponse à la question. Elle lui pose des questions de relance pour obtenir des commentaires .

- *Question 1 - Qualité des activités : Est-ce que tu aimes les activités qui te sont proposées après l'école (mercredi après-midi et al semaine) ?*

Les enfants se regroupent par smileys similaires

L'animatrice demande aux enfants de préciser ce qu'ils n'aiment pas/aiment et pourquoi.

Lorsque l'enfant s'exprime, les animatrices les invitent à préciser les temporalités (Avant l'école, après l'école, le week-end et pendant les vacances scolaires).

- *Question 2 - Est-ce que tu aimes les activités pendant les vacances ? (mercredi après-midi et al semaine) ?*

Les enfants se regroupent par smileys similaires

L'animatrice demande aux enfants de préciser ce qu'ils n'aiment pas/aiment et pourquoi.

Lorsque l'enfant s'exprime : préciser les temporalités. (Avant l'école, après l'école, le week-end et pendant les vacances scolaires).

- *Question 3 - Infrastructure : Aimes-tu des lieux/locaux ou se déroulent les activités ?*

Relance : Trouves-tu que les locaux sont propres/sales ou beaux/pas beaux? Lumineux/pas lumineux/calme/bruyant/…

L'animatrice demande aux enfants de préciser ce qu'ils aiment ou n'aiment pas en particulier et pourquoi.

3. Jeu du OUI ou NON

Matériel : Une feuille « oui », une feuille « non » et une feuille « je ne sais pas »

Consignes : Les enfants sont debout dans le fond de la pièce. L'animatrice coupe la salle en trois par une ligne imaginaire. Un côté représente le côté des « oui », l'autre côté représente le côté des « non » et le dernier côté celui du « je sais pas ».

Lorsque l'animatrice pose une question, les enfants vont se placer d'un côté ou de l'autre de la salle en fonction de leur réponse.

L'animatrice demande ensuite à chaque groupe pourquoi il a choisi ce côté plutôt qu'un autre.

- *Question 4 - Encadrement (OUI/NON) : Est-ce que tu te sens en sécurité pendant les activités ? Pourquoi ?*

- ⇨ Relance : Est-ce que tu trouves qu'il y a assez d'adultes qui t'entourent (pour discuter, pour jouer, pour t'accompagner quand tu te blesses, …).

S'ils ont répondu non, leur demander ce qu'ils préféreraient avoir à la place.

Lorsque l'enfant s'exprime : préciser les temporalités. (Avant l'école, après l'école, le week-end et pendant les vacances scolaires)

- *Question 5 - Avis des enfants : Est-ce que les animateurs te demandent ton avis pour le choix des activités, des projets, des sorties, etc… ?*

S'ils ont répondu non, leur demander ce qu'ils préféreraient avoir à la place.

- *Question 6 - Autres – Veux-tu rajouter quelque chose ? Question subsidiaire : As-tu du temps pour ne rien faire ? te reposer ?*

4. Dessin libre

Matériel : 12 feuilles « après l'école, je rêve de… »

Consignes : Les enfants sont assis chacun à une table et sont invités à prendre une feuille de papier.

Crayons et marqueurs sont disposés sur la table.
Une feuille sur laquelle, il est écrit « après l'école, je rêve de… » leur est distribuée et les enfants doivent dessiner leur activité ATL idéale ou rêvée. Une discussion autour des dessins est initiée.

5. Annexe 5 : Formulaire de saisie de l'OEJAJ

5.10. Pour les parents

Combien de parents ont répondu à la consultation ? _ _ _ parents
Par quelle.s méthode.s ?

☞ *Cochez une ou plusieurs réponses*

❑ Entretiens individuels

❑ Discussion en groupe

❑ Questionnaire

Quelles sont les principales préoccupations rencontrées par les parents interrogés en matière d'accueil de leurs enfants durant le temps libre ?

☞ *Cochez uniquement les préoccupations exprimées par une grande proportion des personnes interrogées ou qui constitue une préoccupation cruciale pour certains répondants (dans ce cas, merci de l'indiquer dans la partie « précisez »).*

Qualité de l'information

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Contenu de l'information et compréhension des messages	…… …… ……
❑ Canaux de diffusion de l'information	…… …… ……
❑ Moments de diffusion de l'information	…… …… ……

Horaires

☞ *Ex : horaires inexistants, trop peu étendu, trop peu flexibles, etc.*

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Avant l'école	…… …… ……
❑ Après l'école	…… …… ……

❑ Mercredi après-midi	…… …… ……
❑ Week-end	…… …… ……
❑ Petites vacances	…… …… ……
❑ Grandes vacances	…… …… ……
❑ Journées pédagogiques	…… …… ……
❑ Jours fériés	…… …… ……
❑ Autre (ex. grève, …) : …… (Précisez)	…… …… ……

Infrastructures d'accueil

Locaux intérieurs

☞ *Ceci inclut également les « facilités » : ex.: coin à langer, toilettes, couloirs, cuisine, etc.*

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Propreté/salubrité	…… ……
Sécurité	…… ……
Aménagement	…… ……
Dimensions	…… ……

Espaces extérieurs

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Propreté/salubrité	…… ……
Sécurité	…… ……
Aménagement	…… ……
Dimensions	…… ……

Offre d'activités

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

☞ *N'hésitez pas à préciser à quelle période se rapportent les préoccupations relatives à l'offre d'activités (périodes scolaires, vacances scolaires, etc.)*

	Précisez
Activités multidimensionnelles encadrées	…… …… …… …… …… ……
Accompagnement à la scolarité	…… …… …… …… …… ……
Activités sportives	…… …… …… …… …… ……
Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	…… ……

	…… ……. …… …….
Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	…… ……. …… ……. …… …….
Activités extérieures et relatives à l'environnement	…… ……. …… ……. …… …….
Autres (*Ex : activités citoyennes, débats, philo, intergénérationnel, etc.)* : …… (Précisez)	…… ……. …… ……. …… …….

Offre par tranches d'âge

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

☞ *N'hésitez pas à préciser à quelle période se rapportent les préoccupations relatives à l'offre d'activités (périodes scolaires, vacances scolaires, etc.)*

	Précisez
2,5-5 ans	…… ……. …… ……. …… …….
6-9 ans	…… ……. …… ……. …… …….
10-11 ans	…… …….

	…… ……. …… …….
12-15 ans	…… ……. …… ……. …… …….
Plus de 15 ans	…… ……. …… ……. …… …….

Encadrement

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Nombre de professionnels par rapport au nombre d'enfants	…… ……. …… ……. …… …….
Qualité de l'encadrement (pédagogie, qualification, formation, attention en termes de bien-être des enfants…)	…… ……. …… ……. …… …….
Autres : ……. (Précisez)	…… ……. …… ……. …… …….

Accessibilité - coût

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Coût en semaine (avant/après l'école)	**Coût pendant les vacances scolaires**	**Coût à d'autres périodes (we, journées pédagogiques…)**
Activités multidimensionnelles encadrées	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Accompagnement à la scolarité	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Activités sportives	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	❑ Précisez: …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… ……

	…… …… ……	…… …… ……	…… …… ……
Activités extérieures et relatives à l'environnement	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Autre (*ex. : activités citoyennes, débats, philo, intergénérationnel, etc.)* : …… (Précisez)	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……

Accessibilité géographique - localisation et déplacements

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Activités multidimensionnelles encadrées	…… ……. …… ……. …… …….
Accompagnement à la scolarité	…… ……. …… ……. …… …….
Activités sportives	…… ……. …… ……. …… …….

Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	…… …… …… …… …… …….
Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	…… …… …… …… …… …….
Activités extérieures et relatives à l'environnement	…… …… …… …… …… …….
Autre (ex. : activités citoyennes, débats, philo, intergénérationnel, etc.) : ……. (Précisez)	…… …… …… …… …… …….

Accessibilité enfants à besoins spécifiques

☞ *Code de qualité de l'ONE art. 10 « Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. »*

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Activités multidimensionnelles encadrées	…… …… …… …… …… …….
Accompagnement à la scolarité	…… …… …… …… …… …….

	…… …….
Activités sportives	…… …… …… …… …… …….
Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	…… …… …… …… …… …….
Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	…… …… …… …… …… …….
Activités extérieures et relatives à l'environnement	…… …… …… …… …… …….
Autres *(ex. : activités citoyennes, débats, philo, intergénérationnel, etc.) :* …… (Précisez)	…… …… …… …… …… …….

Autres préoccupations évoquées

	Précisez
❑ : …….	…… ……
❑ : …….	…… ……

Parmi l'ensemble des préoccupations évoquées par les parents, cochez les 3 thématiques qui ont été le plus souvent mentionnées

- ❑ Qualité de l'information
- ❑ Horaires
- ❑ Infrastructures d'accueil
- ❑ Offres d'activités
- ❑ Offre par tranche d'âge
- ❑ Encadrement
- ❑ Accessibilité-coût
- ❑ Accessibilité géographique
- ❑ Accessibilité enfants à besoins spécifiques
- ❑ Autres : …… (Précisez)

5.11. Pour les opérateurs de l'accueil

Combien d'opérateurs ont répondu à la consultation ? _ _ _ opérateurs de l'accueil
Par quelle.s méthode.s ?
Cochez une ou plusieurs réponses

- ❑ Entretiens individuels
- ❑ Discussion en groupe
- ❑ Questionnaire

Quelles préoccupations les opérateurs interrogés ont principalement pointées en matière <u>d'organisation</u> de l'accueil des enfants durant le temps libre ?
Cochez les thématiques concernées et détaillez en texte libre

Infrastructures d'accueil

Locaux intérieurs

☞ *Ceci inclut également les « facilités » : ex : coin à langer, toilettes, couloirs, cuisine, etc*

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Propreté/salubrité	…… …… …… ……
❑ Sécurité	…… …… …… ……
❑ Aménagement	…… …… …… ……
❑ Dimensions	…… …… …… ……

Espaces extérieurs

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Propreté/salubrité	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Sécurité	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Aménagement	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Dimensions	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..

Matériel d'animation

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Coût	

	…… …… …… ……
❑ Quantité	…… …… …… ……
❑ Qualité (durée de vie)	…… …… …… ……
❑ Qualité (intérêt pédagogique)	…… …… …… ……
❑ Entretien et stockage	…… …… …… ……
❑ Autre :…… (Précisez)	…… …… …… ……

Formation continue

☞ *à préciser pour les différents intervenants + préciser pour les accueillant.e.s les deux cas de figures 100h et 50h*

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Offre (formations proposées, besoins des équipes…)	…… ….. …… ….. ……

	….. …… …..
❑ Motivations/Incitants	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Remplacements	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Problème de localisation	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Autre :…… (Précisez)	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..

Encadrement

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Nombre de professionnels par rapport au nombre d'enfants	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Qualité de l'encadrement (pédagogie, qualification, formation, attention en termes de bien-être des enfants…)	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Autre : :……. (Précisez)	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..

Gestion

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Administrative	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..

❑ Ressources humaines : recrutement, turn over remplacement lors d'absences, organisation de la formation continue…	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..
❑ Autre :…… (Précisez)	…… ….. …… ….. …… ….. …… …..

Coordination et partenariats

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Lien entre les différents opérateurs actifs sur le territoire de la commune	…… …… …… ……
❑ Lien entre les opérateurs actifs sur le territoire communal et ceux actifs en dehors	…… …… …… ……
❑ Lien entre les opérateurs et la coordination ATL	…… …… …… ……
❑ Autre : …… (Précisez)	…… …… …… ……

Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité – coût

☞ *Code de qualité de l'ONE :*

Art. 11 « Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation, financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.

Art. 12 « Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne. »

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Coût en semaine (avant/après l'école)	**Coût pendant les vacances scolaires**	**Coût à d'autres périodes (we, journées pédagogiques…)**
Activités multidimensionnelles encadrées	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Accompagnement à la scolarité	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Activités sportives	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	❑ Précisez:	❑ Précisez:	❑ Précisez:

	…… …… …… …… …… …… ……	…… …… …… …… …… …… ……	…… …… …… …… …… …… ……
Activités extérieures et relatives à l'environnement	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… …… ……
Autre (*ex. : activités citoyennes, débats, philo, intergénérationnel, etc.)* : …… (Précisez)	❑ Précisez: …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… ……	❑ Précisez: …… …… …… …… …… ……

Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité géographique

☞ *Code de qualité de l'ONE : Art. 12 du « Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne »*

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Activités multidimensionnelles encadrées	…… …… …… …… ……
❑ Accompagnement à la scolarité	…… …… …… …… ……

❑ Activités sportives	…… …… …… …… ……
❑ Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	…… …… …… …… ……
❑ Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	…… …… …… …… ……
❑ Activités extérieures et relatives à l'environnement	…… …… …… …… ……
❑ Autre (ex. : activités citoyennes, débats, philo, intergénérationnel, etc.) : ……. *(Précisez)*	…… …… …… ……

Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité pour les enfants à besoins spécifiques

☞ *Code de qualité de l'ONE*

Art. 10 : « Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. »

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
❑ Activités multidimensionnelles encadrées	…… …… …… …… ……

❑ Accompagnement à la scolarité	…… …… …… …… ……
❑ Activités sportives	…… …… …… …… ……
❑ Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre…)	…… …… …… …… ……
❑ Activités culturelles (musée, expo, spectacles…)	…… …… …… …… ……
❑ Activités extérieures et relatives à l'environnement	…… …… …… …… ……
❑ Autres :……. (Précisez)	…… …… …… …… ……

Autres préoccupations évoquées

	Précisez
❑ : …….	…… ……
❑ : …….	…… ……

Parmi l'ensemble des préoccupations évoquées par les opérateurs, cochez les 3 thématiques qui ont été le plus souvent mentionnées :

❑ Infrastructures d'accueil
❑ Matériel d'animation
❑ Formation continue
❑ Encadrement
❑ Gestion
❑ Coordination et partenariats
❑ Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité
❑ Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité géographique
❑ Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité pour les enfants à besoins spécifiques
❑ Autres :

…….. (Précisez)

5.12. Pour les enfants

Combien d'enfants ont répondu à la consultation? _ _ _ enfants

Par quelle.s méthode.s ? (Cochez une ou plusieurs réponses)

- ❑ Entretiens individuels
- ❑ Discussion en groupe
- ❑ Questionnaire
- ❑ Autre : précisez : ……

Quelles préoccupations les enfants interrogés ont principalement pointées en matière <u>de qualité</u> de l'accueil des enfants durant le temps libre ?

☞ *Cochez uniquement les préoccupations exprimées par une grande proportion des personnes interrogées ou qui constitue une préoccupation cruciale pour certains répondants (dans ce cas, merci de l'indiquer dans la partie « précisez »)».*

Manques relevés par les enfants au niveau de l'offre d'accueil et d'activités

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Avant l'école	…… …… …… …… ……
Après l'école (y compris le mercredi après-midi)	…… …… …… …… …… …… ……
Le weekend	…… …… …… …… ……
Pendant les vacances	…… …… ……

	…… ……

Qualité de l'accueil du point de vue de l'enfant

- **Temps libre/repos**

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Avant l'école	…… …… ……
Après l'école (y compris le mercredi après-midi)	…… …… ……
Le weekend	…… …… ……
Pendant les vacances	…… …… ……

- Qualité des infrastructures (locaux et espaces extérieurs)

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Avant l'école	…… …… ……
Après l'école (y compris le mercredi après-midi)	…… …… ……
Le weekend	…… …… ……
Pendant les vacances	…… …… ……

- Qualité de l'encadrement

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Avant l'école	…… …… ……
Après l'école (y compris le mercredi après-midi)	…… …… ……
Le weekend	…… …… ……
Pendant les vacances	…… …… ……

- Prise en compte de l'avis des enfants dans l'organisation de l'accueil

☞ *Cochez la ou les thématiques concernée.s et détaillez en texte libre.*

	Précisez
Avant l'école	…… …… ……
Après l'école (y compris le mercredi après-midi)	…… …… ……
Le weekend	…… …… ……
Pendant les vacances	…… …… ……

Autres préoccupations évoquées

	Précisez
❑ : …….	…… …….
❑ : …….	…… ……

Parmi l'ensemble des préoccupations évoquées par les enfants, cochez les 3 thématiques qui ont été le plus souvent mentionnées :

❑ Manques au niveau de l'offre d'accueil et d'activités
❑ Temps libre/repos
❑ Qualité des infrastructures
❑ Qualité de l'encadrement
❑ Prise en compte de l'avis des enfants dans l'organisation de l'accueil
❑ Autres : ……. (Précisez)

6. Quelques dessins des enfants…

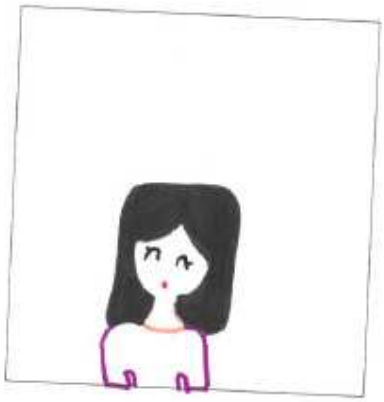

Dessine-toi !

10 ans
Oansa

A

Après l'école je rêve de...

Dessine-toi !

Après l'école je rêve de...

Dessine-toi !

9 ans
Emili

Après l'école je rêve de...

Après l'école je rêve de...

Mayssae 10 ans

Après l'école je rêve de...

je voudrais faire
le lundi si j'avai
pas école des devoir
j'aurais fais de la
natation

Après l'école je rêve de...

j'aime fire le (jym) (sport)

j 12 ans

Après l'école je rêve de...

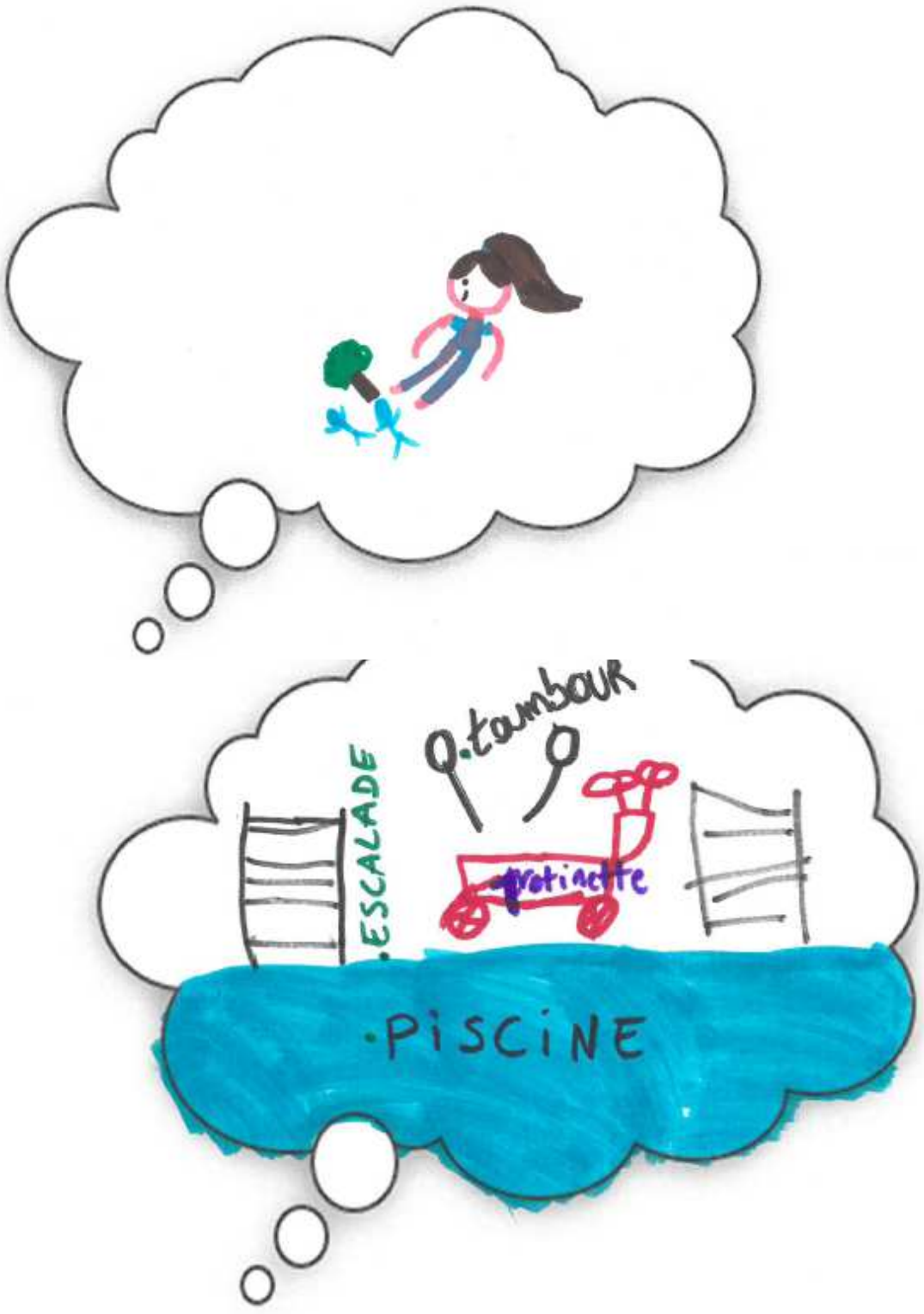

Après l'école je rêve de...

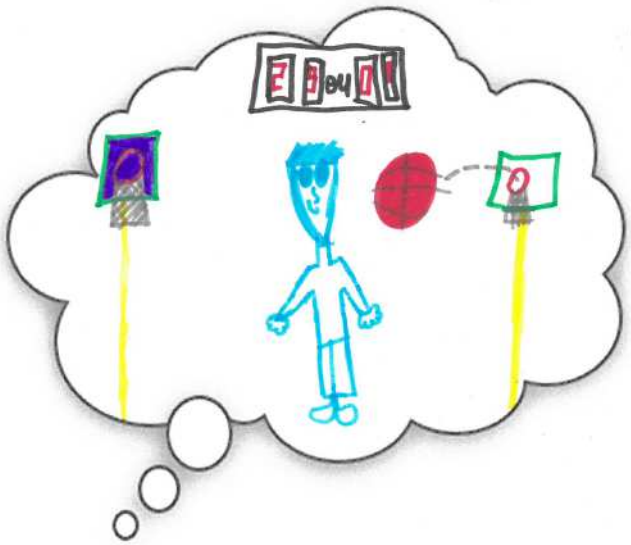

Après l'école je rêve de...

Dessine-toi !

10 ans